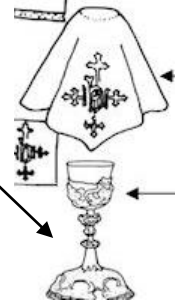


De nouveaux achats sont faits ainsi que de nouvelles réparations sont entreprises, et le 14 p. 1772 janvier 1826, a été « payé à Mr Guerry Auguste, orfèvre à Fontenay-le-Comte, pour avoir fourni un **ciboire** avec couvercle à charnière coupe en argent et le pied de cuivre plaqué », de plus « pour avoir réparé l'**ostensoir** et pour avoir redoré le **calix** (calice) à l'or moulu » (sic).



L'ostensoir, qui est une pièce d'orfèvrerie, destinée à contenir l'hostie consacrée et à l'exposer à l'adoration des fidèles, remonte au XIII^e siècle lors de l'instauration de la Fête-Dieu au cours de laquelle il est traditionnellement porté en procession solennelle. L'ostensoir figure très souvent la forme d'un soleil, dans lequel un espace circulaire (la lunule) est aménagé au centre afin de recevoir l'hostie consacrée.



Quelques vêtements liturgiques manquent encore : le 1^{er} octobre 1821, a été « payé au Sr Busson de Mervent pour l'achat de toile fine pour une **chasuble** et le raccommodage de la dite chasuble », et le 31 octobre 1826 a été « payé à Mr le curé (René Marie Soulet curé installé au frais de la commune comme le stipule le Concordat), pour deux **ornements complets** qu'il avait acheté et payé à Mr Lemoine, savoir un vert et un rouge » ».



Et, encore, le 22 mars 1853, a été « payé à Mr Rousseau, vicaire de la Cure de St-Jean, de Fontenay, pour réparations d'**ornements** d'église ».

Quelques accessoires manquent encore : le 20 juillet 1826, il a été « payé à René Tasseri, menuisier à Fontenay, pour un **lutrin** qu'il a fait à l'église de Mervent ». Un lutrin est un petit meuble pour lire (ou écrire) commodément un livre. Il est particulièrement utile si l'ouvrage est volumineux ou précieux et s'il ne peut être tenu à la main (par exemple au cours d'une cérémonie religieuse). Payé encore « pour impression du **missel bréviaire**, à Luçon ».



Les vêtements liturgiques ou les nappes s'usent-ils donc tant que cela ? Où bien n'a-t-on pas encore tout ce qu'il faut pour le service religieux ?



Le 29 novembre 1832, le secrétaire de la Fabrique a noté « J'ai payé à Monsieur Bonenfant, prêtre et curé de Mervent, pour un **ornement** d'église qu'il avoit (sic) fait l'avance ». Mais, c'est une grosse somme de 120 Frs or !

En 1853, la Fabrique fait l'acquisition de toile et le 3 juillet, a été « payé au Sr Geffard, tisserand, aux Ouillères, pour 6 m. de **toile** fournie à l'église ».

Le 24 août 1833, a été réglé « à Mr Blato, orfèvre à Fontenay, pour raccommodage d'une **sonnette** servant à l'église ».

Le 31 décembre 1833, a été « payé à Mr Bausillac, ferblantier (le ferblantier est celui qui fabrique ou qui vend des outils ou ustensiles en fer-blanc qui sont recouverts d'une fine couche d'étain) à Fontenay, pour achat de cinq **chandeliers** pour l'église ».



Mais n'y-a-t-il pas encore assez de chandeliers ? Le 13 mai 1850, a été « payé à Gilles Bergeon pour fournitures de **chandeliers**, croix, bénitiers ». Puis, le 30 mai 1851, a été « payé à Bichau, menuisier, pour deux **chandeliers** en bois et une table ». Ceux-ci étaient sûrement moins onéreux qu'en fer argenté !

Le 8 octobre 1836, une somme a été « payé au Sr Jean Capet pour avoir nettoyé plusieurs **ustensiles** de l'église ».

Après la construction de la sacristie, divers petits objets ont été achetés. Ainsi, il a été « payé à Jolly, ferblantier, pour avoir fourni un **réchaud** (pour cuire ou pour se réchauffer puisque, à cette époque, le sacristain logeait dans la sacristie pour être au près pour les sonneries fréquentes) et avoir raccommodé une **cruche** et une **lanterne** ».



Lorsque le prêtre se déplaçait, la nuit, pour porter les derniers sacrements à un mourant, il était devancé par le sacristain qui tenait une lanterne pour s'éclairer.

Le 31 décembre 1838 « payé à Mr le curé pour (achat) **drap mortuaire** » (sic).



Ce curé, Mr Meunier, se charge de beaucoup d'achats divers. Pourquoi ?

p. 1773

Un drap mortuaire est une grande pièce de velours, noir avec la croix blanche, qu'on étend dans l'église sur le cercueil. Il était plus ou moins décoré de broderies aux fils d'or, selon la fortune de l'église.

Encore des réparations.

Le 22 mars 1839, et « payé à Dumat, ferblantier à Fontenay, pour réparation faite au **Cierge Pascal** ». Ou plus exactement au gros candélabre sur lequel le cierge est posé.

L'utilisation du Cierge Pascal remonte à bien avant le Moyen-âge.

Depuis toujours, les chrétiens utilisent des cierges dans la liturgie. Ce fut d'abord pour des raisons pratiques (pour éclairer) mais très vite, la lumière revêtit également un aspect symbolique. Le cierge pascal est placé dans le sanctuaire de l'église, près de l'autel (dans le chœur). Il est allumé au feu de la vigile pascale, et reste allumé à tous les offices jusqu'à la Pentecôte. Ensuite, il est utilisé au long de l'année pour les baptêmes et les funérailles. il convient d'en prendre soin et de le renouveler chaque année.



Puis, toujours pour les besoins des offices, le 25 décembre 1840, a été « payé à Mr Dumas « ferblantier » (celui qui travaille les feuilles de fer-blanc) pour fourniture d'une **fontaine** » (qui est une petite bassine, qui va de pair avec l'aiguière, et dans laquelle on verse l'eau avec laquelle le prêtre effectue le lavage rituel de ses mains avant le début de la liturgie eucharistique).



Puis encore, il a été acheté le 25 juin 1839, et « payé à Mr Gaudin, fils, libraire à Fontenay, pour un **graduel antiphonaire et psautier** deux volumes in folio pour pépitre (pupitre) ».

Le graduel est un livre liturgique qui contient les chants utilisés durant la messe. Généralement, il contient même les chants propres de chaque messe. On y trouve également de



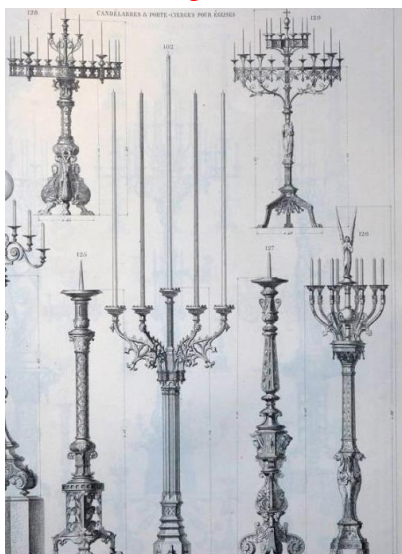
nombreuses compositions musicales.

Un antiphonaire est un livre liturgique catholique rassemblant les partitions grégoriennes des heures canoniales (liturgie des heures, ou « bréviaire »). Les premiers antiphonaires remontent au VI^e siècle.

Un psautier est un recueil de psaumes, souvent associé avec d'autres textes religieux comme un calendrier liturgique ou les litanies des saints. Il était au Moyen Âge et à la Renaissance généralement enluminé et rédigé en latin. Ces livres se déposaient sur un pupitre, à hauteur des yeux, pour en faciliter la lecture.

D'autres achats de livres suivront et même des acquisitions plus cocasses : des balais et une boîte pour ramasser la poussière, une tête de loup, un escabeau, etc.

Les **cierges** et l'**encens** :



Tout d'abord, de tous temps, pour éclairer l'édifice religieux il fallait des cierges. Selon la richesse de la paroisse, les cierges étaient piqués sur de plus ou moins beaux chandeliers.

L'utilisation de la bougie (faite d'abord en cire d'abeille) remonte à la nuit des temps. Naturellement, elle sert d'abord pour s'éclairer et très vite, elle entre dans la symbolique religieuse.

Les cierges rapportent lorsqu'ils servent pour certains offices et même les résidus des vieux cierges sont refondus. Ainsi, cela fait un petit revenu supplémentaire pour la Fabrique qui, le 30 mai 1820, a « reçu des mains de Jean Rocher la somme de 5 frs 80 montant qu'il avait reçu pour le produit des **cierges** donné pour les enterrements ».

De même, encore, le 1^{er} juillet 1822, « pour vente de **cierges et cire** ».

Ce même revenu sur les cierges reviendra régulièrement !

Mais, naturellement, il fallait se ravitailler et acheter en gros ces produits. La Fabrique, le 22 janvier 1825, a



« payé à Mr Raison, marchand à Fontenay-le-Comte, pour fourniture de **cierges**, **cire** et **encens** ». p. 1774

La consommation de cierges semble importante : ainsi de 1834 à 1837, il a été payé au curé (Pierre Meunier 1833-39), qui en avait fait l'avance, des sommes pour presque 100 cierges. Par contre, les restants de ces cierges étaient donc revendus. Ainsi, le 30 décembre 1839, une somme est encaissée par la Fabrique qui « a reçu de Monsieur Soullard, sirrier (sic) à Fontenay pour cinquante quatre livres de **sire** (sic ; = 27 kg) à lui vendue ».

L'encens se mettait dans un encensoir. Ce dernier était un vase brûle-parfum

généralement en métal ou en porcelaine. Il était prévu pour un usage mobile et était généralement suspendu à trois chaînettes qui permettent de le balancer. L'encens qui se consume sur des charbons ardents provient de résines végétales odoriférantes qui symbolisent la prière, la purification et la montée aux cieux. La tradition de brûler de l'encens se développe à l'époque du roman (XIème)

Le 28 septembre 1837, l'encensoir a besoin d'être réparé aussi, il a été « payé à Mr Loizeau, poillier à Fontenay, pour une **écuelle** en taulle (tôle) neuve pour **Lansansoir** (sic) de l'église ».

Le 24 juin 1840, a été « payé à Germain Fromaget, de Mervent (bûcheron et charbonnier) pour fourniture de **charbon** ». Le 23 juillet 1843, « payé (au même) pour soixante livres de **charbon** (30 kg) pour l'église (sic) de Mervent ».

D'année en année, il faut toujours plus de charbon. La population de Mervent augmente dans ces années-là, il y a certainement plus de cérémonies religieuses : baptême, mariage, sépulture qui nécessitent l'utilisation plus fréquente de l'encensoir. Par conséquent, il faut plus de charbon de bois pour brûler l'encens.

Dans cette écuelle était déposé des charbons de bois qu'on allumait. On balançait en mouvement l'encensoir pour accélérer la combustion ou l'on se servait d'un soufflet. Une fois ce charbon bien rouge on y déposait de l'encens, qui en brûlant, dégagait non seulement de la fumée mais aussi des odeurs particulièrement agréables.



Je me souviens d'avoir assisté, dans ma petite jeunesse, aux offices avec ma grand-mère. Ce parfum d'encens mélangé aux odeurs fortes des lys blancs (au mois de mai naturellement), appelés « *Lys blanc de la Madone* » m'a laissé un souvenir nostalgique (que j'ai toujours aussi vif) de ces moments-là !

Mais, on a besoin aussi d'huile pour alimenter une lampe qui doit rester en permanence allumée.

L'usage en remonte à partir de la fin du 12ème siècle. C'est une « **veilleuse de tabernacle** » dont le rôle est de nous signaler la présence de Jésus dans le pain consacré contenu dans le tabernacle (aujourd'hui encore il y a une petite lampe rouge allumée sur l'autel de notre église). Les veilleuses ou lampes de nuit se sont d'abord composées d'un vase quelconque rempli d'huile dans lequel était plongé une mèche.

Le 5 juillet 1829, a été « payé à René Maupetit, huillier (sic) de cette commune (demeurant à Cul-de-Bray ; voir cette famille bull. n° 52 Culdebray) pour **fourniture d'huile** ». Il s'agit naturellement d'huile de noix pour notre région. Le 31 décembre 1831, a été « payé à René Maupetit, pour **trois litres d'huile pour l'église** ». Trois ans plus tard, il a encore été payé au même « pour neuf litres d'huile ». Et toujours, encore, le 30 décembre 1838 « payé à René Maupetit, de Culdeprès (sic) pour la quantité d'huile qu'il a fourni pour l'église ». Il fallait naturellement l'entreposer. Ainsi, le 20 décembre 1839, a été « payé pour un **cruchon** pour mettre l'huile ». On l'appelait également « jarre à huile » (ci-contre). Cette cruche ne devait contenir guère plus de 3 litres comme on peut le penser en lisant le registre à la date du 29 décembre 1839 « payé à René Maupetit de Culdebray, pour trois litres d'huile qu'il a fournis (sic) à l'église ».



Mais bientôt, l'huile n'est plus fournie par ledit Maupetit puisque le 31 décembre 1845, a été « payé à Mr Dumas, lampiste pour fourniture d'huile pour l'église ». Un « lampiste » est un artisan qui fait ou vend des lampes et de l'huile, plus tard du pétrole,



mais aussi une personne chargée de l'entretien des lampes.

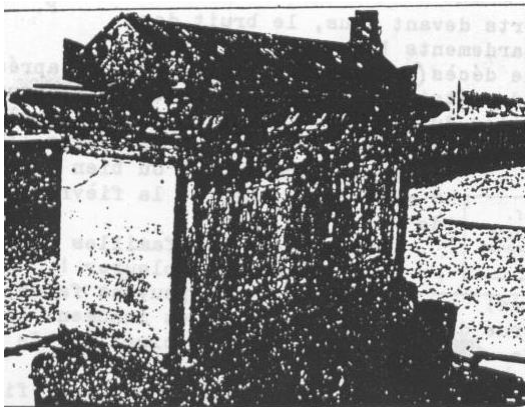
p. 1775

Bien évidemment ce Mr Dumas, est dit aussi plus haut « *ferblantier* » celui qui travaille les feuilles de fer et les façonne.

Le 28 septembre 1823, la Fabrique avait « *perçu pour le produit des enterrements, les cierges et droits d'inhumations la somme de 8 frs 50* ». Justement, à propos d'inhumation, des réparations sont faites aussi pour le cimetière. A la même date, il a été également « *payé à Antoine Botton du bourg, pour avoir tiré la pierre (mais où ?), pour la clôture du cimetière* ».

Des frais sont faits aussi fréquemment pour le cimetière.

Ainsi, le 31 octobre 1830, a été « *payé à François Boutet, menuisier, pour avoir fait la barrière du cimetière* », et encore le 31 décembre, « *payé à Millet, masson, pour quatorze journée employée (sic) à la clôture du cimetière* ». Puis, le 22 mai 1831, la Fabrique a « *payé à Charlonnay Henry (au bourg) pour avoir ferré la barrière du cimetière et fourni un cademat* » (sic). Et, encore, le 24 février 1846, « *payé à Pierre Coirier, forgeron (au bourg) pour une barrière ferrée en fer de l'église et dix boulons* ». Est-ce encore pour le cimetière ?



Mais pourquoi la barrière du cimetière a-t-elle si souvent besoin de réparations ?

Ainsi encore, le 30 janvier 1852, a été « *payé à Coirier, forgeron (au bourg), pour réparations à la barrière du cimetière et aux instruments du fossoyeur* ». Certes, c'est un lieu très fréquenté !

← Tombe famille Normand du bourg et du Portail

Heureusement, le cimetière rapporte ou tout au moins les concessions pour les défunts et les tombes qui y seront élevées ! Aujourd'hui, le produit de la fosse est toujours payant et revient à la commune.

Ainsi, le 31 avril 1854, la Fabrique a « *reçu de Mr Joseph Normand (dit Normu qui demeure, alors, tout près dans l'ancienne Cure de Mervent qu'il a rachetée) 20 Frs (or) pour avoir fait élever une tombe sur la fosse de son père* ». Et, le 31 décembre 1853, « *reçu de Mme veuve Pineau du Nay (ancienne riche famille de Mervent), pour 2 mètres de terrain (sic) dans le cimetière que couvre la tombe qu'elle a fait élever sur la fosse de son feu mari* ». En principe, les familles cherchaient à se regrouper y compris même dans la mort. Il était fréquent de voir près ou non loin les uns des autres, les membres d'une même lignée.



Tombe famille Pineau →

Ainsi, lors du transport obligatoire dans le nouveau cimetière en 1892 (voir plus haut p. 147), les familles ont essayer encore de se regrouper. Hélas, faute, parfois, de descendance, certaines tombes ont été laissées sur place, ont été démolies, utilisées comme matériaux. Ainsi, justement (voir plus haut p. 1748), lors de la démolition du mur qui enserrait la croix hosannière, sont apparues de belles pierres tombales qui n'avaient pas été transportées au nouveau cimetière.

Parmi elles, le dessus d'une plaque qui faisait tout de même 1,80 m de long, sur 0,47 de large, et sur 0,27 d'épaisseur. On pouvait nettement encore y lire « *ICI REPOSE LE CORPS DE MARIE JEANNE PINEAU VEUVE DE MONSIEUR PINEAU PIERRE HENRI FILLE DE PIERRE PINEAU ET MARIE LEBEL* ». Elle était la fille de l'ancien maire qui demeurait à la *Citardière* tandis qu'elle demeurait à la *Gajonnière*.



← Tombe famille Couton

Et, encore, le 31 décembre 1853, la Fabrique a « *reçu de Mme Couton, des Loges, 40 Frs pour concession de 4 m. de terrain qu'occupent dans le cimetière les deux tombes élevées sur les fosses de ses feu mari et frère* ». Et ainsi de suite.

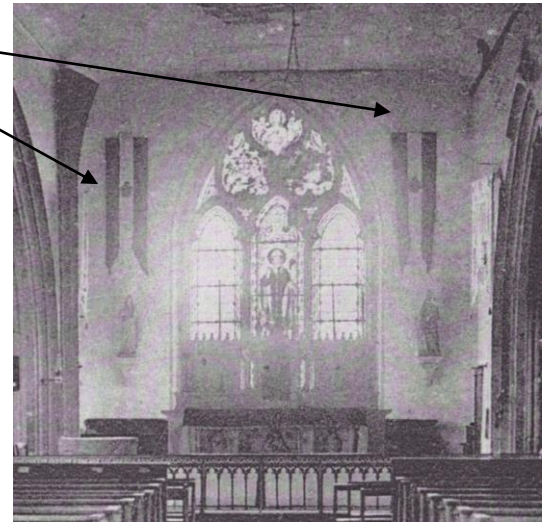
Voyons maintenant une chose peu commune. Il s'agit de décorations. Le 19 avril 1888, a p. 1776 été « payé pour pattes et supports pour les **oriflammes** à l'intérieur de l'église ». Sans doute ont-ils été installés à la suite de la pose du nouveau vitrail de St-Médard puisqu'ils ne sont pas mentionnés lors de l'Inventaire de 1845.

C'était un morceau d'étoffe ou « *banderolle* », coloré est terminé par des pointes. Cet usage remonte à des temps immémoriaux. Cependant, à partir du XIV^e et XV^e siècles, les oriflammes ne sont qu'à deux queues (ou 2 pointes).

C'est le cas pour nos oriflammes mais pour autant étaient-ils anciens ou nouveaux ? En tous cas, sur de vieilles cartes postales, on les voit bien. Pourtant, après 1937, ils ne sont plus exposés de chaque côté du grand vitrail de St-Médard !

Les **Troncs** d'église :

Un tronc est une sorte de tirelire installée dans une église pour collecter les dons en espèces faits par les fidèles. Les troncs sont parfois associés à un saint et à une statue le représentant. Le contenu en est régulièrement recueilli par le sacristain ou le prêtre. Comme ils sont laissés en accès public sans surveillance, les troncs sont exposés aux vols. Afin de limiter ce risque, ils sont le plus souvent scellés au sol ou au mur, et verrouillés par une serrure (intégrée au tronc ou sous la forme d'un cadenas) dont seuls les responsables de l'église détiennent la clé.



Un tronc est une sorte de tirelire installée dans une église pour collecter les dons en espèces faits par les fidèles. Les troncs sont parfois associés à un saint et à une statue le représentant. Le contenu en est régulièrement recueilli par le sacristain ou le prêtre. Comme ils sont laissés en accès public sans surveillance, les troncs sont exposés aux vols. Afin de limiter ce risque, ils sont le plus souvent scellés au sol ou au mur, et verrouillés par une serrure (intégrée au tronc ou sous la forme d'un cadenas) dont seuls les responsables de l'église détiennent la clé.

À Mervent, il a été plusieurs fois demandé la fabrication de tronc appelé ici « **boîte** ». Le 12 mai 1826, il y a déjà un (ou plusieurs) tronc dans l'église puisqu'il a été réglé au Sr Georges Sauvé, fondeur à Fontenay, pour « *réparation de la boîte* ».

Le 31 septembre 1826 « payé (entre autre) à Charlonnay, maréchal à Mervent, pour avoir fait **deux boîtes à charnière** » pesant un certain poids. Le 1^{er} juillet 1828, a été « payé à Jollet, serrurier à Bourneau, pour réparation du **tronc** ».

Le revenu des troncs, est relevé par les membres du Conseil de Fabrique, appelés *fabriqueur* ou *marguillier*, ainsi le 9 juin 1832 le secrétaire a noté « *Les marguillier (sic) m'ont remis une somme de 7 frs 90 qu'ils ont trouvé dans le tronc* ». A ce moment-là, il n'y a qu'un seul tronc !

Où était-il placé ?

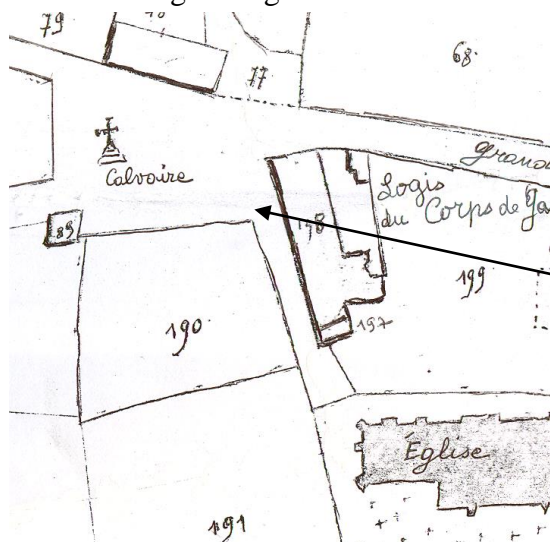
Cet unique tronc a-t-il pu être fracturé ? En tous cas, le 12 février 1833, il a été « payé à Jean Jolly maréchal (ferrant) à Mervent, pour réparations du **tronc** de l'église ».

On pense toujours que les temps ont changés !

Il n'en est rien puisque le 31 mars 1841, lorsque le marguillier a relevé le contenu de l'unique tronc, il a été noté « *levé le tronc, nous avons trouvé 1 fr 31 et une boucle de plomb* » !

Les **calvaires** et les **croix** :

L'usage d'ériger des croix aux bords des chemins et



aux carrefours des villes et villages est très ancien : les Romains encore païens érigeaient aux bords des chemins des colonnes et autres monuments votifs en l'honneur de leurs dieux.

En plus, bien souvent, leur position indiquait la direction.

A Mervent, sur les vieux plans, on reconnaît quelques calvaires bien dessinés d'ailleurs :

1 un sur la *place du Hérault* (dans le bourg, connu, et qui n'apparaît que sur le plan de 1844). A quoi pouvait-il ressembler ! Il n'a pas échappé aux destructions souvent causées au moment de la Révolution ! Il a été enlevé puis beaucoup plus tard ce calvaire a été remis à sa place initiale. En fut-il de même pour les autres calvaires ? C'est ce que nous verrons plus loin !



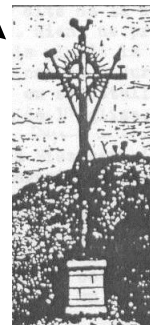
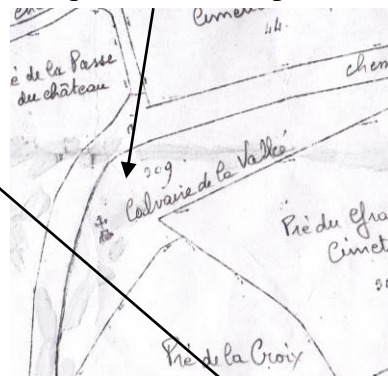
2 un dans le virage du « *cimetière mérovingien* » (voir plus haut p. 1638) et qui est connu p. 1777 pour être la « *Croix des Outrages* » voulue par Mr de Montfort, et dont, le 23 juin 1844, a été « payé à Pierre Bertrand pour avoir placé le **coq** sur la **croix de la Vallée** » (voir plus haut p. 1642).



3 un autre le « *calvaire de la Chapelle* » (voir plan p. 1666 et qui est toujours là). Ensuite, dans le cimetière, il y avait la « *Croix Hosannière* » (voir p. 1646, 47, 48, 49) et, enfin, j'ai trouvé seulement le « *calvaire du Nay* » (toujours sur le plan de 1844).

Sur le cadastre napoléonien de 1810, il n'apparaît aucun calvaire à ces endroits ; par contre sur celui de 1844, on les voit très bien.

Le 10 août 1830, il a été « payé au Sr Jean-Baptiste Plissot, tailleur de pierre à Fontenay, pour trois journées passée (sic) au **plantement de la croix à la Chapelle** ». Les frais pour l'érection des calvaires sont naturellement à la charge de la Fabrique, ainsi que la mission qui été faite pour ces occasions. J'y reviendrais plus tard plus en détail !



Je reviendrais plus amplement, en temps voulu, sur ce calvaire fait en pierres et qui fera l'objet d'une mission en 1935. Mais aussi sur plusieurs autres.

La **Grotte** du Père de Montfort :

Ce lieu, situé dans le hameau de *Pierre-Brune*, possède plusieurs calvaires dont un premier connu en



1755 (qui fera l'objet d'une mission et sur laquelle je reviendrais en son temps) ; puis, en 1843 il est placé dans la grotte une statue du Père de Montfort (que nous reverrons également), en 1872 une grille devant la grotte, en 1873 une autre statue du Père de Montfort au-dessus de la grotte, en 1879 une croix de mission, en 1882, un chemin de croix est aménagé sur le plateau, en 1886 c'est un autel qui est dressé dans la grotte même, en 1889, on expose dans l'église une statue, grandeur nature, du Père de Montfort, en 1896 une nouvelle croix est placée et un autel de granit. Et, ce ne sera pas tout.

Statue de Montfort élevée en 1873 →

A *Pierre-Brune*, sera érigé également un calvaire, dans le jardin du missionnaire, au-dessus de la Grotte du Père de Montfort. Le sujet sur le Père de Montfort a déjà été largement traité dans des bulletins précédant (n°s 15, 27, 28, 29) mais de nouveaux éléments étant apparus, je vais à nouveau en parler (plus loin), au moment du passage, à Mervent, de ce saint homme.



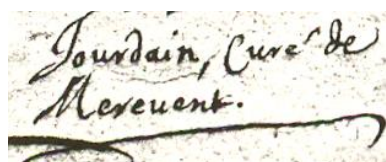
Nous en avons fini, pour le moment, avec tous ces détails à propos des recettes et des dépenses de la Fabrique. Je reconnais qu'ils sont sûrement fastidieux à lire mais il était pourtant indispensable de les diffuser. Certains objets, plus ou moins intéressants, ont été laissés de côté !

Je pense avoir fait l'inventaire à peu près complet des vestiges archéologiques ou plutôt anciens de ces périodes du X, XI, XII et XIV-XVème. Pour certains autres éléments, j'y reviendrais, parfois, au fur et à mesure que j'avancerai dans le temps futur de cet historique.

Maintenant, il est temps de reprendre la liste des curés qui sont passés à Mervent.

Nous nous étions arrêté au curé **Pierre Jourdain** (voir p. 1692).

En 1712, toujours sous le ministère du curé Jourdain, c'est une épidémie de rougeole qui décime la population de la France entière. Après ces périodes de calamités, et aussi lorsque les plaies de guerre, entre catholiques et protestants, seront cicatrisées, la population du Poitou augmente de nouveau ainsi que sa prospérité. Mais, le clergé doit remettre en état ses églises qui ont été très ruinées pendant cet épouvantable conflit religieux. Après ces douloureuses années de belligérance (qui ont durées plus de trente ans), l'Église et les curés doivent aussi très vite reprendre leur emprise sur une grande partie de la



population. Il faut que la croyance soit très omniprésente dans ce monde-là.

Ce sont des missionnaires, au sens propre du mot, qui entreprendront à Mervent (et ailleurs dans la région) cette tâche !

Ce que nous allons voir sous peu !

L'église entourée des cimetières →

Mais un nouveau curé arrive, *Messire*

Jacques Charles Foubert.

En fait, le curé Jacques Foubert (ou Joubert ?) ne vient pas de loin puisqu'il était précédemment à Foussais où il était desservant du Prieuré de cette paroisse comme cela avait été déjà signalé, par Jourdain curé de Mervent.



Il arrive à Mervent, le 10 novembre 1712 après le départ, le 17. 11. 1712, du curé Jean Jourdain.

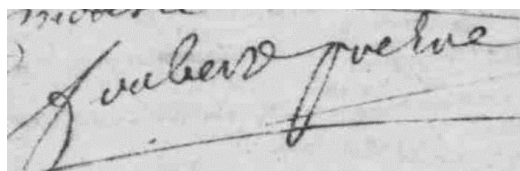
Dans un acte qui date de 1711

« 4 avril 1711 y née & batisée (sic) Louise fille du Sr Jacques Daguin & Dame Marie Poneau (demeurant Culdebray), parrain le Sr Louis Ponneau, marraine Marie Brunet femme du Sr Malet de Lourdraire, l'enfant a été batisé (sic) à Foussay



par le Sr **Foubert** prêtre desservant le Prieuré de Foussay ».

Il s'installe à Mervent avec sa famille dont au moins sa sœur, *Demoiselle* Jeanne Rose Foubert, qui

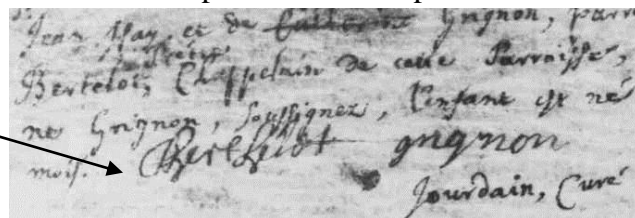


d'ailleurs est marraine le 4. 9. 1714. A ses côtés, le parrain était *Messire* Alexis Le Maignan, écuyer, seigneur de la Girardière (voir plus haut p. 1722). Tous deux ont signés avec le curé. Il demeurera à Mervent en fait peu de temps jusqu'en 1720.

Souvent, il signe « *Foubert prêtre servant la cure de Mervent* ».

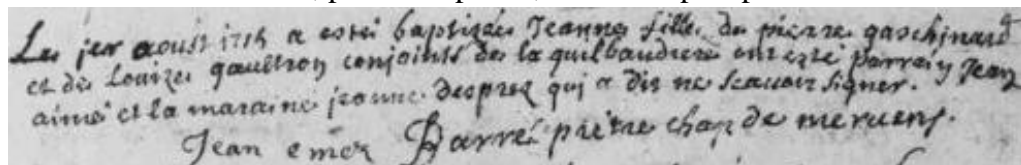
Pendant son ministère, vont également officier à Mervent deux chapelains de la chapellenie de St-Joseph : Berthelot et Jean Emer Barré.

Le premier *Messire* **Berthelot**, chapelain, est déjà là sous le ministère de Jourdain le précédent curé et est signalé en mars 1712 installé à la *Chapelle* (n° 22 ou 26 rue de la Chapelle). Bertlelot y demeurera jusqu'en janvier 1713, seulement. Pourquoi ?



Il est remplacé par *Messire* **Jean Emer Barré**, prêtre chapelain, installé depuis peu aussi à la Chapelle.

Barré arrive le 25 mars 1715 et officie aux côtés des missionnaires de Montfort mais en mars



1716 il est curé à Foussais dit aussi desservant le Prieuré. Avant son arrivée, le curé **Gusteau** de St-Michel-le-Cloucq, vient faire quelques remplacements



Mais pourquoi, en 1716 (Série G 300 Archives Charente Maritime - La Rochelle), un procès est-il en cours entre le curé de Foussais et celui de Mervent ; les pièces de procédure déposées en l'officialité de la Rochelle démontre que *Messire* Jean René Barré, curé desservant le prieuré de Foussais, est demandeur en réparation d'injures contre Jacques Foubert, curé de Mervent. Y a-t-il un lien avec son départ rapide à Foussais ?

← **Prieuré de Foussais**

Sous le ministère du curé Jacques Foubert se déroulera des missions sur Mervent faites par le Père de Montfort mais aussi ses disciples qui passeront dans notre paroisse.



← **Maison natale** de Louis Marie Grignon de Montfort

p. 1779

Mais, en 1715, un évènement, le passage de Louis Marie Grignon de Montfort, un missionnaire zélé, va marquer durablement notre paroisse. Issu d'une famille de dix-huit enfants, dont il est l'aîné, Louis-Marie Grignon est né en Bretagne, en 1673, à Montfort-la-Cane (Ile et Vilaine). Son père, avocat au bailliage de Montfort, exerce une profession qui ne lui procure pas suffisamment de revenus pour nourrir sa famille. Il s'installa donc à la campagne, où les produits des terres aideront toute la maisonnée à vivre.

Il est d'abord élève des jésuites, à Rennes, avant d'aller se préparer au sacerdoce, à Paris. Louis-Marie fait vœu de pauvreté en quittant Rennes pour Paris. Il est ordonné prêtre en 1700 (à l'âge de 27 ans), et se consacre à la prédication dans des missions rurales qui s'organisent, alors, dans l'Ouest et le Centre de la France.

Les dix dernières années de sa vie, Louis Marie Grignon de Montfort sillonne l'Ouest de la France, de paroisses en paroisses pour prêcher 72 missions (d'autres sources parlent de plus de 200 missions) dont près de chez nous : Fontenay-le-comte, Mervent, Vouvant, St-Pompain.



Ce furent des années d'activité intense car il était constamment occupé à prêcher des missions et se rendait de l'une à l'autre à pied, où sur place il demandait l'hospitalité du curé de la paroisse ou d'une personne généreuse. Il met ses missions sous la protection de « *sa bonne Mère* », la Très Sainte Vierge.

Louis Marie Grignon de Montfort apportait une attention particulière à la bonne tenue des édifices religieux et des cimetières.

Tandis que ses méthodes d'apostolat s'inspirent de celles de ses prédécesseurs : cantiques, conférences, conférences dialoguées, il permettait à l'assistance de l'interroger ; processions qu'il savait organiser dans un grand recueillement juste après son sermon ; confession et amende honorable ; communion ; rénovation des vœux du baptême. Son originalité se manifeste dans son choix de faire prier devant les tableaux du rosaire.

Il est à Fontenay, le dimanche 25 août 1715 mais on ne connaît pas exactement la date précise de son passage dans notre église même.

Un autre ermitage du Père Louis Marie Grignon de Montfort est la grotte de Mervent où il séjourne à trois époques assez rapprochées, en juin, en septembre, et en octobre 1715. Installé en ermite dans la petite grotte en forêt de Mervent, et considéré par certains comme un marginal, il en sera chassé pour avoir abattu des arbres de la forêt royale sans autorisation (voir bull. n° 15 p. 219). Certains le vénéraient, d'autres le détestaient à cause de sa moralité rigide et son influence.



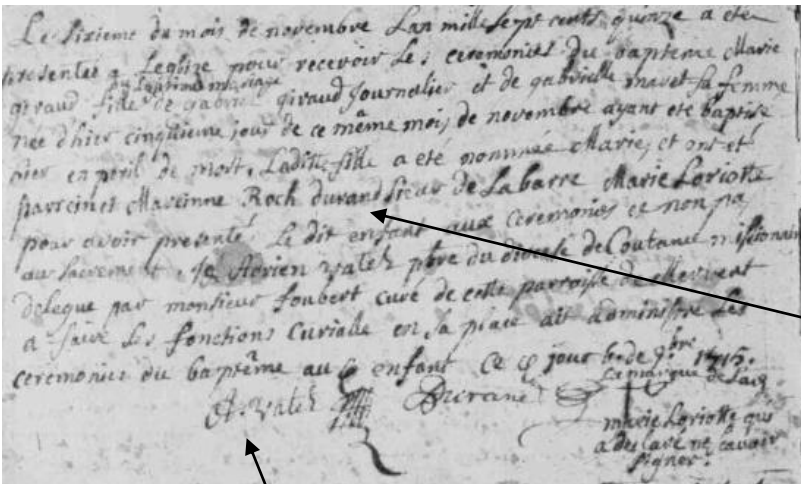
La **grotte du Père de Montfort** →

Entre temps, il se met à prêcher les missions de Mervent, de Fontenay-le-Comte et de Vouvant. C'est à Saint-Pompain vraisemblablement que le serviteur de Dieu apprend la mort de son père, Jean Baptiste Grignon, décédé le 21 janvier 1716, à l'âge de 69 ans.

À sa mort, il n'a que deux collaborateurs : le père Mulo et le père Vatel (formé au séminaire de Claude Poullart des Places), son ami de jeunesse.

Le missionnaire **Adrien Vâtel** (ou Vater, qui d'ailleurs reviendra plusieurs fois à Mervent même bien après la Mission), prêtre du diocèse de Coutances, passera plusieurs jours à Mervent, du 20 octobre 1715 au 15 novembre suivant, faisant fonction pour Mr le curé Foubert. On peut penser que c'est entre ces deux dates que Montfort prêcha sa mission !





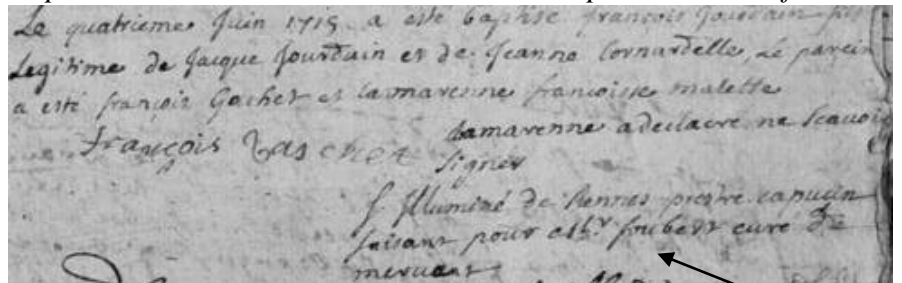
assurée, mais l'acte est très scrupuleusement transcrit, ainsi :

← Signature de Vatel

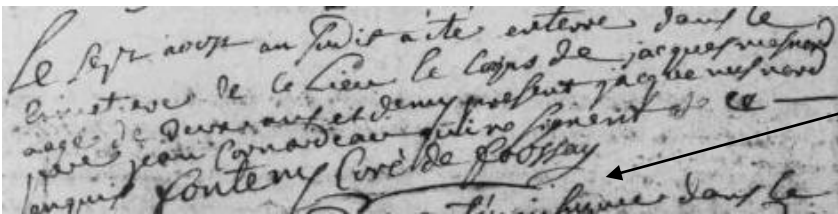
« Le sixième de mois de novembre l'an mil sept cent quinze a été présentée à l'église pour recevoir les cérémonies du baptême Marie Giraud fille de Gabriel Giraud et de Gabrielle Maret sa femme née d'hier cinquième jour de ce même mois de novembre ayant été baptisée hier en péril de mort, la dite fille a été nommée Marie, et ont été parrain et maraine **Roch Durand Sr de la Barre** (Fabriqueur de l'église et notable demeurant à la Chalandry et qui signe) et Marie

Loriotte (Loriou qui signe) pour avoir présenté le dit enfant aux cérémonies du Sacremens (sic). Je, **Adrien Vatel** prêtre du diocèse de Coutances, missionnaire délégué par Monsieur Foubert curé de cette paroisse de Mervent à faire les fonctions curiales en la place, ait administré les cérémonies du baptême au dit enfant en ce jour de novembre 1715 ».

Plusieurs fois, Vatel est aidé, lors de certaines cérémonies, par **Messire Jean Emer Barré**, prêtre chapelain de Mervent et leurs noms apparaissent côte à côte dans la rédaction de l'acte en question !



Mais, Monsieur Vatel n'est pas le seul à seconder **Monsieur de Montfort** dans son œuvre. Il y a aussi un de ses disciples **Frère Illuminé**, de Rennes, prêtre capucin qui, lui, est arrivé juste avant le 4 juin 1715 à Mervent « faisant fonction pour Mr Foubert ».



En renfort, il y a **Monsieur Pierre Fonteny**, le curé de Foussais mais aussi **Mr Auguin** prêtre vicaire faisant (lui aussi) pour Mr Foubert, puis le RP (Révérend Père) **Guimard**, du couvent des

Robinières. Mais lui ne vient pas de loin puisque son couvent se trouve dans la forêt de Mervent dans le tènement du même nom (voir bull. 16 Couvent des Robinières n° et n° 53 la Cornelière).

Sous l'impulsion de Montfort, l'église va être un peu réparée. Il est vrai qu'elle est toujours en triste état : « l'église est délabrée, **presque sans toit, en ruines, le toit crevassé, la charpente à demi pourrie, murailles lézardées et les fenêtres sans vitraux** ».

Montfort abjure les habitants à faire des sacrifices pour restaurer l'église avant la fin de la Mission de 1715. Et, en chaire, il demande même aux fidèles présents d'assurer la nourriture des missionnaires !

D'ailleurs, l'un des missionnaires écrira : « Il est vrai que, les deux ou trois premiers jours, nous manquions de plusieurs choses, mais, aussitôt que Mr de Montfort, avait déclaré publiquement en chaire, que lui et les missionnaires **vivraient des aumônes des fidèles** et qu'ils donnaient gratuitement les intentions de toutes les messes à ceux qui contribuaient à leur nourriture, alors la Providence se déclarait si ouvertement en notre faveur qu'on apportait des aliments de toutes parts et en très grande abondance . . . ».



Mais la population est pauvre. Cependant, on compte, à Mervent, 640 communicants (à Pâques !) alors que Vouvant en compte 550, seulement ! La Cure, elle-même, et ses terres, ne représente qu'un revenu de 50 livres, quant à la Fabrique, qui est censée gérer les biens et les revenus de l'église, elle n'a plus, elle, aucun revenu. Montfort qui a, « à cœur de réussir », fait appel à la population et sollicite des plus riches des dons, secours et concours. Et des moins riches, petits cultivateurs, artisans, bûcherons, etc., qui de la chaux, du sable, du bois, un charroi, ou une journée de travail !

Mr de Montfort, pour recevoir ces aumônes (d'après Louis Marie Clénet), se tient dans le p. 1781
cimetièrre de Mervent, qui jouxte l'église. Tous les dons reçus sont scrupuleusement notés sur un registre.
Qu'est devenu ce registre ?

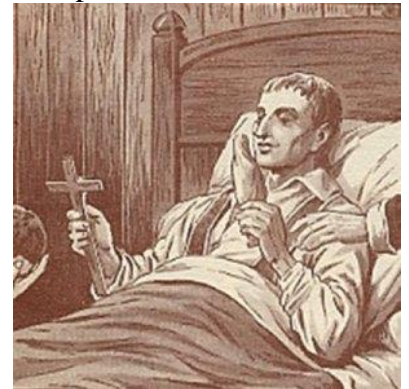
A la fin de l'été 1715, l'église a profité de quelques réparations et pour clôturer la mission, Montfort y célèbre la messe. C'est aussi, en ce début d'automne, que Montfort, qui a l'air d'un petit vieillard dont la santé est chancelante, se retire, une fois de plus, en forêt de Mervent, dans une grotte dont il a décidé d'en faire sa retraite ! A l'approche de l'hiver, il envisage de faire construire, devant celle-ci, un mur pour le protéger des vents du Nord qui soufflent de ce côté-ci !



La **Roche-aux-fans** au hameau de Pierre-Brune, en forêt de Mervent →
S'en est de trop ! Toujours, est-il que le 28 octobre, trois agents (forestiers : Moriceau de Cheusse sénéchal civil et criminel, subdélégué et Maître particulier en la Maîtrise des E & F de Fontenay, Delahaye et Grellier qui est greffier) du Roi se présentent à la **Roche-aux-faons** pour enquêter et procès-verbal d'expulsion est dressé.

La sentence ne fut pas terrible mais son mur fut renversé et il dut quitter les lieux sous peu (voir bull. n°s 15, 27, 28, 29)

Mais bientôt, épuisé par le travail accompli et les jeûnes, amaigri, il prêche sa dernière retraite à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) le 5 avril 1716. C'est là qu'il rend l'âme le 28 avril 1716 (suite à une pleurésie aiguë), à l'âge de 43 ans. Le lendemain, on l'enterrait dans la chapelle de la Sainte Vierge de l'église paroissiale de Saint-Laurent sur Sèvre. Plus de 10 000 personnes s'étaient rassemblées et pleuraient (sic).



Au jour de sa mort, le serviteur de Dieu avait auprès de lui, comme missionnaires, deux disciples qui ne faisaient que commencer leur formation religieuse : le premier est Adrien Vatel, du diocèse de Coutances, et le deuxième est René Mulot,

frère du curé-prieur de Saint-Pompain, né à Fontenay-le-Comte, et appartenant au diocèse de La Rochelle.

Il laissa un testament où il est question de « la maison de Vouvant, donnée par contrat par M. de La Brulerie, dont M. Mulot accomplira les conditions ; les deux boisselées de terre données par Madame la lieutenant de Vouvant, et une petite

maison donnée par une bonne femme, à condition que s'il n'y a pas moyen d'y bâtir, . . . ».

Saint Montfort est reconnu aujourd'hui comme fondateur de trois congrégations religieuses : les Pères Missionnaires Montfortains appelée à l'origine « *Compagnie de Marie* », les « *Filles de la Sagesse* » et les « *Frères de Saint-Gabriel* ».

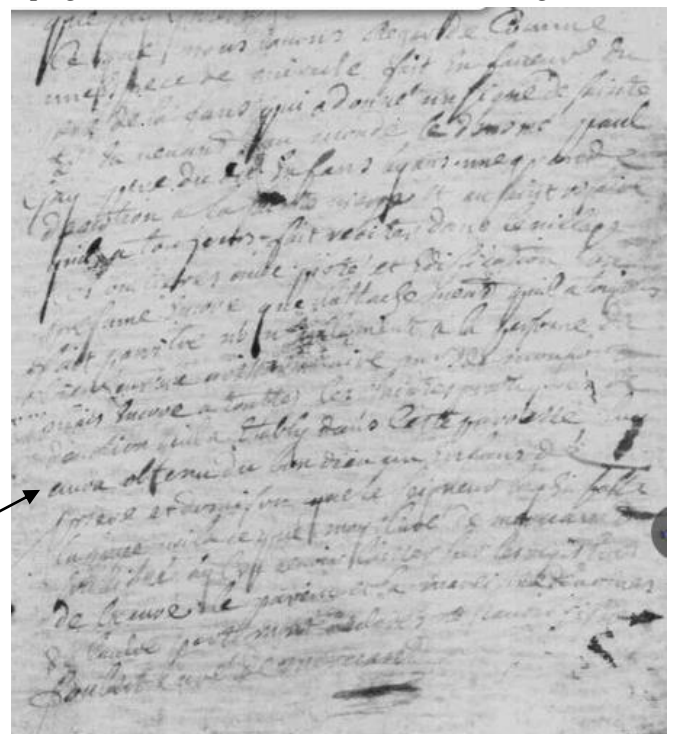
De suite, après sa mort, il est considéré comme un saint homme, et à Mervent, très vite la grotte qu'il avait occupée devint un lieu de culte très fréquenté. Cependant, l'Eglise ne béatifie Louis Marie Grignion de Montfort que le 22 janvier 1888 et Pie XII le déclare saint en 1947. A noter que le procès de canonisation s'est terminé, le 11 janvier 1942.

En tous cas, son passage, dans notre paroisse, et en forêt, marquera celle-ci durablement comme nous le verrons par la suite !

Mais le passage du Père de Montfort, ce saint homme, eut des répercussions inattendues !

En effet, une sorte de miracle, ou regardé comme un miracle, se produisit à Mervent.

Le 10 décembre 1717 (mais l'acte est très abimé), est né un garçon nommé Jacques Louis Marie (qui porte les prénoms du Père de Montfort), fils de Paul Geay dit *le Jeune*, marchand-tanneur aux *Ouillères* et de Marie





A sa naissance, il a été constaté un phénomène inhabituel :
« Le dixième jour de Décembre a été baptisé Jacques Louis Marie fils légitime de Paul Geay et de Marie Belliveau, le perein (sic) a été Jacques Bouillaud et la maraine Susanne De Louise, lequel enfant naquit le jour précédent sur les neuf heures du matin et le premier mouvement qu'il fit, fut de joindre les deux mains devant lorsque le . . ? . . avec ce qu'on m'a attesté avoir vu pareil vision c'est le dire que m'a rendu la sage-femme et autres présents non moins dignes de foy (sic) que j'ai interrogé dans le particulier, ce que nous avons regardé comme une espèce de miracle fait en faveur du père de l'enfant qui a donné un signe de sainteté en venant au monde le dénommé Paul Geay père dudit enfans (sic) ayant une grande dévotion à la **Ste-Vierge** et au **Saint Rosaire** (Le chapelet ou le « saint Rosaire » signifie couronne de

roses ; on l'appelle psautier de Jésus et de la Sainte Vierge, dans son fond et dans sa substance étant composé de la prière de Jésus-Christ et de la Salutation angélique, savoir le **Pater** et l'**Ave Maria** que l'on récitait 150 fois à l'aide d'un chapelet , et de la méditation des mystères de Jésus et de Marie, c'est sans doute la première prière et la première dévotion des fidèles) qu'il a toujours fait réciter dans le village des **Ouillères** avec une piété et édification. On présume encore que l'attachement qu'il a toujours fait paraître non seulement (sic) à la personne du bienheureux **missionnaire Mr de Montfort**, mais encore à toutes les saintes pratiques de dévotion qu'il a établi dans cette paroisse, lui aura obtenu du Bon Dieu un enfans (sic) de prière et d'oraison que le Seigneur lui en face la Grâce, voilà ce que moy curé de Mervant (sic) soussigné ay cru devoir laisser sur les registres de la Cure, le perein et la maraine dénommés et m'ont déclarés ne savoir signé - **Foubert**



curé de Mervant ».

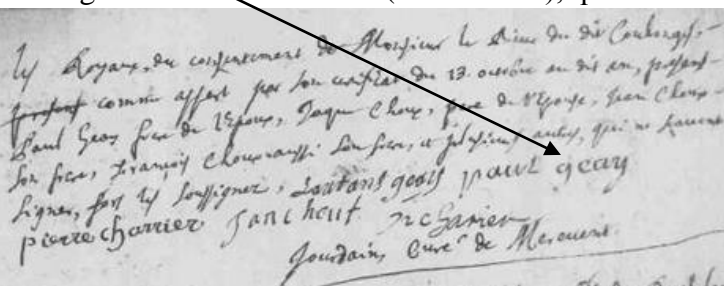
On parlerait, aujourd'hui, d'un magistral coup de pub !

Mais, ce témoignage a pourtant quelque chose d'intéressant !

Même s'il ne prouve en rien de la véracité de la sainte position des mains, à la naissance, de ce « bébé miracle », il apporte un témoignage sérieux sur les activités du Père de Montfort lors de son passage à Mervent et, à la limite, de ses résultats !

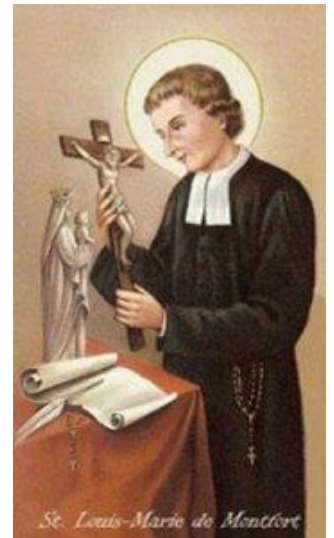
On présume que si Jacques Louis Marie Geay n'était pas décédé jeune, il aurait probablement été destiné à embrasser la prêtrise.

Paul Geay sait au moins signer, ainsi qu'on peut le voir sur l'acte de mariage de son frère Laurent (16. 10. 1709), qui était veuf. Paul s'était aussi marié à Mervent (22. 10. 1716 acte illisible) avec Marie Belliveau qui est native des Loges (St-Hilaire des Loges). Il vont avoir un second fils nommé Paul (° 28. 8. 1722).



Cette aisée famille Geay, qui a probablement été autrefois protestante ou alliée à des familles de cette religion, est installée aux **Ouillères** depuis plusieurs générations.

Pierre Geay (père de Paul et de Laurent), qui est marié à Marguerite Ménard (dossier généalogie Mesnard), lui « et ceux de sa communauté », le 27 juillet 1715 doivent une rente de 7 livres à Me Jacques Bouron, marchand audit même lieu, sur une maison audit lieu des **Ouillères** dont un premier acte avait été passé le 20 septembre 1698, tandis que, dans ces mêmes temps, Jacob Legeron vend à Mtre Paul Geay le jeune (père du bébé), marchand aux **Ouillères**, « un **masurault sis audit village** ». Un autre, Thomas (prénom protestant) Geay, qui est marié avec Andrée Pizon, d'une famille protestante, possède un « **moulin ou troil à huile** » (qui fonctionne sans eau ; il s'agit de presses à bras, dont la vis était actionnée par un levier avec l'aide d'un treuil à poignées à la fin de la pressée. Tour proche, se trouve une grande cheminée qui abrite la poêle où l'on faisait réchauffer la **pâte de noix** avant pressage) et demeure à la **Bironnière**.



Mais, bizarrement, après la naissance du deuxième enfant de Paul Geay, cette famille au grand complet disparaît complètement de Mervent. Y aurait-il eu, à propos de cette naissance miracle, une supercherie découverte

qui aurait discréditée cette famille ?

p. 1783

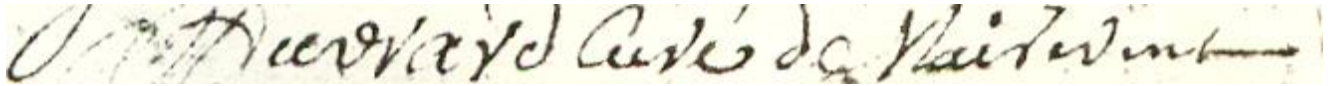
Revenons au curé Jacques Foubert qui est, pendant les années 1715-16-17, souvent absent.

Ainsi, encore, le 28 janvier 1717, c'est Mr Boidon curé de l'Orbrie qui fait un baptême, « pendant mon absence » a écrit le curé de Mervent. Est-il malade ? En tous cas, dans les dernières années de son ministère à Mervent, la région est très éprouvée.

On a vu des étés complets sans une goutte d'eau, mais les plus durs furent ceux des années 1718 et 1719 qui commencèrent par une sécheresse de janvier à avril accompagnée de très fortes gelées de printemps. Tant et si bien qu'on vit des hommes obligés de tourner eux-mêmes les roues des moulins à eaux (ce qui n'était pas très aisé) que les rivières asséchées ne pouvaient plus actionner.

En 1719, une épidémie de dysenterie sévit dans l'Ouest. On comptabilise à Mervent 64 morts dans l'année (chiffre totalement anormal). Le curé Charles Jacques Foubert officie jusqu'au 20 février 1720.

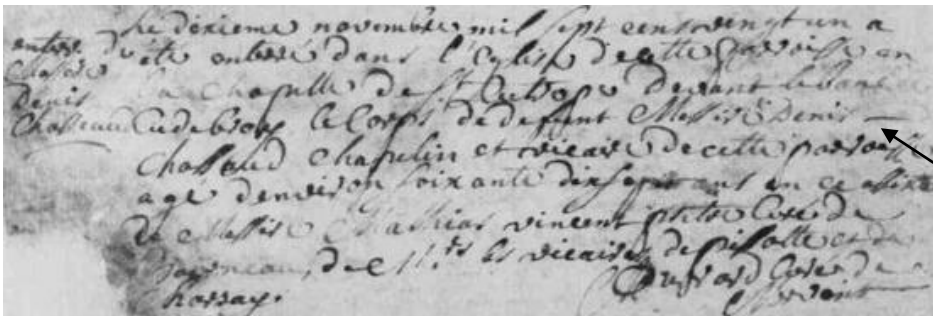
Son remplaçant arrive le 2 mai suivant.



Mathurin Ouvrard a 41 ans (° 1680 où ?) tandis que **Denis Chassaud** (° 1644 où ?), qui est vicaire et chapelain de la chapellenie de St-Joseph, est déjà bien vieux puisque lorsqu'il arrive à Mervent, à la suite de Berthelot (1713), il a au moins 66 ans.

On ne peut trouver la signature de Messire Denis Chassaud, pourquoi ?

Est-il malade lorsqu'il décède ? En tous cas, comme de nombreux ecclésiastiques, il va être inhumé dans l'église même, ce qui devient de plus en plus rare : « le dixième novembre mil sept cent vingt et un a été



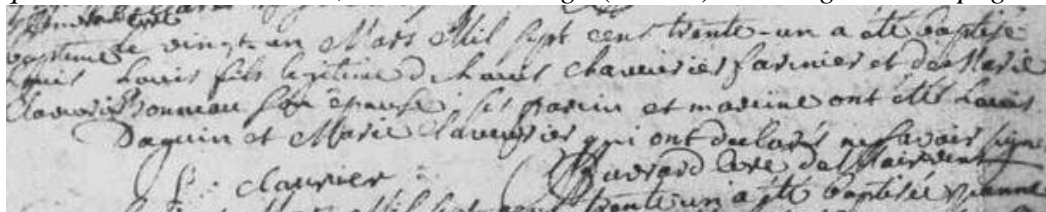
enterré dans l'église de cette paroisse **en la chapelle St-Eutrope** (dans la partie à droite de la nef ?) **devant le banc de Cudebray le corps de deffunt Messire Denis Chassaud chapelain et vicaire de cette paroisse âgé d'environ soixante dix sept ans et assistés de Messire**

Mathias Vincent prêtre curé de Bourneau, de Messires les vicaires de Pissotte et de Charsay. Signé : Ouvrard curé de Mervent ».

Naturellement, la chapellenie de St-Joseph va être pourvue d'un nouveau chapelain.

Sous le ministère du curé Ouvrard, l'église va être dotée de deux nouvelles cloches : la première, la plus petite, « Jeanne » en 1721 (voir plus haut p. 1722), puis une seconde beaucoup plus grosse, « Charles – Nicolas – Jeanne » en 1733 (voir plus haut p. 1723).

Comme aujourd'hui, la région subit de terribles intempéries, ainsi en 1725 : « À la Saint-Barthélemy (24 août) la majeure partie des baillarges (blé, orge . .) fut, dans cette région, perdue par l'abondance des pluies. Cette semaine-là, les eaux montèrent dans les bois, à tel point que là où l'on passait à pied sec, les bateaux de 18 pieds (presque 6 mètres) naviguaient aisément. . . Au mois de mai de 1726, il passa une grosse tempête sur les paroisses de Longèves, Sérigné, Pissotte et autres lieux voisins. La grêle était si grosse qu'il fut pesé un grain de sept livres (plus de 3 kg) . . . En septembre 1726, une tempête d'orage tua trois ou quatre hommes vers Niort, et brûla une barge (de foin) au bourg de Champagné . . ».



Cependant, par ailleurs, le passage de Mr de Montfort a-t-il eu réellement une influence sur certains généreux donataires potentiels ?

En tous cas, un don certainement conséquent est fait le 20 mars 1731 (Maillaud T 4 notes Mallet + dossier généalogie Bonnaud + Doizeau not) par une pieuse personne de la paroisse, « **Gabrielle Bonneau, testait et donnait à l'église de Mervent deux années de son revenu annuel et mentionnait aussi** (comme exécuteurs) **ses neveux François Clavurier** (l'époux de Marie Bonneau la nièce de Gabrielle), **André et Augustin Ferret** » ; elle était la fille de Me Augustin Bonneau, riche meunier de Brûleau et avait épousé en 1^{ère} noce M^{re} Aubin Mallet du moulin de Prousteau (Portail), décédé jeune, puis ensuite M^{re} Jacques Daguin marchand- fermier

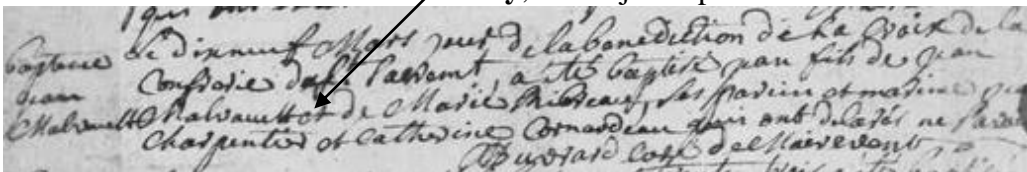
Le moulin de Brûlot →

Jadis, le moulin de Brûlot (Brûleau) était un gros moulin à farine. Plus proche de Pissotte que de Mervent, il faisait néanmoins partie de notre paroisse. Cette famille Bonneau était assurément à l'aise. On ne peut évaluer, aujourd'hui, ce que pouvait représenter le montant de deux revenus annuels mais cela devait être suffisamment important.

Puis encore, un autre, puisque le 19 mars 1733, fut le « Jour de la Bénédiction de la **Croix** de la Confrérie du St-Sacrement ». En principe, c'est la confrérie, elle-même, qui a payé cette croix !

C'est pendant le ministère du curé Ouvrard, qu'arrive un nouveau chapelain. Il va lui aussi s'installer au lieu-dit La Chapelle.

Pierre Alexis Clément Baudry, est un jeune prêtre de 27 ans et comme chapelain s'installe le 9



avril 1722, à la Chapelle (n° 22 ou 26 rue de la Chapelle) et jouit également des revenus de cette chapellenie de St-Joseph.

Il est natif de Mervent où sa famille est établie à la Renaudière (bull. n° 13 et La Cornelière n° 53 p. 1589).

Fils aîné de Pierre Baudry, riche « marchand-tanneur et corroyeur » et de Françoise Grégoire, il est né et baptisé le 24 novembre 1693 à Mervent. Il devient prêtre et chapelain de la chapellerie de St-Joseph de Mervent le 4 janvier 1723 (Doizeau not – notes Grégoire p. 6 Maillaud Tome ?) jusqu'en 1739 (remplacé par François Augé) mais restera à Mervent jusqu'à son

décès le 5 mai 1756 âgé de 64 ans, comme vicaire. Il est mêlé à une gravissime « affaire de vol de bois organisé ».

En 1735, un énorme scandale éclate qui concerne la famille Boutin mais aussi Pierre Baudry, prêtre chapelain de Mervent.

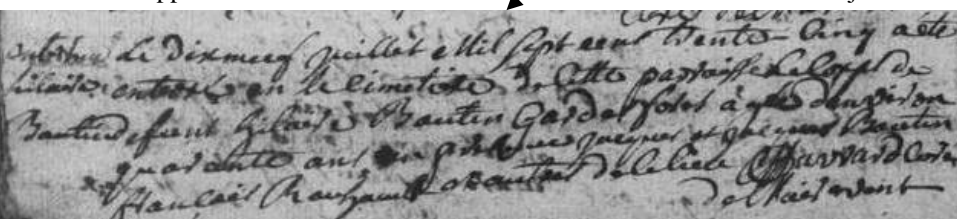
Voici l'affaire :

Mtre Hilaire Boutin, sergent garde de la Forêt Royale de Vouvant, est un tout petit notable de la paroisse de Mervent. Il assiste, en tant que tel, le 22 décembre 1727, à la Sépulture de Messire Roch Durand, de la Chalandry, syndic de la paroisse. Il avait épousé en 1713, Dame Marie Billon, fille du riche meunier (voir bull. n° 26), du moulin de Doreau (aujourd'hui sous les eaux du barrage).

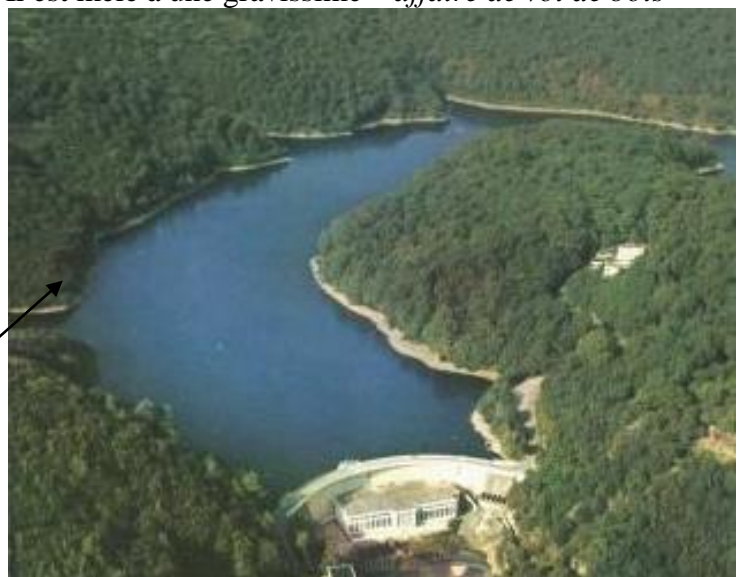
Mais Hilaire Boutin demeure au bourg de Mervent (où : Logis du Corps de Garde ?) où il est également voiturier et tient un cabaret. Mais, il est déjà connu pour avoir eu des ennuis avec l'administration forestière.

Il décède brutalement le 19 juillet 1735 ; le curé a écrit « a été enterré au cimetière de cette paroisse le corps de Hilaire Boutin garde forêt âgé d'environ quarante ans en présence de Jacques et Jacques Boutin ses fils de François Rouhault et autres d'icelieu – Ouvrard curé de Mairevent » (sic).

Il semble que sa sépulture soit faite sans « grandes pompes » ! On peut le comprendre (son décès n'apparaît pas dans le registre de la paroisse de Mervent, conservé en mairie de Mervent, puisqu'il manque justement l'année 1735 mais il apparaît sur le double conservé aux A.D.V. de la Roche/Yon et aujourd'hui sur Internet).



Sitôt après son décès, un procès a lieu auquel est mêlé sa femme Marie Billon (qui sait signer son nom) qui a 42 ans, son fils Jacques l'aîné, 21 ans, aussi

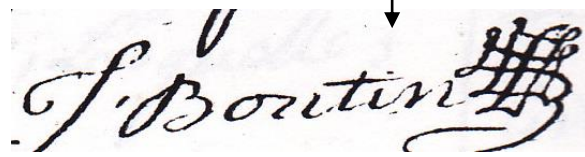


Lors de l'audience, on accuse tous les protagonistes « de se livrer au trafic organisé de bois volé » pendant plus de 10 ans avec des complices : l'épouse Marie Billon, son fils Jacques pourtant garde, Simon Foucaud aussi garde, et Pierre Baudry, prêtre chapelain.

Hilaire Boutin étant décédé juste à temps, c'est « son fils Jacques qui en répond » puis à la suite d'une condamnation pour « vol organisé de bois », ce dernier est destitué en 1736 (cependant, il réintègre sa fonction de sergent-garde de la forêt en 1760 et demeure alors au Moulin de Belin, proche de la Grignonnière).



On remarquera la signature très alambiquée, à la manière d'un notaire, de Jacques Boutin. Il apparaît certain que son père lui a fait donner une solide instruction, d'ailleurs chez le Sieur Berthon, greffier à la Maîtrise des E & F, et qui demeure à la Poupardièrre.



Les interrogatoires (série B 1396 aux A D V) sont faits, à Fontenay au Palais de Justice, à la requête du Procureur du Roy de ladite Maîtrise, par Jean Baptiste Nicolas Léon Savary, Conseiller du Roy, Lieutenant particulier, et le 6 et 7

mars 1736.

Le premier à la barre, est Jacques Boutin demeurant au bourg de Mervent qui « après serment par



luy fait de dire, l'avons enquis de son nom, de son âge, qualité et demeure ». Après avoir décliné son nom, âge, etc., il est « Interrogé s'il n'a fait charoïer nuitainement (la nuit) à différentes fois par son valet (Pierre Gantier) il y a trois ou quatre ans plusieurs charges de bois rondin ». Quinze chefs d'accusations sont produits contre lui et surtout son père.

Naturellement, il a tout nié en bloc « qu'y est tout ce qu'il a voulu répondre » etc.

Puis, c'est le tour de Messire Pierre Baudry prêtre chapelain, 40 ans, le 8 mars. Interrogé cette fois par Alexis Léon Bonnet,

seigneur de la Richardière, Conseiller du Roy (mais aussi) Procureur de la Maîtrise des E & Forêts, et contre lequel Baudry prêtre ne sont retenus que douze plaintes.

La même chose que précédemment (série B 1396 aux A D V), « après serment par luy fait de dire, l'avons enquis de son nom, de son âge, qualité et demeure », et naturellement, le chapelain nie aussi toute participation à ces vols de bois.

L'interrogatoire suivant, le 19 mars qui suit, sera celui de Marie Billon veuve Boutin, 42 ans, mais il ne sera guère plus fructueux !

La pièce suivante est la réquisition du

Procureur en date du 15 février 1737, qui relate les témoignages : 24 témoins vont venir à la barre et le procès va durer presque deux ans !



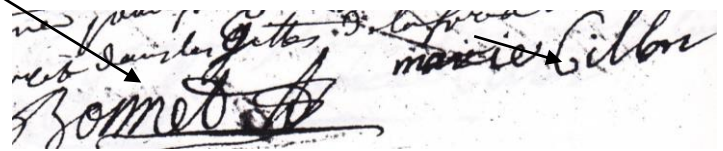
J'en ignore l'issue !

Je ne suis pas rentrée dans le détail de cette affaire très sérieuse, que je reverrais plus amplement lors d'un prochain bulletin sur la forêt dite, aujourd'hui, de Mervent-Vouvant.

Cela a-t-il pu affecter la santé du vieux père de Messire Pierre Clément Baudry, le chapelain ? Son géniteur décède, en effet, en plein procès, en 1736, âgé de 70 ans.

L'affaire, découverte en 1736, fit certainement grand bruit et atteignit sans nul doute l'honorabilité des familles condamnées.

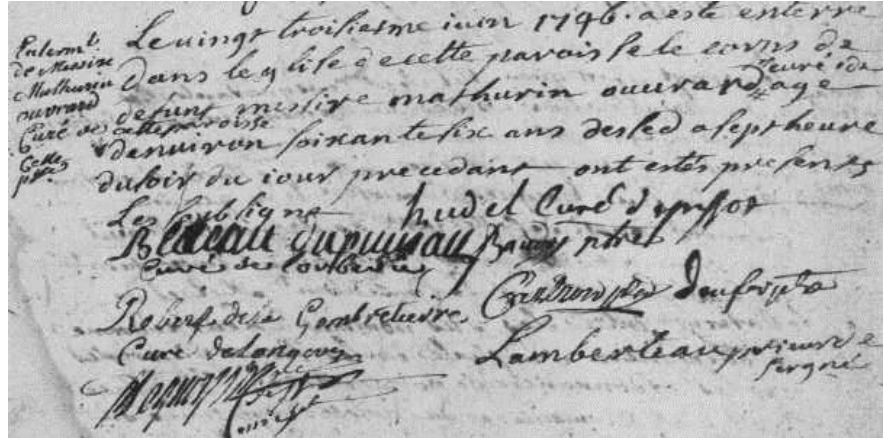
Après cette affaire, la famille Boutin retombera pour quelques temps dans



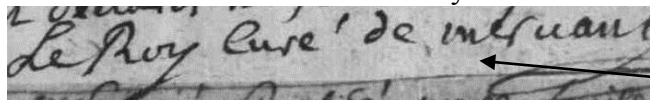
l'anonymat. Puis, probablement qu'ensuite, à Mervent, la vie a repris son cours après un tel tumulte !

Dix ans après ce retentissant procès, Mathurin Ouvrard curé de Mervent décède. p. 1786

Le « vingt trois juin mil sept cent quarante six, a été enterré dans l'église de cette paroisse le corps de défunt (sic) Messire **Mathurin Ouvrard**, curé d'icelle âgé d'environ soixante six ans descédé à sept heures du soir du iour (sic) précédent ont été présents les soussignés ». Presque tous les curés des alentours se sont déplacés (au nombre de 8) : Hudel curé de Pissot, Baudry prêtre, Cartron prêtre, Béreau curé de l'Orbrie, Robert de la Gambretière, curé de Longèves, Lamberteau prêtre prieur de Sérigné, ect.



Pierre Baudry, prêtre vicaire, aussi chapelain, remplace le curé Ouvrard du mois de juin à décembre en attendant l'arrivée du curé Leroy. Celui-ci avait été curé de Puy-de-Serre du 16 novembre 1740 jusqu'à son arrivée à Mervent.



Julien Leroy prêtre, est curé de Mervent depuis

le décès du curé Ouvrard en juin. Je ne sais rien de plus

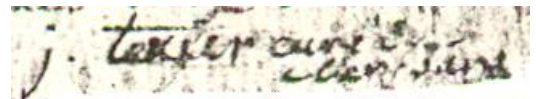
sur ce curé sinon qu'il a une sœur installée avec lui, à Mervent, *Demoiselle Victoire Leroy* qui signe très bien.

Mais, le 30 août suivant, le Procureur royal (Série B 668 Archives de la Vendée folio 40, V°) avait émis une action contre *Messire Leroy* (alors curé de Puy-de-Serre depuis novembre 1740), qui ne quitte vraiment cette paroisse que le 22 décembre 1746. Pourquoi ?

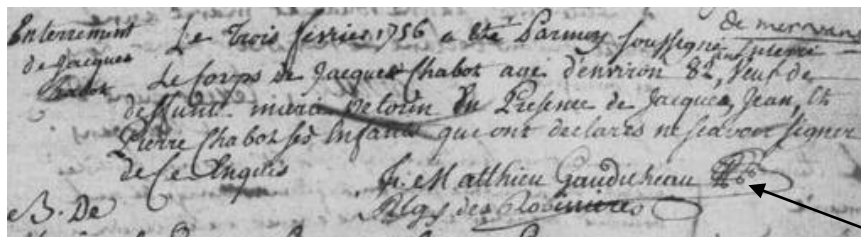
Etrangement, il apparaît encore plusieurs fois sur le registre religieux de Puy-de-Serre, et signe « *Leroy curé de Mervent* » tandis que le chapelain Baudry officie à plein temps.

Et, 12 février 1749 (ADV série B 669 folio 4) acte de la justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais, le Procureur conte *Messire Julien Leroy*, curé de Mervent. Quels types de problèmes peu bien avoir le curé Leroy puisqu'encore le 12 février 1749 (Série B 669 Archives de la Vendée folio 4) selon les archives de Justice seigneuriale de la baronnie de Maillezais, le Procureur dépose plainte encore contre *Messire Julien Leroy*, curé de Mervent.

Il quitte Mervent peu après et est remplacé par un nouveau curé qui arrive le 17 août 1750.



Jacques Texier, curé de Mervent est secondé naturellement par Pierre Clément Baudry, le chapelain, qui n'est plus tout jeune.



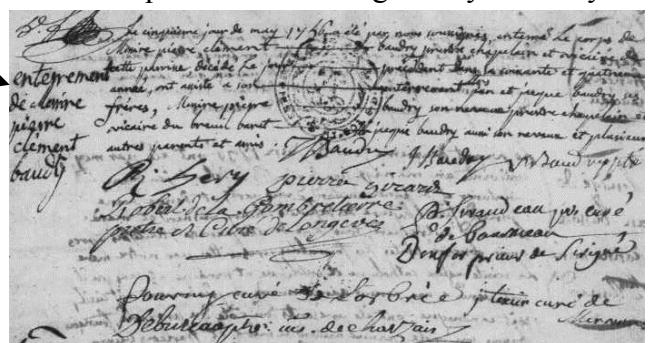
En effet, pendant les deux dernières années de sa vie, le chapelain *Messire Pierre Clément Baudry*, va de moins en moins fréquemment officier et rédiger les actes religieux.

Texier se fait seconder par un religieux du *couvent des Robinières* ; Frère Mathieu Gauducheau, qui va aussi de temps en temps faire le service dans la paroisse de Puy-de-Serre.

On peut supposer que *Messire Pierre Clément Baudry*, est malade ou dans l'incapacité d'assurer les offices religieux ! Il décède le 5 mai 1756, âgé de 64 ans seulement !

Outre sa famille, sa sépulture sera suivie par de nombreux prêtres du voisinage. On y verra s'y côtoyer : Robert de La Gambretière, prêtre et curé de Longèves, Giraudeau curé de Bourneau, Denfer, prieur de Sérigné, Gauvry curé de L'Orbrie, Debureau prêtre curé de Charzais.

Cela n'est pas mentionné mais il est probablement inhumé au cimetière de la paroisse, peut-être auprès de ses père et mère.

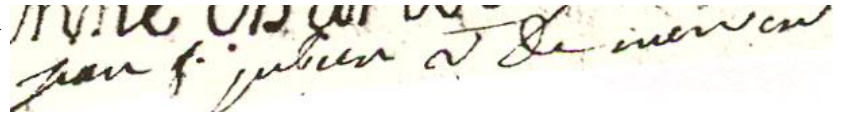


Deux mois plus tard, arrive le 5 juillet 1756, un nouveau chapelain.

p. 1787

Jean François Jubien, vicaire, prend alors la charge de chapelain de la chapellenie de St-Joseph, en l'église de Mervent.

Il est connu puisque sa famille fait déjà partie de la paroisse depuis au moins 1700.



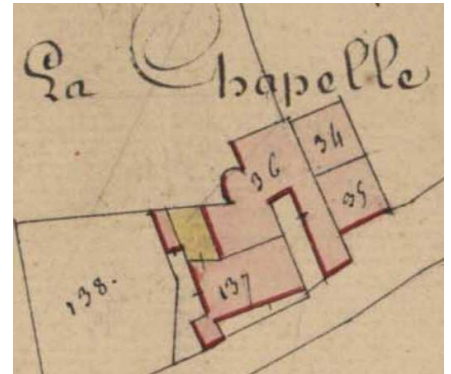
Jean François Jubien est né le 5 juin 1732 et est un jeune prêtre de 24 ans. Sa signature comme les actes sont rédigés assez médiocrement !

Il est le fils de M^o Pierre Jubien, fermier de la *Citardière* avant 1750 puis à La *Cornelière* (la *Cornelière* est un domaine constitué d'un château situé sur la paroisse de Mervent, à la limite de cette paroisse, de celle de Vouvant et de celle de Puy-de-Serre), et de *Dame Marie Goguet*. M^o Jubien, père, avait été aussi l'un des adjudicataires des bois habitués de l'ordinaire des années 1750.

D'ailleurs, l'un de ses fils Pierre, qui a épousé Catherine Chessé mais qui demeure à l'Orbrie, est aussi adjudicataire habitué de l'ordinaire des années 1785-86, poursuivant son activité bien au-delà de la Révolution, achetant même des biens nationaux ; plusieurs autres membres de sa famille, sont dans le négoce du bois.

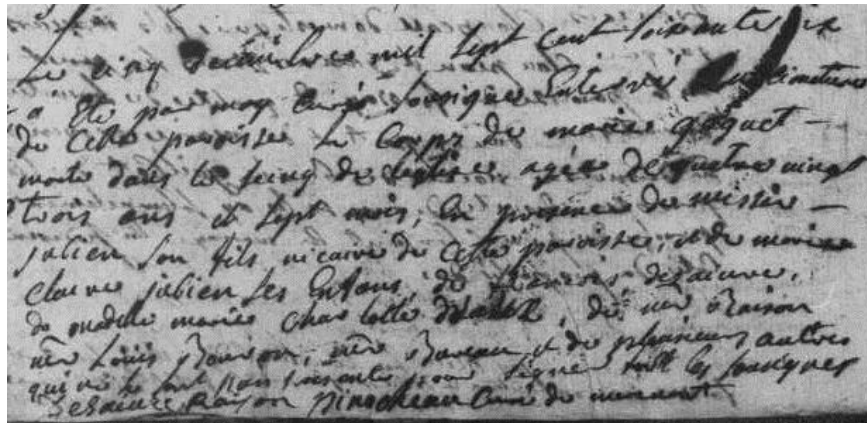
Un autre de ses fils : M^{re} Pierre Jubien, époux de Renée Moricet, qui a aussi demeuré à la *Cornelière* (1750 à 1767), sera même « arpenteur » vers 1780 de la Maîtrise des E & Forêts de Fontenay-le-Comte.

La **Chapelle** au bourg →



D'ailleurs, à cette période (1750 à 1767 – voir aux ADV, B 1457 et Bois et Forêts en Poitou aux XVII^e s. par Yvon Legal), deux groupes merventais cherchent à gagner les enchères, l'un est constitué autour de Jean Pineau (père) « *fermier de la Citardière* », le second par Pierre Jubien, père, dit alors « *fermier de la Cornelière* » (domaine constitué autour d'un château situé sur la paroisse de Mervent – ADV, B 1355).

Mais, il est aussi chapelain de la chapellenie de St-Joseph et obligatoirement installé à la *Chapelle* (n° 22 ou 26 rue de la Chapelle, où il reste très peu de traces de cette grosse propriété : les reliefs d'une chapelle voûtée devenue cave), du bourg, domicile des religieux bénéficiant de cette fonction. Les chapelains de cette fondation, créée en 1656, et desservie en l'église St-Médard de Mervent, étaient logés dans une maison à part de celle du curé de la paroisse.



← Sépulture **Marie Goguet** 1770

Le chapelain demeure au bourg à la *Chapelle*. C'est d'ailleurs auprès de lui que décède, Marie Goguet sa mère, alors veuve, et qui est inhumée

« Le cinq novembre mil sept cent soixante dix a été par moi curé soussigné (Pinocheau) enterrée au **cimetière** de cette paroisse le corps de Marie Goguet morte dans le sein de l'Eglise âgée de quatre vingt trois ans et sept mois ; en présence de Messire Jubien son fils vicaire de cette paroisse, et de Marie Claire Jubien ses enfants, de François Desavire (dans le négoce du bois qui demeure à Culdebray), de Modeste Marie Charlotte Draux (son épouse), des Mrs Raison (Ouillères), Louis Bouron (Ouillères), Messire Baveau (prêtre), et de plusieurs autres, . . » **Pinocheau** curé de Mervent.

Après son passage à Mervent qu'il dessert activement, Jean-François Jubien part le 21. 4. 1778 prendre la Cure de St-Pierre le Vieux, où cette fois, il sera curé jusqu'au 5. 6. 1792, et où il sera remplacé par Rouleau (civil) officier public.

Arrestation d'un **prêtre réfractaire** en 1794 →

Messire Jean François Jubien, ex-curé, qui avait à ce moment-là, 60 ans, fut incarcéré à Fontenay pour avoir refusé le serment, et il y mourut le 16 août 1792, faute de soins (voir liste curés : revue la Maraichine



Normande).

Mais revenons un peu en arrière.

p. 1788

Nous nous étions arrêté (dans la liste des curés) au curé **Jacques Tessier** (voir plus haut p.1786), auquel va succéder bientôt le curé Louis Pinocheau.

Pendant le ministère du curé Texier, un fait divers grave se produit en 1752. Il y eut un scandale dans l'église même (bull. n° 37 *Moulinneuf*).

Mtre Jacques Gaschet, ancien protestant « *pas très bien converti* » (sic), meunier au *Moulinneuf* de Mervent, avait pour domestique « un nommé Botton, qui sans que son maître le désapprouve, fait un scandale un dimanche pendant l'office du Jour de la Purification (2 février jour de la Chandeleur). On accusa même Jacques Gaschet d'avoir incité ledit Botton ».

En effet, « ledit Botton, pris de boisson, a cogné, remué, secoué et à plusieurs reprises, la porte grillagée qui sépare l'église du chœur et ainsi fait rire une partie de l'assemblée à plusieurs reprises » (voir plus de détails dans bull. n° 39 les *Deux-Eaux*).

Un procès eut lieu sur plainte du curé **Texier** et des témoins ont été entendus : *Messire* Baudry, prêtre chapelain, Mr René Marie Raison (° 1712), syndic de la paroisse, bourgeois âgé de 40 ans, demeurant les *Ouillères*, le Sr Louis Bouron aussi des *Ouillères*, tous témoins contre

Botton, domestique de Gaschet, et lors du procès du 9 mars 1752 contre ledit Botton (ADV série B 109) qui a fait du tapage à l'église.

← Le **Moulinneuf** (sous les eaux du barrage)

Enfin, une conversion : un bon point pour le curé du moment !

Lors du décès, le 29 janvier 1756, de Louise Gaborit 72 ans veuve de feu Jacques Rouhier (Royer autrefois garde forêt), née 1684 et fille de Mtre Georges Gaborit (sergent-garde forêt en 1700 dem. *Cour du Nay*) « *décédée du jour précédent dans l'unité de l'Eglise ayant fait le jour précédent de son décès abjuration de l'hérésie de Luther dans laquelle elle avait vécu pendant la plus*

grande partie de sa vie, furent présent à son abjuration, Jean Mitard, journalier » et autres dont Pierre Rouhier son fils, sa fille Marguerite et Jean Fromaget son gendre. . – signé : **Texier**, curé de Mervent. Ce qui est curieux, c'est que le curé a mentionné la présence de sa fille ce qui est très inhabituel (en général, le nom des femmes présentes est rarement mentionné) ! Il y avait donc encore des protestants à Mervent !

Après le 24 mai 1763, le curé Texier est remplacé par un autre curé qui arrive le 14 août suivant :

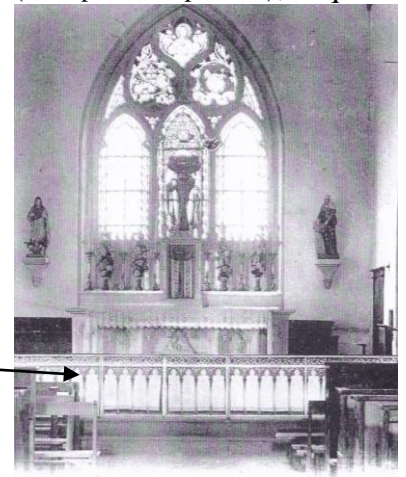
Louis Pinocheau, arrive à Mervent en plein été ce qui est assez inhabituel ! Qu'est donc devenu le curé précédent ?

A cette époque-là, le prêtre règne sans partage sur l'ensemble de ses paroissiens d'autant plus qu'il est presque le seul (bien souvent) à savoir lire et écrire. Cette influence est

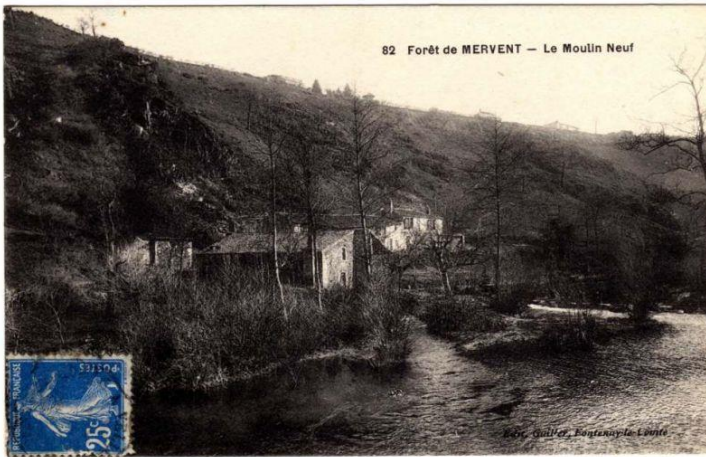
d'autant plus solide, que dès la fin du XVIIème siècle, le curé a été déclaré inamovible c'est-à-dire qu'il demeure jusqu'à sa mort dans sa « *cure* ». Il vit des revenus de ladite « *cure* » plus ceux des dîmes et divers impôts à la charge de ses paroissiens. Il y a entre lui, son église et ses paroissiens, ses « *ouailles* », comme un « *mariage spirituel* » !

Dans ces moments-là, de curieux phénomènes se produisirent !

Ainsi en avril 1766, a été inscrit dans les registres d'un curé érudit de la paroisse de Lairoux : « *Il fut aperçu dans la partie australe du ciel, une comète dont le mouvement paraissait parallèle à l'orbite de la terre. Elle se levait et se couchait avec le soleil. Son orbite paraissait une fois grand comme celui de Vénus en son plein. Elle coupait à angle droit pendant la journée la Constellation d'Orion, l'œil du Taureau et le Bélier, quelques fois suivant, quelquefois disparaissant avec lui. Sa queue en forme de lacet d'un brillant serein jusqu'à 8 heures du soir s'élevait après le coucher du soleil, jusqu'à 36 et 37° de latitude Nord-Ouest quart Nord embrassant les Gémeaux et*



Canton de Saint-Hilaire des Loges (Vendée). - Intérieur



82 Forêt de MERVENT - Le Moulin Neuf



A handwritten signature in cursive script, reading "pinocheau Curé de Mervent". The ink is dark and the handwriting is fluid and characteristic of the 18th century.



les Playades. Le soleil s'approchant du solstice d'été, la laissa, sans doute dans la partie septentrionale. On n'a point vu s'il en fut parlé dans les nouvelles (journaux).



p. 1789 Cette comète fut aperçue dans toute la paroisse et, comme elle ne se montrait pas malfaisante les esprits n'en furent point épouvantés . . . ». C'est moins sûr !

Cette comète fut nommée (plus tard) « comète D/Helfenzrieder » du nom du savant allemand qui l'avait découverte.

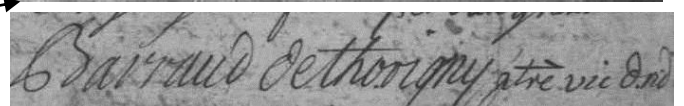
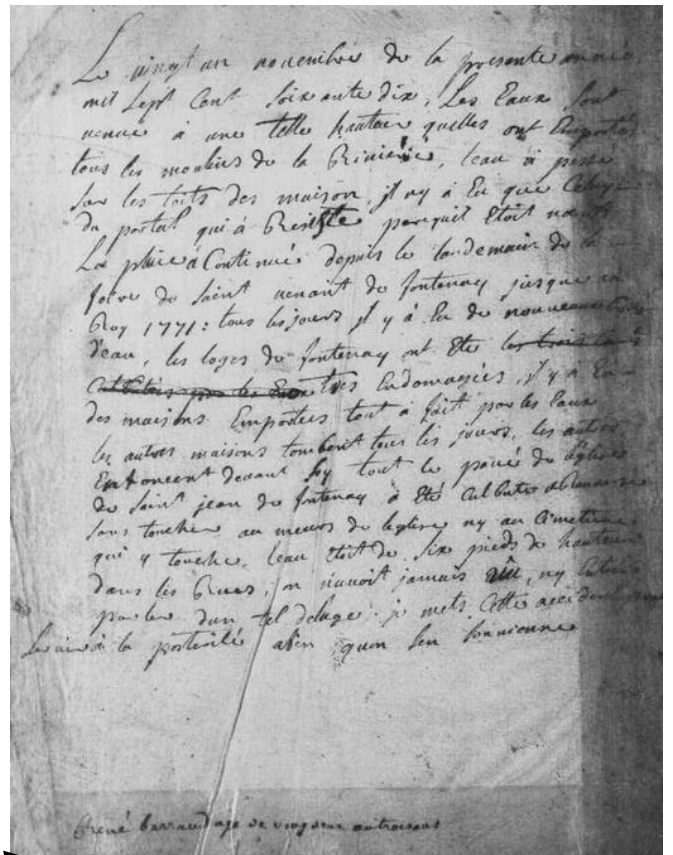
L'été suivant, le même phénomène réapparut : « Tout le mois d'août 1767, la même comète, qui avait paru l'année d'auparavant, reparut dans le Nord. Elle se montrait deux fois en dix-sept heures de temps, le matin dès deux heures et le soir sur neuf et dix. On eût dit, à voir son mouvement, tout irrégulier qu'il était, qu'elle volait autour du Pôle. Elle partait du Nord-Est quart de Nord jusqu'au Nord-Ouest quart de Nord n'ayant à son zénith

que 21° de latitude, embrassant le matin les Boêtes (chariot) ou Char de David, et le soir, la Grande Ourse, la Queue du Dragon et quelques autres Constellations septentrionales . . . ». Cela intrigua tout de même et certains y virent un mauvais présage !

Puis, en 1768, ce sont des intempéries désastreuses : « Dans la présente année de 1768, il a tombé de l'eau presque continuellement depuis le 24 mai jusqu'au 12 mars 1769 sans avoir pu emblaver (= semer) que la moitié des terres » a écrit un paroissien de Sainte-Hermine.

L'année suivante a lieu une nouvelle grande crue causée encore par l'abondance des pluies. Est-ce la fameuse crue millénaire tant redoutée (et encore de nos jours) ?

La catastrophe est-elle si importante que Barraud de Thorigny prêtre vicaire, a jugé utile d'inscrire l'évènement sur une feuille libre : « le 21 novembre de la présente année les eaux sont venues à une telle hauteur qu'elles ont emportés tous les moulins de la rivière, l'eau a passé sur les toits des maisons. Il n'y a eu que celui du Portail (à Mervent) qui a résisté parce qu'il était neuf. La pluie a continué depuis le lendemain de la foire de la Saint-Venant (12 octobre 1770) jusqu'aux Roys de 1771 (6 janvier) tous les jours il y a eu de nouveau très d'eau, les Loges de Fontenay ont été très endommagées, il y a eu des maisons emportées tout à fait par les eaux, les autres tombaient tous les jours, les autres enfoncent devant, et tout le pavé de l'église de St Jean de Fontenay a été culbuté et renversé sans toucher aux murs de l'église, ny au cimetière qui y touche. L'eau était de six pieds de hauteur (1,98 m) dans les rues. On n'avait jamais vû ny entendu parler d'un tel déluge . . . Je mets cet accident sur les lignes à la postérité, afin qu'on s'en souvienne . . . René Barraud, âgé de vingt deux ou trois ans (sic) ».



En mars de 1692, les moulins de Mervent et tous ceux sur la rivière Vendée (entre autres) avaient déjà été emportés. Etais-ce la « fameuse crue centenaire » ? À Fontenay, on note aussi ces mêmes évènements : « le 26 novembre 1770, une trombe d'eau s'abattit sur toute la région de Fontenay. Une pauvre femme nommée Catherine Gachignard, épouse du cordonnier Pierre Turcaud habitait une maison basse près du passage des eaux. Sur le point d'accoucher, elle trouva une mort horrible, car avant qu'on put la transporter ailleurs, l'eau avait atteint le plafond et elle périt noyée ».

Et également, au Simon la Vineuse : « cette année 1770, les pluys (pluies) ont été abondantes depuis

la Saint-Michel (29 septembre) ce qui a fait qu'on a pas pu emblaver les terres en ce païs cy, et les eaux ont été si grandes qu'on ne les avait jamais vues, et le 26 novembre l'inondation a été générale et a p. 1790



causé de grands ravages partout ». Après les terribles calamités de 1770, d'autres suivirent hélas. Ainsi, 1775-76, sont des années de grande sécheresse.

← Eglise du **Simon la Vineuse**

Le curé Pinocheau, comme son prédécesseur Texier, sera lui aussi toujours activement secondé par *Messire Jean François Jubien*, prêtre et vicaire mais aussi chapelain.

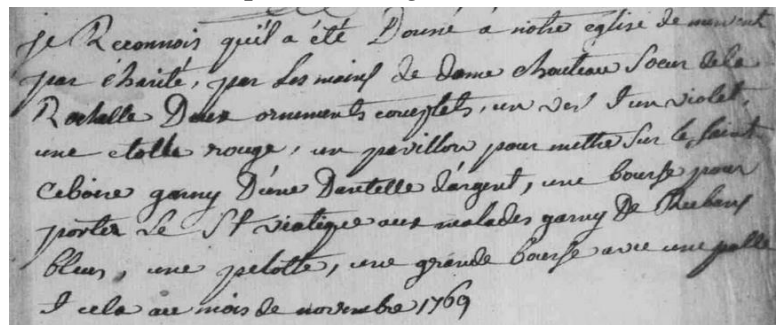
Fait plutôt rarissime, Jubien va servir sous trois curés puisqu'il sera encore là, lorsqu'arrivera à son tour le curé Bernardeau (6. 6. 1776) après le décès de Pinocheau !

Pendant son ministère, en 1769, le curé Pinocheau épingle

un petit mot sur lequel il mentionne « *Je reconnais qu'il a été donné à notre église de Mervent par charité, par les mains de Dame Chasteau sœur de La Rochelle, deux ornements complets, un vert et un violet, une étolle (sic) rouge, un pavillon pour mettre sur le Saint Ciboire garni d'une dentelle d'argent, une bourse pour porter le St Viatique aux malades garny de rubans bleus, une pelotte, une grande bourse avec une palle et cela au mois de novembre 1769* ».

Vraiment, il semble reconnaissant à ces religieuses pour ainsi signaler ce legs !

Néanmoins, le curé Pinocheau, doit faire rentrer les revenus de la « *dîme* » et, même parfois, cela va jusqu'au



procès !

Ainsi, le 7 avril 1772 a lieu un procès entre le curé Pinocheau et le sieur Paul Bureau époux de Rosalie Creuseron (née à Vouvant), demeurant au bourg, à propos de dîmes sur une terre la « *Gaultellerie* » du Jaud (près des Loges) « où il y a une roche et un cormier » (un arbre de repérage de limite). Il y eut de nombreux témoins. Le sieur Bureau et son épouse refuse de payer une « *dîme* » sur une terre bien précise.

← Le **Jaud** (au fond de la vallée de l'Erable)

Cette fois, le 22 juin 1772, c'est encore un procès contre *Dame Lemaignan* (parente avec les Bernardeau), et qui refuse de payer la rente de deux terres, au curé Pinocheau.

En fait, *Dame Marie Magdeleine « Lemagnent »* (fille de Alexis Le Maignan, écuyer, seigneur de le Giraudière , et Anne Garipault ; les biens au bourg lui viennent de ses parents et grands parents maternels – voir plus haut p. 1722), ne reconnaît pas la rente créée, le 3 octobre 1635, par son ancêtre « *Noble Homme François Jolly sieur de la Giraudière* » accordée (voir plus haut p. 1658) il y a plus de cent ans au curé Lucas Payneau.

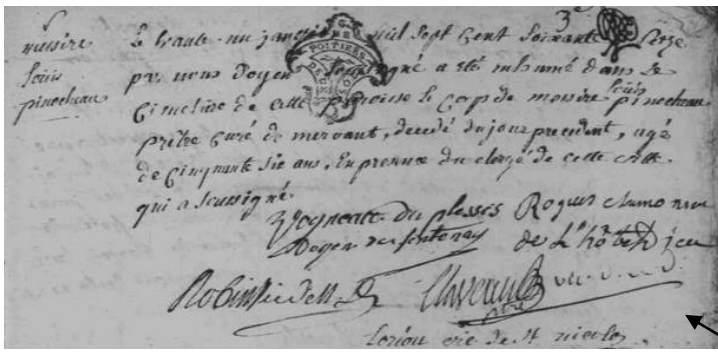
Elle était alors veuve de *Messire Jacques Henry Bernardeau*, écuyer, sieur de L'espinau (ou Lépinay); qu'elle avait épousé le 10 juillet 1736, et demeurait à présent à la Guibonnière psse de Puy-de-Serre où décèdera son époux le 29 juin 1762. Elle signait « *la maignen veuve lepinay* » (sic).

Ce revenu accordé à ce religieux, Lucas Payneau curé de Mervent, est-il à l'origine d'une fondation de plusieurs messes basses par an, célébrées pour les défunts de la famille Bernardeau ? Pour autant, certains de ses membres ont-ils été inhumés au sein de notre église. On pourrait le penser !

Il faut savoir que les messes de fondation, créées par voie de donation ou de legs (comme la fondation d'Abraham Thibaud, entre autre), constitue une autre source de revenus pour les curés.



En 1892, les héritiers Bernardeau (voir plus haut p. 1749,50) règle encore à la Fabrique de p. **1791**



Mervent, la somme de 22 frs or, pour cette fondation Bernardeau. Cette création était sans doute inaliénable mais après la loi du 9 décembre 1905, qui met fin au concordat napoléonien, mais aussi et surtout à l'antique union entre l'Église catholique de France et le pouvoir politique, cette rente n'est plus mentionnée dans les recettes du registre de Fabrique (il y pourtant encore des descendants Bernardeau).

Peu d'années avant le départ du chapelain,

Messire Jean François Jubien, le curé Pinocheau décède. Jusqu'à l'arrivée du remplaçant de Pinocheau, Jubien va assurer tout seul la charge de la paroisse.

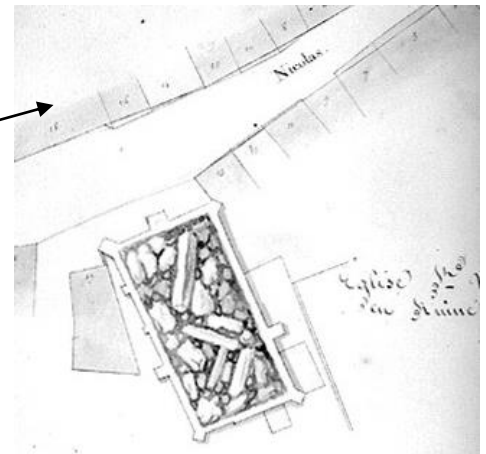
Que s'est-il passé ?

Messire Pinocheau était-il seulement de passage dans la paroisse St-Nicolas de Fontenay ? Est-il mort brutalement ? Bref, comme cela se faisait, il est enterré sur place.

Il a été écrit sur le registre de cette paroisse « *Le trente et un janvier mil sept cent soixante seize, par nous Doyen soussigné, a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse le corps de Messire Louis Pinocheau prêtre curé de Mervent, décédé du jour précédent, âgé de cinquante six ans (sic) en présence du clergé de cette ville (de Fontenay) qui a soussigné* » - Vognente du Plessis doyen de Fontenay, Roguier chanoine de l'Hôpital, Robinnière (?), Claveau vicaire, Loriou curé de St-Nicolas.

Ruines de l'église St-Nicolas →

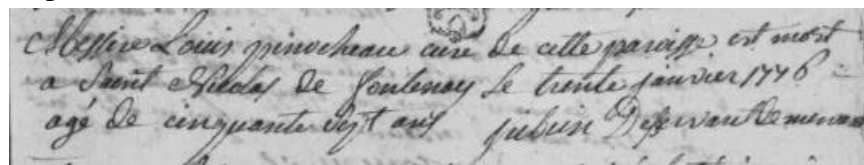
L'église Saint-Nicolas était le sanctuaire de la troisième paroisse de Fontenay. Mais, c'est une toute petite paroisse qui jouxte celle de St-Jean. Le cimetière était en face, de l'autre côté de la rue. A l'origine, il s'agissait d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Maillezais. Comme beaucoup d'autres églises, elle est fortement endommagée par les Protestants en 1568. En mai 1590, y eurent lieu les obsèques du cardinal de Bourbon, roi de la Ligue sous le nom de Charles X, dont l'urne contenant les viscères fut scellée dans un pilier du chœur.



A la Révolution, la paroisse de St-Nicolas est supprimée.

L'église est utilisée par le Génie militaire comme magasin à fourrages de 1793 à 1805, date à laquelle, en février, le clocher s'effondre lors d'un ouragan. En 1809, suite à une enquête préfectorale, la ville de Fontenay déclare ne pas avoir besoin d'un troisième lieu de culte paroissial et envisage la vente des ruines. Finalement, en 1836 la fabrique cède les ruines à un entrepreneur qui édifie deux maisons à leur emplacement, les actuels 30 et 32 rue Saint-Nicolas.

Mais, Messire Jubien, dit « desservant », qui remplace donc le curé, a lui aussi écrit simplement dans le registre religieux de Mervent « *Messire Louis Pinocheau curé de*



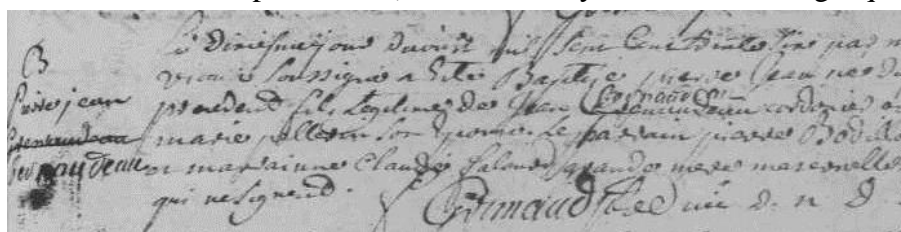
cette paroisse est mort à St-Nicolas de Fontenay (une toute petite paroisse de cette ville située proche de l'église St-Jean et le couvent des Cordeliers) le 30 janvier 1776 âgé de cinquante sept ans » (sic).

Six mois plus tard, le 6 juin, arrive un nouveau curé.

Pierre Jean Bernardeau s'installe à la Cure (rue des Juifs n° 38). Quand la Cure fut-elle restaurée comme on peut la voir aujourd'hui ?



Sûrement dans ces périodes-là, car c'est le style de maison – logis qui se fait alors !



← Baptême du curé Bernardeau

Ce curé est issu d'une famille modeste. Fils d'un cordonnier, il est né à Fontenay-le-Comte, le 9 août 1736 et baptisé dans la paroisse Notre-Dame le 10

août 1736 ; il est le fils de Jean Bernaudeau (° 1709) cordonnier et de Marie Pellerin ; son parrain p. **1792** fut Pierre Baudillon, aussi cordonnier et la marraine Claude Fallourd sa grand-mère maternelle. Signé : Grimaud curé de N D (Notre Dame).

Il a, alors, 41 ans (il quittera sa fonction en 1794). Naturellement il loge donc à la « Cure » dont il jouit des revenus. A ses côtés, il a sa sœur Marie-Françoise (° 1733) et tous deux sont souvent sollicités pour être parrain ou marraine. Plus tard, il aura aussi avec lui son vieux père qui est dit en 1793 âgé de 84 ans.

Une décennie plus tard, le curé de notre paroisse, va subir de plein fouet toutes les vicissitudes qui accompagneront la Révolution.

Après le départ en avril 1778 du chapelain Jubien, arrive à Mervent le 19 décembre de la même année un nouveau chapelain, **Jean François Joseph Meunier**.

Après sa nomination (voir plus haut p.1666) et sa prise de pouvoir de la Chapellenie de St-Joseph (p. 1668), il entend récupérer tous les dividendes qui lui reviennent (ADV 105 G 06), dont diverses dimes sur des terres à Fontenay, mais il passe (ou renouvelle) également plusieurs baux.

L'affaire va s'éterniser, être portée devant la justice, et d'ailleurs le 14 mai 1779, on lui oppose même un « prétendu testament », à ses yeux, non valable.

Il faut dire que la création et la fondation de la chapellenie de St-Joseph, à Mervent, remonte à plus de 120 ans (voir plus haut p. 1661, 62, 63).

Les occupants des terres sont plus que récalcitrants à régler les diverses rentes comme le montre les différents baux suivants : (3. 4. 1779) « bail à ferme pour 9 ans comprenant 9 récoltes de fruits qui commencent à la fête de la St-Michel » prochaine dont : « 18 boisseaux froment, bon bled » (de bonne qualité) au nommé Michel Mignonneau sur des terres situées au Portault, paroisse Notre-Dame, et à Jean Guyonnet laboureur à **St-Martin de Fraigneau** (église) « 3 boisseaux froment de la même qualité ».

Prudent, en plus, Messire Meunier, chapelain « a pris une hypothèque sur les biens des dits preneurs et en cas de non paiement la mettra à exécution ».

De même (3. 4. 1779) un bail est passé avec Pierre Chaigneau fournier (boulanger) à Doix, pour « 9 boisseaux froment, bon bled » et pour « menu suffrage (autre petite redevance) en raisons convenables, une livre de lin peigné prêt à filer » ; de plus « ledit Chaigneau a dû hypothéquer ses biens et immeubles jusqu'au paiement de ce qui a été convenu faute de quoi doléance sera posée par le Sieur Meunier, pouvant aller même jusqu'à la condamnation et la détention dudit preneur (Chaigneau) ».

Ensuite (3. 4. 1779), est fait pour 5 ans, à François Souchereau bordier et son beau-frère Pierre Poitou aussi bordier « demeurant ensemble et de communauté », paroisse de Chaix, un « bail comprenant 5 récoltes entières et consécutives commençant à la fête de St-Michel prochaine » (29 septembre) pour des terres situées à Chaix mais aussi à **Montreuil** (église) et à Fontaines. Ces terres sont des boisselées pour les bleds et des prés pour un fermage de « 70 boisseaux de froment, bon blé, nouveaux » (de la saison), plus « 60 livres en argent, payable au Sr Meunier à la St-Michel » et « auxquels lesdits preneurs donneront en menu suffrage par chacun an et en saison

convenable deux livres de lin peigné prêt à filer ».

Mais de plus gros ennuis l'attendent car il y a de vrais récalcitrants.

En effet, lorsqu'il veut récupérer les fruits concernant « l'ouche à Braud », terre qui touche, entre autre, « le jardin des prêtres de la Congrégation de la Mission supérieure de cette ville », au faubourg du Puy-St-Martin (frère de St-Lazare), le jour de la prise de possession des biens temporels de la dit chapellenie, il apparaît que cette pièce de terre ne fait pas partie des biens de la fondation. Les nommés Chaillou, jardinier et sa femme Marie Freland (qui était déjà veuve d'un nommé René Bellion demeurant au Puy-St-Martin) mère



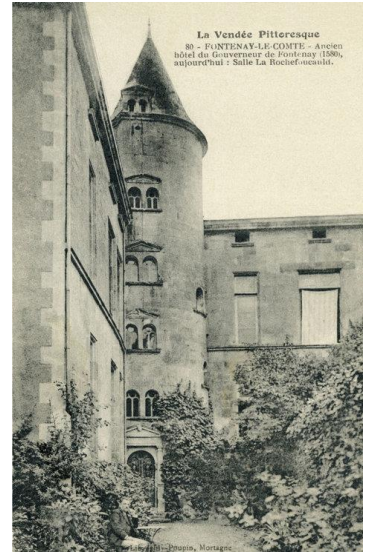
et tutrice des enfants d'elle et dudit feu, prétendent avoir arrenté en date du 27 mai 1742 par acte p. 1793 reçu par Champgoré notaire et son confrère, notaires royaux à Fontenay, « *a arrenté à Pierre Bellion journallier, garçon majeur, une pièce de terre contenant environ 3 boissellées* (= environ 24 à 30 ares la parcelle en question) *située à Fontenay* » faubourg du Puy-St-Martin.

Mais le Sr Meunier chapelain, prétend lui, que cette terre du faubourg du Puits-St-Martin en la ville de Fontenay, faisant partie des provisions de la fondation de la *chapelle de St-Joseph* à Mervent. Mais, il se heurte à nouveau à un refus des actuels occupants.

A la suite de quoi le Sr Meunier porte plainte (le 19. 3. 1779) et convocation est faite aux dits Chaillou et Freland, d'abord, de « *comparaître à huitaine au Palais Royal et par devant Messieurs les officiers du Siège royal et Sénéchaussée de Fontenay-le-Comte* ». C'est bien connu les curés sont particulièrement procéduriers !

Ancien Hôtel dit de la **Sénéchaussée** →

Mais, le Sr Meunier fait appel à *Monsieur* le Sénéchal de la Sénéchaussée de Fontenay. Le 20 mars 1779, une requête du Sr Meunier est faite donc devant le *Sénéchal* de Fontenay (Jean François Joseph Moreau), qui transcrit les dires de chaque partie : lequel Sr Meunier « *disant qu'il est assé (sic) ordinaire que les nouveaux pourvus de bénéfice* (parlant de lui)



commencent leur entrée par des discussions qui n'ont de fondement que l'envie d'accroître un revenu que la Providence leur a attribué pour une cause bien différente ». Aussi le Sénéchal souhaite que « *Mr Meunier fournit (sic) une nouvelle preuve de cette vérité* » puis il rajoute « *mais une demande fondée sur un prétendu testament qui date de plus de cent vingt trois ans et, indépendamment d'un acquit qui ne paroît pas avoir été enterriné, n'a été suivit d'aucune exécution du moins pour l'objet dont il s'agit* (la terre de l'Ouche à Braud) *peut-elle mériter les regards de la justice* ».

Pour leur défense, les dits Chaillou et Freland, prétendent d'une part que cette parcelle n'existe pas dans ce « *prétendu testament* » ou que l'acquit et entérinement n'ont pas été réalisés, puisque les « *fruits et revenus de cette terre n'ont pas été réclamé depuis 40 ans* » ce qui serait une preuve et de ce fait le Sr Meunier ne peut rien prétendre, et puis, surtout, qu'ils ont arrenté cette terre, etc. . .

Le Sr Meunier, chapelain, a-t-il fini par avoir gain de cause ? En tous cas, ses prédécesseurs avaient fait preuve d'une grande négligence !

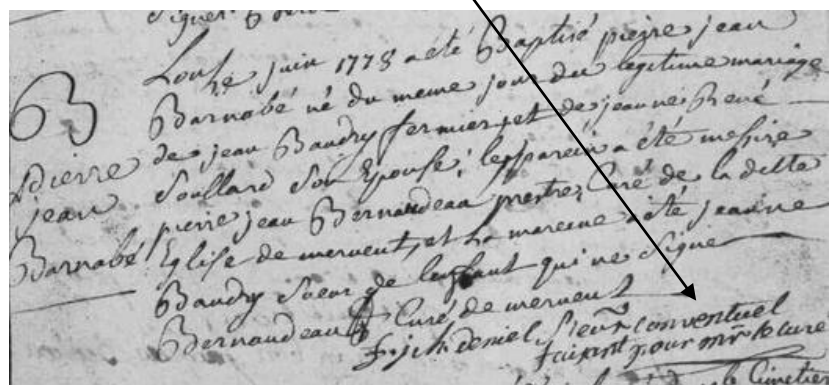
Mais revenons au curé du moment !

Quant au curé **Bernaudeau**, dès son arrivée à Mervent, il est sollicité pour être parrain des notables de Mervent. Et, comme il ne peut être à la fois parrain et officiant, c'est un autre religieux qui donne le baptême au nouveau né qui portera, entre autre, les prénoms du nouveau curé.

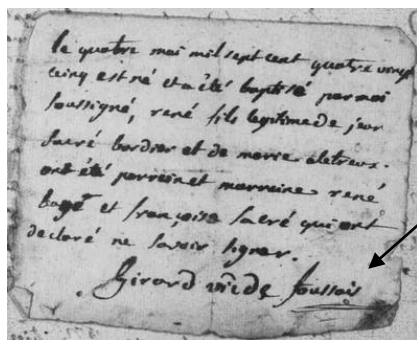
Ainsi, le « *onze juin mil sept cent soixante dix huit, a été par moy* (religieux du couvent des Robinières) *baptisé Pierre Jean Barnabé* (qui sera maire de 1816 à son décès en 1825) *né du même jour du légitime mariage de Jean Baudry fermier* (de la Cornelière puis propriétaire et aussi maire de Mervent en 1791 – voir bull. n° 53 La Cornelière p. 1596) *et de Jeanne-Renée Soullard son épouse, le parrain a été Messire Pierre Jean Bernaudeau prêtre curé de la ditte église de Mervent, et la maraine (sic) a été Jeanne Baudry sa sœur qui ne sait signé* ». Ont signés « *Bernaudeau curé de Mervent, Frère Ch. Daniel prieur conventuel* (couvent des Robinières) *faisant pour Mr le curé* ».

Le chapelain, *Messire* Meunier, dont il est dit qu'il effectue ses fonctions « *avec zèle et édification* » (sic) auprès des paroissiens de Mervent, et « *dont ils ont tous à se louer* », apparaît peu sur les registres entre 1780 et 1790 sauf le 22 janvier 1790 et probablement en l'absence de son curé.

D'ailleurs, c'est également le curé de Foussais, Mr Girard, qui vient plusieurs fois à Mervent. Il officie le 4 mai 1785 mais comme il a probablement oublié de



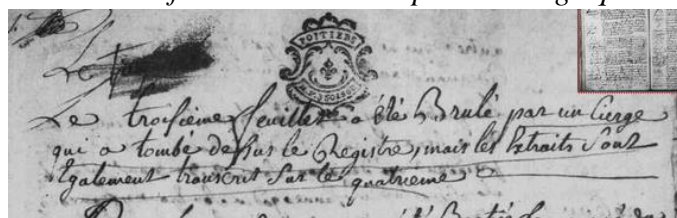
noter un baptême sur le registre, il a épinglé l'acte rédigé sur un bout de papier, beaucoup plus loin. p. 1794



← Signature de **Girard** curé de Foussais

Il revient encore à Mervent le 30 septembre 1785 puis encore le 10 octobre. Pourquoi ? Le curé de Mervent, *Messire Bernardeau*, qui était alors dit « *fort pesant* » (probablement très gros), a-t-il été malade ?

Le 17 mars 1784 un petit accident se produit que le curé Bernardeau a noté « *Le troisième feuillet a été brulé par un cierge qui a tombé dessus le registre mais les extraits sont également*



transcrit sur le quatrième ».

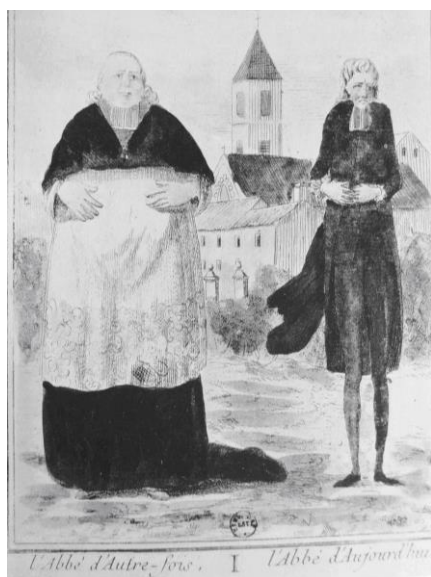
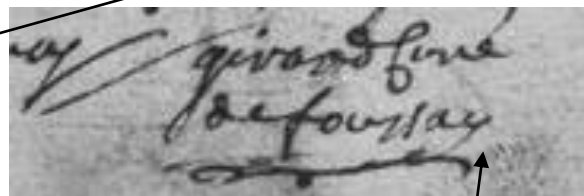
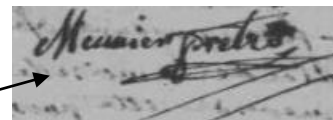
La déclaration royale du 2 septembre 1786 porte la portion congrue (salaire) des curés à 700 livres par an, celle des vicaires à 350 livres. Les curés jouissent en plus de leur portion congrue, du casuel, qui consiste en offrandes et honoraires versés par les fidèles à l'occasion de l'administration de certains sacrements. Les messes de fondation, créées par voie de donation ou de legs (fondation d'Abraham Thibaud ou Bernardeau, . .), constituent une autre source de revenus pour les curés. A une cure sont associés des domaines ou bien-fonds (terres, bâtiments, . .) qui sont entre les mains du curé ou du patron.

Mais par ce décret, les curés sont astreints au paiement de la décime (taxe perçue par le roi sur les revenus du clergé), une somme globale, fixée par la Couronne, est répartie entre les diocèses et, à l'intérieur des diocèses, entre les bénéficiaires. Bien souvent les petits curés de campagne vivent chichement tandis que le haut clergé (évêques, cardinaux, etc.) ont un train de vie presque indécent !

Beaucoup de curés sont obligés d'avoir une servante, voire un domestique qu'ils doivent rétribuer. De plus, la desserte des hameaux éloignés exige souvent l'acquisition et l'entretien d'un cheval. Toutes les études récentes montrent que, sous l'Ancien Régime, la situation matérielle des curés est convenable. Ils vivent dans une moyenne aisance et peuvent même faire figure de notables au sein de la communauté villageoise.

A la veille de la Révolution, en 1786, le **curé Bernardeau** est toujours là

ainsi que Jean François Joseph Meunier, qui est toujours dit « *prêtre chapelain* » de Mervent où il est signalé par les habitants de la commune, lorsqu'ils écrivent une pétition : « *que le Sieur Meunier, prêtre chapelain de cette église y exerce depuis environ douze ans les fonctions de vicaire, avec zèle et édification, que notre paroisse a beaucoup confiance en lui . . .* » (ADV série L 841). Il sera d'ailleurs le dernier à bénéficier de cette chapellenie au



moins jusqu'au 26 juin 1789, date à laquelle Mr Meunier, chapelain, assiste (et signe) à Foussais, au mariage, administré par Girard curé du lieu, de M^o Augustin Perrainne, notaire (voir bull. n^o 49 *La Clavelière*), avec *Delle Céleste Daguin*. A quel titre assistait-il à ce mariage et surtout en compagnie de son père *Messire Mr Pierre Alexis Meunier*, inspecteur du Roy à Fontenay.

← Caricature du **riche évêque** et du **pauvre curé**

En 1785, il y avait eu une mauvaise récolte (cela avait été la même chose en 1780), qui fut suivie d'une terrible épidémie, tandis que pareillement pour les années 1784-85-86 qui sont aussi fort mauvaises en raison de la sécheresse ce qui donna de mauvaises récoltes et provoqua une pénurie d'eau ainsi que de fourrage. L'année suivante, les inondations reprennent : « *le 27 février 1788 à 7 heures du matin l'eau (de la Smage à St-Hermine mais aussi ailleurs) passait sur le pont appelé Troquart. Elle (l'inondation) n'avait pas été si grande depuis 1770* ». Ce témoignage laisse à penser que la rivière *Vendée*, sur tout son cours, fut à nouveau en crues et que les moulins subirent, sans aucun doute, quelques dégâts.

À la veille de la Révolution, il y eut en 1788-1789, l'un des hivers des plus rigoureux (on comprend aisément pourquoi pendant fort longtemps les paysans (d'ici et d'ailleurs) n'ont pas de vêtement d'été). Leur préoccupation

principale en matière vestimentaire est de se protéger du froid, de la pluie, . . .

L'irritation est dans toute la France. Aussi, ce sera une des causes indirectes des grands bouleversements qui vont bientôt se produire.

1789. La Révolution.

Cette année qui devait « *changer le monde* » commence par un hiver rigoureux : « *Jamais de mémoire d'homme on avait vu cela* » !

A ce moment-là, les paysans de l'Ouest accueillent plutôt favorablement les débuts de la Révolution.



La Révolution, en Poitou comme partout ailleurs, a donc représenté un grand espoir. D'autant, qu'avec la Révolution, il n'y a plus de « *seigneur* » ni de « *sieur* », on est devenu « *citoyen* » comme « *un bon roturier* » puisque depuis le 4 août a eu lieu l'abolition des privilèges !

A Mervent, la Révolution est à peine perceptible à travers les archives ou l'état-civil de notre commune, si ce n'est que le **calvaire** de la ci-devant « *Place du Hérault* » est enlevé (beaucoup plus tard, il sera remis puis à nouveau enlevé ; aujourd'hui, à sa place, trône le Monument aux morts) et que cette place devient quelques années plus

tard « *la place de la Liberté* » !

Dans chaque commune, il est fait obligation d'y planter un « *arbre de la Liberté* ». Pour le culte, tout continu comme avant, le curé Bernaudeau et son vicaire *Messire* Meunier, qui est toujours chapelain, poursuivent leurs activités comme précédemment. D'ailleurs, de nombreux prêtres semblent avoir également accompagné le mouvement avec enthousiasme !

Mais la machine va s'emballer très vite !

Le 9 août 1789, à Fontenay « *dans la nuit du 9 au 10 août éclate une émeute à Fontenay, à l'occasion de la cherté des grains. Des artisans, des journaliers et des femmes s'attroupent sur la place Blossac (carrefour du Mouton au moyen-âge), armés de triques et de bâtons. L'émeute se rend ensuite dans la rue de la Fontaine (des Quatre Tias), assiège la maison du sénéchal Savary de Beauregard, en enfonce la porte, en brise les meubles et profère des menaces de mort contre ce magistrat qui parvient à s'échapper par les toits. Un boulanger de la même rue, le sieur Reverseau (je n'ai rien trouvé à l'état-civil), soi-disant complice des accaparement (sic) de blé du Sénéchal, suit son exemple, après avoir tué, d'un coup de fusil, un enfant, nommé Chaigneau , qui se trouvait dans la rue (je n'ai rien trouvé à l'état-civil). Les compagnies du régiment Royal-Lorraine, la maréchaussée et une foule de citoyens accourent sur les lieux, empêchent l'incendie des halles, et dispersent les émeutiers qui se disposaient au pillage des magasins des autres boulangers » (Journal d'un Fontenaysien pendant la Révolution dans la RBP année ?). Une chose similaire s'est produite dans les mêmes temps à Mouilleron-en-Pareds.*



Car, le mécontentement général était latent depuis un certain moment ! Mais les esprits s'échauffent ! Les libellés et les caricatures circulent !

Dans la capitale, les caricaturistes s'expriment souvent presque avec férocité.

D'autres sont plus sensées, dont une parodie qui représente les trois ordres : l'aristocratie, le clergé et le peuple (le Tiers-état), associés pour faire face aux événements et s'exprimant ensemble : « *le*

Une autre caricature (un peu plus tardive) ose symboliser l'aristocrate (qui représente les possesseurs des privilèges) avec un curé (le clergé), ce dernier cherchant de l'aide auprès du précédent pendant qu'un sans-culotte (le peuple) lui administre un lavement. Le curé disant « *Je t'avais bien dit mon ami, qu'ils nous feraient tout rendre* » !



En novembre 1789, par le décret du 2 novembre, l'Assemblée vote la confiscation des biens ecclésiastiques, transformés en Biens nationaux, afin de garantir l'émission des assignats. Cette décision prive le clergé catholique des moyens financiers lui permettant de remplir son rôle traditionnel d'assistance à une population pauvre. Ces biens ont été accumulés au cours des siècles grâce aux legs des membres de la communauté mais, néanmoins, bien souvent les petits curés de campagne n'en profitent guère tandis que le haut clergé (évêques, cardinaux, etc.) a un train de vie presque indécent !

Donc, les possessions de l'Église sont déclarées **biens nationaux** (cathédrales, églises, chapelles, chapitres, biens et bien-fonds des paroisses, des ordres monastiques et des communautés religieuses). Ceux-ci, dit-on alors, seront vendus pour résoudre la crise financière qui a causé la Révolution (la notion de bien national est ensuite étendue aux biens des émigrés et des suspects, qui sont confisqués à partir du 30 mars 1792, puis vendus après le décret du 27 juillet suivant). Les propriétés du clergé, déclarés biens nationaux par l'Assemblée Constituante, sont donc mis en vente à partir de mai 1790, pour combler le déficit du Trésor (après le Concordat de 1805, l'Église rentrera à nouveau en possession de certains biens sauf évidemment ceux qui ont été vendus).



Mais le plus grave est à venir car les députés de l'Assemblée législative jugeaient que les prêtres réfractaires ne pouvaient être que des factieux. La situation se durcit et en 1790, un serment élaboré par l'Assemblée nationale constituante, est obligatoire pour tout le clergé : « *Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi* ». Leur refus entraînait leur destitution.

← Assiette « *Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution* »

Mais pour le moment le clergé de Mervent reste en place et pourtant on voit ondoyer, le « *Drapeau de la Liberté* » ou les « *drapeaux républicains flottent sur l'église* » (sic) de notre commune, et d'ailleurs ! De plus, tous signes de culte religieux devront disparaître: croix et statues sont brisées, les fleurs de lys symbolisant la royauté sont ôtées, et parfois un bonnet de la liberté remplace le coq du clocher des églises.

Maire sous la Révolution →

Malgré certains efforts, dont (en 1787), lorsque Louis XVI avait fait (entre autre) un pas dans la voie de la tolérance en accordant l'état civil aux protestants, mais pas la liberté de culte. Ils redeviennent ainsi des sujets à part entière. Les déclarations de naissance, de mariage sont faites devant le juge civil ou devant le curé mais les funérailles se font encore dans un cimetière particulier et elles doivent rester discrètes. Les mariages antérieurs et les enfants qui en sont nés avant cette date peuvent être légitimés devant le juge.

En février 1790, l'Assemblée Constituante avait mis en place une organisation municipale. Chaque commune est administrée par un *conseil général* composé de dix membres élus au suffrage censitaire. Pour avoir droit de voter, il faut être *citoyen actif*, c'est-à-dire âgé de 25 ans et payer au moins trois livres de cens (contribution directe). Pour être éligible, le



montant de cens requis est de dix livres.

p. 1797



Le Conseil Général (on l'appelle aujourd'hui Conseil municipal) se compose d'un **maire** et de deux **officiers municipaux** qui forment le *corps municipal* et de six *notables*. Un **procureur** est chargé de défendre les intérêts communaux. Avant, sous l'ancien régime, seules les villes disposaient d'une organisation municipale. A la campagne, les décisions intéressant la communauté villageoise étaient prises par l'assemblée de paroisse, composée des chefs de famille, qui se tenait habituellement les dimanches, à la sortie de la grande messe paroissiale.

← Les élus municipaux

Les premières élections municipales eurent lieu en février 1790. Le maire fut ensuite immédiatement installé après le grand rite de la prestation de serment. La loi du 19 avril de la même année, stipule : « Lorsque le maire et les officiers municipaux seront en fonction, ils porteront pour marque distinctive, par dessus leur habit, une écharpe aux trois couleurs de la nation, bleu, rouge et blanc, attachée d'un nœud, et ornée d'une frange couleur d'or pour le maire, blanche pour les officiers municipaux, et violette pour le procureur de la commune ».

Donc, dès le début (1790), est nommé **procureur** de la commune de Mervent le citoyen Jean Boutin. Il est élu dans les mêmes conditions que le maire. Il représente (alors et jusqu'en fin 1792) le roi au conseil général de la commune, mais aussi les contribuables dont il est leur avocat d'office dans les affaires contentieuses et fait aussi fonction d'accusateur public devant le bureau municipal siégeant comme tribunal de simple police.

Quel pouvoir surtout en pareille époque !

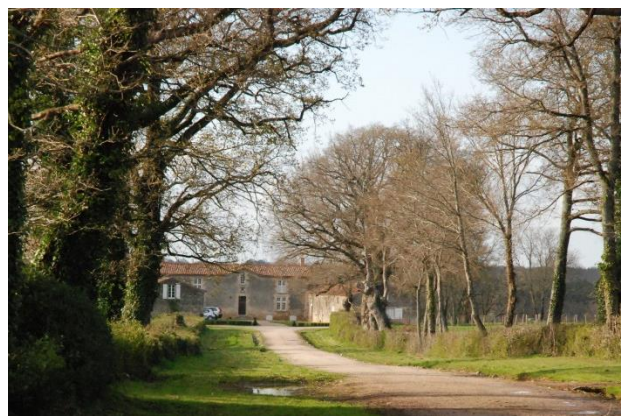
Et par ailleurs, il a voix consultative dans toutes les affaires dont de comparaître en jugement pour les parties, d'instruire leurs causes, instances & procès, & de

défendre leurs intérêts s'il y a lieu !

Ancienne métairie des **Essarts** ci-dessous **Puy-Chabot** →

Comment ce **Jean Boutin** a-t-il pu accéder à un tel poste ?

Pourtant, il est issu d'une famille de 14 enfants, d'un milieu assez modeste et, n'est que, peu de temps, « *fermier de la seigneurie des Essarts* » (très grosse métairie qui appartenait à Mr de Surcot, famille qui possédait aussi la seigneurie de Puy-Chabot à l'Orbrie) mais néanmoins il évoluait également dans le négoce du bois (voir bull. n° 18 Marie-Jeanne p. 281). Pourtant, au moment de son décès en



1801 alors qu'il n'a que 36 ans il est dit tout simplement bûcheron ! Il était le petit-fils d'Hilaire Boutin, garde de la forêt, impliqué en 1735 dans un énorme scandale de « vols de bois organisés en forêt de Mervent » (voir plus haut p.1783-84).

A l'instar du maire du moment et des officiers municipaux (élus pour 2 ans), il ne pouvait qu'être un « *républicain fermement convaincu* », pour ne pas dire acharné, voire dangereux !

A ce moment-là, le maire est (et jusqu'au 20. 12. 1792) Mr **Pierre Pineau** qui demeure au château de la *Citardière* (voir pour plus de détails bull. n° 51 *La Citardière*) dont il est le fermier.

← A ses côtés, comme officiers publics (ou adjoints), **Jean Honoré Gaschet**, riche meunier des *Deux-Eaux* (voir bull. n° 39 *Le moulin des Deux-Eaux*), **François Aymé** qui demeure à la



Parmi eux encore, **Jean Normand**, « *gros industriel* » puisque « *meunier* » au moulin du *Portail*, est nommé de 1790 à 1802 « *secrétaire en chef du canton* » et cité comme « *homme probe* » mais aussi « *républicain acharné et engagé* » (voir bull. n° 45 le *Portail* et n° 49 la *Clavellière*) ; on peut considérer qu'ils ont tous, de suite, adhérer aux idées révolutionnaire, peut-être sans pour autant avoir rejeté le curé du lieu !

Mais enfin, la **religion était interdite**, ne l'oublions pas !

← Moulin du **Portail**

Votee par l'Assemblée nationale le 12 juillet 1790, la Constitution civile du clergé réorganise profondément l'Église de France en faisant notamment des évêques et des prêtres des fonctionnaires rétribués par l'État. Quelques mois plus tard, le 27

novembre, la même Assemblée exige des ecclésiastiques de faire un serment de fidélité à la Constitution.

Dans les paroisses, les prêtres réfractaires au serment constitutionnel sont alors remplacés par d'autres, dits jureurs, et considérés par une partie de la population comme des « *intrus* ». Les fidèles qui ne fréquentent pas ces nouveaux ministres du culte, sont inconnus de leurs registres et certains restent sur leur réserve même après la laïcisation de l'état civil, qui sera confié aux maires fin 1792. Entre temps, changement du maire. Pourquoi ? C'est **Jean Baudry**, autre « *gros fermier de la Cornelière* » qui passe à la tête de la commune de 1791 à 1792.

Maire sous la Révolution →

A la suite de cette loi de juillet 1790, le curé **Bernaudeau** prête le serment (voir bull. n° 18 *Marie-Jeanne* p. 281), devient curé constitutionnel et est dit « *officier public* ». A ses côtés, le sacristain du moment, **François Jaunier**, dit « *homme très commun* » est cité « *greffier-sacristain* » ! A leur tête, est nommé à nouveau (en 1792), comme maire, Mr **Pierre Pineau** qui restera à la barre de la commune jusqu'en 1814. En septembre 1792, il est même parmi les votants qui se sont réunis à la Châtaigneraie (voir pour plus de détails p. 1222 bull. n° 51 *La Citardière*) dans l'église paroissiale.



Ainsi que le curé Bernaudeau, beaucoup de prêtres vont faire ce serment mais beaucoup aussi vont refuser.

L'Assemblée vote donc, le 29 novembre 1791, un décret portant que tout prêtre réfractaire ne pouvait invoquer les droits de la Constitution ; qu'il serait en conséquence traité en suspect et soumis à une surveillance particulière ; et qu'en outre il perdrait tout traitement ou pension. Il pouvait être éloigné de son domicile si des troubles s'y produisaient à proximité. De plus, la législative décrète que tout prêtre insermenté (qui refuse de prêter serment), dénoncé par vingt citoyens actifs, serait proscrit. Louis XVI met son veto à cette loi.

Les prêtres « *jureurs* » (ci-contre « *bonnet d'un prêtre-jureur* » avec une cocarde blanche) sont rejetés par toute une partie du clergé, et de la population, qui les considère comme déviant de la voie catholique. Inquiets pour leur salut, de nombreux paysans préfèrent continuer à s'adresser aux prêtres réfractaires. Ceci contribue à diviser profondément les Vendéens entre partisans et adversaires de la mesure et à développer un certain mécontentement parmi les communautés paysannes qui, de plus, ne perçoivent pas d'amélioration de leur situation depuis la Révolution. Dans des campagnes fraîchement et relativement converties de l'Ouest, le clergé est devenu majoritairement réfractaire avec l'obligation du serment constitutionnel.

Aux yeux de la Nation, les prêtres fonctionnarisés, comme tous les subordonnés, doivent prêter serment à la constitution ! A ce moment-là, a été établie une déclaration du revenu du curé Bernaudeau provenant de la dîme (ADV série L 841). Ces revenus sont jugés insuffisants (voir bull. 18) les notables de la nouvelle



commune de Mervent, adressent une lettre aux administrateurs du district.

p. 1799

Ils signalent que « *malgré la bonne volonté et le zèle du Sieur Bernaudeau, qui d'ailleurs fort pesant (très gros), il ne peut desservir seul la paroisse étant composée de plus de mille âmes, . . .* » (1090 habitants en 1793, ce qui est énorme pour l'époque et 1055 en 2015). A la suite de quoi il est dit « *que le traitement du Sr Bernaudeau prêtre, curé de la paroisse, demeure fixé pour l'année 1791 et les suivantes à la somme de 1500 livres* » dont il sera « *payé par quartier et d'avance* ».

Dans le même moment les notables demandent également une aide pour le vicaire, Jean François Joseph Meunier « *dont ils ont tous à se louer* » (voir bull. n° 18 Marie-Jeanne).

Ainsi, dans une région plutôt déchristianisée et favorable à la Révolution, le curé Bernaudeau ne pouvait guère que prêter serment, sous peine de se couper de sa paroisse, d'y perdre toute influence et surtout de se retrouver sans revenu.

Pour les autres, appelés les « *réfractaires* » leur opposition à la Révolution entraîne une grande partie de leurs fidèles et une division violente des Français entre partisans des prêtres réfractaires et partisans des prêtres assermentés. Ce qui entraînera bientôt des troubles et le soulèvement des Vendéens partisans de leurs « *bons curés* ».



Aussitôt, des baptêmes clandestins sont organisés et seront administrés encore pendant quelques années (jusqu'au Concordat de 1801 comme vu dans les registres clandestins de Fontenay) :

← **Baptême clandestin** en 1801

« **B** (7. 4. 1801) *je soussigné prêtre catholique, ai baptisé dans une maison particulière pour cause de la persécution Charles Joseph et Jacques Etienne, nés de ce jour, enfants légitimes du Sr Marie Charles Robert (d'une très vieille famille de notaire de Fontenay) et de Dame Lydie Jozéphine de Illerin, ont été parrain et marraine des dits enfants François Jacques Etienne Augustin de*

Hillerin (probablement oncle) et Dame Julie Louise Marie Constance de Grimouard (probablement épouse du parrain) signé : *Brard curé de la Gênetouze du diocèse de Saintes* ».

Ainsi, de riches paroissiens de Notre-Dame comme la famille Raison (parents de ceux des *Ouillères* de Mervent), les Robert, les Hillerin, les Grimouard . . . (la famille Grimouard possédait encore en 1810 des biens à la *Petite Perrure* ainsi que la métairie de la *Grande Chauvière* paroisse de Mervent) recevaient clandestinement les sacrements religieux.

Pourtant, les prêtres catholiques se faisaient rares ! Car bientôt, ils seront pourchassés, martyrisés et même éliminés ce que nous allons voir plus loi !

Bientôt, également, des réunions et des messes clandestines ont lieu également en forêt, à la *Grotte du Père de Montfort* (où vécut en 1715, quelques jours, le vénéré Louis Marie Grignon de Montfort), en particulier, où des prêtres réfractaires célèbrent en secret des messes, des baptêmes, malgré le danger encouru par tous.

Pour ceux qui acceptent le serment de la Constitution, comme le curé de Mervent, ils demeurent en général sur place mais leurs statuts changent. Le curé Bernaudeau, est dit dorénavant « *curé et officier public* » (nommé de janvier 1793 à novembre 1793). Tandis, que bientôt, selon la loi du 20 septembre 1793 = An IV, il ne sera plus qu'officier public (voir Bull. n° 18 Marie-Jeanne).

Le 26 août 1792, un décret bannit les réfractaires qui pourront choisir leur lieu d'exil et doivent « *sortir du royaume sous le délai de quinze jours* » (40 000 partent ; 70 000 pour certaines sources). Tout prêtre exilé qui rentrera en France sera condamné à mort.



Le 6 octobre 1792, alors que la querelle religieuse entre prêtres constitutionnels et prêtres p. 1800 réfractaires fait rage, le prêtre doit prouver son patriotisme en prêtant un nouveau serment dit « de la liberté et de l'égalité » sous peine d'être démis de ses fonctions : « L'an 1792, le quatrième de la liberté et de l'égalité, le premier de la République Française, après la lecture, publication et affiche et même pour une plus grande publicité, de la lecture à faire au prosne (sic) de la messe paroissiale le dimanche trente septembre de la loy publiée à Paris le 14 mars 1792, l'an quatrième de la liberté, qui ordonne que tout



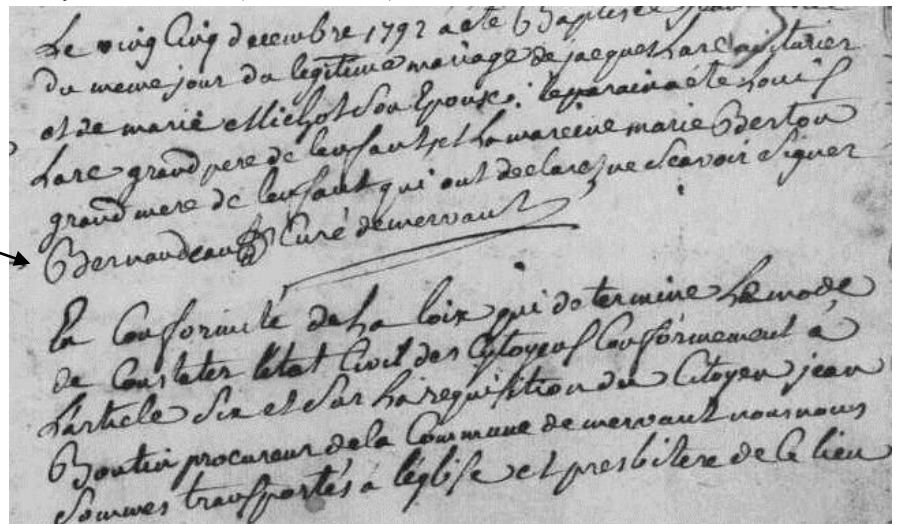
français recevant traitement ou pension de l'Etat sera sensé y avoir renoncé irrévocablement, s'il ne justifie que dans la huitaine de la publication de la présente loy (sic), il a prêté devant la municipalité de son domicile le serment suivant : Je jure d'être fidèle à la Nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en la défendant. Nous citoyens maire, officiers municipaux, procureur syndic et notables de la commune de Mervent, canton de district, de département , certifions que le citoyen **Pierre Jean Bernaudeau**, curé de notre paroisse, a en présence de nous, convoqués et assemblés à cet effet, au lieu ordinaire de nos assemblées municipales, presté le susdit serment, en ses propres termes cy dessus énoncés et l'avoir reçu et enregistré à ? , ce 2 octobre 1792; l'an quatrième de la liberté et de l'égalité et le premier de la République Française » (sic).

← Caricature du « prêtre jureur »

Par un nouveau décret du 25 décembre 1792, sur la réquisition du procureur de la nouvelle commune (le citoyen Jean Boutin), le maire (Pierre Pineau, riche fermier de la Citardière), et ses officiers municipaux, doivent maintenant surveiller (et surtout les reprendre) les registres d'Etat Civil conservés à l'église ou au Presbytère.

Tandis, qu'à cette date, le citoyen **Bernaudeau**, ci-devant curé de Mervent, signe pour la dernière fois en tant que curé du lieu (acte ci-contre).

A la même date, en-dessous, a été rajouté probablement de la même main « En conformité de la loix (sic) qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens conformément à l'article six et par la réquisition du Citoyen **Jean Boutin** procureur de la commune de Mervent, nous nous sommes transportés à l'église et presbytère de ce lieu ».



En ce qui concerne le curé Bernaudeau, ses registres sont très bien tenus. Les choses vont se gêner encore plus pour le curé de Mervent, qui pourtant « s'est comporté d'une manière honnête sans chercher à soulever le peuple de sa paroisse » (et notamment lors de l'incursion des armées royalistes en mai 1793 - voir bull. 18 Marie-Jeanne).

Mais, bientôt encore, la situation devient intolérable même pour les prêtres assermentés. Beaucoup,



comme le curé Bernaudeau rejeteront leurs serments.

Déjà, alors, on constate un net déficit dans l'enregistrement des actes en 1791 et 1792, et encore les années suivantes. Toutefois, en Vendée, des prêtres réfractaires qui se sont soustraits à la déportation, reprennent leur ministère toutefois clandestin et tiennent à nouveau des listes d'actes. Bien souvent ces registres clandestins ne concernent pas seulement un ressort paroissial, mais reflètent plus largement un rayonnement pastoral. C'est



Les prêtres réfractaires tiennent plus facilement leur registre dans des périodes d'accalmie. Ils ont cependant le souci de rappeler les sacrements donnés dans une totale clandestinité auparavant. Aussi ne doit-on pas s'étonner du désordre chronologique de leur enregistrement tout au long de la décennie allant de 1793 à 1802 : il correspond aux transcriptions rendues possibles à chaque sortie de clandestinité.

Mais bientôt éclate un conflit civil (qui fera pas loin de 300.000 morts) appelé « *guerre de Vendée* » qui sera suivit par un génocide des Vendéens ! Je ne vais pas aborder ce long sujet connu de tous mais juste le survoler.

Contrairement à ce que certains pensent, la guerre de Vendée ne trouve pas son origine directement dans la Révolution de 1789, qui a même été plutôt bien accueillie par les habitants de cette région. En revanche, les populations locales et notamment les paysans, largement majoritaires, ont très vite été déçus par le nouveau pouvoir. L'application de la constitution civile du clergé a débouché sur de premiers heurts, dès 1791.

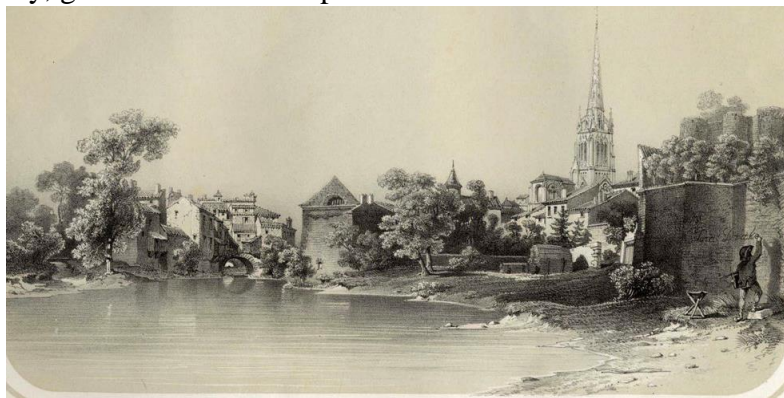
Mais c'est en 1793 que tout bascule, notamment après la mort du roi (23 janvier), mais surtout à cause de la conscription. Le pouvoir souhaite enrôler 300.000 hommes et les Vendéens refusent de se plier à cet ordre. Et, le 10 mars, une première émeute meurtrière éclate à Machecoul quand les représentants de l'État viennent enrôler les paysans.

Les combats vont se dérouler sur toute la Vendée, les Deux-Sèvres, l'Anjou et la Bretagne. Mais, nous allons voir seulement que ceux de Fontenay, grosse ville tantôt républicaine tantôt à nouveau aux mains des catholiques.

Fontenay et la rivière *Vendée* →

La proximité de cette grosse localité, proche de Mervent, a-t-elle affectée notre commune ?

Le 15 mai 1793, les royalistes quittent La Châtaigneraie ; mais ils ne sont déjà plus que 7000 à se diriger vers Vouvant où ils vont bivouaquer ce soir là. Il aurait sans doute été prudent de remettre la bataille à une date ultérieure ; mais Nicolas Stofflet s'y oppose fermement et fait prévaloir son avis.



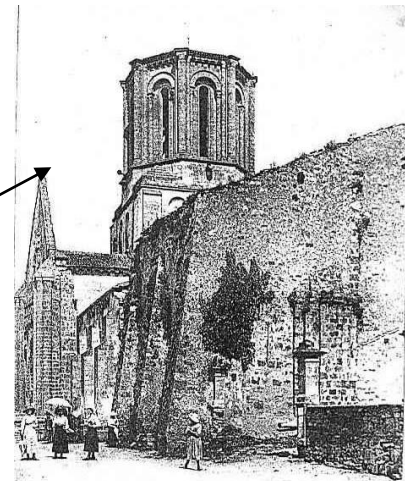
Le soir, ils sont à Vouvant et les paysans recommencent encore à vider les caves des patriotes à commencer par celle du curé constitutionnel Guy-André Pineau.

Ce dernier s'en plaindra plus tard au comité en détaillant ce qu'il a ainsi perdu : « 18 bouteilles de vin muscat, 160 litres de vin d'Anjou, 30 litres de vin blanc de Bordeaux, 50 litres de vin rouge de Bordeaux, sans compter les barriques de vin de pays ». On peut quand même constater, au passage, que ce « *curé jureur* » n'avait peut-être plus beaucoup besoin de « *vin de messe* » mais qu'il avait veillé à avoir une cave personnelle bien fournie.

Le lendemain matin, 16 mai, les Vendéens assistent à la messe dite par un prêtre réfractaire dans l'église Notre-Dame de l'Assomption de Vouvant puis ils se dirigent, séparés en trois groupes, vers Fontenay (pour la 1^{ère} attaque de cette ville) dont l'un traverse la forêt passant par le bourg de Mervent (voir bull. 18 Marie-Jeanne).

Après la 1^{ère} bataille de Fontenay qui fut dramatique pour les Vendéens, les Républicains poursuivent les fuyards jusqu'à Baguenard (sur la route de la Châtaigneraie) à la lisière de la forêt de Mervent.

Lors de la 2^{ème} bataille de Fontenay, les Armées Vendéennes ont



bivouaquées aux alentours de Vouvant et le samedi 25 mai au matin, elles se mettent en route vers p. 1802



Fontenay en passant par Pissotte.

← **Pissotte** : route empruntée par les Royalistes
Avant de partir, de quitter la ville, les Vendéens convoquent tous les habitants de Fontenay à venir sur la nouvelle place du marché (le Champ de foire) pour une séance de prestation de serment à la Religion et à la Monarchie. Ils brûlent aussi tous les papiers terriers (description de tous les héritages, biens féodaux d'un seigneur, ainsi que tous les droits perçus sur ses vassaux et arrière-vassaux dont de nombreux paysans).

Quelques-uns seulement s'y rendent, la plupart des autres préfèrent rester chez eux, peut-être par peur de représailles ultérieures au retour des Bleus (les républicains). D'autre part, sont fait 3 250 prisonniers républicains après la bataille de Fontenay-le-Comte.

← **Fontenay-le-comte** : le Champ-de-foire

En 1793, les prisons sont nombreuses à Fontenay et de triste réputation.

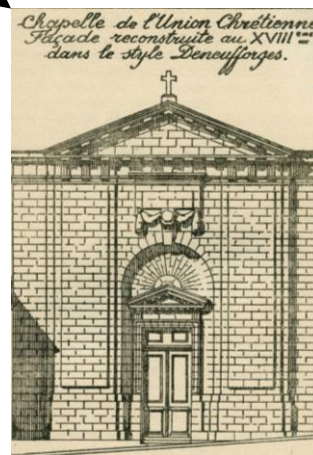
Conformément aux principes de la Terreur on a commencé par entasser les prisonniers dans l'ancien couvent dit de l'Union Chrétienne sur le côté Nord de l'actuelle place Viète.



Puis, l'espace ne suffisant plus, on a utilisé les bâtiments de l'ancienne résidence du Gouverneur au XVI^{ème} siècle dits de La Sénéchaussée, situés quai de La Rochefoucauld.

En dernier lieu, on a occupé en plus une maison au n° 1 de la rue du Puits-de-la-Vau, qui était pratique parce qu'elle était située en face du siège du tribunal révolutionnaire (ci-contre avec une porte grillagée en haut).

Des maisons particulières avaient même été réquisitionnées pour compléter le dispositif. On mourrait beaucoup dans ces prisons : de maladie, d'épidémie et des ravages de la guillotine.



Trois guillotines fonctionnaient en permanence à Fontenay dont l'une était installée sur la place Viète (l'ancienne place royale). Tombées aux mains des Vendéens, les éléments en bois, que l'on ne pouvait qualifier de « bois de Justice » à l'époque de cette tyrannie sanguinaire, sont brûlés dans un feu de joie.

En revanche, personne ne peut mettre la main sur les couperets. De peur de la réaction des Vendéens (catholiques) et de représailles, comme à La Châtaigneraie, il est probable que les Bleus les aient emportés dans leur fuite.

Pendant plusieurs années, les prêtres réfractaires seront pourchassés, souvent molestés, aussi exilés mais aussi emprisonnés et où un grand nombre périrent.

Ainsi encore, le 13 avril 1793 (selon le Journal d'un Fontenaisien pendant la Révolution A.D.V.) lors d'une réunion, le comité de surveillance (de Fontenay), tenue « à 4 heures, il est ordonné exécution d'un insurgé condamné à mort par le Tribunal criminel : Jean Renaudeau,

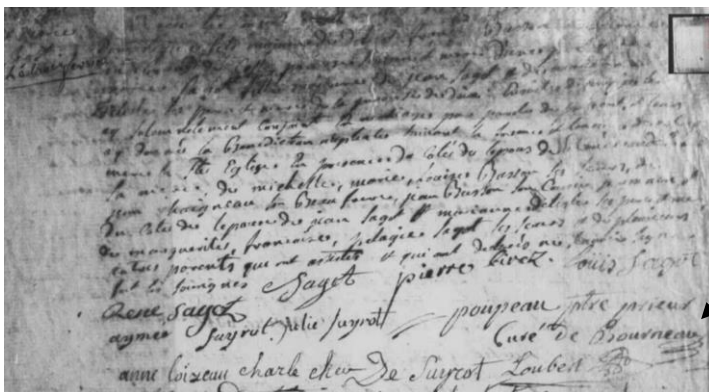


← Prêtres molestés

Ce même jour, le comité fait incarcérer Lespinay-Beaumont et sa femme, (et) de Mouillebert de Puy-Sec, sa femme et sa fille, et la femme du fils Duchesne de Denant (Nieul/l' Autize ; Adélaïde Duchesne et sa fille arrêtées, sont conduites à Nantes et jetées dans la Loire par ordre de Carrier), et donne l'ordre « d'aller arrêter aux **Ouillères**, près de Mervent, l'abbé **Poupeau**, ancien curé de Payré-sur-Vendée » qui y avait trouvé refuge.

Le curé Jacques Poupeau (issu d'une famille de Culdebray passe de Mervent) était prêtre prier de Notre Dame de Payré sur Vendée au moment de son arrestation.

Mais précédemment, il était curé de Bourneau ; il est alors présent à Mervent en 1776 lors d'un mariage important entre Jean Barraud et Marie Sagot, cette dernière de sa paroisse. A cette cérémonie étaient présents (alors) Mr Pinocheau curé de Mervent, Poupeau prier curé de Bourneau, Demoiselles Aimée et Julie Suyrot, ainsi que Mr Charles, chevalier, de Suyrot. Le Sieur Suirot du



Mazeau demeure à ladite Maison du Mazeau paroisse de St Michel le Cloucq et possède la seigneurie des *Essarts* (grosse métairie détenue par cette famille au moins depuis 1635 et par Daniel (de) Suyrot, écuyer, sieur de Puychabot - voir T 13 Maillaud -famille Creuseron)) et un bois taillis dépendant du *Moulin de l'Erable* paroisse de Mervent (voir bull n° 35 et 36 *l'Erable* et le *Besson*) joignant la lisière du *Moulineuf* des côtés du levant et midi. Plusieurs membres de la famille Barraud ont été meuniers dans ces deux moulins.

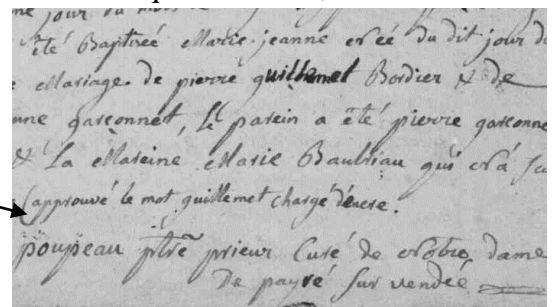
Le 11 janvier 1778 (A.D.V. 3 E 57/222-3 Esprit-Samuel Soullard notaire Châtaigneraie vues 214-226) a lieu l'assemblée des habitants de Bourneau, tenue à la requête du curé Jacques Poupeau, du syndic Jean-Baptiste Corbier et du *fabriqueur* Jean Jolly, contenant les comptes détaillés de la fabrique dudit lieu, entre 1768 et 1778, par les précédents *fabriqueurs* Antoine Plumant et Pierre Girard.

Poupeau prend ses fonctions à Payré à la suite du décès du curé Nicolas Gaudineau le 4. 9. 1784.

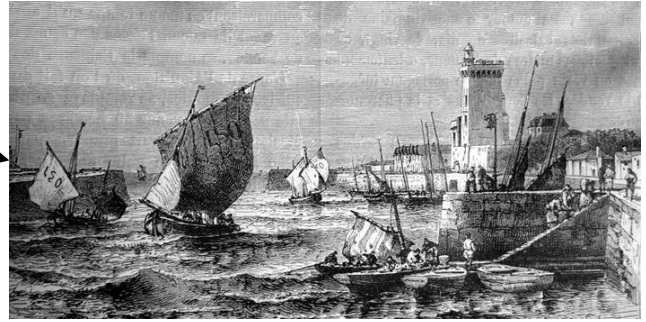
Ses voisins, Mrs Jean-Jacques Girard, le curé légitime de Foussais, et son vicaire René Girard (son frère) signent pour la dernière fois les actes religieux le 30 mai 1792, mais avant de partir ils ont l'immense douleur de voir leur confrère de Payré, M. l'Abbé Jacques Poupeau, prêter le serment requis ; empressons-nous d'ajouter cependant que le malheureux prêtre, reconnaissant bien vite son erreur, rétractait dès le mois de juillet suivant ce serment impie, et avant leur départ pour l'exil, ce fut sans doute la grande consolation des abbés Girard, de savoir que leur confrère était redevenu le bon prêtre d'autrefois.

Vestiges de **Notre Dame de Payré** : aujourd'hui à la Ventinière à Foussais →

M. Jacques Poupeau, prier et toujours curé de Payré, les imita dans leur fidélité à la sainte Église, mais à cause de son âge et de ses infirmités, il fut obligé de rester au pays. Poupeau n'est plus à Payré le 27 juillet 1791 car il fait partie des prêtres réfractaires qui se cachent. Les révolutionnaires le regardaient comme un prêtre dangereux : ils le firent incarcérer à Fontenay après le 13 avril 1793, puis condamner à la déportation en Guyane. Finalement, ils durent le laisser à l'hospice de Fontenay, et plus tard, ce vénérable prêtre se retira au bourg de Foussais où il



Les deux frères Girard, prêtre et vicaire, sont dans l'obligation de se cacher mais finalement ils sont arrêtés et exilés (avec eux, un autre de leur frère, François, également prêtre). Le 11 septembre 1792, dans le port des Sables-d'Olonne, un navire, la « Marie-Gabrielle », avec pour capitaine le citoyen Lambert, appareillait en direction de l'Espagne, avec un certain nombre d'autres prêtres ainsi que les frères Girard. Après le Concordat, en 1801, le curé Girard réintégra sa paroisse mais ses deux frères restèrent en « terre » espagnole (revue : La Maraîchine Normande).



Pendant cette période, et près de 8 ans, l'église de Foussais fut fermée, ou tout au moins servit à des usages profanes, et d'après l'enquête faite à son retour par M. l'abbé Girard, nous ne trouvons pas moins de 24 ecclésiastiques ayant exercé leur ministère dans la paroisse et ses annexes, tous prêtres cachés ou **fugitifs**, vivant ou ne faisant que passer dans une ferme sous un déguisement quelconque. Traqués comme des bêtes fauves, épiés et trompés par des renégats, ils exerçaient leur ministère au milieu de périls sans cesse renouvelés ; découverts dans un endroit, ils fuyaient dans un autre, heureux de porter partout, à des âmes délaissées, le secours divin. Pareillement pour Notre Dame de Payré-sur-Vendée, quelques prêtres jureurs s'y succédèrent et 1794, le Prieuré fut vendu par la Nation !



Qu'en fut-il pour l'église de Mervent ?

Je n'ai rien trouvé à ce sujet, si ce n'est la vente, pareillement, du Prieuré de lieu. Rien trouvé, non plus, sur son utilisation. Je sais cependant qu'après le départ du curé Bernaudeau en 1796, l'église est restée sans desservant jusque bien après le Concordat (ce que nous verrons plus loin).

Les. ... mars (on n'a pu me dire le quantième) Joseph né à Fontenay fils de François Eteneau cordonnier et de Marie Vincent baptisé par Mr Dugué missionnaire fugitif furent parain et mareine (sic) Joseph Roy et Marie Gaschignard ses voisins.

Rien trouvé non plus à propos de prêtres « fugitifs » venus clandestinement donner les sacrements comme à Foussais, ainsi : « Le . . mars (on a pu me dire le quantième) (sic) Joseph né à Fontenay fils

de François Eteneau cordonnier et de Marie Vincent baptisé par Mr Dugué missionnaire fugitif et furent parain et mareine (sic) Joseph Roy et Marie Gaschignard ses voisins (1792 voir Foussais actes clandestins) ». Et ce n'est qu'un exemple !

Je ne peux, non plus, passer sous silence le martyr de quelques-uns des prêtres des alentours !

Monsieur **Félix-Marie Ramier**, curé à l'Orbrie de 1776 à 1792 (après le Concordat, il viendra en remplacement, pour officier pendant quelques années à Mervent). Il refusa d'adhérer à la Constitution civile du clergé par cette note qu'il fit déposer sur le bureau de la municipalité : « *Je soussigné m'engage et promets d'exécuter et faire exécuter les lois et la Constitution nouvelle décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, dans tout ce qui n'est pas contraire à la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, que j'ai promis de suivre par mon baptême, et la seule dans laquelle je veux mourir* ».

Un mandat d'arrêt fut lancé contre lui et il fut interné à Fontenay. Le 9 septembre 1792, autorisation lui est donnée de s'embarquer aux Sables pour l'Espagne. Malheureusement, les lettres qu'il écrivit alors à son domestique, nommé Bâtonneau, sont aujourd'hui disparues. A son retour d'exil, M. Ramier fut nommé curé de Mouzeuil. (monographie inédite de l'Orbrie, par M. l'abbé Joseph Lhomme, curé de Saint-Martin-de-Brem A.D.V. 4672).



Le curé de St-Malo-du-Bois (situé dans le nord-est du département de la Vendée), **Louis-Marie-Claude Baudry**, ayant refusé le serment, il resta dans sa paroisse, retiré dans une petite cachette qu'il s'était arrangée lui-même sous un tas de pierres, au beau milieu d'un champ. Dans ce réduit étroit et malsain, on avait placé un bahut oblong, sorte de cercueil, où il se couchait pour dormir, chaque soir, quand il ne parcourait pas le pays pour administrer les



continuelles ne lui permettaient pas de sortir. Miné par la fatigue, les privations et la maladie, le zélé pasteur, vit sa dernière heure arriver, dans les derniers mois de l'année de 1793.

← Eglise de **St-Malo-du-Bois**

Jacques-Louis Baudry, natif de Mervent (B ° 28. 5. 1739 = Jean x

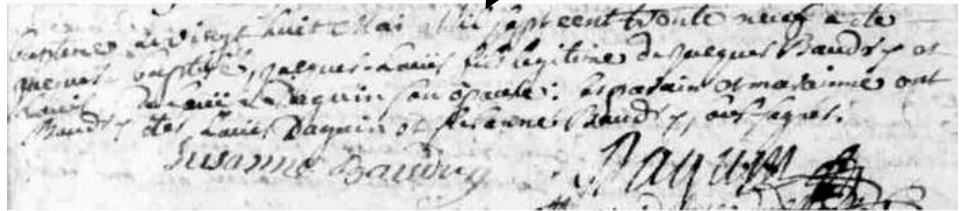
Louise Daguin ; installés à la *Renaudière* (voir généalogie p. 1590 bull. 54 La *Cornelière*) et neveu du chapelain Baudry (voir plus haut



p. 1784) ; il fut vicaire à St-Hilaire-de-Voust (1765 à 1769) et curé de Marillet (de 1771 à 1792 psse située à une dizaine de km de Mervent) ; prêtre réfractaire, alors, âgé de 53 ans, n'ayant pas voulu prêter serment, il dut s'embarquer dans le port des Sables, pour l'Espagne, le 10 septembre 1792, sur l'Heureux-

Hasard :

« Ce jour, à cinq heures de relevée, s'est présenté à la municipalité de cette ville, le sieur Pierre Vassivier, maître de la barque l'Heureux-Hasard,



qui a déclaré embarquer à son bord trente-neuf ecclésiastiques non assermentés et les conduire à Saint-Sébastien ou Bilbao conformément à son rôle en date de ce jour », et dont une quarantaine de prêtres,

« Desquels prêtres ledit sieur Vassivier a promis et s'est obligé de rapporter, à son retour en cette ville, bonne et valable décharge, pour attester à cette municipalité leur débarquement dans les ports ci-dessus par lui indiqués ou tous autres où le temps le forcerait de relâcher en Espagne. Et a signé : VASSIVIER » (La préparation de la guerre de Vendée, 1789-1793 - Tome 3 / par Ch.-L. Chassin – 1892).



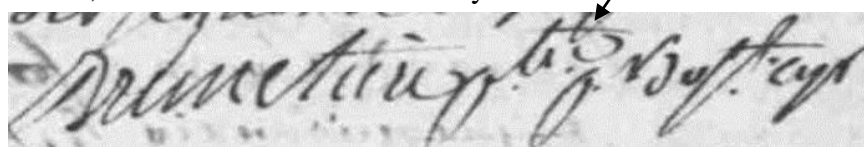
Les Sables d'Olonne →

L'abbé Baudry est-il revenu d'Espagne ?

Hélas, il n'y a aucune information sur ce sujet.

Le dictionnaire des Vendéens, aux Archives Départementales de Vendée nous indique que l'abbé Jacques-Louis Baudry serait décédé à Marans (Charente-Maritime), sans précision de date. Mais, après vérification, il semble qu'il y aurait eu confusion entre un autre Jacques Baudry et l'abbé de Marillet.

Dans la paroisse de St-Cyr-des-Gâts, Mr **François Joseph Brunetière** (° 1712), prieur-curé de 1750 à 1792. Il était le fils de Mr de la Brunetière et de Françoise Brunet qui décéda à Payré (4. 12. 1751), âgée de 76 ans, mais elle fut inhumée à St-Cyr-des-Gâts où son fils Jean Joseph était curé et prieur du « Prieuré de



St-Cyr des Gâts, fief avec Haute Justice, dépendant religieusement de l'abbaye de Nieul/l'Autize et relevait féodalement de Vouvant, en « franche

aumône » (signature de Brunetière prêtre de St-Cyr des Gâts voir bull. n° 52 Culdebray et n° 53 la *Cornelière*).

Le curé Brunetière était parent avec les Baudry de la *Renaudière*, psse de Mervent (cousin-germain de Jacques Louis Baudry curé de Marillet) et c'est aussi, son cousin, Pierre Charles Fidèle qui fut assassiné en 1788 sur son domaine à Mervent (voir bull. n° 53 La *Cornelière*). Le curé Brunetière, qui a alors 80 ans, refusa de s'exiler et resta dans sa paroisse, où il eut à souffrir toutes sortes de privations. Un jour on le trouva mort dans une étable où il se cachait pour échapper aux recherches des révolutionnaires.

Un autre prêtre natif de Vouvant, Mr **Antoine-Charles Morin**, âgé de **55 ans**, curé de Surin, diocèse de la Rochelle, ayant refusé le serment, resta quand même dans le pays. De mauvais patriotes le dénoncèrent et le firent mettre en prison. On le condamna à la déportation ; mais comme il n'était pas facile de le conduire à Cayenne,

à cause des croisières anglaises, on l'interna dans la citadelle de l'Île de Ré (qui deviendra un ~~bagne célèbre~~), avec 1.200 prisonniers, alors que le nombre réglementaire n'était que de 400. Quelles souffrances atroces durent subir ces malheureux captifs, n'ayant pour lit que la terre nue et pour



nourriture que des aliments infects.

M. Morin, qui était d'une santé délicate, ne put résister au régime de cette dure prison. Il tomba dangereusement malade. Un pharmacien de Saint-Martin, M. Bernier, catholique dévoué, obtint de le faire transporter chez lui, mais, malgré les soins les plus attentifs, le pauvre prêtre mourut, le 30 mars 1800, victime de sa fidélité à la religion catholique.

A Mervent, le curé **Bernaudeau** ne fut ni arrêté ni exilé.

Cependant, il subit des outrances mais seulement de la part des armées royalistes : en juin, après la prise de Fontenay par les Royalistes, ceux-ci créent un conseil supérieur qui adresse différents ordres aux responsables royalistes locaux. Entre autre, pour les prêtres jureurs, celui de se rendre à St-Laurent-sur-Sèvre. Ce que fait le curé Bernaudeau, muni d'un passeport, et qui se fait accompagné par le commandant de notre paroisse. Va-t-on lui permettre de continuer à administrer sa ci-devant paroisse ?



Mais sur le retour, le curé Bernaudeau fut arrêté à Réaumur le 6 juin 1793 « sous prétexte que le curé avait dit la messe sous les **drapeaux mis au clocher de sa paroisse** » (ainsi qu'il en avait été précédemment commandé par l'armée « républicaine » de Bourneau) et conduit le lendemain à Chantonay pour y être incarcéré.

De suite, un comité de la paroisse de Mervent écrit à « *Messieurs les généraux de l'Armée catholique royale* »

pour demander la libération du curé Bernaudeau et de son compagnon d'infortune. Parmi ceux qui formèrent ce comité, donc favorables à la religion et au retour du curé se trouvent : **Jean Gaschet** (meunier aux *Deux-Eaux*) syndic, **Regnaud** (?), **Baudry** (issu de la *Renaudière* et propriétaire de la *Cornelière*), François **Arenaud**, adjoint (métayer au *Nay*), Pierre **Pineau**, maire (dont la signature est discrète contrairement à son habitude) demeure au château de la *Citardière*, **Bard** (bourg puis à *Diet*), Louis **Maupetit** (de *Culdebray* fournisseur d'huile pour les lampes d'église), Jean **Chaussé** (de la *Guilbaudière* où se trouve encore des descendants), Antoine **Maupetit** (frère de l'autre et cabaretier au bourg), Pierre **Hérignon** (batteur d'écorce à *Diet*), Michel **Prud'homme** (garde-forêt, *moulin de la lisière de L'Orbrie*), Ch. **Coutard** (?), Jean **Boutin** procureur (fermier aux *Essarts*), André **Nauveau** (cabaretier à la *Jolitière*), Joseph **Boutin** (frère de l'autre, au bourg), Louis **Faron** (?), Paul **Berton** (arpenteur de la forêt dem. à la *Poupardière*), Jean **Chiasson** (batteur d'écorce à la *Vallée*), Louis **Ribreau** (métayer à la *Gageonnière*), Jean **Charpentier** (beau-frère du précédant à la *Gajonnière*), Jacques **Couton** (batteur d'écorce aux *Loges*), Jean **Normand**, secrétaire officier public (au *Portail*).

Tous ceux-ci, au fond d'eux même, étaient-ils royalistes. Je ne le pense pas ; certains d'entre eux sont facilement identifiables comme étant des républicains convaincus. Peut-être quelques descendants actuels pourront-ils reconnaître l'un de



leurs ancêtres !

Le curé ne sera libéré que cinq jours plus tard seulement.

Et pourtant, en novembre 1793, le curé qui est devenu « officier public » est encore absent ainsi que signalé : « l'officier public étant absent à cause de **l'incursion des brigands** » (voir bull. 18 Marie-Jeanne p.

285). On nommait ainsi ceux de l'Armée catholique et royale mais aussi « *Scélérats* » ou tout simplement « *Insurgés* » ou aussi « *Royalistes* ».

En novembre de cette même année, le curé Bernaudeau perd son vieux père âgé de 84 ans « *Le sixième jour du mois de novembre mil sept cent quatre vingt treize an deux de la République française en conséquence de la déclaration qui nous a été faite par Jean (frère du curé) et Marie Françoise Bernaudeau frère et sœur demeurant dans le bourg de Mervent à nous Pierre Jean Bernaudeau curé et*



officier public de la même commune canton de Foussay district de Fontenay Le Peuple département p. 1807

le troisième jour de novembre mil sept cent quatre vingt
trois par nous le notaire public de la commune de Mervent
et par nous le curé de la même commune Jean Bernaudeau
curé de Mervent et par nous le notaire public de la commune de Mervent
Jean Bernaudeau curé de Mervent la parole de la loi du 20 septembre
mil sept cent quatre vingt deux l'an quatrième de la Liberté qui
détermine le mode de constater l'état civil des citoyens nous nous sommes transporté à la Cure de
Mervent ou nous sommes assuré du décès arrivé du jour d'hier sur les quatre heures du soir de Jean
Bernaudeau âgé de quatre vingt quatre ans veuf de Marie Pellerin duquel décès nous avons rapporté
le présent acte en vertu duquel le corps du décédé sera inhumé et le présent acte a été signé par nous
et par les déclarants : Pierre Jean Bernaudeau curé de Mervent et Marie Françoise Bernaudeau
enfants du defunt » (sic). Ainsi qu'on le constate

de la Vendée d'après l'article deux du titre premier de la loi du 20 septembre mil sept cent quatre vingt douze l'an quatrième de la Liberté qui détermine le mode de constater l'état civil des citoyens nous nous sommes transporté à la Cure de Mervent ou nous sommes assuré du décès arrivé du jour d'hier sur les quatre heures du soir de Jean Bernaudeau âgé de quatre vingt quatre ans veuf de Marie Pellerin duquel décès nous avons rapporté le présent acte en vertu duquel le corps du décédé sera inhumé et le présent acte a été signé par nous et par les déclarants : Pierre Jean Bernaudeau curé de Mervent et Marie Françoise Bernaudeau enfants du defunt » (sic). Ainsi qu'on le constate

l'ex-curé du lieu vivait donc encore à la Cure de Mervent avec son père et sa sœur aînée.

L'automne 1793 voit le développement d'un vaste mouvement de déchristianisation (toute manifestation extérieure du culte est interdite, puis les églises sont fermées). Beaucoup de curés choisissent alors d'abdiquer de leur charge de curé, sans toutefois renoncer à la prêtrise. Certains le font carrément comme le curé Bernaudeau qui s'était délié le 2 avril 1794.

laquelle est née dans cette commune dans le Bourg du mariage de Pierre Bouron bûcheron de de Françoise Richard son épouse suivant la déclaration qui lui a été faite par Pierre Bouron père de l'enfant accompagné de sa sœur Françoise Bernaudeau et Françoise Bernaudeau sa sœur aînée qui ont signé avec nous Pierre Bernaudeau Marie Françoise Bernaudeau Jaunier notaire.

Le 2 novembre 1795, le curé est présent avec sa sœur lors de la déclaration civile (le 11 Brumaire An V = 2. 11. 1795) de la naissance de Françoise, la fille de Pierre Bouron, bûcheron au bourg et de Françoise Richard.

Ces derniers sont-ils au service du prêtre et de sa sœur ? D'ailleurs, tous deux signent ainsi que l'officier public, Jaunier, adjoint de la commune, qui maintenant rédige les actes à la place du curé ! On peut penser que, si même il y a eu un baptême clandestin, le curé a été parrain et sa sœur la marraine puisque l'enfant a été nommée Françoise.

CONTRAT DE VENTE SUR ESTIMATION PAR EXPERTS. DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE. D u trois jour de Messidor an 4...

← Acte du vente de la Cure de Mervent

Entre temps, donc, beaucoup de choses avaient changées à Mervent : la place du Hérault est rebaptisée, « l'ancienne Cure » a été vendue, le Prieuré, la Chapelle, et le château également !

Pour moi, une chose m'intrigue bigrement !

Pourquoi, le curé Bernaudeau, avant de quitter sa paroisse, s'est-il porté acquéreur de la Cure et du château de Mervent qui, lui, était pourtant inhabitable ? Il n'était pourtant que le fils d'un modeste cordonnier ! En avait-il les moyens ou bien ne fut-il qu'un

prête-nom ! Mais pourquoi et comment a-t-il pu aussi acheter la Cure ?

Dans quoi, le curé Bernaudeau a-t-il trempé ?

D'ailleurs, le curé a quitté Mervent un peu avant la vente de la « Cure et ses dépendances » (voir plus p.1688, 89), comme Biens Nationaux le 3 Messidor An 4 (21. 6. 1796), et ce le même jour. Sur ces deux actes de vente il est dit « être domicilié à Fontenay ».

Acte du vente du château de Mervent →

En effet, le « Troisième jour de Messidor An IV de la République, Nous Administrateurs . . . » etc. (voir suite bull. n° 46 le Château de Mervent p. 913, 914). En tous cas, en 1810, quatre ans après la mort du curé, ce domaine appartient à François Rondard, aîné, marchand à Fontenay, qui, comme par hasard, était apparenté (en a-t-il hérité ?) avec le curé Bernaudeau, et qui, encore comme par hasard, avait été nommé comme expert lors de cette vente de 1796.

CONTRAT DE VENTE SUR ESTIMATION PAR EXPERTS. DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE. D u trois jour de Messidor an 4...

Déjà, le 21 Thermidor an 2 (8. 8. 1794), est vendue la « *Chapellenie* » (lieu-dit la *Chapelle*) p. **1808**

qui appartient aussi au clergé, puis le 13 thermidor an IV (30 juillet 1796 - **1 Q 240 Arch. Vendée** N° 251 à 375 : du 7 au 24 thermidor an IV (PV n° 300), le « *Prieuré* » est aussi vendu.

Le **Prieuré**, qui appartenait toujours au clergé jusqu'à la Révolution (malgré le Concordat, ce domaine ne reviendra jamais dans le giron ecclésiastique), est vendu comme Biens Nationaux à Pierre Pître, garde forêt.

Le citoyen Pierre Pître, alors âgé de 28 ans et natif de la région de Pontoise, est garde de la forêt domaniale (la ci-devant forêt royale de Vouvant est devenue, avec la Révolution, forêt domaniale puisque dorénavant elle fait partie du domaine de l'Etat).

Il est le fils de François Noël Pître, aussi garde-forêt, et de Catherine Halé. Il demeurait avec ses parents dans une maison particulière et forestière, située sur le bord du « *chemin de l'Orbrie à Pérochet* », soit la « *Métairie de Pérochet* » ou celle proche la « *Métairie des Arsonnières* » (à cette époque les maisons forestières que nous connaissons n'existait pas ; d'ailleurs la future « *Maison forestière de la Balingue* » sera construite à quelques



centaines de mètres de là).

L'**Orbrie** Section B des Métairies 1810 →

Juste avant cette acquisition du Prieuré, il demeure avec son père qui a, à son service, une « *fille de confiance* » Louise Belaud âgée de 20 ans. Elle est native de Mervent, et la fille de feu Pierre Belaud du **Prieuré** et René Rocher demeurant à Mervent.

Naturellement, ils ne sont pas propriétaire du lieu, d'ailleurs occupé par plusieurs familles dont celle de

Pierre Belaud, laquelle est là depuis des générations en la personne de François Guesdon (voir bull. n° 53 La Cornelière p. 1489), sergent- royal en Poitou, demeurant au bourg de Mayrevant (sic), au **Prieuré**, en 1588.



Les descendants de ce François Guesdon puis de Pierre Belaud (Belaud-Bard-Normand) sont toujours propriétaires du lieu.

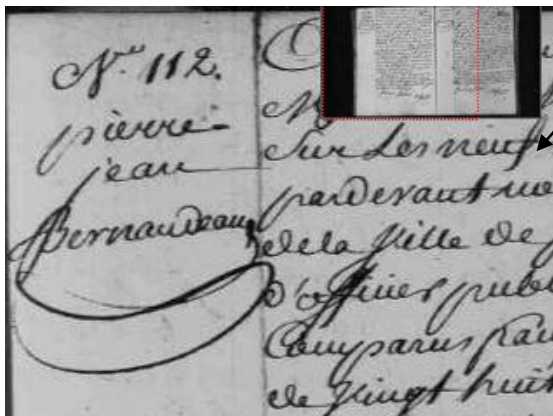
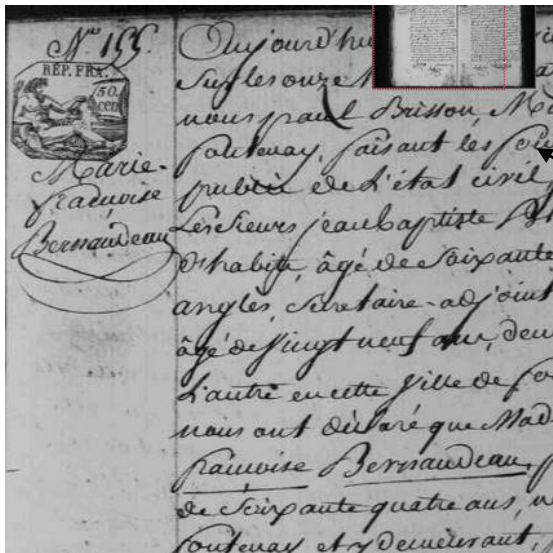
Retiré donc à Fontenay, Mr Bernaudeau, l'ex-curé de Mervent vit avec sa sœur, Françoise (° 1740), dite « *propriétaire* », dans une maison du quartier du Marchoux, où habitaient leurs parents.

Celle-ci, qui a 4 ans de moins que son frère aîné, meurt pourtant la première le 11 pluviôse An XIII (30. 1. 1805) âgée de 64 ans. Ce n'est pas lui qui fait la déclaration du décès mais un voisin, Jean-Baptiste Blanchet, qui a pourtant le même âge que lui. Peut-être l'ex-curé est-il malade ou impotent ?

Il décède un an plus tard « *Aujourd'hui mercredi 19 mars mil huit cent six est comparu François Freland (signe) chandelier âgé de 26 ans, cousin du défunt et Jean-Baptiste Blanchet, tailleur d'habits 71 ans son voisin lesquels ont déclaré que Monsieur Pierre Jean Bernaudeau prêtre, ex-curé de Mervent âgé de soixante neuf ans né en cette ville de Fontenay et y demeurant fils légitime de Jean Bernaudeau cordonnier et de Marie Pellerin, est décédé de ce matin sur les sept heures en son domicile situé rue du Marchoux . . .* » ect. Naturellement, il a été inhumé au cimetière Notre-Dame.

Revenons juste un peu en arrière.

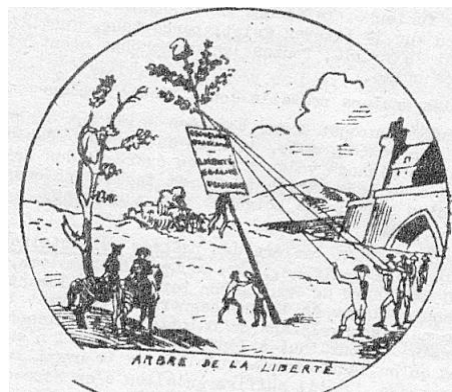
Dans l'année de 1794, dans le bourg, la *place du Hérault* est débaptisée. Elle se nomme maintenant « *la place de la Liberté* » et il ne fait aucun doute qu'on y a planté un « *arbre de la Liberté* » après avoir arasé le vieux calvaire chrétien ! Pareillement, une nouvelle « *chambre commune* » (



mairie) est ouverte car l'église ne peut plus être utilisée pour les réunions et encore moins par les p. 1809 élus municipaux.

Plantation d'un **Arbre de la Liberté** →

En mai 1794, l'expert national, probablement Jean Boutin, qui avait ordonné que « l'église, à présent désaffectée », et le cimetière, soient dépouillés des objets métalliques qui s'y trouvent : « Le conseil général, assemblé en la maison commune de Mervent, après avoir entendu l'expert national de la ditte commune, qui a dit qu'il étoit (sic) nécessaire d'envoyer toutes les **grilles de fert et cuivre, plomb et étain**, qu'il peut y avoir dans la ci-devant église, le plus promptement qu'il sera possible, dont la déclaration en suit, les objets énoncés cy après » : Articles : la **grille du chœur**, en fert, la **grille de l'entrée du cimetière**, en fert, tous les **ferments de la**



cloche, plus la **croix en fert du cimetière**, plus le fert de la **croix d'au dessus du clocher**, avec le **coq** (le 25. 11. 1820 est fait l'achat d'un coq pour le clocher), plus les **quarte burettes d'étain**, plus deux **plats en cuivre**, qui servent à quêter dans la cy devant église, plus une cravate en soie, garnie et **frangée d'or**, avec deux **glands à fil d'or**. Le conseil général certifie que ledit inventaire est véritable en tout son contenu. Fait et arrêté en la chambre commune dudit lieu, lesdits jours et an que dessus » (sic).



Je ne vais pas m'étendre sur cet horrible conflit appelé « Guerre de Vendée »

qui se termina dans un bain de sang (véritable génocide).

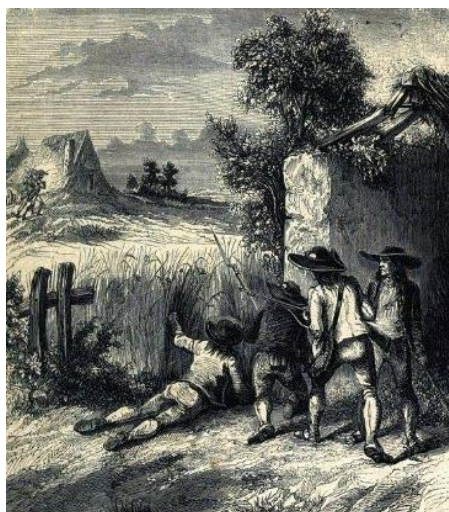
Malgré le traité de paix de la Jaunaye (12. 2. 1795), qui officiellement y met fin, des bandes d'insurgés armés fréquentent régulièrement l'antique forêt druidique.

Des rapports à ce sujet sont envoyés par l'administration républicaine : « Citoyen, dans le canton, dans le village d'Aulnay (le Nay), à Mervent, il y a eu cet hiver des **rassemblements pour des cérémonies religieuses** ; c'est un mauvais village qu'il est a propos de surveiller : tout est secret, mais il est connu que des « Brigands » et des prêtres y trouvent asile » (sic).



Car, selon un rapport :

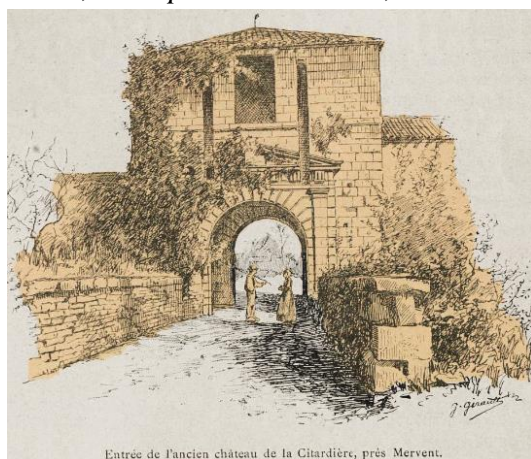
« à la **Citardière** (voir plan forêt et plus de détails bull. n° 51 la Citardière), chez le citoyen **Pineau**, maire (et surtout) percepteur de l'impôt, ont été placés, pour sa sécurité, trois gendarmes en faction » devant l'entrée de la Citardière. Une bande de « Brigands », qui vont la nuit, le jour, et qui ont même pris deux fusils à un particulier de **Pierre Brune**, ont appris la chose. Avertis de leur présence, mais peu prudents, les gendarmes voulurent décamper : plusieurs bandes de « Scélérats », déjà ont été vu à **Perrure**, tandis que d'autres débouchent de la forêt aux abords de la **Citardière**, depuis le « bois de l'aumône », le « Bois de Culteprais » et le « Mareau de la Trappe » : neuf « Brigands » étaient, là, postés depuis longtemps, et à l'opposé, quatorze autres guettaient aussi. Les gendarmes, bien que prévenus, voulurent effectuer leur départ et furent tirés à bout portant, à dix pas de la maison, à travers des haies, et de dessus une éminence » (sic).



L'entrée de la **Citardière** →

Tous trois périrent, et, constate le commissaire à la République : « l'un des malheureux gendarmes avait la cervelle emportée, son cheval échappé fut repris par les brigands qui s'enfoncèrent dans les bois . . . Vous voyez notre position : pas possible de fouiller la forêt par manque de troupes de ligne et de gendarmerie, pas possible non plus de faire fouiller la forêt par les habitants du pays . . . ».

La forêt de Mervent cache donc des insurgés, des « Brigands » ainsi qu'on les appelle, restés fidèles à leur Dieu et à leur Roi. Mais ils sont difficilement repérables dans les



Entrée de l'ancien château de la Citardière, près Mervent.

frondaisons profondes, dans les futaies immenses et les fourrés impénétrables.

p. 1810

On imagine l'émotion, au village de la *Citardière* et des alentours, produit par cette escarmouche et encore plus par la mort des gendarmes. Des représailles sont prévues (voir bull. 18 Marie-Jeanne p. 289) !

Pendant la destruction finale de la Vendée, par les « *colonnes infernales* » (1794), tout est mis à feu et à sang. Les villages, les bois, les haies, . . . Pourquoi notre forêt a-t-elle été épargnée ?



← Les prisons sous la Révolution

Plusieurs merventais périrent pendant « *Guerre de Vendée* » dont **Pierre Pannier** (° 1768) 26 ans, mort en prison, à Niort, le 7 avril 1794 et quelques autres encore sur les « *champs de bataille* » (voir bull. 18 Marie-Jeanne p. 289).

La Constitution de l'an III, qui institue le Directoire (25 octobre 1795) avait supprimé les conseils généraux communaux (institués précédemment), les petites communes sont alors réunies en municipalités cantonales, où chacune d'elle est représentée par un agent municipal et un adjoint. La nouvelle municipalité est dirigée par un président et un *commissaire du directoire exécutif*.

Ainsi, **Jean Normand** (x M. Magdeleine Auger voir bull. 28 la *Grotte du Père de Montfort* et n° 45 le *Portail*), 36 ans demeurant au gros moulin du *Portail*, qui est dit « *républicain acharné et engagé* », est adjoint de la commune de Mervent. Mais, en tant que secrétaire du canton, il participait à Foussais à la séance du 20 Messidor an 6 = 9 septembre 1798, où est produit « *un arrêté qui interdit les figures du culte de la Secte catholique à la Grotte de Pierre-Brune, paroisse (commune) de Mervent* ». Force est de constater que la *Grotte de Pierre-Brune* est toujours assidûment fréquentée.

D'ailleurs, encore, le 16. 7. 1798, le commissaire de la Châtaigneraie s'exprimait ainsi parlant des prêtres clandestins, « *les charlatans en calotte qui empoisonnent l'esprit public* ».

Il faut savoir que si, naturellement, les églises sont fermées cela n'empêchent pas le culte clandestin !

Beaucoup d'églises sont ruinées, démolies ou brûlées ou bien vendues, ou servant à des activités profanes : ainsi l'église de St-Médard-des-Près a été transformée en brasserie, celle de Foussais servit à des usages sacrilèges comme celle de Fontenay et de tant d'autres !

Qu'est devenue, à ces moments-là, notre église ? A-t-elle été vendue ? A-t-elle servie à d'autres usages ou tout simplement est-elle restée fermée !

Les aliénations des biens du clergé avaient commencées à la fin de 1790 ou au début de 1791 pour la première origine (la 1^{ère} vague), à la fin de 1793 ou début de 1794 pour la seconde. Naturellement, pour l'ensemble du clergé, les domaines ecclésiastiques confisqués et vendus par la Nation constituaient des biens volés !



Aussi, lors des accords qui précédèrent le Concordat, ce fut l'un des points chauds !

1800 : un nouveau siècle commence !

La Révolution avait été un grand choc dans le cœur des catholiques et lorsque fut institué le Concordat (1801), s'en fut un autre tout aussi traumatisant pour nombre d'entre eux !

Car, lors de la signature du Concordat avec l'Église catholique, le 15 juillet 1801, Bonaparte rejette la restitution des biens vendus, solution politiquement et matériellement inenvisageable. En compensation, plutôt que d'une réparation forfaitaire, il est décidé que





Au-delà de cette période douloureuse, la paix religieuse consolidée tout de même par le concordat permet aux maires d'un côté et aux curés du leur, de tenir chacun des registres désormais bien différenciés, d'état civil pour les premiers et de catholicité pour les seconds. De vieilles habitudes persistent cependant et il arrive que ces derniers enregistrent des actes qu'on a négligé de notifier en mairie.

← Signature du Concordat

Cependant, la situation générale s'était nettement améliorée depuis deux ou trois ans. Ainsi, dans un rapport précédant du 1^{er} fructidor an IX (19. 8. 1801), il est écrit « *le pays est tranquille, les paysans vaquent paisiblement à leurs travaux, ils aident au besoin les gendarmes à purger la contrée des vagabonds (et peut-être encore quelques insurgés) qui l'infestent*

encore » !

Mais, à la suite du Concordat, il était difficile de trouver un prêtre : les séminaires n'existant plus depuis longtemps, la « relève » se révéla quasi nulle ! Mervent va rester plusieurs années sans prêtre. Et, elle n'est pas la seule commune dans cette situation !

Après la Révolution puis le Concordat les communes veulent absolument un prêtre comme Mr de Mouillebert qui est alors maire de la commune de **Pissotte** :

« *L'irascible maire de Pissotte, Mr de Mouillebert, chatelain du Poiron, harcèle le Préfet et le vicaire général : il multiplie les démarches sans le moindre souci de discrétion : il a promis un prêtre à ses administrés. Qui eut dit, avant la Révolution, que Pissotte postulât un jour, avec tant d'ardeur, la présence d'un curé !* » . C'est ce même Mouillebert qui avait été incarcéré dans les prisons de Fontenay, le 13 avril 1793, avec sa femme et sa fille.



On en déduit que la nouvelle commune de Pissotte, comme celle de Bourneau, étaient alors totalement acquises aux idées révolutionnaires ! Mervent le fut-il moins ?



Mais, Mr de Mouillebert n'obtiendra pas de desservant. Par dépit, il attira dans ses châteaux des prêtres de la *Petite Eglise* : le **Poiron** sera bientôt le principal centre de la dissidence dans la région de Fontenay-le-Comte (voir La Petite Eglise dans la Vendée et les Deux-Sèvres par Auguste Billaud 1800-1830).

Ce qui provoqua de graves conséquences ! La genèse de la *Petite Eglise*, schisme qui se produit à la suite de l'obligation pour le clergé de prêter le « *serment au Concordat* » pour pouvoir exercer leur ministère, et qui provoqua cette dissidence, qui ne concerne absolument pas

Mervent.

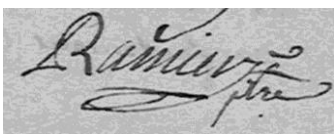
Avec ce nouveau siècle, reprenons la liste des curés de Mervent et jusqu'à nos jours.

De 1801 à 1825 (registres manquants) : ce fut un retour progressif des prêtres. Mais ce ne fut que des remplaçants qui allaient et venaient, selon, car la commune est trop pauvre pour pouvoir rétribuer un prêtre.

C'est pourtant ce que stipulait le Concordat : la rétribution du curé et l'attribution d'un logement aux frais de la commune. Au début, ces curés de passage, tiennent tant bien que mal un registre religieux.

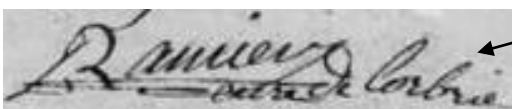
1803 :

Marie Félix Ramier vint officier à Mervent de 1801-1803 (écrit bien). On a dit « *qu'il a eu des liens avec la Petite Eglise, alors en pleine extension dans les alentours* » (voir plus haut



p. 1811). Il fut même avec Hériard, prêtre de Pissotte, parmi les plus ardents promoteurs de la rébellion de ce schisme. Curé de L'Orbrie de 1776 à 1792, où il refusa d'adhérer à la Constitution civile du clergé par cette note qu'il fit déposer

sur le bureau de la municipalité : « *Je soussigné m'engage et promets d'exécuter et faire exécuter les lois et*



la Constitution nouvelle décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi, dans tout ce qui n'est pas contraire à la

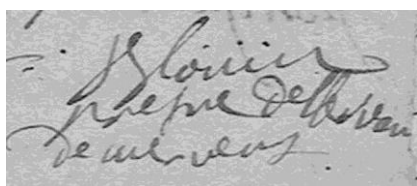
Religion Catholique, Apostolique et Romaine, que j'ai promis de suivre par mon baptême, et la seule dans laquelle je veux mourir » (monographie inédite de l'Orbrie, par M. l'abbé Joseph Lhomme, curé de Saint-Martin-de-Brem A.D.V. 4672). p. 1812

Un mandat d'arrêt fut lancé contre lui et il fut interné à Fontenay. Le 9 septembre 1792, autorisation lui est donnée de s'embarquer aux Sables pour l'Espagne. Malheureusement, les lettres qu'il écrivit alors à son domestique, nommé Bâtonneau, sont aujourd'hui disparues. A son retour d'exil, M. Ramier fut nommé curé de Mouzeuil où il mourra.

Le 25 janvier 1820 est décédé Marie Félix Ramier, prêtre **ex-curé de l'Orbrie** âgé de 76 ans, né à Fontenay-le-Comte le 29 juillet 1743 fils de Pierre Ramier et Anne Ayrault (selon L. Delhommeau, il fut curé de Mouzeuil sa paroisse natale ; c'est faux – je n'ai rien trouvé).



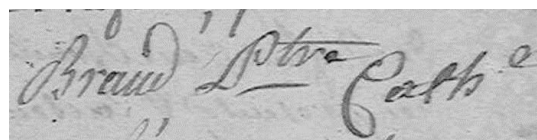
Blouin : remplaçant du 11. 6. 1803 au 9. 10. 1803 dit « **prêtre desservant de Mervent** » ou curé remplaçant (écrit assez mal) dont je ne sais rien de plus sur lui (ni naissance ni décès).



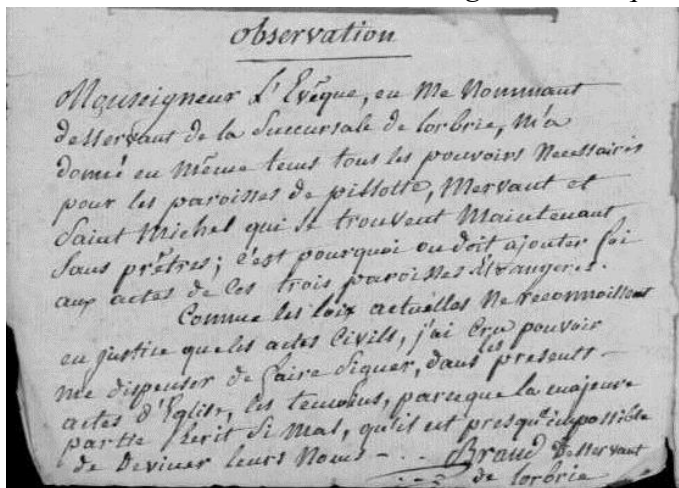
Il est le premier à remplir tant bien que mal un registre religieux. D'ailleurs, il ne remplit que quelques feuillets avec dix huit actes religieux seulement ! Mais où loge-t-il ? Chez des particuliers, sans doute, car il n'y a alors aucun presbytère et, la Cure, jadis habitat traditionnel du curé, a été vendue ! Et l'église est-elle en état de servir ?

1804-1805 :

Braud, « **prêtre catholique** » (sic) ou « **desservant de l'Orbrie** » assume aussi les offices religieux de Mervent. Il arrive le 1. 1. 1804 (et jusqu'au 6. 10 de la même année). Dès son arrivée à Mervent il signale une première fois sur un registre :



« **Observation** ». « **Monseigneur L'Evêque en me nommant desservant de la succursale de L'Orbrie**



m'a donné tous les pouvoirs nécessaires pour les paroisses de Pissotte, **Mervent** et St-Michel (le-Clouc) qui se trouvent maintenant sans prêtres ; c'est pourquoi on doit ajouter foi aux actes (religieux) de ces trois paroisses étrangères (sic). Comme les loix (sic) actuelles ne reconnaissent en justice que les actes civils, j'ai cru pouvoir me dispenser de faire signer dans les présents actes d'églises les témoins parce que la majeure partie écrit si mal qu'il est presque impossible de deviner leurs noms » signé « **Braud desservant de l'Orbrie** ».

En 1810 : il n'y avait pas d'évêque à Luçon.

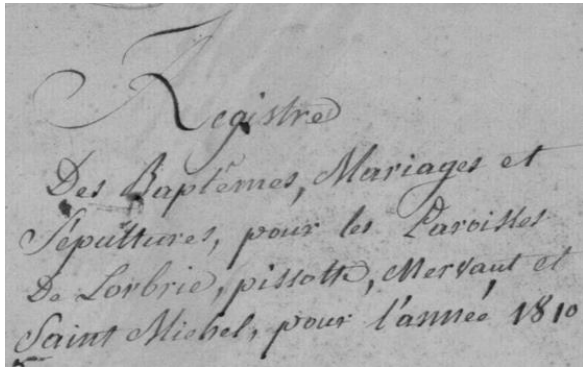
C'est celui de la Rochelle **Monseigneur Gabriel Laurent Paillou**, né le 7 mars 1735, proche de Chantonnay, dans le village de Puybelliard en Vendée (fils de l'avocat Jacques Joseph Paillou) qui prend en charge l'évêché de Luçon. Il avait refusé de prêter le serment et fut exilé en Espagne. Il ne revient de cet exil qu'en décembre 1800 et peu après, le 27 avril 1803 à Fontenay-le-Comte, il prête serment de fidélité au Concordat avec d'autres curés de Vendée.



Monseigneur Paillou (° 1735 + 1826) ➔

A ce moment-là, il y a une telle pénurie de prêtre que **Monseigneur**

Paillou regroupe trois paroisses : Mervent, l'Orbrie, Pissotte lesquelles sont desservies par plusieurs p. 1813

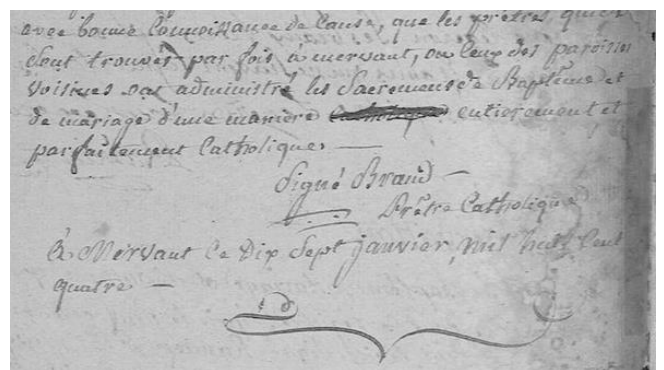
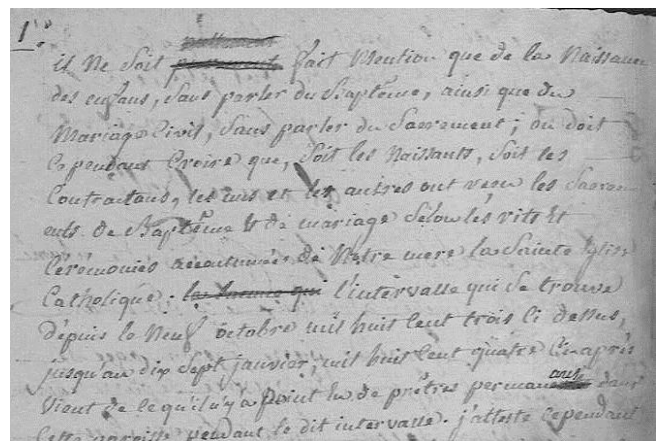
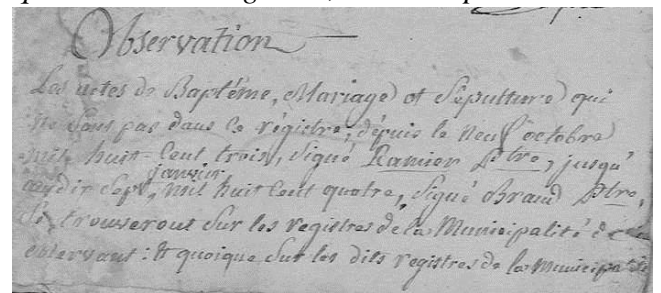


prêtres des alentours tous revenus d'exil : en 1801 à 1803 **Goguet** prêtre de St-Michel-le-Cloucq (que nous reverrons plus loin) et encore en 1821-22 puis aussi en 1805 **Girard** curé de Foussais (écrit assez bien), en 1820-21 **Faverou** curé de Bourneau (que nous reverrons plus loin).

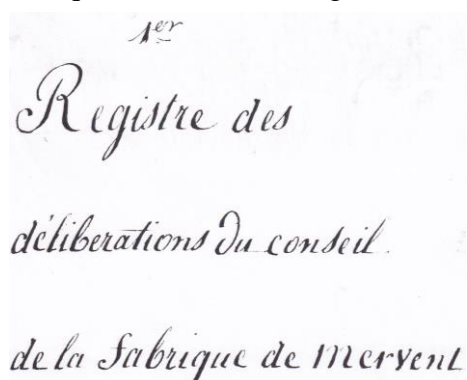
← **Registre religieux en 1810**

D'ailleurs, le 17. 1. 1804, **Braud**, curé temporaire à Mervent (mais curé de l'Orbrie), signale encore sur l'un des feuillets du registre religieux : « *Observation - Les actes de*

Baptême, de Mariage et Sépulture qui ne sont pas dans le registre, depuis le neuf octobre mil huit cent trois, (et) signé Ramier Ptre (sic) jusqu'au dix sept janvier mil huit cent quatre, signé Braud Ptre, se trouvent dans les registres de la municipalité de Mervent ; Et, quoique sur les dits registres, la municipalité 1° il ne soit fait mention que de la naissance des enfans (sic) sans parler du baptême ainsi que du mariage civil, sans parler du Sacrement ; on doit cependant croire que, soit les naissants, les contractants, les . . . (?), et les autres, ont reçu les sacrements de Baptême et de mariages selon les rites et cérémonies recommandés de Notre Mère la Sainte Eglise Catholique ; l'intervalle qui se trouve depuis le neuf octobre mil huit cent trois ci-dessus, jusqu'au dix sept janvier mil huit cent quatre compris, vient de ce qu'il n'y a point de prêtres permanents dans cette paroisse pendant ledit intervalle. J'atteste cependant avec bonne connaissance de cause que les prêtres qui s'y sont trouvés parfois à Mervent, ou ceux des paroisses voisines ont administrés les sacrements de baptême et de mariage d'une manière entièrement et parfaitement catholiques. Signé Braud Ptre Catholique à Mervent le dix sept janvier mil huit cent quatre » (de 1810 à 11, il allait aussi à Pissotte) .



En fait, ce que **Braud** essaie de dire, entre autre, c'est que même les desservants occasionnels de passage à Mervent, même s'ils n'ont pas inscrits les actes religieux sur un registre, ils ont administrés les sacrements et, de plus, correctement ! Par contre, il n'ait pas fait mention des sépultures et des sacrements donnés aux mourants. Ce ne sera que beaucoup plus tard que ceux-ci seront signalés.



Ce n'est qu'en 1817, que le diocèse de Luçon sera rétabli et comprendra toute la Vendée. Le nouvel évêque est alors **Monseigneur Soyer** (dont nous avons parlé plus haut p. 1737).

Tout est à réorganisé y compris même la tenue des comptes de la Fabrique, obligatoire selon la loi du 30 novembre 1809.

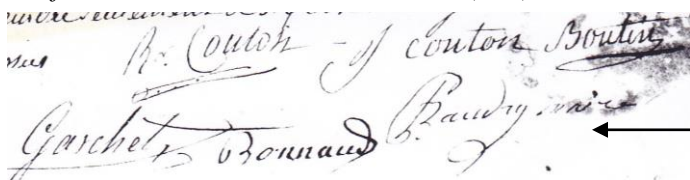
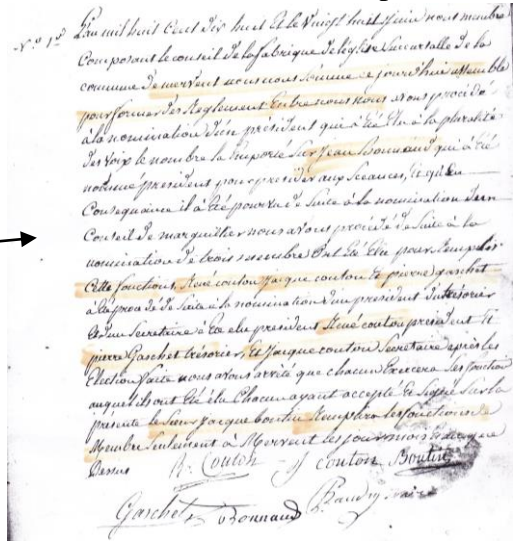
1818 :

Plusieurs cahiers sont prévus à cet effet dont un concernant les délibérations du conseil de Fabrique et un autre pour inscrire les

recettes et les dépenses.

Mais ce n'est pas tout. Il faut élire régulièrement les membres de ce conseil, et le feuillet initial est annoté n° 1er :

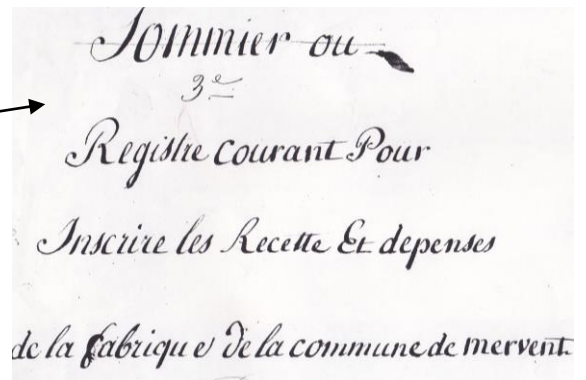
« L'an mil huit cent dix huit et le vingt huit janvier, nous membres composants le conseil de la fabrique de l'église Succursale de la commune de Mervent nous nous sommes ce jourd'hui assemblé pour former des règlements. Entre nous, nous avons procédé la nomination d'un président qui a été élu à la pluralité des voix, le nombre l'a emporté sur **Jean Bonnaud** (du moulin des Deux-Eaux) qui a été nommé président pour présider aux séances, ce qui en conséquence il a été pourvu à la nomination d'un conseil marguillier, nous avons procédé de suite à la nomination de trois membres, ont été élu pour remplacer cette fonction René Couton, Jacques Couton et Pierre Gaschet, a été procédé de suite à la nomination d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire, a été élu **René Couton** président, **Pierre Gaschet** trésorier et **Jacques Couton** secrétaire, après les élections faites nous avons arrêté que chacun exercera les fonctions auxquels ils ont été élus chacun ayant accepté et signé sur la présente, le sieur **Jacques Boutin** (le frère de Jean procureur de la commune en 1792 et aujourd'hui décédé) remplira les fonctions de membre seulement (sic) à Mervent les jours mois et an que dessus ».



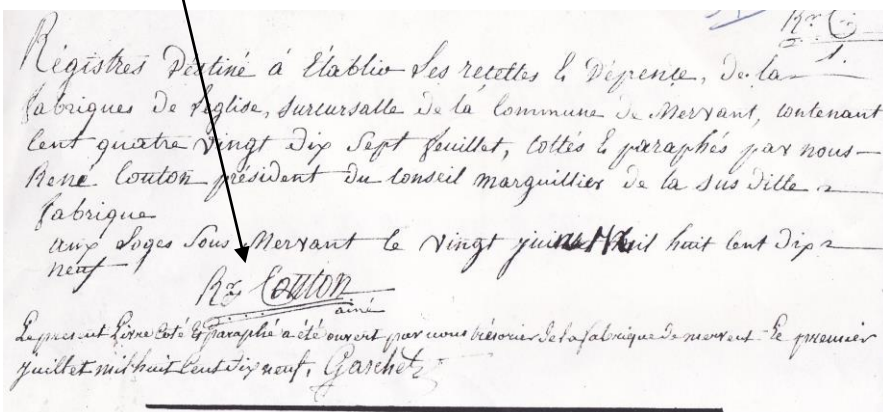
On remarquera que ce compte-rendu est rédigé sans quasi aucune ponctuation. On remarquera aussi la signature du maire **Baudry**, dont la présence dans cette réunion est recommandée comme celle, plus tard, du curé. Mais pour le moment, il n'y a pas

de prêtre !

Ensuite, l'année suivante, en 1819, le secrétaire, sous la houlette du trésorier, entame ou commence le registre ou sommier. Ces cahiers de comptes, qui sont énormes, sont parvenus jusqu'à nous. Je les ai en photocopie et je suis réellement émue lorsque je les compulse. Lorsque le Presbytère (de la rue Chalandry) a fermé ses portes à la suite du décès de l'abbé Eugène Baumard en 1990, les originaux ont été rapatriés aux archives de l'évêché à Luçon.



En première page du seul registre de Fabrique que nous ayons, il a été également inscrit en haut « Registre destiné à établir les recettes & dépenses de la fabrique de l'église succursale de la commune de Mervent, contenant cent quatre vingt dix sept feuillets, cottés é paraphés (sic) par nous René Couton président du conseil marguillier (ou fabriqueur) de la sus ditte fabrique, aux Loges sous (sic) Mervent le vingt juin mil huit cent dix neuf » signé : R Couton (qui est maire depuis juin 1815 au retour de la Restauration). **René Couton** dit « le vieux » président de la Fabrique demeure aux Loges.



Et, en dessous, « Le présent livre coté et paraphé a été ouvert par nous trésorier de la fabrique de Mervent le premier juillet mil huit cent dix neuf » Signé : **Gaschet**, adjoint du maire. Gaschet demeure au moulin des Deux-Eaux.

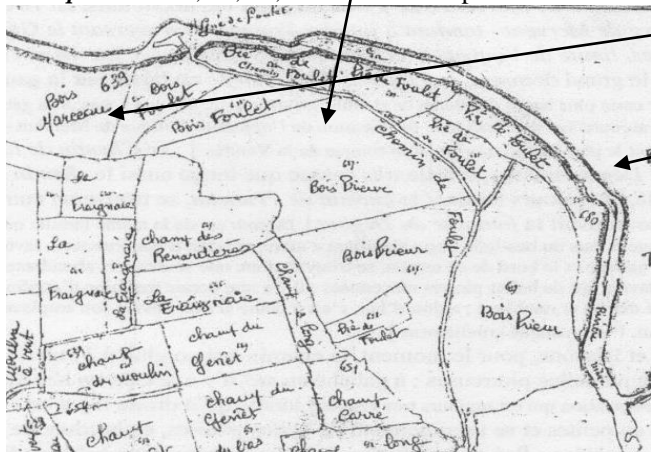
Mais sur quels revenus, appartenant encore au clergé, la



N'oublions pas que la Révolution s'est emparé de tous les biens de l'Eglise et que le traité du Concordat n'a pas permis de tout restitué. Les revenus de la Fabrique, en 1820 sont bien maigres (ainsi que nous allons le voir plus loin), et portent seulement sur des rentes de terres et de maisons que l'Eglise a réussie à conserver ou bien à récupérer après le Concordat. Il n'y a peut-être pas encore un prêtre à Mervent mais la Fabrique surveille, déjà, très scrupuleusement, les quelques revenus, ainsi :

En **1** la maison où se tient Jean Jubien « **portion du presbytère** » qui n'est autre que le « **Logis de Mervent** » ou anciennement dit « **Logis Chalandry** » (n° 5, 7 et 9 rue Chalandry). ; en **2** sise au bourg, une maison dite le « **Logis du Corps de Garde** » (1, 3, 5, 7 rue de l'Eglise) et dont Mr Tangiou de Puy-de-Serre, adresse le 6. 2. 1822, la somme due pour arrérage (retard de paiement) de la rente de cette ferme que les héritiers Bernardeau doivent à la Fabrique. Pourquoi ?

Mais, ces héritiers, dont *Delle* Julie Bernardeau, avait également acheté le 2 avril 1792, comme « **Bien National** » : **3** les **Bois Priou** (3 parcelles : A71 (70 ares 80), 72 (2 h 64 a 80 cité encore en 1832), 73, plus les **Champs Priou** 78, 79, 80, 81 = 1 h 55a 70 plus **Pré Prieur** 31 a90, plus le **Bois Marceau** n°639 en 1840 ; toutes ces terres



dépendaient pourtant du Pieuré qui, lui, sera vendu en 1796 – voir plus haut p. 1808), qui se trouvaient situés le long de la rivière *Mère*, au nord du plateau du bourg, et en-dessous du « **Logis Chalandry** ».

De plus, cette famille Bernardeau continue de payer également une rente numéraire due à la Fabrique, afin qu'elle règle des « *messes basses* » au curé qui les dira. Ces « *messes basses* » sont données pour honorer les membres décédés de la famille Bernardeau, initiative connue sous le nom de « **Fondation Bernardeau** » (rente de 1635 ? voir plus haut p. 1790) ; c'est ce que l'on appelle une rétribution payée pour cela et depuis certainement de longue date. Encore, en 1809, et sur le registre des recettes de la Fabrique apparaît, au moins une fois par an, le montant dû par cette famille (les héritiers notamment et au moins jusqu'en 1880, à raison de plusieurs messes par an). En 1810, Julie Bernardeau est dite religieuse à Vouvant ; ce sont ses héritiers (neveux ?) qui règlent cette rente : Bernardeau de Combrand (D.Sèvres), Bernardeau Henry au Châtelier du Faignoux (D.Sèvres) et Tangiou (Puy-de-Serre). En 1853, nous reverrons cette bien compliquée affaire !

Logis du Corps de Garde rue de l'église →

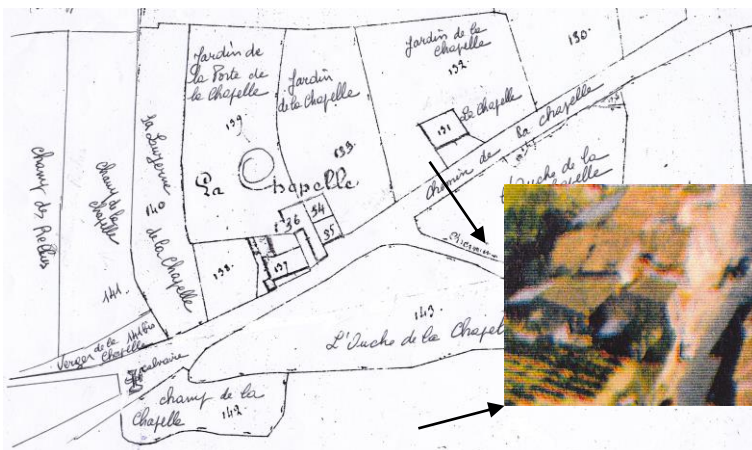
Mais, depuis quand existait-elle et était-elle à perpétuité ?

Puis, il semble aussi que non seulement, il y a, en plus, plusieurs terres, mais encore quelques maisons (voir plus haut p. 1641) : en **4** une maison au bourg où loge Jean Arrenaud (que je verrais située proche de l'ancien cimetière mérovingien). Ainsi, le 14 mai 1820 la Fabrique a reçu de Jean Arrenaud (x Suzanne Penotteau) du bourg (pour une rente qui remonte à la nuit des temps), « *18 frs pour 2 années du prix de ferme du « Petit Pré »* (parcelle n°195 en 1810) et du « *Cimetière* » (parcelle n° 311 en 1844) etc. et plus 126 frs 40 sur sa maison (c'est un prix important ; peut-être la maison à Félix Hérignon n° 4 *chemin de la Pissoterie*). Cette rente sera payée encore longtemps !

Mais la *Fabrique* possède encore plusieurs autres parcelles dont la plupart sont mises en fermage : 208 *Pré du Grand Cimetière* 87 a 50, 209 *le Pré de la Croix* 84 a 50, n° 195 *le Petit Cimetière du Meunier*, et encore plus près du bourg c'est-à-dire dans la partie pentue



située au-delà de la *rue des juifs* et des maisons qui bordent cette rue à l'Est : en 1810, le n°221 p. 1816



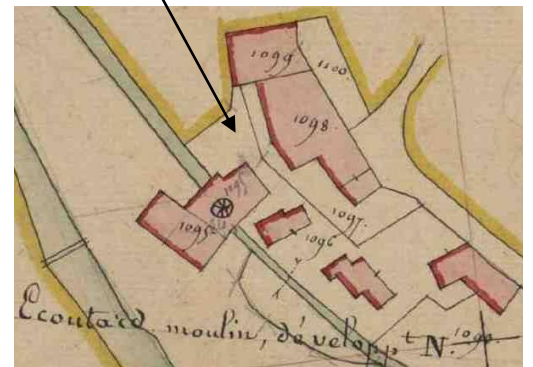
l'Ouche de la Fabrique 4 ares 60 qui jouxte le n° 223 *Champ de la Fabrique* (pré) 30 ares 90, le 289 *l'Ouche de la Fabrique* (jardin), et le n° 234 *Jardin de la Fabrique* 22 a 10.

Peut-on en déduire que tout ce qui concernait l'antique cimetière appartient donc toujours au clergé et par conséquent était déjà géré par une *Fabrique*, et ce depuis des temps immémoriaux !

Puis, en 5 une rente aussi à régler par 5 cohéritiers sur la *cy-devant maison de la*

Chapelle (voir plus p. 1664, 65, 66) ; en 6 une rente aussi sur des domaines au *moulin d'Écoutard*, appartenant à l'Eglise de Mervent, sans doute depuis des temps immémoriaux ; le 23 octobre 1822, Jean Sausseau d'Écoutard, « paie à la Fabrique, la somme de 6 francs-or d'arréage que lui et ses co-héritiers doivent pour le *moulin d'Écoutard* » (sic).

Et encore, en septembre 1825, c'est le beau-frère de Jean Sausseau « *Pierre Poupin d'Écoutard* (qui) paie la somme de 4 francs-or à la Fabrique pour trois années d'arréages de la rente due à la Fabrique, sur le *Champ de la Cure* » (sic), appelé aussi le « *Petit-Pré de Mervent* » (*Écoutard*, parcelle B1106) ; en 7, encore un revenu pour la Fabrique qui perçoit le 1 juillet 1819 « 7 boisseaux de seigle pour une année et 9 mois de la rente de 4 boisseaux de seigle qu'il doit à la Fabrique sur la *Métairie du Nay* qui appartient à Mr Fillon notaire à Fontenay » ; le 1^{er} juillet 1819, « François Bouillaud (cette famille Bouillaud est depuis des générations installée à la *Gasse Marcas* petit fief avec une grosse métairie dont les terres s'étendaient presque jusqu'au « *triage des Ragottières* » en haute forêt - voir bull. n° 50 le *Maquis* p. 1030), du *Nay*, a payé à la Fabrique 7 boisseaux de seigle pour une année et 9 mois de la rente de 4 boisseaux de seigle qu'il doit à la Fabrique sur la



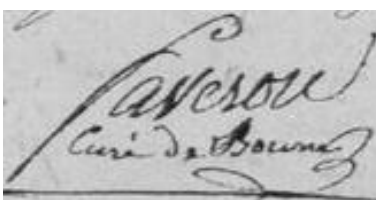
Métairie (en fermage) qu'il occupe à l'acquit de Mr Fillon, son maître, plus à payer une somme de 32 frs20 sur la rente de 7 boisseaux de seigle ». Et le 3 septembre 1819 « M° Louis David Fillon, notaire à Fontenay, paie à la Fabrique 431 frs20 pour le fond et capital de la rente de 4 boisseaux de seigle qu'il doit à la Fabrique sur une métairie qu'il possède au *Nay* ». Il semble qu'il rembourse tout !

← La *Gasse Marcas* n° 25 rue du 17 août 1944 (cadastre 1844 *Nay*)

Le 6 février 1820, la fabrique a reçu de Jean Jubien, journalier au bourg, 10 frs 41 pour prix de ferme échu en 1818 et le 9 septembre 1820, 34 frs59 « pour la ferme de la *maison*, et du *jardin*, où il fait sa demeure étant une partie de la *Maison Presbytérale* ». Jean Jubien paie encore pendant quelques années puis il s'installe aux *Loges*.

Je n'ai pu repérer que ce qui est ci-dessus noté mais peut-être y a-t-il encore quelques lopins de terre !

Dans ces années-là, beaucoup de prêtres vont donc se succéder à Mervent, sur l'ordre naturellement de leur évêque *Monseigneur René III François Soyer*, alors à Luçon (de 1817 à 1845 - voir plus p. 1737) .



1820-21 : **Faverou** vient juste d'être nommé prêtre-curé de Bourneau (voir ADV registre catholicité de Bourneau) mais il doit aussi assumer la paroisse de Mervent qui n'a toujours pas de prêtre permanent. Lorsqu'il est dans notre commune, il prend pension chez le sieur Busson. C'est la Fabrique qui règle

pour la période de juillet 1820 à juillet 1821, à Louis Busson, qui est aussi *fossoyeur*. Elle a réglé p. 1817 pour la pension du curé 41 frs60 « tant pour sa nourriture que pour le fourrage de son cheval ».

1821-1825 : **Jacques Goguet** (° 1765 + 1836) qui, au retour d'exil, fut remplaçant à Mervent (il venait déjà depuis 1803 - 17 janvier 1804 et encore en 1820-21) mais en 1810, il avait été nommé prêtre permanent de St-Michel-le-Cloucq.

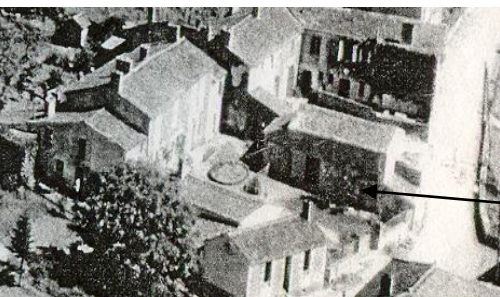
Cependant, il fait aussi des remplacements (et tient les registres) de 1813 à 1816 dans les paroisses de St-Martin de Fraigneau, de L'Orbrie (voir ADV registre catholicité de l'Orbrie), et de Mervent.

Ainsi de juillet 1821 à juillet 22, pour son hébergement, la Fabrique a payé au sieur Louis Busson la somme de 70 frs « pour avoir nourri et entretenu le curé de St-Michel-le-Cloucq, les jours qu'il est venu desservir à Mervent, tant pour lui que pour son cheval ». Et encore le 30. 10. 1825 « à Bouron, 19 frs 45 pour avoir fourni le nécessaire de Mr le curé de St-Michel-le-Cloucq pour une partie de l'année ».

Enfin, Goguet fut définitivement nommé curé dans la paroisse de Notre Dame de Charzais. Il décéda à 71 ans, sans doute brutalement, « à 7 du soir, au domicile de Mme veuve Boutron, à la **Jonchère** de la commune de St-Michel le Cloucq » (très beau petit domaine). Son décès fut déclaré en mairie de Charzais par François Goguet propriétaire (à Charzais) 75 ans (frère) et Jean Goguet cultivateur (à Charzais) 49 ans (



neveu). Ce sera le dernier prêtre intérimaire de passage à Mervent.



Enfin, un curé qui ne sera plus temporaire est réclamé pour servir à Mervent. Mais pour l'obtenir il faut absolument lui trouver un logement. Ce projet sera discuté en mars 1822.

Car après tous les chamboulements qui se sont produits depuis 1789, d'une part, il n'y a plus de prêtre, et aucun logement pour l'héberger, puisqu'ont été vendus : la « *Maison de la Cure* », qui appartient maintenant à un particulier ainsi que probablement la

« *Maison de la Chapelle* », où logeait le chapelain.

Malgré l'insistance du clergé, lors des accords du Concordat, Bonaparte refusa de reprendre les biens (au moins mobiliers), qui avaient été aliénés, et rachetés par des particuliers !



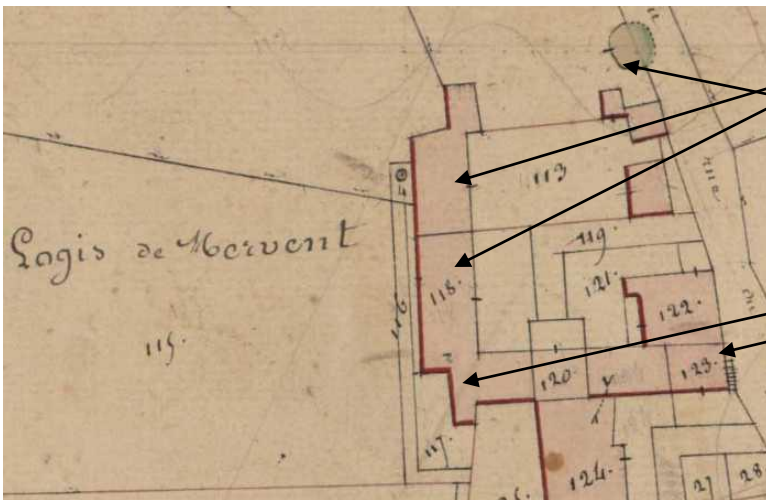
Pourtant, à la reprise de la rédaction des registres de Fabrique le 26 juin 1819, on peut voir que le clergé a récupéré quelques biens sur des terres, de fermages, des fondations, ect. . Mais si peu !

Mais, la commune n'est pas riche et la Fabrique guère mieux. C'est pourquoi, le 31. 5. 1819, la Fabrique demande l'autorisation de poursuivre les débiteurs des rentes, prix de ferme et autre service et fondation qui pourraient être dus (voir plus haut p. 1815, 1816)..



← Le Logis de Mervent

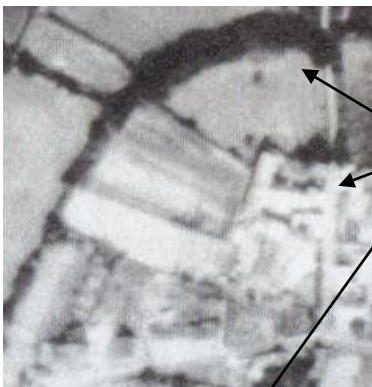
Soudainement, il est fait mention d'une « *Maison du Presbytère* » dont il n'a jamais été fait évocation dans les décennies passées. Il est même dit que la « *Maison du Presbytère* », est actuellement occupée par deux locataires, et sera affermée pour le temps de 9 années entières, « *mis à ferme* » par adjudication au plus offrant enchérisseur ; elle sera mise à ferme en totalité



Laquelle maison consiste : en « deux **chambres basses** (parcelle n° 118 au rez-de-chaussée), **une haute** (à l'étage ; dans un logis, il n'y avait qu'un seul étage surmonté de **comble** servant de grenier) **et un grenier à côté, avec un four** (n° 117), **buanderie** (n° à côté), **écurie** (n° 122) **avec fenil au-dessus, galerie** (sic), un **pigeonnier et jardin** (n° 111), lequel (ensemble du Logis) **il sera fait deux portions si elle** (la totalité de l'habitation) **est affermée en deux, à l'une de ces portions il sera ajouter le Petit Pré du Cimetière** (parcelle n° 195 voir plus haut p.

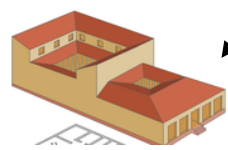
1640), **et une portion de terre près de « l'ancien Prieuré » avec l'herbe qui croit** (pousse ; jadis, on laissait l'herbe dans le cimetière, puis les foins récoltés étaient affermés et ce prix de ferme revenait à la Fabrique) **sans être autorisé d'y faire paître le bétail, et les dits domaines seront affermés pour la Saint-Michel prochaine au plus offrant, et dans les conditions que dans le cas que la commune aurait un prêtre, les fermiers résilieront leur bail sur un simple mandat donné par le trésorier de la Fabrique et, en outre les marguilliers** (les responsables des biens de la Fabrique) **auront droit de réunion dans une des dites** (sic) **chambres tout le temps dudit bail ».**

D'ailleurs, il semblerait que les membres du Conseil Municipal de la commune de Mervent utilisent, également pour ses séances, une des chambres de ce « Logis » dit également la « **Maison du Presbytère** ».



Pourquoi ce « Logis Chalandry », appelé en 1844, « Logis de Mervent » (n° 5, 7 et 9 rue Chalandry) a-t-il été débaptisé ?

C'était un grand domaine installé depuis des siècles sur une ancienne *villae* gallo-romaine, grosse exploitation agricole où vivent en autarcie complète des familles entières. A l'époque, cette possession était même fortifiée comme l'ont prouvé les fouilles limitrophes effectuées au printemps 2008 (nous reviendrons sur ce sujet lors d'un bulletin sur ce logis) qui ont fait apparaître des fortifications avec des strates de diverses périodes : oppidum romain puis enceinte médiévale bien reconnaissables sur la vue aérienne.



Ce domaine possède encore un souterrain (en partie bouché) qui semblait rejoindre un autre souterrain du château de Mervent. Il possède aussi une superbe cave voûtée comme celle que l'on trouvait à l'époque féodale, et qui se nommait alors « *garde manger* ». Il est fort possible même, que ce soit Dunois (voir plus haut p. 1696, 97, 98, 99) qui a fait élever ce logis, sorte de demeure alors en vogue (XVème) parce que bien plus confortable que les vieux châteaux féodaux. D'où peut-être les restants d'un souterrain !

Au fil des siècles, ce domaine a été encore amélioré et a pris vers le XVIème le nom de « Grand Logis », ou appelé aussi « Logis de la Chalanderie » du nom de l'un de ses occupants : **Rock Durand sieur de la Barre** (syndic de Mervent de 1715 à 27) puis au décès de son père, *sieur de la Chalandrie*, ce qui a également donné le nom de la



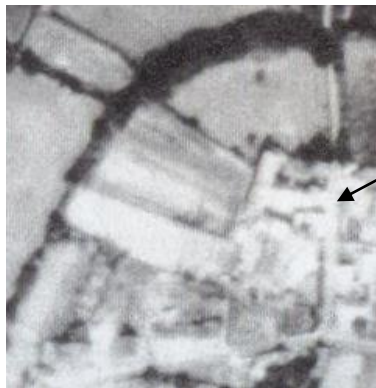
produit.

En 1578, déjà, François Durand, *sieur de Chalandry*, qui demeure à Mervent (3 E 35/6 Etude A 3 E 35 Notaire François Mesnard), afferme le revenu temporel du Prieuré de Mervent (domaine ecclésiastique ; ce « Logis » faisait-il partie des biens du clergé ?), qui en 1626, fait mention d'une métairie appelée « Chalandry » sise au



voie qu'il borde (*rue de la Chalandrie*). A moins que ce ne soit l'inverse qui ce soit

bourg de Mervent (voir plus haut p. 1630, 32). Alors, la *Chalandrie* a-t-elle fait partie des biens du p. 1819



clergé ? C'est ce que nous allons essayer de voir plus loin !

Les descendants de ce François Durand seront astreints pendant des décennies à payer une rente au clergé. Ainsi, encore en 1823, les arrérages d'une rente concernant ce logis (et surtout les terres) sont toujours perçus par la Fabrique (chargée d'administrer le temporel de la nouvelle paroisse) autrement dit des biens de l'Eglise : « *Mr Tangiou, de Puy-de-Serre* (voir bull. n° 52 p. 1412 *Culdebray*), paie les **années d'arrérages de la rente que les mineurs** (enfants et héritiers) Bernardeau, de Combrand (Deux-Sèvres) **doivent à la Fabrique pour la maison prebytérale** (devenue comme telle mais autrement dit l'ex-logis) des années antérieures à 1819 ».

Ceci, pourrait confirmer un fait : qu'il ne s'agit là, non pas d'une rente payée pour faire dire des messes mais bien d'un profit sur un patrimoine mobilier appartenant jadis au clergé (voir plus haut p. 1630 et 1632) et dont les arriérés de fermage sont dus par les héritiers Bernardeau. Ces Bernardeau ne sont autre que les descendants de cette famille **Durand de la Chalandry** (voir plus haut la filiation p. 1750, 51 et n° 49 la *Clavelière* p. 977, 78), installée pendant des générations (450 ans) dans ce domaine qui faisait partie des biens temporels de l'Eglise, et tenus par la contrepartie d'une rente en guise de fermage. La Révolution, et la vente des « *Biens du clergé* », a permis, sans doute, à la commune d'acquérir ce domaine puis d'être, suite au

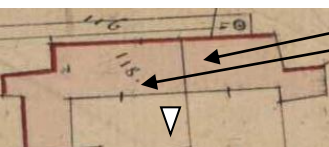
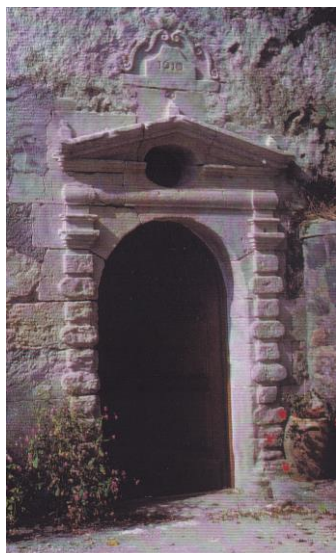
Concordat, dans l'obligation d'y installer une « **maison presbytérale** ».

Ce domaine était sans nul doute d'un gros rapport car ces Durand sont de riches personnages importants de Mervent.

En 1609, avait été conclu un marché de construction (ou reconstruction) d'une maison (A.D.V. 3 E 36/93 Jehan Lymonneau notaire à Fontenay vues 227 et 228), pour François Durand, *sieur de Chalandry*, de Mervent, par Barnabé Bourgleteau, maître tailleur de pierre à Fontenay. Il y est fait mention d'une porte : c'est assurément la porte qui porte pour inscription « **1610** » et qui est toujours là !

← La Porte « 1610 »

Cette porte, qui est très belle, fait face à un imposant escalier de pierre. Il dessert, à chaque étage, tant à droite qu'à gauche, ce qui est dit plus haut (en 1819) une « **chambre haute et un grenier** ». Elle était, avant que ce domaine ne soit partagé, la seule entrée du Logis.



Mais, le 28 novembre 1626, il fait mention « *Nicolas Baudry prend à ferme, de Dame Marie Raynard demeurant au bourg, veuve de François Durand, et pour 5 ans, une métairie appelée « Chalandry » ondit (sic) bourg de Mairevent* » (voir bull. n° 13 la *Renaudière*). A cette date, Il semble d'un seul tenant comme tous les logis.

En 1811, les parcelles sont les mêmes qu'en 1844. Cependant, comme les premiers feuillets de la matrice cadastrale de ces plans-là, manquent en 1811, je n'ai pas les noms de ces parcelles. Néanmoins, elles sont assez facile à reconnaître : le logis est déjà partagé en deux mais depuis quand ? Au moment de sa vente ?



En 1844, la matrice cadastrale, qui semble assez complète, parle de la *Cure* et par la suite, sur le registre de Fabrique, il est fait mention tantôt de la *Cure* et tantôt du *Presbytère*.

En 1844, les parcelles sont ainsi dénommées : parcelle 113 maison x bât. & cour 5 a 60 tandis que l'autre partie n° 118 fait à peu près la même taille, ce qui nous fait un corps de bâtiment de 11 ares 20 environ. Presque autant que celui de la *Cornelière* (voir bull. n° 53 p. 1481, 82, 83). Ce qui est

tout à fait dans les normes de cette époque-là (début XVIème).

p. 1820



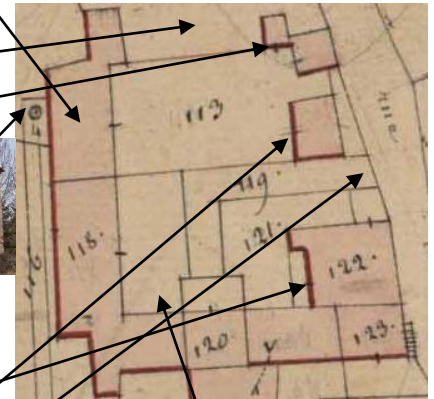
Ce qui est certain, toujours selon les normes du moment, c'est qu'un logis est toujours bâti à l'opposé du **Portail** d'entrée et de sa porte muletière, lequel portail, inévitablement, est suivi d'une **allée** n° 119, qui conduit à l'unique porte d'entrée principale située dans la portion n° 118 ; à la suite de la partie n° 118, il y a un **four** « ayant saillie hors bâtiment » (sic) lequel four « ressortira la gueule dans la cheminée de la cuisine ». On en conclut que de ce côté-ci se trouvait la cuisine où se tenait, toujours aussi, une **buanderie** et une (ou plusieurs) **ponne** en

pierre.

Néanmoins, il pouvait y avoir une autre cuisine (avec aussi un autre **four** comme signalé en 1863) selon le nombre d'habitants qui vivaient sur place. Elle pouvait être légèrement un peu plus élevée si elle était au-dessus d'une cave ou « *garde manger* » qui faisait fonction de mi-cave mi-cellier. C'est dans la partie du logis portant le n° 113 (où sera installé le curé) que se trouve justement une belle **cave**.



Toujours, sur la matrice cadastrale de 1844 est transcrit : au n° 111 *Jardin de la Cure* 16 a 20, qui borde le *chemin de Pruneau* dit *rue du Logis de Mervent* (aujourd'hui *rue Chalandry*), à l'angle duquel est signalé un **pigeonnier** (rasé en 1887) touchant un bâtiment « *grange* », et enfin plus bas dans ce jardin une **mare** à bestiaux (voir plus haut p. 1818) ; le n° 112 le *Pré de la Cure* 26 a 30, qui épouse la forme elliptique de l'antique oppidum romain ainsi que la parcelle voisine n° 115 dit aussi le *Pré de la Cure* (presque de même surface). Le n° 114 le **puits de la Cure** 0 a 04 (cour & puits ¼ en indivis) qui est inclus dans la parcelle n° 112, tandis que le n° 116 est le **passage commun de la Cure** 0 a 65 (cour ½ en indivis), puis le n° 113 dit « *grange & cour* » était sûrement une **écurie**, sachant que selon les normes dont on a parlé plus haut, elle se tenait en général à droite du **portail d'entrée**, à laquelle s'ajoutait en face **l'étable** aux bœufs et **l'étable** aux vaches ; enfin venaient les bergeries, les porcheries, parfois un chenil, . . .



Les parcelles n° 121, 122 et 123, correspondent-elles aux normes recommandées jadis ? La n° 120 est dite « *grange et Cour* » 0 a 85 (en 1811 est séparée de la 124 par une cour) et c'est sur le dessus de la porte de celle-ci qu'on peut voir le fameux lapidaire dont nous avons parlé plus haut p. 1699.



Il est intéressant de constater que la description faite en 1819 par le Conseil Municipal (p. 1818) est très ressemblante à celle de 1844. Mais, également, à celle faite du logis traditionnel du milieu du XVIème.

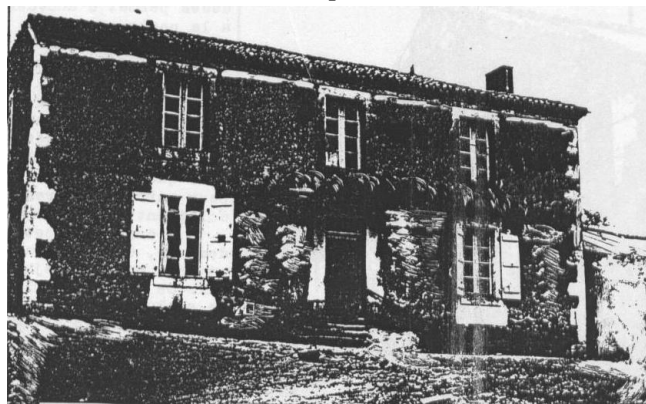
La partie qui nous intéresse aujourd'hui, c'est-à-dire, ce qui va servir au Presbytère, appartient à la commune en 1844 (voir plus loin p. 1825). Mais peut-être aussi l'autre partie puisqu'elle semble louée (ainsi que nous le verrons plus loin en 1820 et 1821). Mais alors, qui est donc vraiment le propriétaire du « *Logis Chalandry* » (je n'ai aucun acte officiel pour confirmer quoique ce soit) ou dit « *Logis de Mervent* » en 1844 (déjà partagé en deux sur le plan du cadastre napoléonien de 1811 tandis qu'en 1844, c'est la commune qui est dite propriétaire de la partie du Presbytère : d'ailleurs aucun travaux ne sera entrepris sans l'aide mais surtout l'accord du Conseil Municipal).

Car, la Fabrique a aussi son mot à dire dans cette affaire et surtout, elle aussi manque de fonds. Certaines rentes, qui n'ont pas été aliénées, ne sont pas payées aussi la Fabrique fait appel à Mr Préfet. Le 19. 9. 1819, elle a reçu une lettre de Mr le Préfet qui donne son accord pour le placement du fond de capital

d'une « *rente de quatre boisseaux de seigle qui était (déjà) due par Mr Fillon (notaire à Fontenay p. 1821 + av.1818) et Dame Marie Bray son épouse demeurant à Fontenay. Le Préfet (ci-contre en 1810) ne donne pas son approbation définitive sans connaître le montant capital de la ditte (sic) rente. Le sieur Jean Normand cultivateur (alors à la Chauvière) demande (à rembourser sans doute) le fond et capital de cette rente et considérant que le Sr Normand est plus que solvable accepte le montant de 431 fr 20 » (environ 950 E ; plus rien à ce propos en 1820, 21, etc.).*

Mais pour l'affaire du Presbytère, c'est pourtant le C. M. qui décide d'attribuer la partie droite (où se trouve un antique pigeonnier), pour en faire la demeure du curé. Il lui faut cependant faire beaucoup de réparations pour le rendre habitable.

Pour cela, le conseil municipal de Mervent se réunit (4 mars 1822 sous la Deuxième Restauration qui dura de 1815 à 1830) afin de trouver des fonds pour les réparations indispensables au logement prévu : « *l'an mil huit cent vingt deux et le 4 mars, les membres composant le C.M. de la commune de Mervent étant ce jour réunis extraordinairement ayant été adjoint avec nous les notables le plus imposé de la commune* », . . .



← La maison de Maître à Ecoutard

Parmi ceux-ci : **Bonnaud Jean**, farinier aux Deux-Eaux, **Jean Sausseau**, propriétaire à Ecoutard, **Jean Normand**, fermier à la Chauvière, **Joseph Normand** (frère), farinier à la Clavelière, **Pierre Poupin**, farinier à Ecoutard, **Pierre Gaschet**, farinier à Moulin-Neuf, **J. Barnabé Baudry**, propriétaire à la Cornelière et aux Ouillères où il demeure, **René**

Couton, marchand de tan aux Loges, **Louis Polteau**, fermier à Cul-de-Bray et **François Croizé**, marchand de bois aux Loges.

La commune a, alors, pour maire : Pierre J. Barnabé **Baudry** dit « *bourgeois* » et avec lui : **René Couton**, **Jean Normand** et **Gaschet** père et fils.

La réunion se poursuit « *étant présidé par Mr le Maire, qui nous a présenté que ayant fait faire pour 400 fr (or) de réparations à la maison destinée au logement d'un prêtre à notre commune dont les devis avaient été adressés à Mr le Préfet à la suite de notre budget de 1822 sur lequel Mr le Préfet nous a accordé la somme de 250 fr, ce qui comportait une partie des fonds de la caisse du percepteur ; n'ayant aucune ressource sur cette caisse et nous restant encore à payer une somme de 150 fr sur les dépenses qui ont été faites à la dite maison et considérant que les devis qui ont été dressés ne comprenaient qu'une partie des réparations dont la dite maison a besoin pour la rendre capable de servir à ce qu'elle est destinée, en ayant fait dresser un nouveau (devis) qui comprend une partie de celles qui restent, désirant les faire faire dans le courant de*



l'année courante, n'ayant aucune ressource pour pourvoir à nos dépenses que nous proposons de faire, et les 150 fr qui nous reste encore à payer, avons délibéré et délibérerons qu'il soit proposer sur rôle extraordinaire sur la contribution foncière de cette commune montant à mille francs (1000 frs or) sur le courant de 1822 qui sera réparti comme suit : . . . , qui a été arrêté à notre maison communale de Mervent, les jours et an que dessus ».

← Logement du curé dit « **Presbytère** »

Il y a une suite à cette doléance de la commune : « – Vu le budget de



1822 de l'examen duquel il résulte que cette commune n'a en caisse qu'une somme de 55,69 (?) – p. 1822
Vu le devis estimatif des dites réparations qui s'élèvent à la somme de 1034 frs, considérant que les réparations projetées sont urgentes et qu'elles sont entreprises dans le but **d'obtenir un desservant de Monseigneur l'Evêque**, que cette commune qui est une des plus considérables de l'arrondissement serait privée pendant longtemps des avantages de posséder un desservant à demeure si elle ne prenait les moyens de **rendre logeable le local destiné à servir de Presbytère**. Est d'avis qu'il y a lieu d'homologuer la présente délibération ».

A la suite de ce qui vient d'être évoqué on se demande dans quel triste état pouvait donc se trouver ce « *Logis de Mervent* » (sic). Il a fallu faire des cloisons en brique, un renfort de cheminée, des plafonds, des planchers, ouvrir des fenêtres, cinq portes et leurs ferrures, recarreler une cuisine, replacer un potager (pour cuisiner), des recrépissages, etc.



Voyons maintenant ce qui se passait en France à ces moments-là :



Au printemps 1814, avec l'invasion et la défaite de la France puis le départ dans l'indifférence de Napoléon, la question du régime politique se pose. Le retour des Bourbons sur le trône, après un long exil, ne marque pas le retour à la monarchie absolue. Les premiers actes de **Louis XVIII** sont modérés et les institutions « *mixtes* » de la France, mélangeant Ancien Régime et libéralisme, semblent fonctionner. Mais, l'enseignement secondaire est placé sous l'étroite dépendance du clergé.

En 1824, Charles X succède à Louis XVIII. Constituant le dernier espoir des ultras, car beaucoup plus attaché à l'Ancien Régime que son frère, il commet une série de maladresses qui passent pour des provocations aux yeux de la population. Il se fait sacrer à Reims, ce que son frère s'était abstenu de faire, et dès son premier discours au trône, il insiste sur la nécessité de « *fermer les dernières plaies* » de la Révolution. En avril 1825 est votée une loi d'indemnisation des émigrés, dite « *loi du milliard des émigrés* », vivement critiquée par l'opposition libérale. L'Eglise, pilier de l'Ancien Régime, est associée au pouvoir et entame une reconquête spirituelle en multipliant les missions. En règle générale, les communes se calquent sur le pouvoir en place.



Donc, dorénavant, il faut un prêtre à Mervent et pour cela des travaux ont été engagés ainsi le « 21 septembre 1819, la Fabrique a payé à François Boutin « l'aîné » (+ 1821 à 31 ans), marchand de bois, aux Loges (arrière petit-fils de Hilaire Boutin, garde ; François est marié avec M Louise Couton, riche héritière des Loges ; qui Vve se remariera avec Jean Thibaud), 77 frs 30 pour avoir fourni : 4300 de lattes de bois, 2300 clous, 4 boisseaux 1/2 de ciment, 48 pieds de long de chevron (15 m 84) pour réparation à l'église et au **presbytère**. Puis, à la même date, elle règle aussi à Pierre Adam Bard, cultivateur à Mervent (St-Thomas ?) 16 frs25 pour charrois qu'il a fait de transport de sable, de terre pour les mêmes réparations ».



Certains travaux semblent faits puisque peu après une partie (le logis, on l'a vu est séparé en deux cependant le puits et un passage demeurent en commun) est louée le 6 février 1820 et la fabrique a reçu de Jean Jubien (+ 21. 1. 1821), journalier au bourg, 10 frs 41 pour prix de ferme échu en 1818 et le 9 septembre 1820, 34 frs59 « pour la ferme de la maison, et du jardin, où il fait sa **demeure** étant une **partie de la Maison Presbytériale** » (à gauche du bâtiment). Mais, bientôt, il prend



En 1821, il est signalé encore : « *Il y a des frais à faire encore à notre Presbytère* » pour pouvoir y loger un prêtre qui n'a toujours pas été nommé !

Voyons, maintenant la partie réservée au Curé !

Un fait est certain, c'est qu'il s'agit bien de la moitié du Logis de Mervent : le bel escalier central, qui desservait les chambres de l'étage, se trouve maintenant de l'autre côté. Et les passages ou portes, tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage, qui

permettaient d'accéder aux grandes pièces, dites « *chambre basse* » et « *chambre haute* », ont été murés. Certaines ont été transformées en placards. Pareillement, un haut mur sépare la cour en deux (et tout cela apparaît déjà sur le plan cadastral de 1811).

Dans cette portion, le curé aura droit à une belle cour ouvrant sur le « *chemin de Pruneau* » ou dit la « *rue du Logis de Mervent* » ; plusieurs bâtiments bordent ce chemin : à gauche une écurie et à droite, une « *grange* » où vauquaient des poules (c'est là que sera installé, beaucoup plus tard, les « *toilettes d'aisance campagnarde* »), et à laquelle, est accolé un « *pigeonnier* » en bordure du chemin.



Un peu en-dessous de celui-ci, une très grande « *mare* » (en bleu sur le plan de 1844), le tout dans la parcelle n° 111 appelée le « *Pré de la Cure* » ou « *Jardin de la fuie* ». Et enfin, à l'arrière de cette pièce de terre, et l'angle du logis, le « *Jardin de la*

Cure » n° 112 par lequel on peut accéder à un « *puits commun* » situé à l'angle de cette portion de bâtiment.

En façade, certaines fenêtres ont été conservées, d'autres bouchées et des nouvelles ont été ouvertes. Celle d'époque romane (probablement un restant d'une fenêtre géminée) protégée par des barres d'acier donne de la lumière dans la cage d'escalier.

A l'étage, l'ex-« *chambre haute* » sera partagée en deux chambres et un grenier.

Le logement fut aménagé comme suit : au rez-de-chaussée, la grande « *chambre basse* » a été partagée en deux pièces séparées par un hall ou couloir au bout duquel un escalier a été aménagé pour accéder à l'étage. A l'intérieur, dans une sorte de niche galbée et moulurée se trouvait une vierge (elle fut détruite et saccagée comme le reste du Presbytère après 2002).



← Vestiges après démolition de la **niche de la Vierge**

Depuis la cour, pour entrer dans ce petit couloir, on a ouvert une porte dont la partie haute était vitrée pour conserver un maximum de lumière, et elle était protégée par des motifs en fer forgé. Elle donnait sur l'Est.

L'ex-« *chambre basse* » comprenait donc, à gauche, le bureau du curé avec une cheminée et une bibliothèque, et à droite, un petit salon faisant parfois office de salle à manger ; c'est en-dessous de cette partie-là que se trouvait une antique cave voûtée. Correspondant avec ce salon se trouvait la cuisine qui possédait également une cheminée, également une porte donnant sur la cour.



Cette petite cour comprenait une étroite allée centrale bordée de buis, avec à droite et à gauche, des parterres circulaires bordés eux aussi de buis. Un portail de pierre, soutenait une porte d'entrée en bois, lequel portail était surmonté d'un portique qui soutenait une belle croix en pierre de taille (ci-contre : photo prise par moi des décombres de la croix

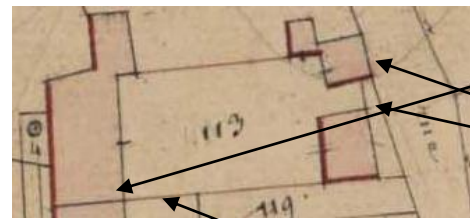


avant qu'ils ne soient vendus par le maire du moment, dont nous reparlerons plus loin).

p. 1824

Voyons maintenant l'évolution de ce que va devenir ce presbytère, certainement plus que modeste à son départ, et bien plus suffisamment convenable au fil du temps !

Quelques réparations sont faites : en session du 30. 7. 1854, le Conseil de Fabrique : « après avoir vu plusieurs pièces du Presbytère constate : 1° qu'il est urgent de faire un **plancher** dans le **salon** du Presbytère, 2° qu'il serait à propos de placer dans la **cuisine**, les carreaux (pavages probablement antiques de l'ex-« chambre basse ») du salon, 3° qu'il serait à propos et même urgent de

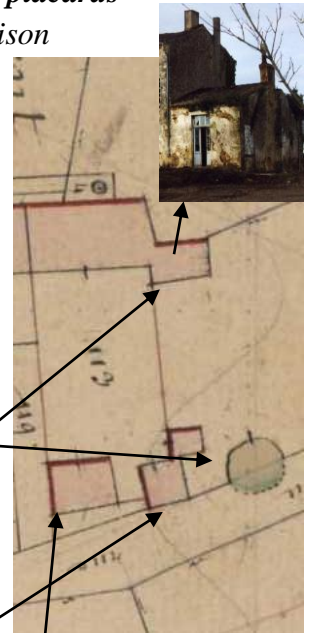


compléter la **clôture** (la fermeture avec une cloison complète) qui laisse des passages entre le **grenier à foin** du Presbytère et le **grenier de l'habitat voisin**, 4° qu'il est à propos d'ouvrir une petite fenêtre dans l'**écurie** de la cour pour jeter le fumier dans le jardin. 5° qu'il est urgent de faire un **portail** (voir plus haut les vestiges du portail après sa démolition), 6° qu'il y a mettre un **gond** et à mettre un petit morceau de

plancher dans une des « **chambres hautes** », 7° qu'il est urgent d'adosser un petit mur en brique à l'**ancien mur** qui est trop détérioré entre le Presbytère et la maison voisine (et aussi) entre deux **placards** (aménagés dans les anciennes ouvertures de portes) qui laissent **voir et entendre** de la dite maison voisine. Le Conseil est d'avis qu'on fasse venir un architecte ».

Mais, ces travaux ont-ils été faits ?

Lors de la Session du Conseil de Fabrique du 30. 6. 1861, il est constaté qu'il y a beaucoup de travaux à faire : les murs, les couvertures, les cloisons et plafonds, des carrelages et des ouvertures, à faire faire par Rauturier (François, maçon x Françoise Maupetit cabaretière dans une partie du Logis du Corps de Garde n°1 rue de l'Eglise) entrepreneur à Mervent. En 1862, le Conseil vote « la somme de 60 Fr à compléter de suite pour réparer le **jambage de la porte de la chambre de Mr le curé** (à l'étage) et relever le **mur du trou d'eau** (la mare, ou citerne en bordure du chemin, dont on a parlé plus haut) du jardin du Presbytère (parcelle n° 111) ». Néanmoins, le 15. 1. 1862, la Fabrique a réglé pour les travaux et réparations faits à la Cure (sic) la somme de 155 frs 34 à Mr Montigny, à Rauturier, maçon et à Thibaud pour fournitures de bois. Et, le 2. 8. 1863, « a été réglé pour le **mur de la citerne** du jardin 8 Frs ».

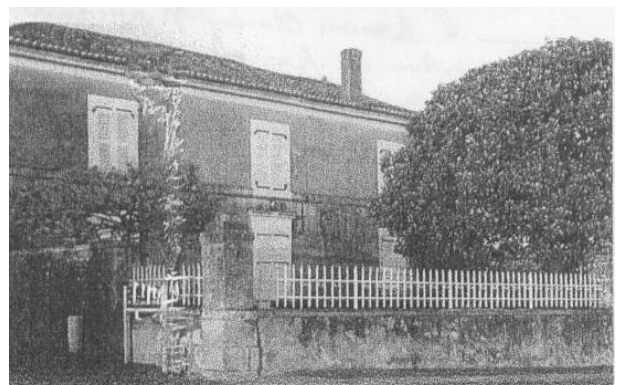


En session du 4. 10. 1863 « le Conseil considérant : 2° que les **couvertures** du Presbytère et du **four** adjacent (qui se trouve aussi dans la cuisine, plutôt à cette époque : une sorte de souillarde) sont en mauvais état, et qu'il est urgent de les refaire, d'y changer même quelques chevrons et d'y remettre de la latte ». Quatre jours plus tard, est « payé pour chaux et tuiles prises à Bourseguin (de Bourneau) pour couverture de la Cure et des servitudes ; payé pour chevrons, lattes, pointes avec main-d'œuvre pour couverture entière de la Cure et surtout du **four** et de la **chambre voisine** (on entend par chambre une pièce habitable , ici la cuisine) ». Ce n'est pas tout, il a été payé aussi le 8. 4. 1864, « pour chevrons et lattes prises chez M^{re} Jacques Normand (ancien maire et encore adjoint, riche propriétaire qui demeure au Petit Logis qu'il a fait construire au bourg presque en face du Logis Chalandry – voir p. 751 bull. n° 42 la Vallée 2) pour le **hangar** du Presbytère ».

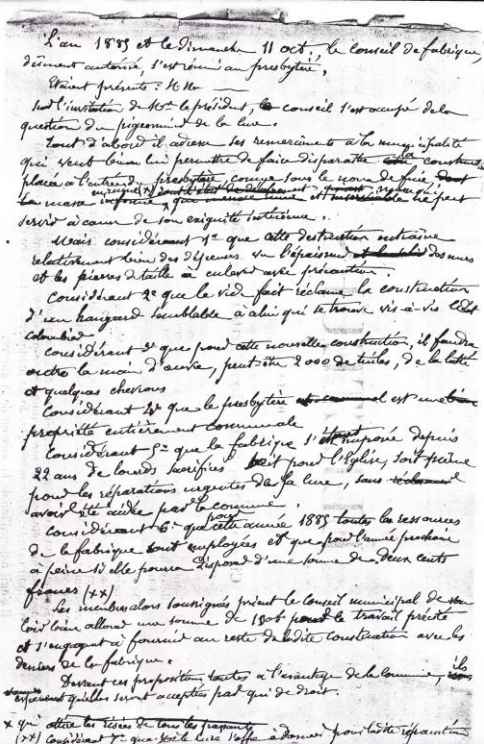
Et voilà qu'en 1885, deux éléments nouveaux apparaissent à propos du Presbytère : 1^{ère} que ce bâtiment réservé au prêtre est bien la **propriété de la commune** et 2^{ème} que le **pigeonnier** dont il a été déjà question et connu sous le nom de « **fuie** » (voir plus haut p. 1820, 1824), et on voudrait le démolir.

Le **Petit Logis** (n° 16 rue de la Chapelle) →

En réunion du 11. 10. 1885, « le C. de Fabrique dûment autorisé, s'est réuni au Presbytère sur l'autorisation



(on remarquera que tantôt il est dit « presbytère », tantôt la « cure »). Tout d'abord, il (le conseil de Fabrique) adresse ses remerciements à la municipalité qui veut bien lui permettre de faire disparaître la construction (ceci confirme que la municipalité était bien propriétaire, à l'origine de la totalité du Logis de Mervent, pour le sûr en 1885, au moins du Presbytère – voir plus haut p. 1820) placée à l'entrée du Presbytère connue sous le nom de « fuie » en ruine (touchant la parcelle n° 111 appelée aussi « Jardin de la Fuite ») dont l'état de délabrement et dont la masse ne peut servir à cause de son exigüité intérieur ...



Mais considérant 1° que cette construction entraîne relativement bien des dépenses vu l'épaisseur des murs et les pierres de taille à enlever avec précaution, 2° considérant que le vide fait, réclame la construction d'un hangar semblable à celui qui se trouve vis-à-vis ledit colombier ; considérant 3° et que pour cette nouvelle construction, il faudrait outre la main-d'œuvre, peut-être 2000 tuiles, de la latte et quelques chevrons. Considérant 4° que le Presbytère est une propriété entièrement communale. Considérant 5° que la Fabrique s'étant imposé depuis 22 ans de lourds sacrifices soit pour l'église, soit même pour les réparations urgentes de la cure (habitat d'un curé et synonyme de presbytère), sans avoir été aidé par la commune. Considérant 6° que pour cette année 1885 toutes les ressources de la Fabrique sont employées et que pour l'année

prochaine à peine elle pourra disposer d'une somme de 200 frs ; Considérant que Mr le curé (Charles Rondeau) s'offre à donner pour la dite réparation la somme de 100 frs, les membres alors soussignés présent, le Conseil municipal veulent bien allouer une somme de 100 frs pour le travail pré-cité (sic) et s'engageant à fournir au reste de la dite construction avec les deniers de la Fabrique. Devant ces propositions, toutes à l'avantage de la commune, ils espèrent qu'elles seront accepter par qui de droit ».



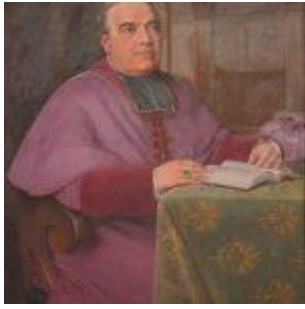
Mais deux après, il est encore question de savoir ce que l'on va faire ! Lors de la session du C. de Fabrique du 24. 4. 1887, il est dit : « Art. 4° l'excédent de nos dépenses qui est de 464 frs 60 sera dépensé à réparer les servitudes du Presbytère. Art. 5° Mr le curé (Charles Rondeau) est chargé d'ici la réunion du mois de juillet, de consulter les ouvriers pour voir ce qu'ils exigeront pour la démolition et la reconstruction du pigeonnier ».

D'un autre côté, la municipalité s'interroge aussi à propos de cette affaire de colombier. Le C.M., le 11 juin 1887, est réuni sous la présidence du maire Jean Normand (dit Normand-Neau qui demeure à la ferme de la Pissotterie, 25 rue de la Vallée au bourg - aujourd'hui cette ferme a été rasée pour laisser place à plusieurs logements sociaux), qui « donne connaissance au C.M. d'une demande de Mr le Curé Charles Rondeau de cette commune, demande par laquelle il invite les membres du C.M. à l'autoriser à démolir le pigeonnier qui se trouve dans la cour du Presbytère. Les membres du C.M. vu la présente demande et considérant que ce pigeonnier ne rend aucun service, qu'il ne fait que gêner et est dans un état déplorable, consentent à le faire démolir. En conséquence, ils prient Mr le Préfet de vouloir bien autoriser Mr le Curé à faire démolir ce bâtiment à la condition que les frais de démolition et de construction d'un hangar à la place, seront entièrement à la charge de la Fabrique ».



Si l'on examine bien le plan, on peut penser qu'il s'agissait d'un « pigeonnier en pied », et non sur piliers, et surtout qu'il n'est pas rond. Le droit de posséder un colombier était un privilège réservé à la noblesse qui possédait un « fief à haute justice ». Mais, en fait, on pouvait estimer la fortune d'un

propriétaire à la taille de son pigeonnier (à Mervent, je ne connais que deux pigeonniers celui-ci et celui de p. 1826 la Citardière). Le nombre de pigeons étaient limités à trois couples en moyenne par hectare et selon les régions.



régions.

Depuis quand ce pigeonnier est-il quasiment en ruines ? Dans notre région, ce droit d'ériger un pigeonnier (c'est un terme du 19^{ème} alors que précédemment on parlait de colombier, de fuie, . .) est tombé en désuétude depuis à peu près deux siècles avant la Révolution !

← Nicolas-Clovis-Joseph Catteau, Evêque de Luçon (1877 à 1915)

Mais l'affaire du pigeonnier n'est toujours pas résolue !

Encore une session du C. de Fabrique, du 7. 8. 1887 : « *Réparation du pigeonnier* » (sic). « *Après examen sérieux du pigeonnier, placé à l'entrée de la cour, les membres du Conseil, réunis avec l'accord de l'Evêque Monseigneur Catteau (Nicolas-Clovis-Joseph Catteau), ont jugé plus à propos de le démolir que de le réparer , puisqu'étant réparé il devient une servitude à peu près inutile. Le Conseil était d'autant plus porter à entrer dans cette voix, qu'une délibération du C. municipal montrait que c'était le seul parti à embrasser. . .*

« *A la place des ruines qui existent, on a décidé qu'on ferait au frais de la Fabrique, un hangar à peu près semblable à celui qui existe vis-à-vis ; tous les matériaux qui seront inserviables seront rangés le long de la route (aujourd'hui rue chalandry) qui longe le jardin du Presbytère (devenu de nos jours un parking)* ». Il semble que tous ces débats n'étaient que des projets puisque deux mois plus tard (le 20. 10.) sont fait « *des frais pour les réparations du pigeonnier du Presbytère* ».

Mais pour autant le problème est-il définitivement réglé ? Pas sûr car d'autres frais à faire vont le retarder. Ainsi lors de la session du 8. 4. 1888 : « *Art. 3° la somme portée aux dépenses obligatoires (443 frs 30) sera employer d'abord à faire un plafond au salon du Presbytère, puis à la construction d'un nouveau portail* ». Le plafond du salon n'a été réglé que le 3. 7. 1889.

Une chose est certaine : le pigeonnier fut démolit, un hangar a été remonté à sa place et un joli portail surmonté d'une croix (voir plus haut les vestiges p. 1824 et ci-contre un semblant de reconstitution) a été élevé ! Mais

Quand ?

← Le Presbytère (peu avant sa démolition)

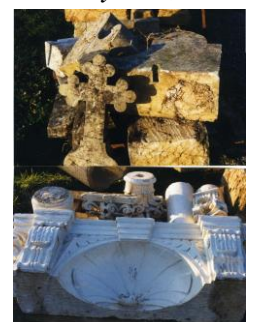
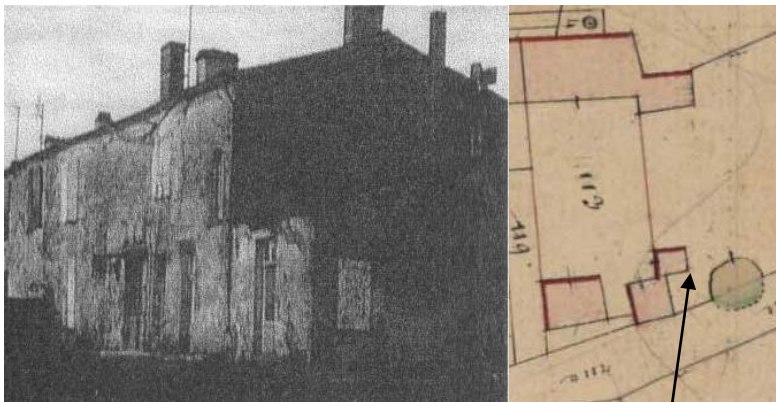
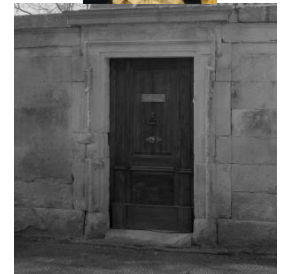
Il n'est fait mention, par la suite, que de réparations non détaillées comme la « *réparation du tour de puits* » le 19. 5. 1870. Puis, encore, le 25. 10. 1882, on veut faire « *le re-carelage (sic) de la cuisine et du vestibule du Presbytère ainsi que des réparations des murs de clôture* ». Mais le travail sera effectué un peu plus tard : à la suite de la tempête du début de l'année 1884, « *les dalles de l'église ont été emportées ou brisées* ». Le 5. 8. de la

même année, il est signalé « *emploi des pierres du dallage de l'église, ces pierres ont été placées dans le corridor vestibule de la Cure* ».

Toujours encore quelques frais à faire dont un acompte donné (le 20. 10. 1887) sur « *les réparations du pigeonnier* » et payé ensuite (le 22. 4. 1888) « *pour des réparations à divers murs de la cour du Presbytère et trois journées employées au poulailler et des ferrures de porte à poser* ».

En début du XX^{ème} siècle (le 29. 12. 1902) « *a été réglé à Mr Loyauté, fumiste (personne qui installe et entretient des cheminées) à Fontenay pour la pose d'une cheminée (à peu près comme celle-ci-contre) au Presbytère* ». Puis en 1930, l'électricité est installée au Presbytère et le 31. 12. 1945, il a été réglé « *pour l'achat de plants de vigne, selon autorisation verbale du vicaire générale* ».

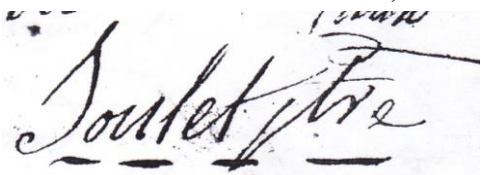
Puis, ce local appartenant toujours, à la commune, après le décès du curé Baumard en 1990, le maire Lily Favreau avait décidé de le raser pour y faire des logements sociaux (ce qu'il n'avait pas réussi à faire dans le vieux cimetière près de l'église – voir plus haut p.1648, 49).



M'étant, alors, opposé à ce projet désastreux, en alertant encore qui de droit, il a du abandonné son p. 1827 dessein néfaste. Il m'en a encore voulu à mort et m'a créé ensuite les pires ennuis !

Cependant le pire a été évité : l'intérieur du vieux bâtiment a été complètement désossé, on a cependant essayé, au moins à l'extérieur, de lui conserver son allure d'antan tandis que des appartements ont été aménagés à l'intérieur. Hélas, je n'ai aucune photo de cet antique Presbytère, avec son jardinet particulier, qui a vu passé entre ses murs pas moins de 16 curés successifs.

Depuis trois ans la municipalité de Mervent, pourtant très pauvre, s'évertue à trouver un logement convenable qui est la condition sine qua none pour obtenir un prêtre fixe. Enfin, « *la commune de Mervent obtient en 1825 un desservant ; les habitants s'engageaient par souscription à lui fournir un supplément de traitement* ».



René-Marie Soulet (1825-29) sera le premier prêtre à entrer en possession de cette demeure curiale, surement très miséreuse à son arrivée. Il arrive à son poste le 27 octobre de la dite année.

Il aura à ses côtés pour le seconder Joseph Boutin qui est « *sacristain* » (depuis 1819 et jusqu'en 1840 est parent de Jean Boutin, procureur républicain de la nouvelle commune de Mervent de 1790-92 et son arrière-grand-père était Hilaire, qui était garde de la forêt, dont la femme et son fils ainsi que Pierre Baudry, prêtre chapelain de Mervent, furent condamné « pour vol de bois organisé » voir plus haut p.1797). Et pourtant au moment de la Révolution, cette famille était fortement « *Républicaine* ». Mais, les « *vents ont tournés* ». Joseph épouse civilement en 1819, une fille mère, Marie Vincent ; le mariage à l'église ne se fera qu'en 1827 et après la naissance des trois premiers de leurs enfants. Cette dernière sera « *sacristine* » jusqu'à son décès. Pour son office de sacristain, il perçoit la somme de 10 frs par an.

On appelle proprement *sacristain* la personne qui a soin de la sacristie, c'est-à-dire du lieu de l'église où l'on conserve les vases sacrés, les ornements, les vêtements sacerdotaux, etc. Dans les paroisses rurales, les fonctions de sacristain sont associées à celles de bedeau, de sonneur de cloches, souvent aussi de chantre (et c'est l'instituteur qui, sous l'ancien régime, en était souvent chargé).



El Sacristain.



Le (ou les) sonneur de cloches, est celui qui mettait les cloches de l'église en branle, le matin, à midi et le soir pour l'angélus. Pour la messe, il sonnait le premier coup un quart d'heure plus tôt, et le deuxième à l'heure précise. Et quand un paroissien venait à mourir, il sonnait le glas à la suite de l'angélus. Pour un enfant, il frappait un coup sur chaque cloches, deux coups si c'était une femme, et trois pour un homme. Et s'il advenait que ce soit le prêtre, là il sonnait quatre coups. Chacun son grade, c'était ainsi. Si bien que dans nos campagnes, quand le vent ne soufflait pas trop fort, chacun savait la nouvelle. Le sonneur intervenait aussi pour les baptêmes, les mariages et pour les enterrements, il était là pour sonner le glas, creuser la fosse, porter la

croix et le bénitier. C'est encore lui qui balayait l'église, allumait le poêle. .

Entre le Concordat (1801) jusqu'à l'arrivée d'un curé permanent, il y a toujours eu quelques officiants et des personnes pour s'occuper des besoins, même, des curés de passage. Ainsi, le 28 mai 1820 « *la Fabrique a payé au sieur Henry Charlonnay, maréchal au bourg* (demeurant tout en haut de la rue du Prieuré, où se trouvait autrefois la salle du Club du 3^{ème} âge puis reconvertie en salle de classe avant d'abriter un cabinet de Kinésie), 7 frs pour avoir fait une pioche (pour le fossoyeur), haséré une piarde (sic), aiguisé quatre fois les outils du cimetière, raccommoqué une boucle à la porte de l'église et trois serrures » ; le 9 mai 1822, encore, « *reçu 4 frs 50 pour plusieurs ouvrages fait à l'église* ». Et encore, le 28 mai 1820, la Fabrique a payé au sieur Charles Bonnaud tailleur d'habits au bourg, « *2 frs pour blanchissage de deux aubes et bourse à mettre le calice* », plus le 11 juin suivant, « *1 frs75 pour blanchissage du linge d'église* ». Ce n'est que grâce à la tenue des registres religieux



Le curé **René Marie Soulet**, installé au frais de la commune comme le stipule le Concordat, et logé dans le nouveau Presbytère de la *rue du Logis de Mervent* (rue de Chalandry) ; il quittera cette paroisse le 16. 9. 1829.

C'est pendant son ministère, en 1826, que s'organise et sont élus les membres du Conseil de la Fabrique, dont parmi lesquels se trouvent : Mr Pineau Henry (de la *Gajonnière*), Louis Busson (fossoyeur), et ont signés : Soulet P^{tre}, Normand, Pineau, Grousset. Mais le 6 avril de la même année, « *il apparaît que la Fabrique n'a jamais fait aucun compte-rendu depuis 30 ans* » (1796). Il va falloir remettre la situation financière de la Fabrique à jour.

Ainsi, le 29 octobre 1822, la Fabrique a reçu de François Bard de la *Logette*, 3 frs 80 pour le restant à compter de 8 années d'arrérage de la rente de 2 frs . ? . . payé par lui et ses cohéritiers sur une rente ; et à la même date, la Fabrique a reçu 2 frs 60 de Jean Normand « *tuteur des mineurs Bard* » (s'agit-il d'une rente sur des biens de la *Chapelle* qui appartenait à l'église ?).

Le village de **Gourdin** →



Et ce n'est pas tout : le 7. 1. 1826, il est encore question d'une rente : « *les héritiers Hérignon lui avait fait notifié (à la Fabrique) l'offre par le ministre de Charles X (roi depuis 1824 , qui avait permis de rompre ce genre de contrat en rembourser un capital) de rembourser un capital à la Fabrique pour servir à l'acquittement de 12 messes que les dits Hérignon avaient été chargé par un acte du 3 août 1788 (depuis 130 ans)* ». Il semblerait que cette fondation a été mise en place après le décès de François Boutet, leur ancêtre (+ 1780), personnage très religieux, et de son épouse Jeanne Gourdien (+ 1786) décédés au *moulin de Gourdin* (voir bull. 33 le *Moulin de Gourdin*) dont leurs deux enfants : François, qui a épousé Madeleine Hérignon, et Rose qui s'est uni avec un moulinier de *Diet*, Pierre Hérignon ; ce sont les héritiers de ces derniers qui semblent être concernés par la dette à perpétuité de ces « *douze messes basses* » annuelles.

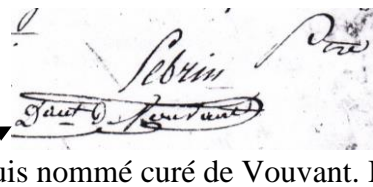
Mais la négociation est très compliquée puisqu'encore en 1829, l'affaire « *des messes de la Fondation Hérignon* » n'est toujours pas réglée. Il semblerait que cette famille voudrait l'annuler et l'on fait même appel à l'Evêque qui refuse. Donc, la Fabrique, en charge de 12 messes, doit continuer de percevoir ce dû et d'autre part continuer, à ses frais, de les faire dire par un prêtre qui, naturellement, recevra cet appointement pour dire ces fameuses messes !

C'est aussi pendant le passage à Mervent, du curé Soulet, qu'une cloche est **jetée en fonte** en 1826. Laquelle ?

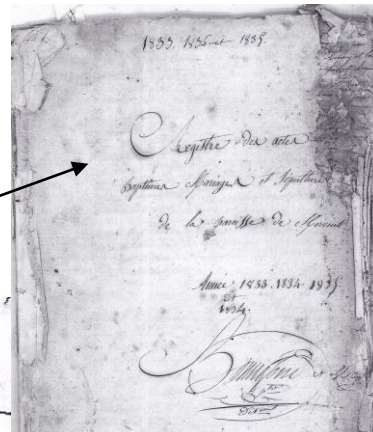
Badreau arrive le 27. 9. 1829 (et sera à Mervent jusqu'au 17. 5. 1830, où il est nommé curé de Foussais). Pendant son ministère, il est secondé en novembre et décembre 1829 par



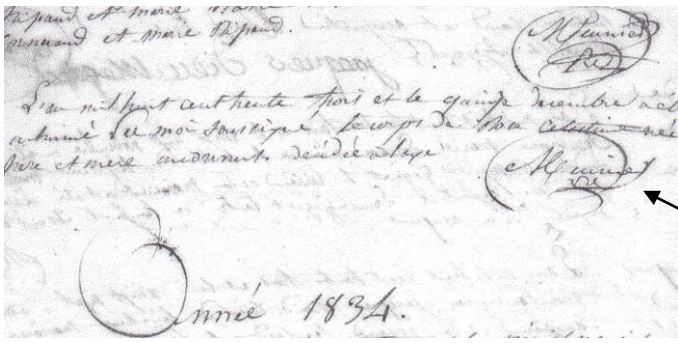
Mr **Sebrin** prêtre, alors desservant de Fontenay, puis nommé curé de Vouvant. Il reviendra encore officier à Mervent au mois de mai 1833, lorsque le curé Bonenfant quittera cette paroisse et avant l'arrivée du curé Meunier.



Bonenfant arrive le 4. 7. 1830. Je ne sais absolument pas son âge ni son lieu de naissance. Il semble réorganiser la paroisse. Ainsi, il institue un registre religieux plus correct que les précédents. D'ailleurs, Il écrit fort bien ainsi qu'on peut le voir sur le registre des années 1833. 1834 et 1835. C'est pendant son ministère, qu'il est fait mention d'une nouvelle cloche. Pour l'acquérir, il a fallu faire des emprunts à des particuliers. Le 1. 4. 1832, la Fabrique



procède au règlement et compte fait pour la cloche « 253 frs répartis entre les différentes personnes p. 1829 de bonne volonté . . ? . , sans intérêt, qui ont prêtés des sommes d'argent inégales pour l'achat de la cloche jetée en fonte l'an 1826 ». Mais, en 1835, ce n'est toujours pas réglé !



Mr Bonenfant quittera notre paroisse au bout de trois ans seulement, le 19. 5. 1833. Où a-t-il été nommé ? Car il ne semble pas être décédé, en tous cas, à Mervent ! Les prêtres de Mervent sont-ils suffisamment rémunérés car on est frappé par le peu de temps qu'ils resrent en notre paroisse !

Meunier arrive le 3 juin 1833 (jusqu'au 26. 7. 1839) ; à partir de lui on peut dire que le registre religieux est écrit d'une belle écriture et surtout bien

tenu.

Monsieur le curé Pierre Henri Constant **Meunier** (° 1799 ou 1800 ou ?) a 33 ans lorsqu'il arrive à Mervent. Le 21. 1. 1835, il baptise Jean Louis fils de Louis Poupin et Françoise Gaschet **mariés à la Petite Eglise** (à Pissotte ?) le parrain : Jean Noël Fromaget et Marie Fromaget cousin et cousine de l'enfant. Pour autant, les parents s'étaient-ils reconvertis avant ce baptême ?

Pendant son bref passage à Mervent, il s'achète un terrain et se fait construire en octobre 1839 une maison, au lieu-dit le *Clos*, située juste après la *Croix de la chapelle*. Au recensement de 1836, à Mervent, « *Meunier Constant* », desservant, est âgé de 37 ans, et il a avec lui, une servante Marie Bouron 42 ans.

Le 16. 9. 1835, il baptise Marie Rosalie née de la veille, fille de Pierre Pommereau et de Rose Pérignon qui ne sont peut-être pas de sa paroisse car en fin de l'acte le curé a écrit « *constaté par la déposition des parties* (les parrain et marraine) *D. Hérault prêtre* ». Quelques années plus tard, ce David Hérault sera nommé curé de Mervent.

En 1835 (26. 4.), avec le curé Meunier, sont élus les nouveaux membres du Conseil de Fabrique :

MMrs Poupin Louis (d'Écouard) président, René Croizé (des Loges) secrétaire, Pierre Bichaud, trésorier (

le 'out été l'aveu constaté par la déposition des parties; D. Hérault prêtre

Meunier

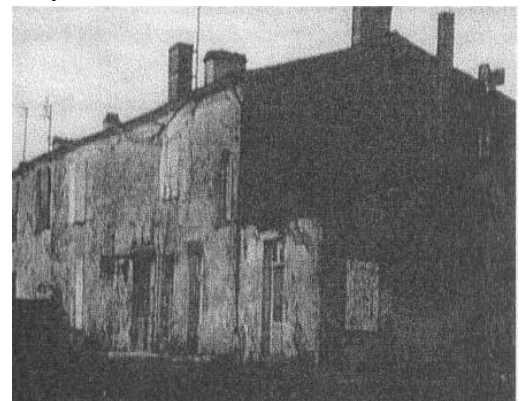
signe B +++). Si je m'attarde sur ces personnages, c'est que les généalogistes amateurs y reconnaîtront peut-être l'un de leurs ancêtres !

Peu après, en septembre 1839, Mr Meunier est nommé curé de Grand'Landes (selon le recensement 1846 en cette commune où il est dit avoir 48 ans et avec lui Jules Meunier 9 ans son neveu). Mais pendant presque un an la commune de Mervent va se trouver à nouveau sans desservant.

Une réunion du C.M. a lieu le 23. 6. 1840, pour pallier à ce manque : « *la commune se trouvant actuellement sans desservant, il s'agit pour en obtenir un, de lui donner un supplément de traitement. En conséquence le C.M. est d'avis qu'il faut accorder un supplément sur les fonds communaux d'une somme de 150 fr par année* ».

Au passage le C.M. signale que « *Mr Meunier ex-desservant de cette commune auquel était alloué une somme de 100 fr sur le chapitre additionnel de 1839 pour son supplément de traitement, de laquelle somme il a fait l'abandon à la commune pour être employée à réparer la dégradation faite au Presbytère, le C.M. est d'avis que la dite somme de 100 fr soit destinée à réparer les dégradations faites par Mr le curé Meunier au Presbytère et ses dépendances* ». Qu'a-t-il donc fait de si grave ?

Pourtant, lors du recensement de 1851, Pierre Henry Constant **Meunier**, 51 ans prêtre est de retour à Mervent ; mais, en 1854, il « *a reçu défense d'entrer dans le chœur de l'église, . . .* ». Mais pourquoi lui refuse-t-on cela ? Une fois de plus, Mr Badreau curé de Foussais est venu en remplacement pendant quelques temps, juste avant



l'arrivée de son successeur le curé Lory.

p. 1830

Jacques Lory, le nouveau curé, arrive le 3. 9. 1839 (et jusqu'en 1843). Il a, à ses côtés, Pierre Cosset « *sacristain* » (de 1840 à 1841). Aussitôt son arrivée, les membres de la Fabrique sont réunis « *le 1^{er} dimanche d'octobre 1839* » et constatent que « *parmi toutes les réparations, arrête et juge nécessaire, celles plus importantes que les autres, de faire construire une chapelle pour les **fonts baptismaux*** (voir plus haut p. 1761-62) et *d'employer pour couvrir les dépenses la somme de 200 frs. Avec l'accord de Mgr l'Evêque (René III François Soyer dont nous avons déjà parlé plus haut) il est fait une demande au gouvernement pour une aide* ».

La Fabrique n'est pas riche.

Pourtant, quelques mois plus tard, le C. de Fabrique, le 1. 10. 1839, s'explique « *le projet exprimé dans la session précédente (un lieu précis pour les fonts baptismaux) après avoir vu nos ressources, insuffisantes pour l'exécution, même ajourné de ce projet de réparation indispensable à faire à notre église, vu le devis du Sr Plissot (tailleur de pierres à Fontenay) et le reliquat porté au budget de 1840.*

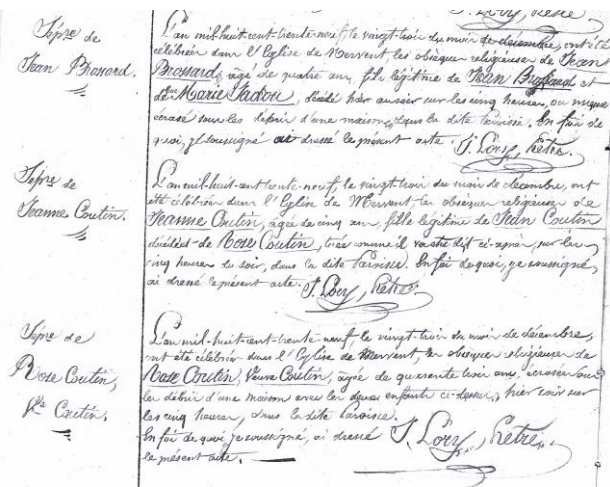


*Considérant et reconnaissant aussi, clairement, le besoin que nous avons de nous procurer des vases sacrés nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit : article 1^{er} Mr Lory prêtre est autorisé à échanger ou vendre le **vieux calice** qui appartient à notre église (qui a échappé aux vols des révolutionnaires, sans doute !) et dont le pied est en cuivre et du reste, totalement dans le plus mauvais état et de même notre **ostensorio** ou **Soleil** aussi, s'il y a lieu, à l'aide des 200 frs qui lui ont été confié (à Mr le Curé) par la **Reine** (Marie-Thérèse de France (1778 - 1851), alors veuve de Louis XIX (1775 - 1844) qui devient roi après l'abdication de son père Charles X le 2 août 1830. Pendant la révolution de Juillet en*

1830, il fut roi de France durant vingt minutes entre l'abdication de son père et la sienne en faveur de son neveu, étant demeuré lui-même sans enfant) *et par une personne de la paroisse qui veut être inconnue, à la fin de pourvoir au plus pressé, nous engageant au nom et avec les ressources « ordinaire » de la Fabrique à fournir ce qui sera indispensablement nécessaire pour cet achat ou échange de ces deux objets du culte (tout en cuivre) » (sic).*



Dans la même réunion, il est fait une demande d'aide à la commune pour les réparations de l'église ; celle-ci est totalement démunie. Alors, il est fait aussi une demande de secours au gouvernement.



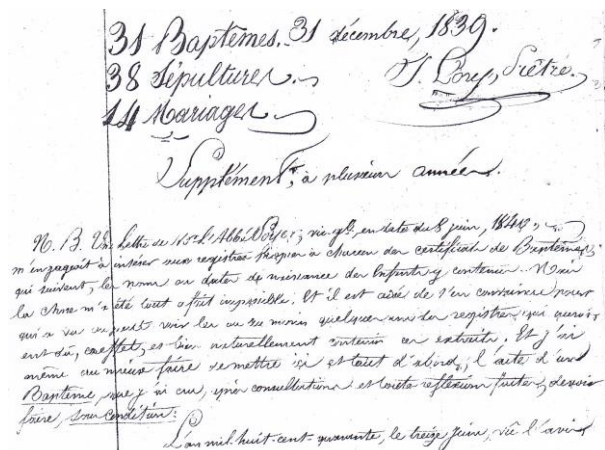
Peu de temps après, et trois jours avant Noël 1839, la paroisse, et plus particulièrement le bourg, est frappé par un terrible drame. Trois personnes une femme, sa fille et un petit garçon sont tués par l'effondrement d'une maison, le 22 décembre, sur les 5 heures du soir. Le lendemain, ont été célébrés dans l'église de Mervent par Mr le curé Lory leurs obsèques.

Le curé, dans son registre, a noté en premier, le petit « *Jean Brossard âgé de quatre ans fils légitime de Jean Brossard et de Marie décédé hier soir sur les cinq heures ou presque écrasé sous les débris d'une maison* ».

Le second acte concerne « *Jeanne Coutin âgée de cinq ans, fille légitime de Jean Coutin, décédé et de Rose Coutin, tuée comme il va être dit ci-après* ». Enfin, la troisième sépulture « *Rose Coutin veuve Coutin, âgée de quarante trois ans, écrasée avec les deux enfants ci-dessus, hier soir sur les cinq heures* ». Signé : J. Lory Prêtre.

Il est le premier curé qui donne le nombre de Baptême, Mariage, Sépulture, en fin d'années 1839. Dont : 31 Baptêmes, 38 Sépultures, 14 mariages, ce qui est énorme !

Quelques temps plus tard, en-dessous, il a signalé en « *N.B. Une lettre de Mgr l'abbé Soyer (évêque de Luçon), en date du 8 juin 1840, m'engageait à insérer aux registres présents, à chacun des certificats de Baptêmes qui suivent les noms ou dates de naissances des enfants y contenir. Mais la chose m'a été tout à fait impossible. Et il est aisé de s'en convaincre pour qui a vu ? ., ces registres qui auraient dû en effet et bien naturellement contenir ces extraits. Et j'ai même,*



au mieux, faire remettre ici et tout d'abord, l'acte d'un Baptême que j'ai cru, après consultation et p. 1831 toute réflexion faite, devoir faire sans condition ».

L'année suivante a lieu la Session (de la Fabrique) le 2 juillet 1840 : il est signalé que « la session du 1^{er} dimanche de la Quasimodo (avril) la session ne put avoir lieu pour des raisons trop longues et difficiles à détailler ici » (sur ce registre).

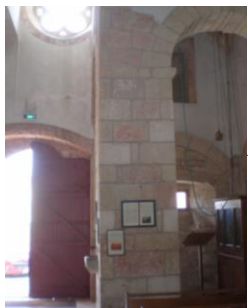
Il semblerait que ce soit une affaire politique. En effet, sous Louis-Philippe, encore un changement de ministère (le 4^{ème}) le 1. 3. 1840, dit « gouvernement d'Adolphe Thiers », qui, d'ailleurs, tombera le 29 octobre suivant !



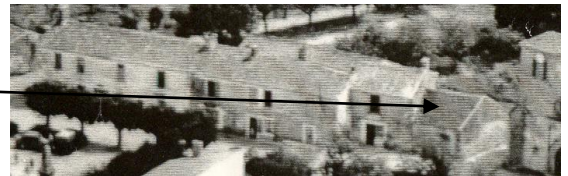
Le 5 juillet 1840 certains membres de la Fabrique sont changés : Mr René Croizé (des Loges) vient d'être nommé trésorier, et Mr René Couton (des Loges) trésorier sortant « lui ayant fait la remise des clefs de la **boîte** (sic) où sont contenus les **papiers et titres** de la Fabrique et les registres courants, et en outre le reliquat

de sa situation de caisse ».

Autre session d'octobre 1840, il est demandé : « 1° de transporter le **confessionnal**, auprès de l'autel de la Bonne Vierge où le mauvais état du pignon de l'église (pignon sud-ouest) où il devient des . ? . dangers et les **portes** même endommagés, . ? . à moins que, . ? . que si il était pourvu de cette façon et ou une autre. 2° et de transporter aussi, en conséquence, les **bancs** qui se trouvent désignés dans les places du confessionnal. 3° de nous faire confectionner une **caisse** (sorte de coffre-fort) à trois clés, selon, ce qui est dit dans l'article 50 du susdit écrit. 4° on changera l'emplacement du **grand bénitier** et l'autre dans l'emplacement laissé libre sous l'arc du clocher, et de manière à laisser librement ouvrir la porte qui y conduit. 5° de faire disparaître le **grand bénitier** parce que on le remplacera par la **Pierre des anciens Fonts baptismaux** et qui suffira avec **deux autres petits bénitiers**. 6° enfin d'écrire (parmi les choses décidées dans cette session) à Mr Bernardeau afin de l'employer à nous faire acquitter la **rente** de 6 frs qui jusqu'à la dernière année nous avait été payée exactement, la partie louée sur



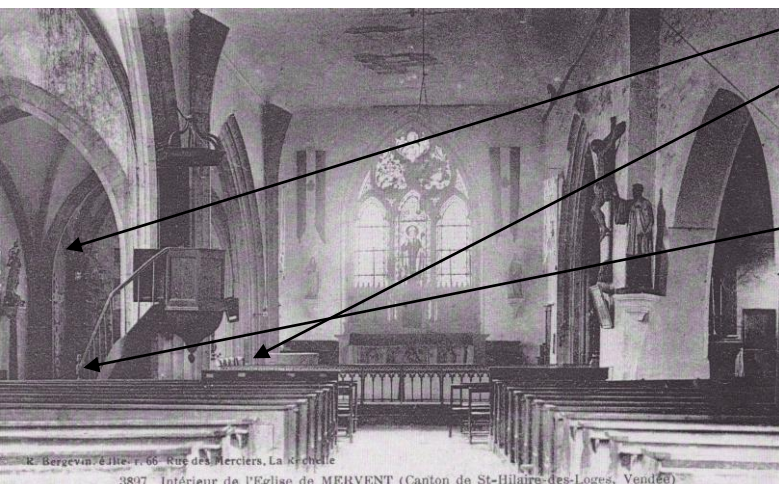
sa maison qui est au proche de l'église (il s'agit d'une partie du Logis du Corps de Garde et plus particulièrement le n° 9 rue d'église). Lecture ayant été faite du présent procès-verbal, ont signés : J. Chessé, J. Normand président du bureau, Pierre Bichon, René Croizé trésorier, René Couton le jeune, Normand maire, Lory Prêtre ».



Au recensement de 1841, le curé Jacques Lory dit « prêtre » a avec lui deux domestiques : Rose Bouron et Ambroise Bard dont les âges ne sont pas donnés pas plus que celui du curé. Il est assisté de Jean Pierre Cosset « sacristain » qui signe bien « Jean Cosset » lors d'un baptême en 1841.

d'un père et d'une mère inconnus. Le parrain a été Jean-Pierre Cosset, sacristain et la marraine Joséphine Blot, la première seule a déclaré savoir signer de ce certificat. Jean Cosset, prêtre

Lors de la session du C. de Fabrique du 3. 1. 1841, « 1^{er} dimanche de la Quasimodo » des mesures sont prises : « 1° RAS (sic), 2° (il est) arrêté, d'acquitter la **dette** de l'an passé et de régler les **vases sacrés** (voir p. 1830), d'acquitter également l'achat d'une **bannière**, d'une **étole**, et de réaliser nos **Fonts baptismaux** (voir p. 1830), 3° arrêté aussi (décidé) de confisquer tous les **bancs** et les **chaises** qui seroient (sic) apportés à l'église sans autorisation préalable . . . ». Il y avait alors « un grand banc placé le long du



mur Nord de l'église et attendant au bout de la **Sainte Table** ». Autre description : « du grand banc, placé le long du **mur Nord** de l'église tenant d'un bout à l'escalier de la **chaire** et de l'autre à la **Sainte Table** ».

Ce n'est pas tout, il est également question « de faire jeter (démonter) la **Tribune** (sic), afin d'employer les bois à faire la construction des **chaises** ». Mais, où donc pouvait bien être installée cette tribune ?

Déjà, à ce moment-là, les soucis des chaises et surtout du revenu de leurs locations

occupent une grande partie de la réunion des marguilliers. Ce revenu des chaises est confié à une p. 1832 « chaisière », la veuve Belaud qui demeure à l'ex-Prieuré. Ce problème des chaises (ou bancs) payantes sera toujours un sujet récurrent !

Suite de la session : « 4° enfin (il est décidé) de cadenasser nos **deux portes d'église** et de faire renforcer celle du côté du cimetière (côté Sud) ». De plus « on (le Conseil) a demandé un devis à Mr Lévêque architecte à Fontenay pour les réparations de notre église ».

Le curé Lory, en charge des âmes de ses paroissiens, est assez pointilleux :

Note du revenu des feuilles-prévôtises. par le curé Lory, prêtre. Les beaux-mères de Louise-Justine Roy ont été mariés par un prêtre, soi-disant, de la petite-Eglise.

B : le 20. 3. 1841 Louise Justine du légitime mariage de Jean Pierre Roy et de Louise Malet etc. Mais le curé Lory a rayé le mot « légitime » et à la fin du registre, il a noté en-dessous « les père et mère de Louise Justine Roy ont été mariés par un prêtre, soi-disant, de la Petite

Eglise ». Le mot « soi-disant » prouve même qu'il est aussi suspicieux !

Le 6. 9. 1841 a lieu un décès et le curé Lory signale que « François Amélien (de Doreau) âgé de 62 ans, décédé d'hier dans la dite paroisse sur les 5 heures du soir, et sans avoir été administré. C'était pendant la **retraite ecclésiastique**. En foi de quoi, je soussigné, j'ai dressé le présent acte ».

Il faut tout de même signaler que ce hameau est très éloigné du bourg, que pour s'y rendre, il faut soit suivre la rivière par des chemins escarpés, encaissés entre des pentes boisées ou bien traverser une partie de la forêt à travers les *Naiades de Gourdin*, le *Triage de Leully*, rattraper le *Rond-point de St-Luc* puis redescendre au village de *Doreau* (voir bull. n° 26). Certes, le curé était absent mais de toute façon, s'aventurer à la nuit venue dans de pareils endroits aussi accidentés, relevait presque de l'inconscience !

Dans la tenue de ses registres, le curé Lory ne peut s'empêcher d'être méfiant voire même ombrageux, ainsi : « **B** le 6 novembre 1841, a été baptisée dans l'église de Foussais, **vu mon absence** alors de Mervent, et par Mr le curé de la dite paroisse, Marie Madeleine née le susdit jour à neuf heures du matin du légitime mariage de René Pigeaud laboureur et Marie Montet son épouse, de cette paroisse » etc.

Mais, une sépulture de l'enfant s'ensuit : « L'enfant étant morte après son baptême, et ayant vécu environ six heures en tout, fut **mise en terre** à Mervent, et d'une façon tout à fait contraire aux recommandations expresses de Mr le curé de Foussais ». Est-ce à dire qu'il n'y a pas eu de service religieux !

Le village de **Doreau** →

Mais pourquoi, justement, le curé Lory est-il si souvent absent puisque le 29. 11. 1841 il écrit : « Il m'a été apporté un certificat de Mr le curé de l'Orbrie constatant que le 14 dudit mois, il a baptisée dans son église, **vu encore la raison de mon absence** Rose Françoise née du jour précédent (le 13) du légitime mariage de feu André Amélien et de Françoise Macé son épouse de cette paroisse ». Cette famille demeurait au village de *Doreau* l'un des plus éloigné du bourg. La petite Rose Françoise ne vécut que trois semaines.



L'état de l'église est un tracas permanent. Une réunion du C. Municipal, à propos de travaux pour

l'église, a lieu le 8 août 1842. Le maire et président (également du conseil de Fabrique) Jacques Normand (qui demeure au château), a dit que « il avait été dressé un devis de 416 Fr 60 pour les réparations très urgentes à faire à l'église de la dite commune de Mervent à savoir 200 Fr portée au budget de 1842 et le reste de la dite somme sera prise sur le **denier de la dite Fabrique** de la dite commune ».

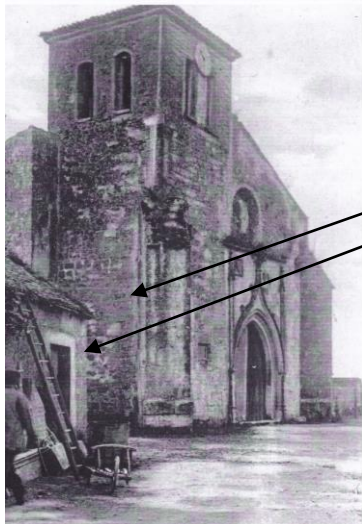
Lors de la session du C. de Fabrique tenue peu après il est dit « la commune de Mervent a allouée une somme de 200 frs et la Fabrique rajoute 116 frs 60 ce qui semble un total suffisant d'après le devis de l'architecte et pour faire relever le **pignon Sud-Ouest** (vu les explications données plus haut, on penserait qu'il s'agit de la partie arrière) de l'église dans les mêmes moments que se feront les réparations projetées ».

← Le **Pignon Sud-Ouest**

Toujours dans la même session et : « Article 3, de faire



construire une **barrière** à deux battants, tenant d'un côté au contrefort Nord-Ouest (dernier contrefort p. 1833 avant la façade) de l'église et de l'autre coin d'un jardin de la maison de Mr Bernardeau ».



Mr le curé Lory a quitté notre paroisse le 29 janvier 1842 (date de son dernier acte religieux).

Et, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il a bien rempli ses registres mais cependant il ne signale jamais le lieu de résidence de ceux à qui il a donné les sacrements.

Pendant la dernière année, à Mervent, de son prédécesseur (Mr Meunier en 1839), l'évêché de Luçon a



imprimé des formulaires standards destinés aux curés de paroisse afin d'y noter les actes religieux. C'est une forme de livret dont une page sur deux est imprimée du blason de l'Evêché. Le successeur du curé Lory, Mr Hérault, lui, d'emblais, signale systématiquement où demeurent ceux qui ont recours à lui.

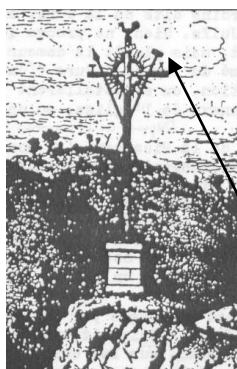


Mr **David Hérault**, entre en fonction le 9 février 1843. Je ne sais rien de plus sur ce prêtre ni où il est né ni où il décèdera. Il a, à ses côtés, comme « *sacristain* » Henri Belaud qui est parent avec la veuve Belaud, la « *chaisière* » citée plus haut.

Dès, son arrivée, Mr l'abbé Hérault fit placer dans la grotte de la Roche-aux-Faons à Pierre-Brune, « une statue en terre cuite » du Père de Montfort dans l'attitude d'un missionnaire revêtu des habits sacerdotaux. Cette statuette (haute d'environ 1, 20 m.), rustique est peinte et laquée ; c'est l'œuvre d'une religieuse de la Sagesse, qui se trouvait auparavant dans une communauté de la Châtaigneraie. Ensuite, près de la Grotte, dans un rocher, un tronc est creusé et fermé par un cadenas. Les clés de celui-ci sont entre les mains de Mr le curé.



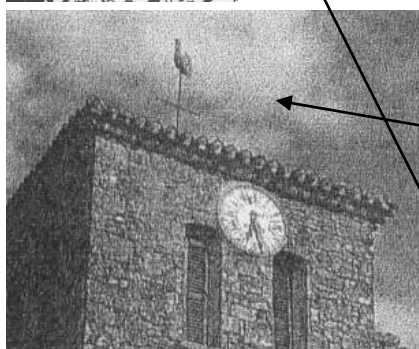
Peu après l'arrivée du curé Hérault, il y a un renouvellement du bureau du C. de Fabrique : Jean



Chessé secrétaire (marchand de bois demeurant à la *Guilbaudière* et dont le fils J. François sera maire mais dont deux petit-fils refuseront de partir à la guerre 14-18 ; une de ses descendantes Mme Rocher, sera maire par intérim dans les années 2005), Jean Normand trésorier, René Couton le jeune président du Conseil, laisse la place à François Poquin secrétaire, J. Joseph Normand membre « *doyen d'âge président en cette qualité* ». Lors de cette même session du 7 janvier 1844, « il est décidé à l'issue de la grand messe, qu'il serait fait un banc dans le passage des **Fonts Baptismaux**, et qu'on confisquerait les bancs et les chaises qui seraient apportés du dehors » (voir p. 1762).



Le 21 avril 1843, est signalé lors de l'inventaire à l'Article 3 : Vases sacrés-argenterie, « *fanal pour les malades* » qui n'est autre qu'une lanterne montée souvent sur un haut manche, pour visiter les mourants à la nuit.

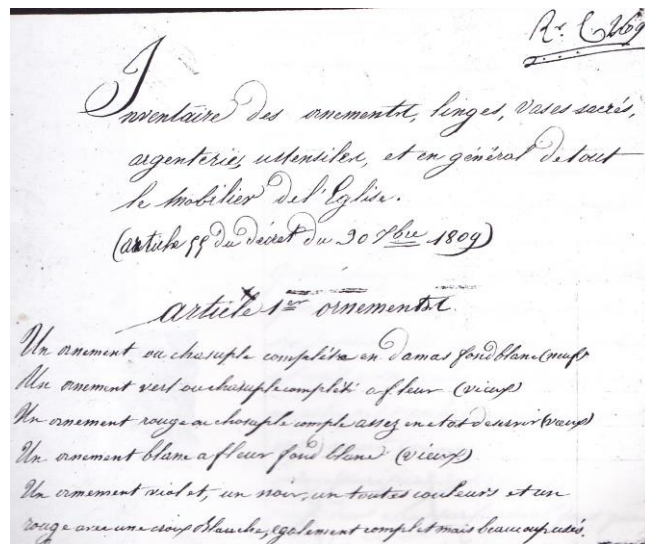


La Session de Quasimodo 1844 (avril) : les membres du Conseil déclarent « nous avons décidé que le **Retable** (partie haute du Maître-autel qui renferme le **Tabernacle**) de l'église sera rétabli, que nous ferions placer le **coq de la Croix de la Vallée** ; que nous ferions redresser celui du clocher ; que nous ferions réparer les murs du cimetière ».

1845 est une année importante car un inventaire sérieux est fait des biens de l'église et du clergé. Cet inventaire est long et fastidieux mais il va permettre d'assurer, pour la première fois, le mobilier d'église !

Et, aussi, pour nous aujourd'hui, de faire des comparaisons avec ce qu'il reste !

Je ne pense pas que ce soit le premier inventaire qui ait eu lieu. Car cette expertise a été ordonnée par « l'Article 55 du Décret du 30 septembre 1809 ». La récapitulation a commencée le 2 janvier 1845, et intitulée « Inventaire des ornements, linges, vases sacrés, argenteries, et en général de tout le mobilier de



l'Eglise ».

« Article 1^{er} Ornements :



1° un ornement ou **chasuble** complète en **Damas** fond blanc (neuf) 2° un ornement **vert** ou **chasuble** complète à fleurs (vieux), 3° un ornement rouge ou **chasuble** complète assez en état de servir (vieux), 4° un ornement blanc à fleur fond blanc (vieux),



5° un ornement violet, un noir, un toutes couleurs et un rouge avec une croix blanche, également complet mais **beaucoup usés**, 6° trois vieilles **chappes** (sic), une noire, une rose, et une blanche plus usées encore que les **quatre** (sic) derniers ornements, 7° une **écharpe** rouge en soie, 8° une petite garniture de **dais**, 9° une **bannière** (avec son armoire) à fleurs fond rouge représentant d'un côté **St-Médard** et de l'autre **la maternité**, 10° une **étole** double pour les baptêmes blanche et violette, 11° une vieille **étole** double pour les malades rouge et violette, 12° une **étole** noire (naturellement pour les enterrements), 13° un **drap mortuaire** passable,



14° un **voile** pour mettre devant le St-Sacrement quand il est reposé, 15° une **chappe** (sic) fond blanc à fleurs avec le **chapperon** fond jaune, neuve ».



Et l'inventaire continu : « Article 2 Linges :

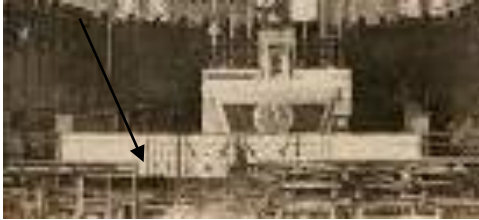


« 1° deux **aubes** en tu (sic) brodé, 2° une **aube** en tulle (sic) simple, 3° une **aube** en mousseline à fleurs, 4° deux **cordons** dont l'un passablement bon et l'autre usé, 5° un **surplis** neuf, (pour enfant de chœur) 6° un **vieux rochet**, (pour enfant de chœur) 7° un **rochet**, 8° quatre (sic) vieilles **aubes** plus ou moins rapiésses (sic), 9° un **corporal** (carré de toile fine banche) brodé d'un feston pour être mis sous le pied du St-Ciboire, 10° quatre (sic) **corporaux** en toile fine (neuf), 11° un **petit corporal** (c'est sur le corporal carré que sont déposés le calice et la patène) bordé d'une dentelle, 12° quatre (sic) **purificateurs** (tissu blanc qui sert à purifier, à nettoyer les vases sacrés après usage) en toile fine (neuf), 13° quatre **amict** (linge dont le célébrant se couvre la tête, puis qu'il fait glisser sur les épaules et fixe à la ceinture avec deux longs cordons) en toile fine neuf, 14° six petites **aubes** neuves en mousseline, 15° six vieilles **aubes** en calicos et autre matières, 16° un autre petit **rochet** aussi sans manche, 17° onze **amict** (vieux), 18° un beau **tour d'autel** tombant en tul (sic) brodé, 19° trois tours d'autel en tulle uni, 20° deux petits **tours d'autel** brodé d'une dentelle, 21° une bonne **nappe** d'autel, 22° quatre **rideaux** en calicau (sic), 23° deux **rideaux** du confessionnal de coton rouge, 24° une garniture de



nappe de la Ste-Table (où les fidèles s'avancent pour recevoir l'hostie ou Ste-Eucharistie), 25° quatre

p. 1835



essuie mains, 26° quatre vieux **amict**, 27° trente trois **purificateurs** plus ou moins usés, 28° une **garniture de nappe** de la Ste-Table neuve, 29° deux **rochets** en demi fil neufs, 30° un **rochet** en mousseline neuf, 31° un **rochet** neuf en fil, et un **surplis** en fils assez usés, 32° un **tour d'autel** de la Ste-Vierge en tulle à fleurs,

33° deux **aubes** assez grandes pour l'ordinaire, 34° quatre **amicts**



neufs en fils, 35° onze **purificatoires** neufs, 36° un **corporal** neuf, 37° onze **lavabo** déjà usés, 38° un **amict** aussi usé, 39° quatre **cordons** neufs ».



Et l'inventaire continu : « Article 3 Vases –sacrés argenterie ».

« 1° une **croix de procession** avec son pied dans un étui de lustrine verte (neuf) du prix de 64 frs (environ 170 E), 2° un **St-Ciboire** en argent dont le pied est argenté, 3° un **calice** avec sa patenne (sic) en argent (neuf) dans un étui en maroquin et mouton remaillé garni en cuir dont le prix



est de 145 frs (environ 370 E), 4° un **ostensoir** en argent avec double lunette (neuf) au prix de 185 frs (environ 420 E), 5° une **petite custode** pour les malades, 6° trois petites **ampoules** pour les



Saintes huiles en étain, 7° une petite **sonnette** en cuivre argenté pour la messe, 8° trois

sonnettes de processions, 9° une **cloche** de 900 francs environ (2280 E environ d'aujourd'hui), 10° une autre petite **clochette** à côté de cette grosse ».



Nous avons donc en 1845 deux cloches dans le clocher : une grosse et une petite.

« 11° un **encensoir** neuf avec sa navette argentée, 12° deux vieux **encensoirs** et une navette en cuivre, 13° une **croix** en cuivre dont le pied est en bois, 14° deux petites **croix d'autel** en cuivre, 15° un **Christ** en plâtre de grandeur humaine en face de la chaire (il est toujours à la même place mais, en face, il n'y a plus la chaire - voir plus haut p. 1763),



16° quatre petits **chandeliers** à mains en cuivre, 17° quatre petits **chandeliers** à mains en étain, 18° six **chandeliers d'autel** en bois peint, 19° quatre **grande souche** repeinte à neuf, 20° la **souche pascalle**, 21° quatres (sic) **pots à fleurs** en bois doré



dont deux grands et deux petits, 22° quatre **pots à fleurs** en fayence (sic) dont deux grands et deux petits, 23° deux **paires de burette** en verre dont l'une neuve avec un plateau aussi en verre et l'autre avec deux plateaux de diverses grandeur en fayence (sic), 24° une **fontaine** en fer blanc teinte en vert, 25° une petite **piscine** avec un couvert le tout en fayence, 26° un

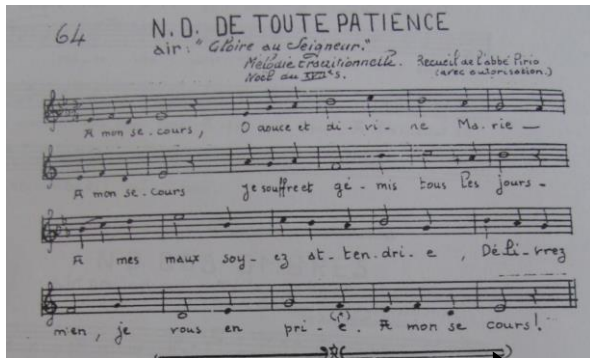


petit **soufflet** de 1 frs 90 (qui servait à activer les charbons de bois sur lesquels on déposait l'encens - environ 5 E), 27° deux paires de **gants** en mouton remaillé, 28° une paire en **coton violet** tricoté, 29° deux **boîtes** (sic) de fer blanc pour les pains d'autel (hosties), 30° une **lampe** argenté (veilleuse à huile), 31° un **sonifore** ou **porte voix** en fer blanc (voir plus haut p. 1769), 32° un **fanal** pour les malades (lanterne à huile pour aller visiter les malades même à la nuit), 33° huit (sic) bouquets dont deux grands passe – rose dans deux pots de terre ; deux tout petits de différentes fleurs dans des **globes en verre** ; et quatre autres communs : le tout assez vieux, 34° quatre petits **vases** pour



les bouquets en fayence (sic) blanc et forme d'urne, 35° deux autres petits **pots à fleurs** en porcelaine avec un filet doré ».





« 1° deux **antiphonaires** (Recueil de chants liturgiques)

et deux **psautiers** (Recueil de psaumes souvent associé avec d'autres textes religieux comme un calendrier liturgique ou les litanies des saints) dont deux neuf et deux vieux relié grand in - folio, 2° deux **missels** (livre liturgique du rite catholique romain dans lequel on trouve tout le texte de la célébration de l'eucharistie : chants, lectures, prières, et même des indications pour les gestes) un neuf et un vieux relié petit in - folio, 3° deux **processionnaires** (le processionnaire est un livre liturgique contenant les pièces de chant à exécuter pendant

les processions : essentiellement des antiennes, des hymnes) un neuf in - 12 et un vieux **octave** (livre de musique liturgique qui comprend : le kyrie, gloria, credo, sanctus et agnus Dei), 4° un vieux **vespéral** (livre contenant les prières et offices du soir comme les vêpres) cartonné, 5° un **vieil office des morts** (livre contenant les prières et offices pour les morts), 6° une **quinzaine de Paques** (sic - livre pour les offices de Pâques), 7° deux **cantiques cartonné** (sic) dit du **Père de Montfort**, 8° un **livre vert cartonné**, 9° les deux parties conjointes de l'extrait du **rituel de Luçon** cartonné vieux (est-ce celui imprimé dès la fin de 1767 qui contenait tous les statuts pour donner correctement les sacrements à la manière voulue par l'Evêque et 2ème partie, séparée, neuf, e), 10° la **seconde partie de l'extrait du rituel de Luçon** (neuve), 11° deux extraits du rituel de Luçon, 12° un **rituel de Luçon tout neuf** (sans doute un plus récent) ».



Ce qui est intéressant, ce sont ces deux cantiques cartonnés « dit du Père de Montfort ». On peut donc supposer, et selon la tradition locale, que ces deux psaumes ont été donnés ou laissés, ici à Mervent, par le saint homme qui séjourna quelques temps dans notre paroisse.



Ils sont cités dans l'inventaire de 1845 mais, depuis, que sont-ils devenus ?

Continuons cet inventaire : « Article 5 Meubles ».

« 1° la **chaire** toute simple avec un impérial en bois peint (vu plus haut p.), 2° deux grands **pupitres** en bois pour les chantres, 3° deux petits **pupitres pour l'autel** dont l'un à roulettes en cuivre, 4° les deux **bénitiers** de la grande porte en plomb (vu plus haut p. 1768), 5° treize grosse **chaise** (sic) d'église dont douze toute neuve, 6° outre le vieux **tabernacle d'un maître autel doré** (est-ce celui que l'on a actuellement ? Probablement !), un autre **tabernacle neuf en bois peint vert marbré** (est-ce celui qui était dans la chapelle au tableau à la Madone peint vert marbré et dont le tabernacle a disparu alors que celui de l'autre chapelle à la Ste-Vierge a toujours son tabernacle), 7° deux **vestiaires** dont l'un neuf très mal conditionné et l'autre fort vieux, 8° une vieille **table** et une petite **armoire plate suspendue au mur**, 9° deux **boîtes** (sic) pour mettre des **cierges**, 10° un petit **meuble plat** servant de **décharges** et de **coffre-fort** pour les offrandes, 11° une grande **échelle**, 12° un vieux **fauteuil**, 13° un **confessionnal** (voir plus haut p. 1769) en bois blanc assez neuf dans lequel se trouve deux petits **cadres** de trente - sept centimètres de hauteur contenant l'un l'image d'un



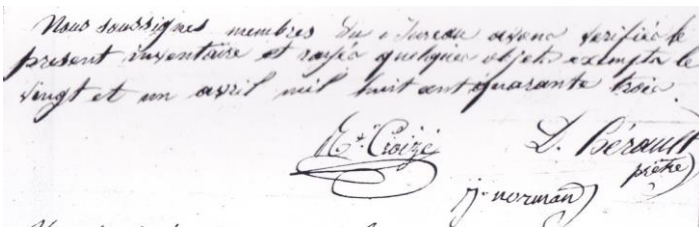
« **crucifix** » et l'autre « **Notre Dame des Douleurs** » (voir représentation plus haut p. 1765), 14° un **coffre à trois serrures tout neuf passé au rouge** ».

← **Sacristie** de campagne

Mais ce long recensement, exécuté en plusieurs fois, demanda presque trois ans comme consigné dans le registre « Nous soussignés membres du bureau avons vérifié le présent



inventaire et rayé quelques objets exemptés le vingt et un avril mil huit cent quarante trois ». p. 1837



Nous soussignés membres du conseil paroissial avons vérifié le présent inventaire et rayé quelques objets exemptés le vingt et un avril mil huit cent quarante trois.

René Croizé
J. Normand

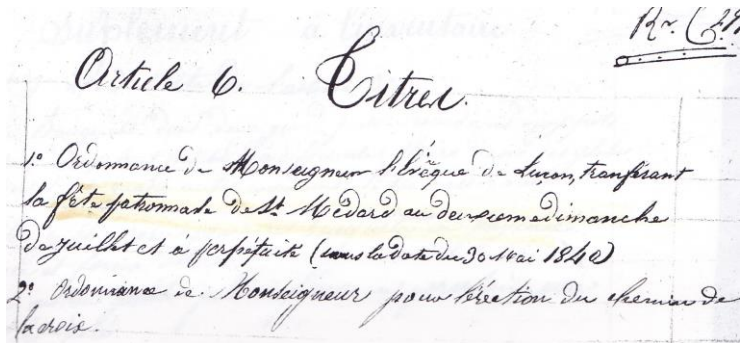
Ont signés : D. Hérault prêtre, René Croizé, Jean Normand (Jacques dit Jean maire de 1840 à 47).

La page suivante de cet inventaire concerne uniquement des titres ou ordonnances, en fait récents, assignés par l'Evêque du diocèse de Luçon.

« Article 6 Titres ».

« 1° Ordonnance de Monseigneur l'Evêque de Luçon, transférant la **fête patronnale** (sic) de St - Médard au deuxième dimanche de juillet et à perpétuité (dans la date du 30 mai 1840), 2° Ordonnance de Monseigneur pour l'érection du **chemin de la croix** ». Sans doute s'agit-il de celui de l'église car celui de Pierre-Brune n'a été érigé qu'en 1882.

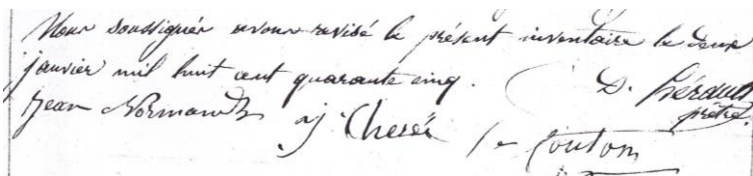
Cette ordonnance date peut-être de 1825 où il est signalé un « chemin de croix » neuf (il y en aura pourtant un nouveau en 1887 - voir plus haut p.



Article 6. Titres.

1° Ordonnance de Monseigneur l'Evêque de Luçon, transférant la fête patronnale de St Médard au deuxième dimanche de juillet et à perpétuité (dans la date du 30 mai 1840)

2° Ordonnance de Monseigneur pour l'érection du chemin de la croix.



Nous soussignés avons révisé le présent inventaire le deux janvier mil huit cent quarante cinq.

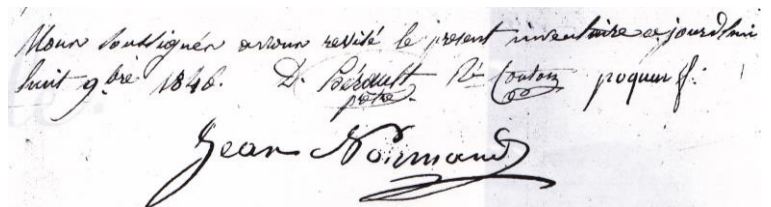
Jean Normand, J. Chessé, R. Couton

1766).

En 1845, l'inventaire a été encore contrôlé « Nous soussignés avons révisé le présent inventaire le deux janvier mil huit cent quarante cinq ». Ont signés : D. Hérault prêtre,

Jean Normand, Jean Chessé, René Couton.

Ce n'est qu'à la fin de l'année 1846, que tout ce fastidieux travail d'inventaire est bouclé « Nous soussignés avons révisé le présent inventaire aujourd'hui, huit novembre mil huit cent quarante six ». Ont signés : D. Hérault prêtre, René Couton, François Poquin, Jean Normand.

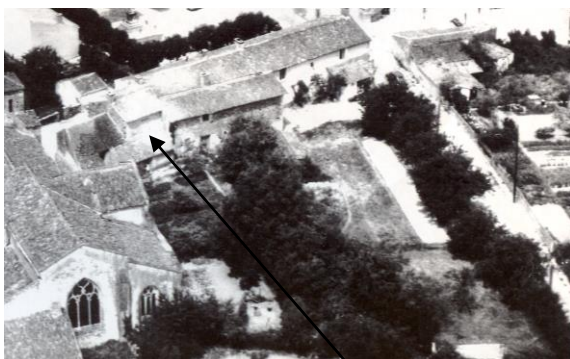


Nous soussignés avons révisé le présent inventaire aujourd'hui huit novembre 1846.

D. Hérault, R. Couton, Poquin, J. Normand

Dans l'ensemble, ce qui est intéressant, c'est de comparer la pauvreté de notre église en 1617, certes après les ravages des guerres de religion (voir plus haut p. 1654) et ensuite 230 ans plus tard !

Et la vie de la paroisse continue son cours !



La Session de Quasimodo 1845 (6 avril) : « ayant considéré que le sieur Jean Chessé donnait sa démission comme ne pouvant plus assister à nos séances à cause de son **infirmité**. Il est remplacé par Pierre Gaschet, président ; un nouveau membre : Auguste Rimbert ».

Session de 1846 (avril) « avons décidé qu'il serait placé une **barrière** à côté de l'église (côté Nord) pour la protéger de toute

la malpropreté du côté du **jardin de Mr Bernardeau** (propriétaire demeurant à Combrand D.Sèvres ; il loue cette partie de maison avec le jardin ; aujourd'hui la maison et le jardin, très bien entretenu, appartiennent à Mr Yves Chaigneau) ».

En 1846, Mr le curé David Hérault a l'honneur de mener à bien une mission pour la plantation d'une croix. Ce n'est pas la première fois qu'il est question de Mission pendant laquelle on élève un calvaire ou une croix. La difficulté est de savoir où !

Ainsi, cent ans en arrière, du 9 mars au 4 avril 1755, une mission avait eu lieu à Mervent dirigée par Mr Jacques Texier curé de Mervent : « cette mission à la Providence et par les soins de Mr le curé, fut

bonne pour la paroisse. Le peuple, au milieu des bois, respire un air sauvage, mais est cependant p. 1838 assez porté au bien. . . . Peu d'étrangers . . . (à la paroisse) à cause de Pasques (sic). La Croix et le calvaire y sont beaux ».



Le sentier de la **Grotte à Pierre-Brune**

Hélas, le curé ne mentionne pas où a été érigé ce monument religieux ! Néanmoins, comme, il évoque « *Le peuple, au milieu des bois, respire un air sauvage* », on est tenté de penser qu'il s'agit sans doute d'un calvaire élevé en pleine forêt proche de la Grotte.

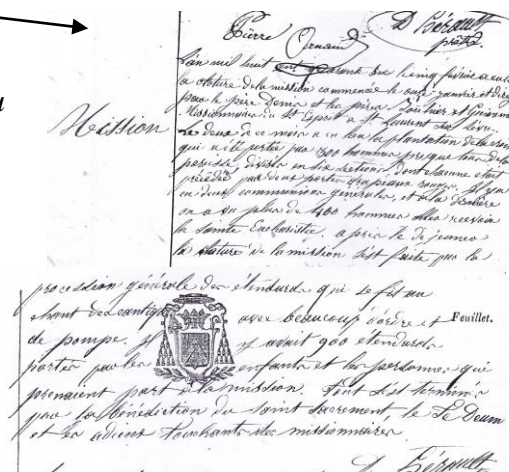
Très tôt, la Grotte devient un véritable lieu de pèlerinage et une grande source de revenu pour l'église mais surtout pour les habitants du voisinage qui comprirent très vite (voir bull. 28) qu'ils détenaient, là, « *la poule aux œufs d'or* ».

« *Mission* » commencée le 11 janvier et terminée le 5 février 1846.

« *L'an mil huit cent quarante six le cinq février a eu lieu la clôture de la Mission*

commencée le onze janvier et dirigée par le Père Demis et les Pères Bouhier et Guivereau (?) Missionnaires du St-Esprit à St-Laurent sur Sèvre (communauté religieuse, des Montfortains, créée par le Père de

Montfort). Le deux de ce mois (février) a eu lieu la plantation de la Croix qui a été portée par 300 hommes presque tous de la paroisse, divisés en six sections dont chacune était précédée par deux portes drapeaux rouges. Il y a eu deux communions générales, et à la dernière on a eu plus de 400 hommes allés recevoir la Sainte Eucharistie. Après le déjeuner la clôture de la Mission s'est faite par la procession générale des étendards qui se fit aux chants des cantiques avec beaucoup d'ordre et de pompe. Il y avait 900 étendards portés par les enfants et les personnes qui prenaient part à la Mission. Tout s'est terminé par la bénédiction du Saint-Sacrement, le Te Deum et les adieux touchants des missionnaires ».



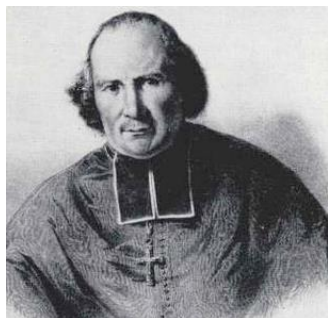
Il semblerait que ce soit une croix neuve placée dans le bourg sur un emplacement déjà existant.

C'est, sans doute, le **Calvaire de la Chapelle ?**

Le 7 février 1848, lors d'une session du C. de Fabrique, délibère : « *légalement autoriser par Mgr l'Evêque en réponse à la demande faite en date du 28 janvier (dernier) avons décidé que nous ferions changer l'exposition du grand Tabernacle, repeindre le tabernacle lui-même et n'ayant plus d'autres choses à proposer nous avons terminé la séance* ».



Les dernières années de son ministère Mr le curé Hérault a pour « *sacristain* » Jacques Crépineau (° 1815 x Jeanne Chaigneau), qui est « *boiteux* » et qui demeure au bourg.



« **Jacques II Marie-Joseph Baillès** (15 août 1845-21 février 1856) évêque de Luçon

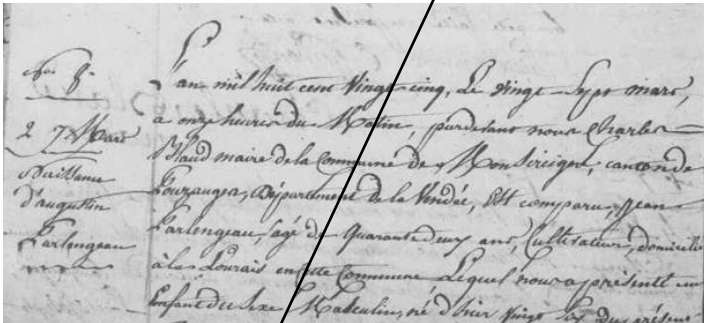
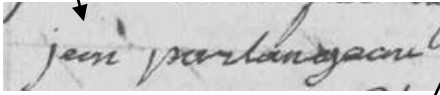
Le 13. 2. 1850, il est décidé par le C. de Fabrique « *de faire appel à un homme d'affaire relativement au moyen de renouveler les titres des rentes dues à la Fabrique qui sont périmées ; nous avons décidés (de faire appel) à Mr Brêchard avoué à Fontenay, que les marguillés essayeront de trouver les actes de partage (entre des héritiers) relatant ces rentes afin de faire les poursuites nécessaires pour les faire servir (payer)* ».

Dans cette session, il est annoncé la présence d'un nouveau membre, Mr Mesdeau, garde brigadier forestier et d'un nouveau maire Jean François Chessé du village de la *Guilbaudière*. Du 25. 9. 1850, Mr Hérault assure les offices à Mervent, en alternance avec Mr Badreau curé de Foussais et l'ex-curé de la paroisse Mr Meunier, qui demeure dans sa *Maison du Clos*.

Le curé Jean Parlangeau arrive à Mervent le 11. 11. 1851 (à 1860).

Auguste Jean Parlangeau, est né le 11 mars 1825 à Monsireigne (Vendée). Il est le fils de p. 1839

Jean (qui signe) 42 ans, cultivateur à la Laurais (gros hameau très éloigné du bourg de Monsireigne) de cette paroisse, et de Jeanne Bodin, son épouse. C'est probablement une famille un



peu aisée de la paysannerie et certainement très croyante.

← **Acte de naissance** du curé Parlangeau

Au recensement de 1851 Jacques Crépineau 36 ans (menuisier) est toujours « *sacristain* » de la paroisse. En fin d'années, le 12. 12. 1851 a lieu la visite pastorale à Mervent par le représentant de l'Evêque.

Lors de la séance du C. de Fabrique, du 9

mars 1852, il a été dit que « *le conseil décide que la caisse (coffre-fort) à 3 clés sera dans le plus bref délai porté dans le Presbytère ; qu'à l'avenir l'herbe du cimetière (le produit du fauchage) continuera à appartenir à Mr le curé ; le conseil, vu le plan et la contenance du cimetière actuel dont le terrain disponible pour les sépultures a, de surplus de deux mille mètres carrés (2000 m2) suffisant à environ mille sépultures (1000) ; considérant que on peut, en général au bout de 5 ans, après une inhumation en faire une nouvelle à la place et que par conséquent notre cimetière de 2000 m2 suffirait pour 200 inhumations annuelles (ce qui est loin d'en être le cas) s'élevant au bout de 5 ans à*

1000 inhumations tandis qu'en fait, il n'y a lieu dans notre cimetière en 5 ans qu'à 185 inhumations » etc.

En fait, les explications fastidieuses de cette session, données sur d'hypothétiques calculs compliqués, n'a pour but que de permettre de vendre plus de concessions sur lesquelles reposeraient des caveaux, des monuments, qui elles (ces concessions) rapporteraient très gros à la Fabrique. Il semblerait que jusque-là, aucune parcelle de terre n'avait été vendue en « *concession à perpétuité* » ; c'est un bon revenu puisqu'une parcelle vaut « *environ 10 Frs le m2 pour concession à perpétuité plus un supplément de prix pour les monuments, qui, sinon seront enlever au bout de 5 ans après la pose* ». Tel fut le sujet principal de cette session !

Monument de plusieurs membres de la famille **Normand** (meuniers) →

Lors de la séance du C. de Fabrique, du 22. 11. 1852, toujours pareil, il faut faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Fabrique ! Et là, les membres s'attaquent à un gros morceau. Il s'agit d'un problème à cause d'une fondation de messes, pourtant assez récente, et décidée par l'abbé Garnereau.

Attardons nous un instant sur ce personnage réputé d'avoir, toute sa vie durant, fait preuve d'une grande sainteté.

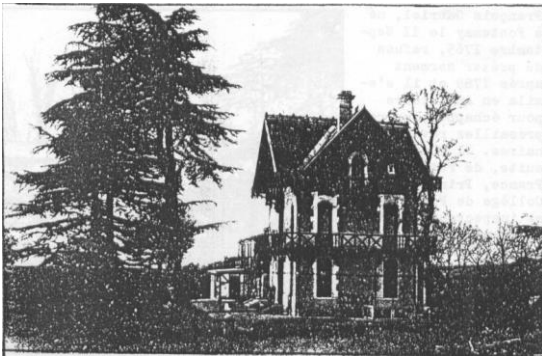
Les rochers de **St-Luc** →

François-Gabriel Garnereau (° 2. 9. 1765 et + 13. 6. 1747 à Fontenay), fils d'une famille d'honorables commerçants. Séminariste à Angers, il refusa de prêter serment, et dut se cacher d'abord à Nantes où il fut ordonné prêtre secrètement dans cette ville. En danger, il finit par s'exiler en Angleterre où il devint professeur de français. Après la tourmente, il dirigea d'une façon remarquable jusqu'en 1811 le collège François Viète, puis il alla organiser l'Université impériale dans les collèges d'Italie avant d'être promu Principal du collège de Niort, puis Inspecteur d'académie à Poitiers et à Orléans.

En 1822 il abandonne l'enseignement pour jouir de sa liberté et de la fortune qu'il avait acquise. A partir de ce moment, l'abbé Garnereau mena une existence plus sédentaire. Retiré dans la solitude de *Saint-Luc*, lieu-dit



en pleine forêt de Mervent (près de Fontenay mais faisant partie de Pissotte, sur un site où s'élèvera plus tard le p. 1840



joli cottage de M. Espierre), assis sur ces âpres rochers, il semblait poursuivre à l'horizon le souvenir de son passé, comme un vieux matelot qui, du port où il est retenu par les ans, voit s'enfuir le vaisseau où s'écoula sa jeunesse. C'est dans cet asile de la paix, où il semait à pleines mains le bien autour de lui, qu'il glissa doucement vers la mort après avoir donné presque tous ses biens aux pauvres, et sa précieuse bibliothèque à sa ville natale. Son cœur repose dans un modeste oratoire élevé au milieu même de sa propriété.

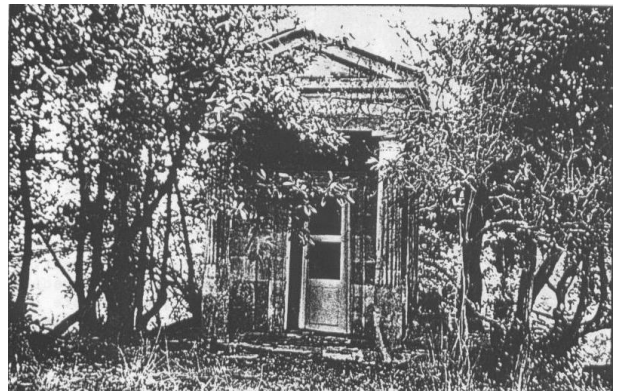
← Le Chalet Espierre de St-Luc

Ce domaine, composé de terres et d'une grosse exploitation agricole, devait lui plaire d'autant plus, que jadis, il y avait une chapelle dépendante d'un prieuré, qui encore en 1790 rapportait alors 100 livres. Ce domaine acheté après la Révolution était, soi-disant, une ancienne maison de campagne des Templiers. Près de son oratoire, beaucoup plus tard (1914), on mit à jour une nécropole dont de nombreux sarcophages de l'époque mérovingienne (voir bull. n° 7 St-Luc).

L'oratoire de l'abbé Garnereau →

Le compte-rendu de la session (qui va suivre) semble laisser entendre que Mr l'abbé Garnereau, avant son décès, avait créé cette fondation de messes, à l'église de Mervent, pour lui après sa mort. Mais, il semble qu'il y ait eu un problème ou plus tôt un malentendu !

En session il est dit : « *Considérant que la Fabrique a déchargé Mr Garnereau (avant son décès) des obligations de faire acquitter 12 messes basses (depuis le milieu du XVIIe siècle, une messe basse, par opposition à une grand-messe, est une messe non chantée, où le prêtre récite les prières parfois seul, parfois accompagné ; le coût de cette messe, souvent dite dans une chapelle secondaire, est moindre) de l'honoraire desquelles versé par lui , ainsi que de l'acquiescement, il devait justifier au Conseil par quittance annuelle ; que la*



Fabrique s'est elle-même chargée de faire, acquitter à l'avenir cette fondation moyennant deux cent quarante Frs (240 Frs) de capital versés à la caisse par le dit Mr Garnereau ; que l'honoraire des messes de fondation, d'après le tarif étant d'un franc cinquante centime (1 frs 50) suppose au mieux un capital de trois cent soixante (360 Frs) pour douze messes (à raison d'une par mois). Que la somme reçue par (feu) Mr Garnereau n'équivaut qu'à huit honoraire annuel de messes de fondation, selon notre tarif : que tous les détails de cette affaire sont établies dans le rapport adressé à Mgr l'Evêque, (le Conseil) est d'avis 1° qu'il soit proposé à sa Grandeur (l'évêque) de réduire de douze à huit le nombre de messes dont il s'agit – 2° qu'à cet effet, . . . , de la présente délibération, soit revêtue de nos signatures, adressée à Mgr l'Evêque par Monsieur le curé ».



Autrement dit, Mr Garnereau avait remis un versement entre les mains de la Fabrique à charge pour elle de faire dire pour lui, après sa mort, 12 messes par an. Hors, depuis 5 ans, le prix demandé par le curé a augmenté et la Fabrique n'a pas assez de fonds, alors, pour ne pas en être de sa poche, elle demande tout simplement de diminuer le nombre de messe à 8 par an au lieu de 12 !

← Monument de la riche famille Charron

Et toujours dans cette même session, il est encore question à nouveau des concessions du cimetière, le Conseil : « pour se conformer à la lettre approbative de Mgr l'Evêque en date du 20 du même mois de mai dernier relativement aux tombes à ériger dans le cimetière, décide : 1° qu'à l'avenir depuis la date du 9 mai 1852, précitée, ceux qui devront faire ériger des monuments funèbres dans le cimetière, sans avoir versé entre les mains de Mr le Trésorier de la Fabrique 10 Frs par chaque mètre carré (m2) de terrain occupé par les monuments seront censés les avoir élever que pour 5 ans ; 2°



que la Fabrique au bout de 5 ans après l'érection d'un monument le fera enlever si le paiement p. 1841 supposé n'a pas été effectué au moins dans les 4 mois suivant l'érection ; 3° que chaque concessionnaire de ces parcelles de terrain, au prix . ? et concédées à perpétuité, s'engagera à ne jamais faire des plantations sur ces sortes de terrain ».

« La Fabrique, en sa **qualité de propriétaire du cimetière** ayant arrêté ces 3 derniers articles relatifs aux monuments funèbres érigés ou à ériger après la date susdite du 9 mai 1852, règle ce qui suit pour les tombes érigées avant cette date : 1° les possesseurs des tombes érigées avant le 9. 5. 1852 seront tenus, jusqu'au 1^{er} jour du mois de octobre 1853 à verser 10 Frs par mètre carré du terrain occupé, entre les mains de Mr le Trésorier ce qui les rendra concessionnaires perpétuels de ce terrain, 2° passé ce délai, leurs tombes seront 5 ans après l'érection, enlevées par eux même ou à défaut par qui de droit ; 3° aucune plantation ne sera faites sur les terrains qu'occupent actuellement leurs tombes ».

Il est rajouté : « toute cette partie de notre délibération relative aux monuments funéraires sera porté à la connaissance du public, soit par affiche authentique ; soit par annonce en chaire à la décision de sa Grandeur (l'évêque) et de Mr le curé ». Présents : Pierre Normand maire (dem. la Bironnière), Mr Mesdeau père ancien brigadier (dem. le Clos), Rimbert Auguste (le Nay ou la Chauvière), J. Normand (la Pissotterie du bourg), François Poquin (à la Vallée).

Ont assisté à la séance les soussignés :
M. le V. Parlangeau, curé; Pierre Normand, maire;
M. Mesdeau; A. Rimbert; J. Normand, et Fr.
Poquin.
Mesdeau, Poquin, J. Normand, Parlangeau, Rimbert.



Il faut bien faire rentrer de l'argent dans la caisse de la Fabrique car, il est vrai aussi qu'il y a toujours beaucoup de frais à faire : (15. 7. 1853) « payé à Mr le curé (Parlangeau) pour **deux images** à placer à son missel » et encore (23. 7. 1853) « payé à Mr le curé pour **deux carafes** servant pour la messe » ; puis (24. 7. 1853) « payé à François Désprès (cordier), de la Vallée, pour fourniture de 400 m. de **corde** » ; (1. 11. 1853) « payé à Millet, maçon, demeurant aux Ouillères, pour ouvrages de maçonnerie au cimetière » ; (21. 12. 1853) « payé à la sacriste (sic - Marie Boutin) pour avoir 1° façonné **deux rochets** d'enfant de chœur, 2° monté un tour d'autel et fourni les gallons, 3° façonné **deux nappes** d'autel, 4° un torchon et une nappe de sacristie, 5° pour avoir fourni deux aunes et demi (une aune = 1, 143 m donc environ 2, 856 m.) de gallons pour **deux aubes et rochets** » ; (31. 12. 1853) « payé à Freland, **chantre** (instituteur au bourg), Arrenaud, **chantre** (demeure aux Loges), pour office à l'église et à Belaud (Augustin, demeure au Prieuré) **sonneur** » ; (31. 12. 1853) « payé à Maupetit pour fournitures de fer (gonds etc.) à la porte de l'église et à Bichau des Renaudières (hameau proche de la Cornelière) pour fourniture de bois, et entretien de la porte de l'église ».



Caricature de chantres bien avinés →

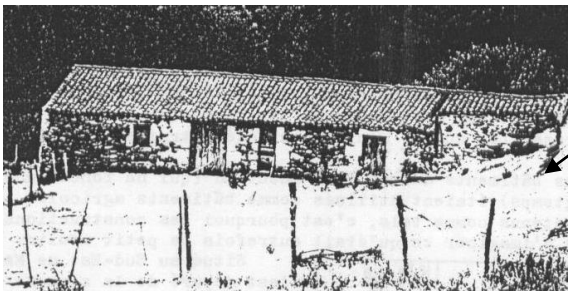
Si je ne donne pas toujours les prix des fournitures ou des achats divers, c'est qu'on ne peut pas comparer les prix avec notre monnaie actuelle. Par contre, si je donne ainsi, le nom des fournisseurs et souvent leur lieu d'habitation, c'est que les généalogistes sont très friands de ces petits détails qui peuvent les mettre parfois sur une piste !
 Session du 28. 11. 1852 dite « Séance extraordinaire ».

Le moulin des Deux-Eaux →

« Vu la ferme (la location) du revenu temporel du **Prieuré de Mervent**, consentie par feu Mr Germain (je pense qu'il s'agit de Mr Germain Des Roches, dont le fils avait épousé Françoise Honorée Bernardeau de Lépinay dont il n'eut qu'une fille : Honorée Agathe. Il semblerait que ce soit les neveux du côté Bernardeau qui furent les héritiers) aux feus **Jean Couton et Pierre Michot** (mon ancêtre demeurant n°s 10, 12 rue du Prieuré) en date du 9. 5. 1781, dans lequel acte est mentionnée (également) une rente de deux livres (2 £) due par les héritiers Sausseau (Louis



Poupin d'Ecoutard et Pierre Gaschet des Deux-Eaux) sur le moulin d'Ecoutard au dit Prieuré ; vu l'arrêté p. 1842



du Conseil de Préfecture de la Vendée en date du 27. 8. 1811, lequel Conseil déclare : 1° **non douteuse l'existence de la rente** dont il s'agit, d'après les titres rapportés, et 2° autorise les marguillés (les membres de la Fabrique) de l'église de Mervent à intenter une action judiciaire contre les débiteurs ; considérant que les dits débiteurs ont servi la rente en question depuis 1819 au moins jusqu'en 1841 inclusivement ; considérant que les co-débiteurs (sic) actuels reconnaissent

que le service susdit (les messes ?) s'est effectué aux époques précitées ; considérant que ces co-héritiers ont d'ailleurs contre eux des preuves directes et évidentes, renouvelées, un grand nombre de fois depuis 1822 jusqu'en 1851, inclusivement, dans nos papiers de la Fabrique, signés d'eux, comme maires (Gaschet maire en 1825 et Poupin en 1831), marguilliers, et même témoins ; considérant l'inutilité des demandes réitérées, faites aux débiteurs d'acquitter les arrérages dus, considérant qu'après une demande verbale d'amortissement (de régler définitivement) faites par l'un des deux co-débiteurs, il a refusé de signer la même demande. Considérant qu'à l'expiration du délai accordé à leurs réflexions, ces débiteurs n'ont ni voulu faire de demande pour amortir ni servir aucun arrérage ».

Et le conseil de Fabrique rajoute : « Considérant que différents débiteurs de la Fabrique seraient encourager dans leur **esprit d'orgueilleuse chicane** et leur **mauvaise foi**, si une leçon prompte et significative n'était donnée de la circonstance actuelle aux sieurs Louis Poupin d'Ecoutard (à Mervent) et Pierre Gaschet débiteur en question ».

« Considérant que la Fabrique à, par conséquent, ici, le plus grand intérêt à revendiquer rigoureusement des droits qui ne seront pas sérieusement contestables pas un seul instant ;

« Arrête à l'unanimité : Article 1° Le Conseil de Fabrique demande respectueusement à Mgr l'Evêque autorisation à poursuivre en justice les héritiers Sausseau pour faire servir la rente » etc.

Cette affaire sera très longue et fastidieuse. La Fabrique aura-t-elle gain de cause ?

Une chose est certaine la Fabrique a un réel besoin de rentrée d'argent. Il est à nouveau question du prix des chaises et de places de bancs. Ces locations des places dans l'église posent de réels incidents ainsi, au cours de la session du 10. 11. 1852, il est signalé à ce propos : « Article 8. **Le trafic honteux et indigne** qui a lieu pour quelques places de bancs, étant formellement défendu par les lois, seront, à l'avenir, sévèrement poursuivis par qui de droit ; Article 9° la Fabrique donc interdit à l'avenir toute sous-location, cette méthode était trop souvent nuisible au sous – fermier(la chaisière) ainsi qu'à la Fabrique, et **favorable à l'avare cupidité du fermier principal** ; ainsi le montant de chaque place devra être versé directement entre les mains du Trésorier de la Fabrique ou de son employé, et jamais entre les mains d'une tierce personne prenant qualité de fermier principal ».

Deux mois plus tard, le 1. 1. 1853, l'affaire des chaises est encore d'actualité.

Le Conseil : « Considérant que plusieurs personnes ont, plus ou moins illégalement et sans autorisation, introduit dans l'église des **sièges** de toute forme, de toute grandeur, connus sous le nom de **genouillots** (agenouilloir ou Prie-Dieu), que ces sortes d'agenouillots sont indépendants des chaises et placés indifféremment dans tous les endroits de l'église, selon

le caprice des possesseurs, contrairement à tous les droits du bureau des marguilliers, comme aux lois concernant les Fabriques ; que lesdits agenouilloirs sont, pour la plupart, sans conformité entre eux ou d'une forme ridicule et indécente pour la **majesté d'un lieu saint** ; qu'ils gênent les cérémonies et embarrassent les passages dans l'église ; que leur nombre, d'abord peu considérable, tend à augmenter d'une manière épouvantable, sans que la Fabrique ait sur eux des moyens de contrôle. Qu'en effet, ce qui serait permis à deux ou trois personnes, ne pourrait, sans juste particularité, et sans cause de jalousie, être refusé à mille ; que le grand nombre de ces genouillots empêcheraient de monter le prix des places



régulières des bancs et des chaises au grand préjudice de l'église ; que pour cette année, par p. 1843



exemple, les prix étant réduits de moitié, le sacrifice des **genouillots** doit moins coûter que jamais ; qu'on est déjà bien embarrassé par tous les agenouilloirs dépendants des chaises sans y joindre le désordre des genouillots volants. Voulant cependant prendre en considération la position malheureuse de certaines personnes qui réunissent **l'indigence à l'infirmité et à la fidèle pratique de la religion**. Arrêté : Article 3 : si quelques personnes, vu son indigence jointe à de graves infirmités, a vraiment besoin d'un siège gratuit dans l'église, elle devra exposer sa demande à Mr Couton, à Mr le Trésorier qui en référeront au bureau des Marguilliers, et quand le bureau, après délibération, jugera la demande valable, la personne en question, pour avoir permission d'occuper un genouillet détaché, devra auparavant l'avoir présenté aux Marguilliers, qui jugeront s'il est convenable pour la forme, assigneront la place où il doit toujours être dans l'église et y feront mettre la marque de la Fabrique, après avoir inscrit sur les papiers de la dite Fabrique : désignation de la personne, du siège, de la marque de la place. Et tout genouillet ou tout autre siège non autorisé avec toutes les formalités susdites sera en pleine contravention et mis hors la loi ! ».

Après le 1^{er} janvier 1853, s'il se trouve encore dans l'église des sièges, ils « seront considérés comme abandonnés à la dite église à titre de cadeaux, et en conséquence la Fabrique alors s'en saisira pour en faire tel usage qu'elle jugera convenable ».

La Fabrique cherche par tous les moyens à faire rentrer de l'argent !

Ainsi, lors de la Session du 9. 1. 1853, le Conseil de Fabrique s'est réuni à la demande du Préfet : « Vu l'offre faite par Mr **Henry Bernardeau** (voir ses ancêtres p. 1749, 50, 1790, 1815, 1831, 39), propriétaire demeurant à Fenieux (aux Châteliers de Fenieux D.Sèvres - dont il a été longtemps maire), le 31 décembre dernier, de rembourser le capital de la rente de 5 Frs 93 qu'il doit à notre Fabrique et de payer pour les 15 dernières années d'arrérages qui lui sont demandées au nom dudit établissement ; vu la ferme (le bail) notariée du revenu du Prieuré de Mervent consenti e par feu Mr Germain (voir



plus haut p. 1838) aux feus Jean Couton et Pierre Michot le 3 mai 1781, dans lequel acte passé devant Me Philippeau notaire à Vouvant, est mentionné une rente de 6 livres, due (sic) sur les **jardins et cave** (voir plus haut p. 1823) du **Grand Logis** (appelé en 1844 Logis de Mervent) sis au bourg de Mervent, appartenant à Demoiselle Bernardeau de Lespinay (Julie, ex-religieuse + 6. 5. 1813 à Vouvant) dont le susdit Henry Bernardeau (neveu) est propriétaire actuel ; vu l'arrêté du Conseil de Préfecture de la Vendée, en date 27 août 1811, lequel Conseil 1^o déclare non douteuse l'existence de la rente dont il s'agit d'après les titres rapportés et 2^o autorise les Marguilliers de Mervent à intenter une action en justice contre les débiteurs ; constatant que la susdite autorisation de poursuites obtenues, la rente en question fut servie sans interruption jusqu'aux 15 dernières années exclusivement, comme le prouvent les caisses des comptes de la Fabrique ».



En fait, la famille Bernardeau ne payait plus rien depuis 1838.

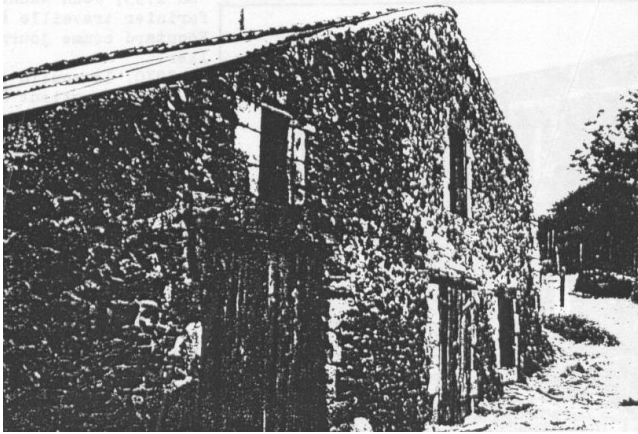
Le Conseil : Arrête à l'unanimité, Article 1^o la Fabrique accepte l'offre faite par Mr Bernardeau, de rembourser ce capital de rente, s'élevant à 118 Frs 60 c. (environ 270 E), 2^o et de payer les années d'arrérages s'élevant à 71 Frs 20 ce qui fait un total de 189 Frs 80 (environ 400 E), ; Article 2^o le Conseil joint ces instances (requêtes) et celles du susdit Mr Bernardeau suppliant Mr le Préfet de nous autoriser à recevoir ce capital et les arrérages préétablis ; somme que la Fabrique se propose de placer sur particulier offrant toute espèce de garantie en chargeant Mr Raison notaire à Vouvant ».

Deux semaines plus tard, lors d'une Session « Article 1^o il est établi dans l'église une fonction de **sonneur**, Article 2^o le sonneur est préposé à la collecte du prix des chaises non afferméées pour l'année ».

La Fabrique, après s'être occupé sérieusement de faire rentrer les fonds de la rente sur les biens temporels de l'ex-prieuré dont sur des bâtiments du



Logis de Chalandry, que devaient les héritiers Bernardeau, s'intéresse maintenant à d'autres biens p. 1844



temporels de l'ex-prieuré sur des terres situées à *Ecoutard*. Ces rentes doivent remontées à des temps immémoriaux !

← L'ancien **moulin d'Ecoutard** transformé en écurie

Session du 3 avril 1853, la Fabrique qui détient des actes incontestables, délibère : « *Vu la ferme (bail renouvelé en 1781) du revenu temporel du Prieuré de Mervent consentie par feu Mr Germain aux feux Jean Couton et Pierre Michot en date du 9 mai 1781 (les premiers actes connus, aujourd'hui, remontent à 1568, puis en 1619, Dame Renée Hours Vve d'Esmerly Nicolas demeurant à la Chalandry tenait à ferme les revenus dudit prieuré dont la Chalandry devait faire partie – voir plus haut p.1632) dans lequel*

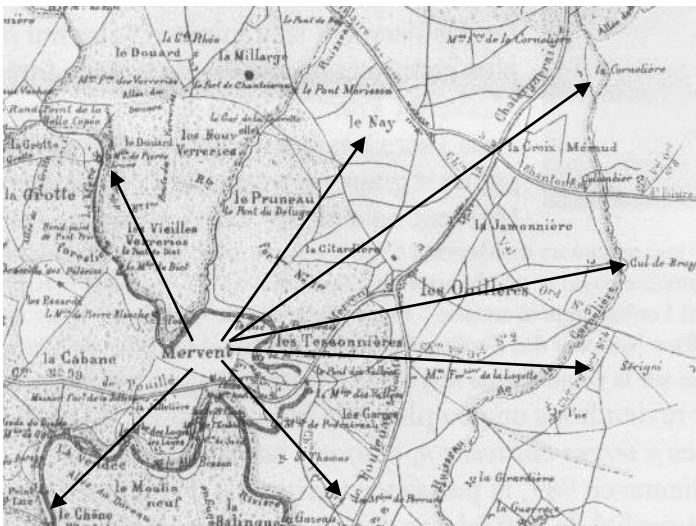
(bail) est mentionné une rente de 2 livres dues par les héritiers Sausseau, sur le moulin d'Ecoutard audit prieuré ; Vu l'arrêté du Conseil de Préfecture de la Vendée en date du 27 août 1811, lequel Conseil 1° déclare **non douteuse l'existence de la rente ancienne** dont il s'agit, d'après les titres rapportés et 2° les Marguilliers de l'église de Mervent à intenter une action judiciaire contre les débiteurs » etc.

La Préfecture de la Vendée →

« *Vu l'offre faite par le Sr Poupin (Louis époux de Françoise Gaschet alors au moulin des Deux-Eaux) débiteur actuel, de rembourser le capital de cette rente (qui, jadis, était prévue à perpétuité) à raison de 40 Frs au lieu de 39 Frs 50 pour l'extinction totale de la susdite rente en question ».*

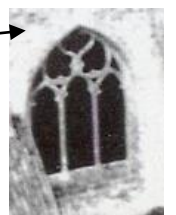
Mais Poupin n'a pas l'air d'accord et avance : « *que lui donnerait droit soit pour le présent soit pour le passé, la conversion des livres en francs, etc.* ». Et en fin de compte, la Fabrique accepte l'offre du Sr Poupin, puis comme pour le Sr Bernardeau « *cette somme sera placée sur particulier offrants toutes garanties* ».

Lors de cette même session Mr Pierre Gaschet est remplacé par le Sr Jean Bouillaud, Auguste Rimbert remplace « *le Sr François Poquin, qui restant conseiller, ne peut et ne veut demeurer dans le bureau vu ses infirmités* » (43 ans, célibataire, cultivateur à Cul-de-Bray + en 1867).



Perrure, enfin, les Loges, Gourdin et Doreau (aujourd'hui, sous l'eau, au pied du barrage).

D'autres projets sont en vue mais la Fabrique fait d'abord ses comptes : « 2° de faire reprendre à neuf un des grands vitraux presque entièrement cassé, et le restituant à sa grandeur et forme primitive pour donner à l'église et surtout à l'autel un jour suffisant ; 3° de meubler la sacristie où rien ne se pourrait conserver dans l'état actuel : total pour l'ameublement de la sacristie 100 frs (la sacristie a déjà quelques meubles de rangement mais c'est insuffisant voir p. 1756) ; pour les travaux de vitrage 100 frs ; pour la cloche 300 Frs, ce qui fait un montant de 500 frs ».

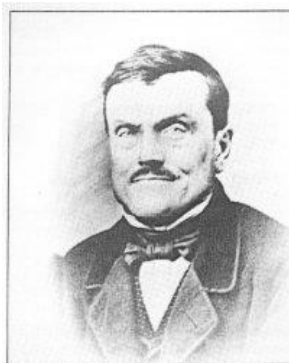


Il est rajouté : « Pour 300 frs rajoutés ci-dessus notés pour la cloche, étant ajoutée la valeur de la **cloche cassée**, et de la **petite clochette** . . . ? matière, du poids d'environ 230 kg, soit environ 450 frs (dont) total 450 frs plus 120 frs votés l'an dernier par la commune (la municipalité a donné cette somme) ; plus 500 Frs produit de la quête faite chez les particuliers propriétaires et habitants de la commune. On a de ce fait pour la cloche qu'un total de 1370 Frs ».

p. 1845

« Or le conseil estime qu'une cloche en-dessous de 500 kg, (est) ici insuffisante, et une cloche de ce poids coutant avec tous les frais et accessoires, au moins une somme de 2000 Frs, il reste donc à trouver, pour la cloche, la différence (630 frs) de ces deux dernières sommes ».

Le Conseil de Fabrique demande donc un secours à la commune pour la cloche seulement et non pas aussi pour une horloge qui serait bien utile : « A cet effet, la présente délibération, après approbation de qui de droit, sera transmise par Mr le maire (Jean François Chessé) à la commission administrative de la commune » etc. Il est rajouté « indépendamment de l'horloge, affaire à proprement municipale que religieuse, quoique très utile pour les offices ».



Ernest-Sylvain Bollée (1814-1881).

Enfin, et pour régler cet achat d'une cloche, une dernière Session a lieu le 29 octobre 1853. Le Conseil : « arrête à 530 Frs 8 c., la collecte faite dans la paroisse et hors paroisse pour la cloche, et signe un traité passé avec Mr Bollée du Mans pour l'acquisition d'une cloche de 450 kg (cette grosse cloche est toujours dans le clocher).

← Ernest-Sylvain **Bollée**

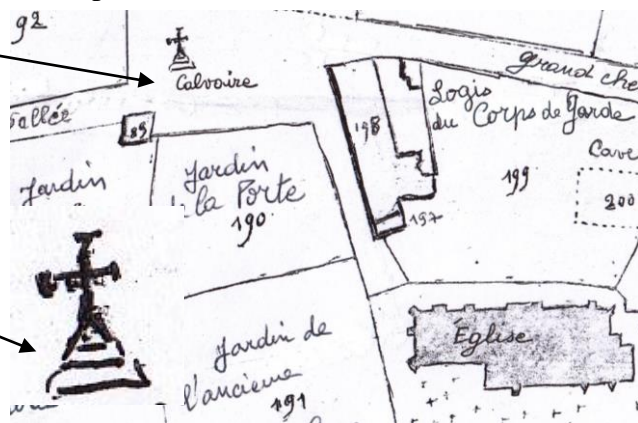
La fonderie de la famille Bollée existe depuis 1715. Deux frères ayant appris de leurs ancêtres le métier de « saintier » (fondeur de cloche) s'installent l'un, J. Baptiste Amédée, du côté d'Orléans, l'autre Ernest-Sylvain (° 1814 + 1881) rue Ste-Hélène à Ste-Croix au cœur du Mans où il ouvre son premier four en 1842. C'est ce dernier qui est contacté pour l'achat de la cloche dont l'église a bien besoin.

Mais, ce n'est pas pour autant que la commande de la cloche est passée !

Une polémique est en cours entre les membres du Conseil de Fabrique et ceux du Conseil municipal. On oserait dire entre les laïques et les religieux de la commune. Et pourtant !

En effet, se trouvait encore en 1854, une antique croix que la commune veut enlever.

Lors de la Session du 10 février 1854, les membres du Conseil de Fabrique en discutent âprement car ils ne sont pas d'accord avec la municipalité : « Mr le Président (des Marguilliers) a fait dresser l'avis et les motifs des supérieurs tant civils qu'ecclésiastiques, lesquels supérieurs ont représenté : 1° que la **Croix** érigée sur la place de Mervent, à une très petite distance de l'église, et dans cet emplacement depuis un temps immémorial et probablement plusieurs siècles (au moins après la fin des guerres de religion où les églises et les calvaires avaient été ravagés) ;



2° qu'une antiquité religieuse aussi vénérable est déjà un titre . . . ? puissant à la conserver dans l'emplacement actuel ; 3° qu'elle n'a été déplacée qu'à une seule époque d'épouvantable mémoire au **grand bouleversement de 93** (1793), dans le temps où cette croix consacrée par les souvenirs religieux devenait le théâtre des **danses** et des **orgies** révolutionnaires ;

« 4° qu'aussitôt la Révolution passée, la Croix a repris sa même place antique ; 5° qu'enlever



maintenant la Croix serait froisser grièvement toutes les idées religieuses de la population et rappeler à tous les esprits même les moins religieux des **souvenirs lugubres** et des **impressions funestes** ; 6° qu'il serait impossible d'empêcher de dire : « c'est ainsi que l'**autorité civile fit en 93** » ; 7° que froisser les souvenirs religieux de la population, toucher à l'**esprit de son culte**, serait ébranler les fondements de la moralité et du calme dont elle a si grand besoin dans les circonstances actuelles. 8° qu'il importe de ne pas susciter les plus regrettables conflits. 9° qu'il est impossible cependant de tolérer les



scandale du clergé, des enfants des écoles, et des nuisances en général, tous obligés de passer près de cette place, par l'unique avenue qui conduit à l'église. 10° qu'il est, par conséquent, urgent d'entourer la dite croix d'une clôture qui soit, du reste, assez petite pour ne gêner aucunement la circulation. 11° qu'il ne serait sujet à aucun inconvénient sérieux, vu que le **bourg**, d'un abord très **difficile** et **isolé** des agglomérations populeuses, n'a ni foire ni marché qui puisse rendre cet emplacement indispensable. 12° qu'enlever la croix, après que la **danse a été, l'été dernier, interdite**, en vu de la dite croix, serait donner un dessous à la religion au profit de la danse et des désordres de cabaret. 13° qu'à aucune époque on a vu cette place encombrée au point que 4 à 5 mètres pris pour la clôture serait tout aussi peu gênants. 14° qu'il est impossible de ne pas se rendre à ces autorités et à ces motifs. 15° que les intérêts et l'ordre même matériels aurait

considérablement à souffrir si on leur sacrifiait les intérêts moraux et religieux. 16° que l'enlever dans les circonstances actuelles, à l'approche de pénibles réactions, donner une preuve que l'on a en vue que de **mettre la danse à la place de la croix** ».

A ce moment-là, la France n'est toujours pas doté d'un régime politique stable et durable. Le pays sortait d'une république éphémère de 1848 à 1852.

Sur 5 membres présents, 3 ont été d'un avis tout à fait contraire à celui de l'autorité civile et religieuse, les considérations des 16 articles précédents ne leur paraissent pas assez importants pour donner lieu à conserver la Croix dans son emplacement ordinaire ; ils sont entièrement d'avis qu'il soit choisi un lieu plus convenable pour l'y placer, cela dans l'intérêt de la commune, attendu que cette place leur paraît très utile.

Gravure de la **Croix** plan 1844 et calvaires sur socle d'époque →

Ont été du premier avis (garder la croix) MMs A.

Parlengreau curé et Jean Bouillaud secrétaire du bureau ; ont été du second avis MMs Normand pierre, maire (pourtant très catholique), Normand Jean (pourtant pratiquant) secrétaire, Rimbert Auguste (Augustin, métayer à la *Petite Chauvière* + 1878), membre. Les deux premiers demandent, à Mr le maire, un alignement très restreint pour la clôture. Mr François Poquin (*Cul-de-Bray*), conseiller de Fabrique étant retenu pour ses infirmités et Mr Mesdeau (brigadier garde des E & F.), trésorier, par ses opérations forestières.

Quelques jours plus tard, a lieu une autre session pour décider du sort de la croix ; les mêmes arguments sont repris ou à peu près : l'Article 3° est plus appuyé « qu'elle (la croix) n'a été déplacée qu'à une seule époque, d'épouvantable mémoire (sic), au grand bouleversement de 93 (1793), dans le temps où les lieux consacrés par le signe vénérable de notre rédemption et par les rites sacrés, devenaient le théâtre des

danses et des orgies révolutionnaires ».

On a du mal à s'imaginer, ici à Mervent, des orgies ayant lieu sur cette petite *place du Héruault*, la croix étant placée, selon le plan, un peu en retrait ; cependant dans le bâtiment du *Logis du Corps de Garde* (parcelle 198 aujourd'hui n° 1 rue de l'Eglise), se tenait un cabaret.

Et, on a encore plus de mal à cerner qui étaient les familles révolutionnaires de Mervent, y ayant participées : peut-être la famille Boutin, puisque Jean Boutin était alors procureur de la commune, et Gaschet, probablement aussi, au départ, les familles Normand, Pineau, . . .



Toujours pendant la même session : « *qu'enlever maintenant la croix, serait froisser grièvement tous les sentiments de foi et de piété d'une population catholique, et rappellerait, à tous les esprits, même les moins chrétiens, des souvenirs lugubres et des impressions funestes* ».

Quel réquisitoire à propos de cet emblème religieux ! Il me paraît excessif et je serais bien curieuse de savoir qui, parmi les membres du Conseil de Fabrique, a écrit un tel plaidoyer en faveur de la religion ! Par contre, soixante ans encore après les excès et les malheurs causés par la Révolution en 1793, le souvenir de ces épreuves semblent encore très vivaces dans les mémoires de la population de Mervent !

Impossible pour nous, aujourd'hui, d'imaginer l'impact réel de ces événements ! Il semblerait que la commune de Mervent (comme d'autres d'ailleurs), et probablement divisée, a beaucoup souffert !



Je n'ai rien trouvé, à ce jour, aucun écrit qui mentionne des actes violents ou des exactions commises, à Mervent, par les Révolutionnaires, si ce n'est ce témoignage très tardif noté par le Conseil Curial (de la Fabrique) en 1853, à savoir : que la **croix avait été enlevée**, qu'à sa place on y a peut-être planté le fameux « *Arbre de la Liberté* » autour duquel on y dansait et faisait des orgies comme dans toutes les communes républicaines !

Toujours au cours de cette même réunion, il est rajouté ; « *Article 16° que l'enlèvement dans les circonstances actuelles, à l'approche du « préveille » (sic), viendrait de donner une preuve que l'on a envie que de mettre la danse à la place de la croix* » (**Préveil** est un nom du vieux français, qui évoque une veillée ou une assemblée de villageois mais c'est aussi le nom d'une danse en Poitou. Selon d'antiques traditions (1652), c'était une réunion à l'église, où la main sur l'évangile, tous les édiles de la paroisse faisaient profession de foi : le *Préveille de Noël* était le 23 décembre. Puis, les siècles passant, c'était surtout une fête campagnarde ou une veillée qui permettaient aux jeunes gens de se rencontrer en vue d'éventuels mariages).

← La **Croix** Hosannière



De nouveaux arguments sont encore émis : « *Article 1° le Conseil de Fabrique demande à la commission administrative de la commune, un alignement de clôture, prenant de chaque côté du **marche-pied** (sic) de la dite croix environ 1 mètre ou même moins, si la dite commission le jugeait convenable ; 2° à cet effet, Mr le curé (Parlangeau), président du Conseil de Fabrique, transmettra la présente délibération à Mgr l'Evêque (J. Marie Joseph Baillés de 1845 à 56) et s'il y a lieu d'après son avis, à la commission administrative de Mervent et à Mr le Préfet* ».

En-dessous, il est rajouté : « *Observations : les deux membres de la minorité (le curé et Bouillaud) demandent comme les autres que la croix reste où elle est mais sans clôture* ».

Quelle affaire pour cette croix avec marche-pied, et qui devait ressembler à celle dite la « *Croix Hosannière* » (voir plus haut p.1648, 49). Cette clôture se fera mais seulement après que les frais prévus pour le clocher et la sacristie seront réglés !

Empreinte de la **famille Bollée** →

Le 18 mars 1854, la Fabrique a « *payé à compte de Mr Champion, représentant de Mr Bollée (voir plus haut p. 1841), fondateur de notre cloche, la somme de 1200 Frs* ».

Le lendemain (le 19), la Fabrique a emprunté à la caisse du Père de Montfort (cagnotte privée) une grosse somme : 360 Frs. Le projet pour l'achat d'une cloche est donc bien, enfin, à l'ordre du jour puisque, à la même date, la Fabrique a « *reçu de la commune à titre de subvention pour la cloche 120 Frs et de Mr le curé un don de 200 Frs plus reçu 530 Frs 98 produit de la quête faite par Mr le curé, pour la cloche* ».



Des travaux sont faits puisque le 22 mars, a été « *payé à Jacques Michel, menuisier à Mervent, pour 7 journées ½ de travail à l'église et fournitures de planches de chêne et 3 Kg de « pointe de Paris » (à tête*

plate) ; et le 26 « soldé au Sr Boutet des Ouillères, Boutet de Mervent (bourg) et Belliveau, des p. 1848



Ouillères pour 15 journées de travail passées à eux trois, à la construction du beffroi (ouvrage de charpente destiné à supporter et à permettre de faire mouvoir des cloches) de l'église ».

← Partie de la charpente du beffroi qui soutient les cloches de Mervent

Un mois plus tard (2. 4. 1854), elle a « reçu de Mr Mesdeau (maire en 1865) 6 Frs 75 et de l'institutrice Melle Brochet la somme de 7 Frs 25, pour vente à elle de divers bois usés à l'église ». Cette dernière est institutrice de l'école de filles, école non officielle (voir bull. n° 31 les écoles p. 528).

Peu après (9 avril), la Fabrique perçoit une certaine somme : « reçu de Mr Meunier, prêtre (ex-curé de Mervent – voir plus haut p. 1829) pour achat d'un vestiaire ». Mais, ce dernier récupère également et non gratuitement « reçu de Mr Meunier pour vente à lui faite d'une croisée (fenêtre) et d'un vitrail ». Que veut-il donc en faire ?

Encore des frais pour la future cloche (27 avril), « payé à Pierre Barton marchand de bois à Mervent (à la Vallée) pour le bois de charpente qu'il a fourni au beffroi de l'église ».

La Fabrique n'arrête pas (le 6. 5. 1854) : « remboursé à Mr le curé (Parlangeau) pour avance faite par lui à Mr Soubrier, de Niort, pour acquisition d'un ciboire ». Et puis 4 jours plus tard, « payé à Garnier-Guérineau, de Fontenay, pour placement de vitraux ». Une semaine plus tard, « payé à Mr le curé (pour avance) pour un plateau de burettes en verre ».

L'église manque donc de beaucoup de chose mais il semble également que la caisse de la Fabrique est dans une période favorable.

Les premières années du Second Empire (1851-1870), qui vont suivre, s'inscrivent dans la continuité du parti de l'Ordre et du coup d'État. Les relations sont cordiales entre l'État et l'Église catholique. L'Église apprécie un régime défendant la famille, la religion et l'ordre et favorisant l'influence du clergé. Napoléon III cherche à obtenir l'appui de l'Eglise, garante de l'ordre social, notamment dans les campagnes. Le budget des cultes est augmenté, des cardinaux sont admis au Sénat, les confréries comme les congrégations de femmes sont autorisées. Le clergé devient un allié précieux de l'Empire.



Dès 1851, Napoléon III interdit le travail le dimanche et les jours fériés : en 1852, il permet aux sociétés de secours mutuels de se constituer librement. Tout va bien, la France est épanouie et cela se sent ! Mais l'histoire nous apprend que la fin de son règne (1870) sera moins heureux !



Un heureux évènement dans la paroisse : le baptême de la cloche « Jeanne Marie ».

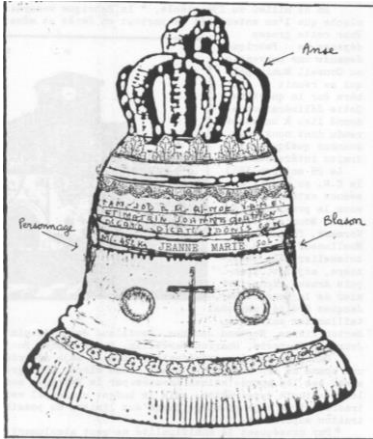
← Henri Victor de l'Espinay vicaire général

Le 4 mars 1854, en présence de Mgr de Lespinay et d'une grande foule de paroissiens, a lieu la cérémonie : « L'an mil huit cent cinquante quatre et le quatrième jour du mois de Mars, Mgr de Lespinay (Henri Victor de l'Espinay prêtre et vicaire général) vicaire général délégué par Mgr J AC. MAR. JO. (Jacques Marie Joseph) Baillés évêque de Luçon, a béni dans le corps de cette église, une cloche de 452 kilogrammes, nommée Jeanne Marie, faisant le SOL et fondue au Mans, par Mr Ernest Bollée. Ladite cloche a été acquise aux frais de la Fabrique aidée des offrandes recueillies dans la paroisse et le voisinage. Les noms de tous les souscripteurs sont consignés par ordre alphabétique sur un registre qui se conserve dans les archives de la Fabrique. Il avait été convenu que le parrain et la marraine seraient les personnes versant la somme la plus forte pour la cloche, si elles voulaient accepter cette fonction. En conséquence Monsieur Pierre Jourdain-Guillemet, de Perrure, et Dame Jeanne (Françoise) Couton, veuve, des Loges, de cette paroisse, ont été parrain et marraine. En foi de quoi, je, soussigné, curé, est dressé le présent. Curé Parlangeau ».

Hélas, dans les archives de la Fabrique, je n'ai pas trouvé la liste des généreux donateurs.

Notre cloche « Jeanne Marie » →





p. 1720 à 1726), « *Jeanne Marie* » est tout de suite à gauche : elle est accrochée au « *mouton* » de bois très vermoulu, posée à 75 cm du plancher du clocher, elle mesure environ 1 m de hauteur, avec une circonférence de 3 m à la base et son battant fait 80 cm.

Sa « *panse* » est recouverte d'inscriptions en latin, dont : « . . . *Montagnes, résonnez le louange du Seigneur . . . Fleuves, bénissez le Seigneur* (entre autre) ; sur son côté droit on peut voir le blason de l'évêque du moment (Jacques Marie Joseph Baillés) avec sa devise « *MONSTRA TE MATREM* » (Montre-toi, Mère) ; en face un personnage sculpté en relief ressemblant à St-Médard ; sur la face arrière, une Vierge, aussi en relief dans le bronze. Sur la face avant, une Croix et de chaque côté, des médailles du fondeur « *Exposition de Tours, médaille d'argent, Bollée 1839* » et

« *Exposition du Mans, médaille d'argent, Bollée 1842* ». Le haut est décoré de guirlandes et la base, d'une frise de fleurs.

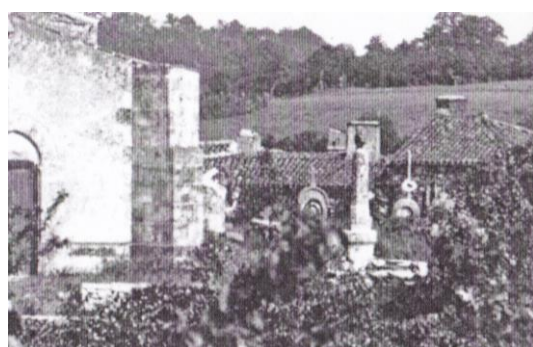
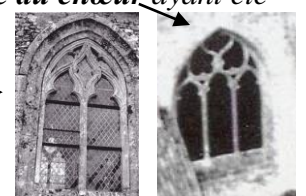
Juste en-dessus de la croix et des médailles « *Bollée* », il est inscrit (de gauche à droite) « **MI 452 kg JEANNE MARIE SOL** ». Cela veut dire qu'elle sonne le **mi** et le **sol** (deux notes de la gamme).

Puis la vie reprend son cours.

Le 11 mai 1854 a lieu, à Mervent, la visite pastorale de l'Evêque ce qui donnait lieu à des cérémonies et réceptions particulières. En Session, il a été noté (voici un extrait) :



« *Ordonnance de visite de la paroisse St-Médard de Mervent par Jacques Marie Joseph* (Baillés 1845-56) ; *Par la Grâce de Dieu et du St-Siège apostolique. Voulant pourvoir à l'observation des saints sacrements des règlements du diocèse en tout ce qui a rapport au service divin. Avons ordonné et ordonnons : Article 1° le couvercle de la custode pour le Saint viatique* (la boîte qui renferme l'hostie que le prêtre porte aux mourants) *ne fermant pas solidement, on y fera faire une réparation nécessaire pour qu'il ne s'ouvre pas avec tant de facilité ; 2° l'écharpe pour les bénédiction du St-Sacrement étant peu convenable, on aura à s'en procurer une nouvelle en soie blanche ou en drap d'or ; 3° le drap mortuaire aura aussi besoin d'être remplacé ; 4° on se procurera une coquille en argent ou en cuivre ou porcelaine, pour l'administration du sacrement de baptême ; 5° nous avons vu avec bien de l'édification tout ce qui a été fait depuis notre précédente visite (en 1851) pour la réparation et l'ornement de l'église et de la sacristie et pour donner au service divin plus de pompe et de dignité ; nous nous sommes réjoui surtout de voir qu'on avait pu faire refondre la cloche et faire placer à la sacristie un très beau vestiaire où les ornements sacerdotaux et les linges sacrés sont conservés avec beaucoup de soins et d'ordre, et dans lequel il sera plus facile de les entretenir longtemps dans l'état de décence et de propreté qui leur convient. Nous prions le Seigneur de récompenser au centuple les fidèles, des généreux sacrifices qu'ils se sont imposés et de les raffermir, de plus en plus, dans cet esprit de foi et de piété dont ils nous ont donné des preuves consolantes ; 6° la grande fenêtre du chœur ayant été restaurée avec beaucoup de goût, nous nous ne pouvons que faire des vœux pour que celle du même genre qui existe dans la nef le soit à son tour, après que nous en aurons approuvé le dessin ; 7° l'exhaussement des terres extérieures, surtout au midi* (aujourd'hui le petit square où se trouve la Croix Hosannière) *entretenant beaucoup d'humidité de ce côté-là de l'église, il est très important de creuser au pied du mur un petit fossé, pour faire cesser, ou au moins diminuer cet inconvénient, et faciliter*



l'écoulement des eaux pluviales ; 8° nous avons été consolé de voir que le cimetière ait cessé d'être un lieu de passage (même si à cette époque très peu de monuments étaient érigés en lieu sacré) *et nous espérons que les fidèles en profiteront pour redoubler de respect et de piété, envers ce lieu où reposent les corps des Saints ».*

Le représentant de l'Evêque fait-il allusion la fête de tous les saints. Chaque 1er novembre, l'Église honore ainsi la foule innombrable de ceux et celles qui ont été de vivants et lumineux témoins du Christ. C'est bien pourquoi, en ce jour de la



« Nous désirerions qu'il (le cimetière) fut possible de le rendre encore plus recueilli, et à l'abri de toutes profanations en exhaussant et complétant le mur de clôture ».

Autrefois, un passage existait, appelé « la ruée du bourg » et se situait entre les nos 32 et 30 rue des Juifs, et se poursuivait à travers le cimetière jusqu'à l'église permettant d'accéder, certes, plus rapidement au centre du bourg au lieu d'en faire le tour soit par la longue rue des Juifs ou même en passant par la rue du Prieuré. Ce passage fut donc

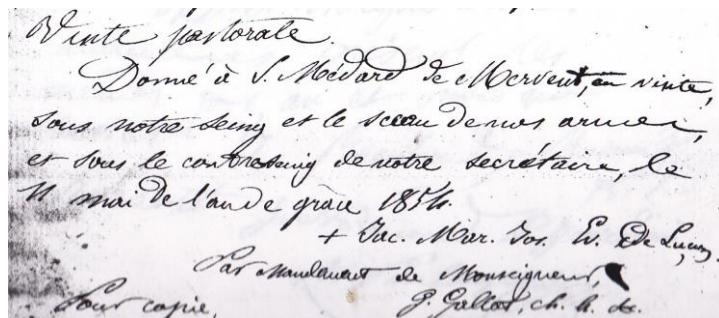
fermé mais un autre raccourci s'est formé juste après l'ex-cure et s'est appelé alors le « chemin de la Cure ». Il débouchait juste devant le parvis de l'église (aujourd'hui, il n'existe plus).

L'ordonnance se poursuit : « Nous ne doutons pas qu'avant notre prochaine visite, la **croix stationnale** (sic ; la croix hosannière ou celle de la place du bourg dont il a été tant question plus haut) ne reçoive les quelques réparations qu'elle réclame » ; 9° Notre bien cher co-opérateur (sic) le curé de la paroisse (Mr Parlangeau), nous rappellera de nouveau, quand notre visite pastorale sera entièrement terminée, l'affaire des **Fondations** à régler définitivement ; 10° Nous exhorterons tous les fidèles de la paroisse à aller souvent au cimetière prier pour les **âmes du Purgatoire**, et nous confirmons l'indulgence de 40 jours que nous avons attachée à chacune des visites qu'ils y feront, laquelle indulgence, ils ne pourront néanmoins gagner qu'une fois le jour ».



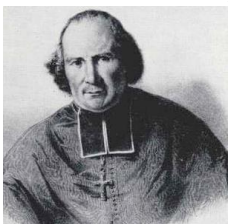
Difficile aujourd'hui de saisir vraiment le sens de l'Article 10° !!

Puis en « 11° Pour conserver le souvenir et les fruits de la visite (pastorale) et de la Confirmation, nous permettons de donner, chaque année, jusqu'à ce que nous visitons de nouveau la paroisse, la Bénédiction solennelle du St-Sacrement le 11 mai, ou le dimanche le plus prochain. Et sera notre présente ordonnance lue et publiée au prône de la messe paroissiale qui en suivra immédiatement la réception ».



« Donné à St-Médard de Mervent, en visite, sous notre seing et le sceau de nos armes et sous le contreseing de notre secrétaire, le 11 mai de l'an de grâce 1854 ». Signé : « + Jac. Mar. Jo. Ev. De Luçon » puis « G. Gallot ch. H. d. » (secrétaire de l'Evêque).

En lisant cette ordonnance, on s'aperçoit que l'Evêque surveille d'assez près le fonctionnement et l'évolution de la paroisse. La Fabrique, quant à elle, ne chôme pas non plus !



Selon l'Ordonnance épiscopale récente, il va être question en session du 28 novembre 1854 de cette affaire de « **Fondation de messes basses** » toujours en suspens : « Jacques Marie Joseph (Baillers) Par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, Evêque de Luçon. Vu la requête à nous représentée par notre bien cher coopérateur, Mr Auguste Parlangeau, curé de la paroisse de St-Médard de Mervent doyenné de St-Hilaire des Loges, en notre diocèse, dans laquelle il nous expose qu'une fondation de 12 messes, a été à une époque antérieure à l'année 1788

en faveur de son église, qu'en 1826 la Fabrique a été autorisée à recevoir et a reçu la somme de 240 frs, remboursement du capital affecté à l'acquit de la dite fondation qui depuis lors est restée à la charge de cet établissement (la Fabrique), est concluant à ladite requête à ce qu'il nous plaise en bien . . ? de confirmer l'ordonnance rendue, dit-on, par notre vénérable prédécesseur (René François Soyer), fixant l'honoraire de la messe basse à 1 frs, ordonnance dont il ne reste aucune trace écrite, ou bien régler comme bon semble vous semblera l'acquis de la dite fondation ; vu plusieurs pièces relatives à cette affaire ; vu les Saints Canons et le Concile de Trente ect. . . , et l'art. 15° du Concordat du 15 juillet 1801 ; voulant assurer autant qu'il nous en est possible, l'exécution des pieux fondateurs et leur procurer le secours des prières qu'ils ont demandées (et surtout payées) :



Art. 1° tous les 2èmes lundis de chacun des mois de l'année une messe sera dite à voix basse, dans

l'église de St-Médard de Mervent, doyenné de St-Hilaire des Loges, en notre diocèse, à l'intention p. 1851 des pieux fidèles qui ont de temps immémoriaux établi une fondation de prières en faveur de cette église. En cas d'empêchement aux jours indiqués, les dites (sic) messes seront célébrées les premiers jours suivants ;

Art. 2° les honoraires des dites messes dont a la charge la Fabrique (c'est elle qui gère le capital de la fondation et le fait fructifier mais actuellement sa caisse semble vide), et nous les fixons à 1 frs chaque messe (avant elle valait 1 frs 50 mais la Fabrique regardante ne veut la payer qu'1 frs) ; 3° Aussitôt que les ressources permettront de le faire, une somme de 240 frs sera placée en achat de rentes, afin d'assurer l'acquit de la présente fondation ; 4° cette fondation sera inscrite sur le tableau approuvé par nous à cette fin, avec indication : 1°



des prières fondées, 2° du jour fixé pour leur acquit, 3° des noms et prénoms des fondateurs (bien avant 1788), si on peut les découvrir, 4° des noms de ceux ou de celles à qui la fondation est appliquée, si l'on parvient à les connaître, 5° du titre de la fondation (qualification certainement notée sur un acte notarié), 6° de la date de notre présente ordonnance (rédigée alors vers 1826) et des honoraires fixés ».

Autant « chercher une aiguille dans une botte de foin » comme on dit !

← Palais épiscopale et la cathédrale de Luçon

Mais cette fois-là, les papiers seront gardés

soigneusement !

Fin de l'Ordonnance : 5° *Et sera notre présente ordonnance lue et publiée au prône de la messe de paroisse, transcrite, entre autre, sur le registre de Fabrique, et conservée avec soin dans les archives de la Fabrique. Donné à Luçon, en notre palais épiscopale, sous notre seing, le sceau de nos armes, le 28 novembre de l'an de grâce 1854 ».*



Il faut savoir qu'en 1801, l'évêché de Luçon est supprimé. Alors, la bibliothèque et les titres sont transportés à La Rochelle et, son évêque, Mgr Gabriel-Laurent Paillou, vient puiser à Luçon tout ce qui peut l'intéresser. Mais entre 1809 et 1813, beaucoup de documents sont rapatriés à la Préfecture de La Roche/Yon. Ce ne sera qu'en 1824, qu'une partie de ces archives reviendront à Luçon.

← Mgr Gabriel-Laurent Paillou

Comment voulez-vous retrouver la trace de cette « Fondation » que les héritiers Bernardeau (blason ci-contre) revendiquent depuis longtemps !



En octobre 1854 (le 29), lors de la session, c'est le traitement des chantres qui, cette fois, est à l'ordre du jour.

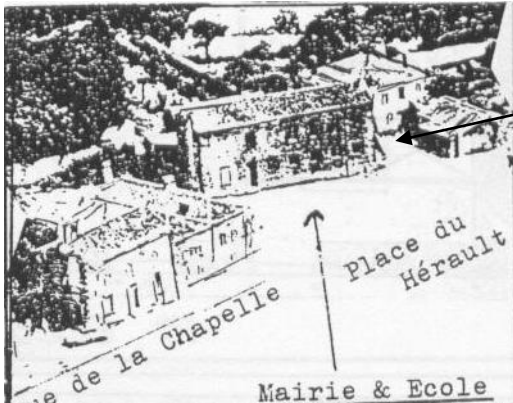
En effet, certains de ces chanteurs ou chantres sont rémunérés, d'autres pas. A ces derniers, la Fabrique offre une place gratuite dans l'église là où justement est rassemblé le chœur (l'ensemble des chanteurs) dans la partie de l'église, où se trouve le maître-autel, appelée aussi le « chœur ». Autrement dit « être installé aux premières loges » !

Les vieilles stalles de l'église de Mervent →

Voici la délibération : « *Considérant que le 3^{ème} et le 4^{ème} chantres salariés de l'église sont moins assidus aux offices surtout aux vêpres que plusieurs autres, qui ne reçoivent aucun salaire et qui se contentent d'avoir une place gratuite au chœur (de l'église) ; considérant que le nombre des chantres de bonne volonté reçoit une heureuse augmentation (comment ?), sans que la Fabrique ait besoin de les payer en argent ; considérant que et, d'une part, il importe de favoriser le chœur de l'église (les chanteurs), il est important d'autre part de ne pas prodiguer, d'une manière inutile et nuisible même aux offices, l'argent de la Fabrique qui doit faire face à beaucoup de dépenses considérables. Voulant autant que possible : 1° d'attirer au chœur le plus grand nombre possible de chantres volontaires par un petit sacrifice, 2° ne pas augmenter par-là ses dépenses, Arrête : Article 1° à dater du 1^{er} janvier 1855, on laissera inaffermée (sic - non louée les stalles réservées à cet effet) dans le chœur de l'église (partie proche du maître-autel), la totalité ou telle quantité de places qu'il sera utile pour le nombre d'hommes ou d'enfants qui mériteront par leur conduite et leur capacité (par la qualité de leur voix) d'avoir cette place gratuite ».*



« Article 2° outre Mr **Freland** (Jean ° 1816 à Vix) qui est instituteur et 1° **chantre** (marié avec p. 1852



Rose Coirier dont il a 2 fils : Célestin 6 ans et Ferdinand 1 an ; il demeure de 1838 à 1855 dans le bâtiment qui fait office d'école et de mairie, construction très récente dont la façade donne sur la place du Hérault – voir bull. n° 31 *les Ecoles* p. 526, 27) assidu et **organiste** (sur un orgue portatif) **mérite bien qu'on ne retranche rien de ses 50 Frs** et **Crépineau** (Jacques ° 1815 époux de Jeanne Chaigneau et sans enfant, est également menuisier ; il demeure dans les bâtiments de l'ancien prieuré et est déjà sacristain depuis 1848) qui est 2^{ème} **chantre** et **sacristain** assidu et digne de confiance n'a pas non plus trop 50 frs pour son double emploi ; les autres chantres auxquels la Fabrique fera ainsi une concession égale pour chacun, allant, en totalité, de 10 à 15 Frs,

ne recevront aucun traitement à partir du 1^{er} janvier 1853 ».

En fin d'année (21 novembre 1854), la Fabrique règle quelques factures : « payé à Espron-Bodin, cirier à Luçon, pour 500 grs d'encens assorti de parfum 3 Frs » puis (8 décembre) « payé à la fille Normand **marchande** à Mervent, pour huile fournie à la Fabrique » pour l'éclairage des lampes sans doute !



Et, encore, en 1855 (5 mai) « payé au Sr Deligné, horloger à Bourneau, pour réparations faites à l'horloge de l'église », et le 24 « payé à Marie Duret, couturière à Fontenay, pour fournitures : toile, tulle, baptiste, et confection de 12 surplis, dont 6 grands et 6 petits ».



Et puis, cette année-là (15 juillet) une grosse somme encore à déboursier « payée à l'ordre de Mr Bollée Ernest, fondeur de cloches, du Mans, remis entre les mains de Mr Gibaud-Boutin, la somme de 251 frs pour reste de solde pour acquit des fournitures d'une **cloche** et accessoires à l'église de Mervent ».

Le 12 septembre, « payé à Mr le curé pour deux années de la fondation d'église (sic) par Mgr l'Evêque ». Est-ce à dire que notre petite église recevait, encore presque un millénaire plus tard, des dividendes ayant un lien avec sa fondation.

Dès le début de l'année suivante (27. 1. 1856), l'affaire de la Fondation Bernardeau est à nouveau à l'ordre du jour, lors d'une séance autorisée par Mr le vicaire général, Mr Gouraud : « Vu l'arrangement proposé par Mgr l'Evêque, le 24, relativement à la **Fondation Bernardeau** ; considérant la suite des pièces relatives à cette affaire ; donnons suite à la proposition de Sa Grandeur (l'évêque), sur : 1° pour l'arriéré la Fabrique fera dire toutes les messes basses **une fois pour toutes** : l'honoraire de chacune sera d'un franc (comme jadis) ; 2° pour l'avenir, et à commencer pour l'année 1856, la Fabrique fera dire chaque année deux messes basses ; l'honoraire de chacune sera d'1 frs 50 ; ont signés les membres présents : Auguste Parlangeau curé, Mesdeau trésorier, P. Jourdain et J. Bouillaud fabriciens ».

Au recensement de la commune en 1856, le curé Parlangeau a 31 ans, c'est un jeune prêtre ! Il a avec lui une servante Marie Hucteau âgée de 57 ans et un domestique Charles Bouillaud 14 ans.

Dans ces périodes-là, le coût de la vie a-t-il donc tant enchéri ? Lors de la session (du 26. 3. 1856), le débat porte sur le prix du **vin de messe** : « Le Conseil décide que le vin de messe fourni par Mr le curé, qui lui est dû, jusqu'à nouvel ordre au lieu de 10 frs somme affectée à cet objet depuis de longues années, sera payée, à raison de la grande augmentation des vins, 16 frs par an ». D'autre part, c'est toujours les religieuses de St-Michel-le-Clouc qui fournissent le **pain d'autel** (hosties voir plus haut p. 1763).

Le curé Parlangeau est très consciencieux !

En effet, un enfant, peut-être en danger de mort, a été baptisé à Foussais. Il est né au village de l'Ourdraire, qui est très éloigné du bourg de Mervent tandis que celui de Foussais est très proche.

Le village de l'Ourdraire →

Mr Parlangeau a reçu confirmation du baptême et ne manque surtout pas de le signaler : « Des actes de la paroisse de St-Hilaire de Foussais – Le samedi huit mars mil huit cent cinquante six, j'ai baptisé Marie – Rose – Madeleine née la veille à l'Ourdraire, du légitime mariage de Pierre Rambaud marchand de moutons et de Rose Orion. Le parrain a été Louis Voyet fils de Louis Voyet et la marraine Rose Voyet, sœur du parrain, de la paroisse de Mervent. Signé : Jean Antoine



Badreau curé de Foussais.

Le curé de Mervent a rajouté : « Je, soussigné *Auguste Parlangeau* certifie que l'acte ci-dessus est conforme au certificat qui m'a été transmis par *Mr Jean Badreau* curé de l'église paroissiale de *St-Hilaire de Foussais* – réf. A *St-Médard de Mervent* le dix mars mil huit cent cinquante six – A. *Parlangeau* curé de *St-Médard de Mervent* ».

Ainsi qu'elle l'avait annoncé la Fabrique fait des placements chez des particuliers (1 avril 1856) mais aussi des prêts : « a prêté au *Sr Louis Busson*, demeurant à la *Chapelle*, la somme de 200 frs, prise sur les fonds de la Fabrique (remboursée le 15 janvier 1860, une somme de 227 frs50).

Session du 14 septembre 1856, il est question d'économie : « *Le Conseil de Fabrique* consulté officieusement par *Mr le curé* sur l'opportunité de la suppression du salaire au traitement d'une *sacriste* (sic) ; considérant, entre autres faits, que la *sacriste* actuelle (*Marie Belaud* qui n'est plus toute jeune) a, de son plein gré, cessé son emploi ; qu'une autre personne capable s'offre à le remplir gratuitement au grand avantage de la Fabrique ; reconnaissant d'ailleurs, que *Mr le curé* a tout droit de changer ses employés de l'église sans prévenir, le Conseil émet l'avis que l'offre faite par l'institutrice (laïque – voir bull. n° 31 les Ecoles p. 530) *Melle Jeanne Allaire* de faire gratuitement les fonctions de *sacriste* à partir du 1^{er} janvier 1857, s'il ne survient pas d'ici ce temps-là des empêchements imprévus ».

Dernière Session de fin d'année (7. 12. 1856) où la question du nombre d'enfants pour le catéchisme pose problème : « *Le Conseil* considère l'impossibilité de placer les enfants convenablement pour les *catéchismes* dans l'état actuel de l'église, est d'avis que le *banc de l'œuvre* (réservé à ?) soit supprimé à sa place présente, pour être transporté dans les stalles contigües à celle de *Mr le curé*, ce qui permettra d'établir pour les garçons 6 petits bancs de 9 places (= 54 garçons) ; et qu'on supprime les places (adultes payantes) n°s 197, 198 et 199 pour y mettre les petits bancs des filles ». Selon les recensements des années 1836 et 1841 la population est sensiblement la même (1318 et 1346 habitants) puis en 1846 et 1851 elle est en hausse (1417 et 1414) pour redescendre un peu en 1856 et 1861 (1391 et 1327) par la suite elle restera dans ces chiffres-là !

Certes, la population est en nette augmentation mais « la cherté des subsistances » augmente, hélas, « une misère générale » !

Pendant la même session « le Conseil désigne ensuite pour porter le *dais* et les *cierges* aux processions du *St-Sacrement* :

MMrs en 1 Normand le maire, 2 Rimbart Auguste – Payneteau, 3 Pèlerin – Goupil, 4 Bouillaud – Millet, 5 Jourdain – Tirbois, 6 Aimé – Vincent, 7 Rimbart – Brifaud, 8 Chessé – Bard, 9 Brifaud – Payneteau, 10 Aimé – Aimé *Guilbaudière* (sic), 11 Normand – Normand *château* (demeurant au château), 12 Jourdain à *Perrure* (*Gde Perrure*), 13 Couton – Millet (*Ouillères*), 14 Boutin – Croizé, 15 Héraud fils *Grand Logis* (sic), 16 Jourdain – Guillemet ».

En effet, souvent sur un parcours assez long, les hommes se relayaient pour porter le dais, relativement lourd, sous lequel le prêtre s'abritait portant le *St-Sacrement*.



C'est juillet 1856 qu'un nouvel évêque arrive à Luçon : *Monseigneur François II Antoine-Auguste Delamare* (1856-1861) dont les armoiries sont « *De gueules à un évêque en prière d'argent, au chef cousu d'azur chargé de 3 étoiles d'argent* ». Il loge naturellement dans le **Palais Episcopale**.

Un an plus tard (14. 7. 1857), en session : « *Le Conseil* considérant que lorsque la commune de Mervent obtint en 1825 un desservant les habitants s'engagèrent par souscription à lui fournir un supplément de traitement de 400 et quelques francs (sans doute



en plus du **casuel** qui est un revenu incertain et variable des offices ou actes religieux octroyés par le prêtre). p. 1854

*Que plus tard, le Conseil municipal se décida à porter ce traitement parmi les impôts : que de 1826 à 1842 la municipalité réunie aux plus forts contribuables, a voté annuellement la 1^{ère} année 300 frs et la 2^{ème} 375 ; les 5 suivantes, 250 frs, et depuis lors habituellement 200 frs ; en 1842, 300 frs ; la dite année étant il est vrai précédée d'une de 150 et quelques francs, nous M. Meunier (curé de 1833 à 1839), de 0 frs ; que depuis 1843 jusqu'en 1857 inclusivement, on a voté sauf les années 1853, 1855 et 1856 un supplément de 200 frs ; que, pour les exercices 1853, 1855, 1856 et 185, la majorité des membres présents (de la Fabrique) et consultés **a refusé sans donner aucun motif, le supplément en entier ; que la cherté des subsistances, la misère générale, la quasi nullité des casuels dans cette paroisse rendent plus que jamais cette allocation nécessaire ; espérant que, par la suite, l'autorité municipale entendra mieux les intérêts de la commune sur ce point. Mais ne voulant pas pour 1858 laisser Mr le curé sans supplément de traitement ; vote pour l'année 1858 un supplément de traitement de 200 frs à Mr le***



curé ». Si l'on convertit en Euros, le curé gagnait tout de même 654 Euros tandis qu'un ouvrier avait un salaire moyen de 5 frs, ce qui lui faisait mensuellement une somme de 16, 35 E pour vivre !

Billet de 100 frs (1848) et 1000 frs (1851) →

Mais, il y a des contres à cet avis parmi les membres votants : « Ont signé MMs Auguste Parlangeau curé, Jourdain, trésorier, Bouillaud, fabricant. Les deux autres membres ont refusé de signer, après avoir l'un voté contre les quatre signataires, et l'autre a déclaré vouloir réfléchir plus longtemps, et se sont retirés l'un et l'autre avant la clôture de la séance » !



C'est bien la première fois qu'on voit un tel désaccord !

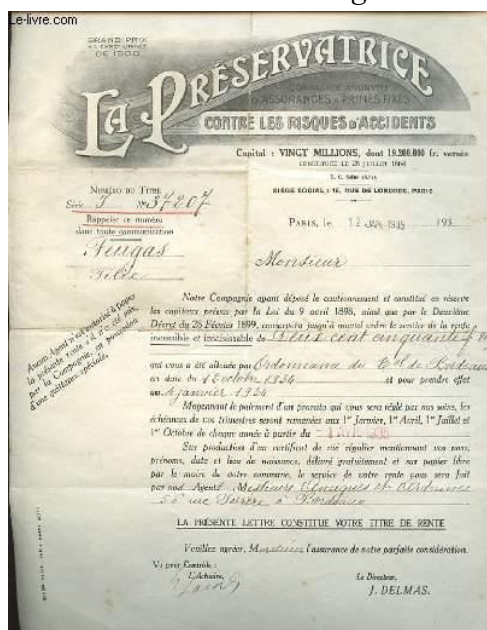
D'ailleurs, des changements s'opèrent, doucement certes, au sein de la commune.

« L'an de Notre Seigneur 1857, 30 août, le Conseil de Fabrique de l'église réuni en séance

extraordinaire : Dresse en double exemplaire l'inventaire du mobilier de l'église et de la sacristie (est-ce un nouveau ou bien s'est-on servi de celui de 1845 – voir plus haut p. 1834 à 1837) dont la valeur est estimée à 8592 frs 25 c. (21.738 Euros environ) ; déclare approuvé d'assurer ledit mobilier contre l'incendie, décide que Mr le Trésorier passera une police d'assurance sur le prix de 12.000 frs (donc pour un bien d'une valeur supérieure et de 30.360 Euros actuels) ; décide (le Conseil) que le prêt d'une clochette de l'église demandé pour l'école des filles sera accordé, sous condition qu'elle sera remise à la 1^{ère} réquisition de Mr le Trésorier ».

← La *Préservatrice* : type de police d'assurance 1893

Toujours des dépenses (31. 12. 1857), la Fabrique a « payé à Mr le curé pour deux messes basses mensuelles de « Fondation Bernardeau ».

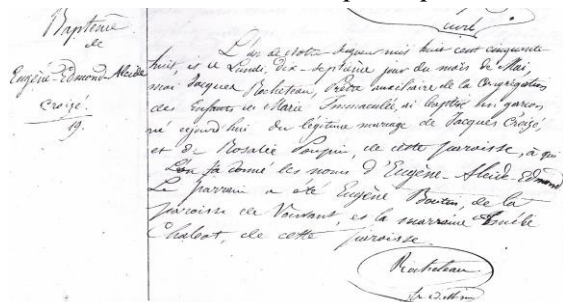


En début de la nouvelle année (27. 1. 1858) la Fabrique « a remboursé entièrement l'emprunt (fait à la caisse) du Père de Montfort 400 frs » (un peu plus de 1000 Euros).

Toujours des dépenses : le 2. 8. 1858, « payé à Mr Forestier, fondeur, par les mains de Mr le curé (Parlangeau) pour réparation de la lanterne des malades » (réparée et mentionnée déjà en 1843). Il était d'usage d'accompagner, la nuit, avec une lanterne, le prêtre lorsqu'il se rendait chez un malade pour lui porter la

communion. Il était accompagné de deux assistants dont l'un portera une bougie allumée dans une p. 1855 lanterne dite « *lanterne des malades* » (mais qui servait aussi pour les processions), et l'autre qui actionnera une sonnette tout au long du parcours.

Au mois d'avril, il y a du changement parmi les participants du Conseil : « *même membres sauf que Mr Jean Normand est remplacé par Mr Gautrin Hyppolite (de la Citardière), Mr Auguste Rimbert est*



remplacé par Théodore Auguste Boutin (aussi chantre) et un nouveau venu François Arnaud (la Bodinière) ».

En mai, mois des processions et dédié à la Vierge, le curé Parlangeau accueillait des prêtres assistants qui l'aidaient pour toutes ces cérémonies y compris pour les actes religieux ainsi « *L'an de Notre Seigneur mil huit cent cinquante huit, et le lundi dix – septième jour du mois de mai, moi Jacques Rocheteau Prêtre auxiliaire de la Congrégation des Enfants*

de Marie Immaculée, ai baptisé un garçon né cejourd'hui (sic) du légitime mariage de Jacques Croizé et de Rosalie Poupin, de cette paroisse, à qui l'on a donné les prénoms d'Eugène Alcide Edmond, le parrain . . etc. ».

L'association des *Enfants de Marie immaculée*, fondée en 1837 par les Filles de la charité et les Lazaristes, rassemble des adolescentes du milieu populaire. En 1847, l'association est reconnue comme pieuse congrégation par le Saint-Siège. Elle se répand dans le monde entier.



L'œuvre a pour céleste patronne sainte Philomène. Il s'agit d'offrir un

enseignement religieux plus poussé à des enfants susceptibles de former une élite de piété, et pour diffuser la culture et les pratiques d'un catholicisme social basé sur la dévotion mariale. Pour les fêtes et les processions

les jeunes filles étaient habillées tout en blanc.

D'autres frais pour la Fabrique (21. 9. 1858) qui a « *payé à Croizé pour diverses fournitures de l'église et (pour) les reposoirs de la fête –Dieu* » (appelée aussi Fête du Saint-Sacrement fêtée un jeudi, 60 jours après Pâques) et (8. 12) « *payé à Mr Legeay pour réparation à la lampe du St-Sacrement* ».



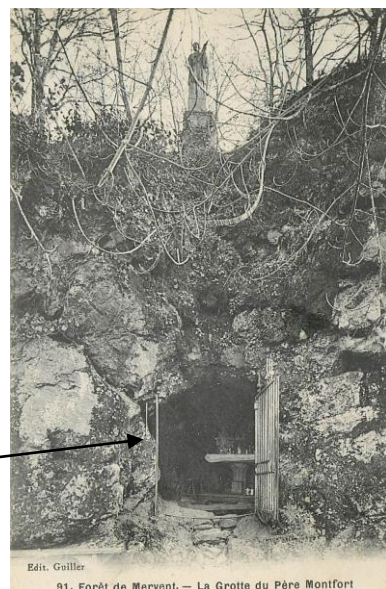
Mais, d'autre part, le curé Parlangeau, qui n'a pourtant qu'une trentaine d'années, est en très mauvaise santé depuis quelques temps. Si jeune, on peut supposer (sans crainte de se tromper) qu'il est atteint de la tuberculose (appelée alors Phtisie - terme qui vient du grec et signifie « *dépérissement* »), maladie longue et incurable, qui d'ailleurs faisait

des ravages dans ces périodes-là ! A cause de cela, il est souvent remplacé.

Déjà, la Fabrique avait payé le 1^{er} avril 1856, pour « *la pension du Missionnaire qui a administré la paroisse pendant la maladie de Mr Parlangeau, la somme de 50 frs (127 E)* ».

En 1858, un mini scandale éclatait à propos de la *Grotte du Père de Montfort* !

Le 4 juillet 1858, lors d'une assemblée « *le conseil municipal de Mervent représentant les intérêts de la commune profite de cette séance extraordinaire pour faire connaître à l'administration supérieure qu'il est loin de faire droit à la question qui lui est posée au sujet de combler le déficit (sic) qui paraîtrait devoir exister au compte de la Fabrique (de l'église). En voici quelques motifs qui lui paraissent impérieux : 1/ la caisse du Père-Montfort est un tronc existant dans un rocher creusé dans la forêt. Les clés de ce tronc sont entre les mains de Mr le Curé (Jean*



Édit. Guiller
91. Forêt de Mervent. — La Grotte du Père Montfort

Parlangeau) qui lève les aumônes et les offrandes qui y sont déposées par les personnes qui vont p. 1856 visiter ces lieux. Aucunes dépenses nécessitées (sic) existant par quelques monuments ou images notoires existant ne peuvent absorbées les offrandes faites, le C. municipal croit que c'est la Fabrique qui a toujours **jouit de ces quelques avantages** et qui en jouit encore et qu'aucune main autres que celles de Mr le curé ou la Fabrique ne gère ce tronc.

2/ en second lieu, si cette Fabrique est tant endettée (sic), comment se fait-il qu'elle ait prêté au sieur Louis Busson (celui-là même qui a souvent hébergé les curés il y a une vingtaine d'année – voir p. 1817 et qui a emprunté voir p. 1853), bordier, une somme de 200 frs (environ 255 E), car aujourd'hui en présence du C. M, séance tenante, le sieur dit Busson, vient déposer, attester qu'il doit à la Fabrique 200 frs qu'il n'est pas même **pressé de les rendre** (sic), ce qui prouve que cette administration (la Fabrique) n'est pas si nécessitée qu'on pourrait le supposer et qu'elle ne fait pas tant paraître.



3/ en 3^{ème} lieu, si au compte d'une commune, il y a deux sortes de dépenses, l'une obligatoire, l'autre facultative, ne serait-il pas raisonnable au C. M. de croire qu'il doit en être de même dans les comptes de la dite Fabrique, car, si celle-ci a juste de quoi couvrir ses dépenses obligatoires, pourquoi en séance extraordinaire (qui a du avoir lieu fin juillet dernier ou commencement d'août 1857) le conseil de Fabrique a-t-il alloué 200 fr à Mr le Curé (en fait, ce n'est qu'un supplément au salaire obligatoire, donné pourtant par la commune depuis le Concordat) et paraître vouloir se trouver dans une situation pénible en venant demander à une commune **pauvre comme Mervent**, ne pouvant à peine se suffire aux dépenses obligatoires, une somme qu'il (le C.M.) ne consent pas à vouloir voter. Fait à Mervent, le 4 juillet 1858, par Jourdain Pierre, maire (demeure à la Grande Perrure), Frussien Charron adjoint (demeure aux Ouillères) ».

← La Grotte du Père de Montfort

La Fabrique est toujours ennuyée par ces affaires de fondation. C'est elle qui doit régler au prêtre chaque messe dite et que, les descendants de ces fameux fondateurs, veulent absolument faire exécuter ! Mais d'autre part, au fil des ans, ces héritiers Sausseau refusent de continuer à payer la rente annuelle que la Fabrique est chargée de gérer. Ce qui semble certain, c'est que la Fabrique voudrait bien en être débarrassée une fois pour toutes !



En séance (15. 4. 1958), il est question du rachat de la rente de la « **Fondation Sausseau** » : « 1° Considérant **qu'une fondation de 12 messes a été faite à une époque antérieure à 1788** (donc bien avant la Révolution) en faveur de notre église, et qu'en 1826 la Fabrique a été autorisée à recevoir et a reçu la somme de 240 frs (un peu plus de 600 Euros), remboursement du capital affecté à l'acquit de la dite fondation qui est depuis lors **restée à la charge de notre établissement** (après l'arrêté préfectoral du 11. 12. 1826 qui a autorisé le remboursement) ; Considérant que le **nom du Fondateur de ces messes et la date du titre primordial de la Fondation n'ont pu se découvrir malgré les recherches les plus minutieuses, le plus ancien acte où l'on trouve l'énonciation de cette fondation étant du 3 août 1788, passé devant Me Phelippeau, à Vouvant ; Voulant exécuter l'ordonnance épiscopale du 28. 11. 1854, qui fait obligation à la Fabrique, aussitôt que ses ressources le lui permettront d'assurer l'acquit de cette fondation par un achat de rente de douze francs, l'honoraire étant fixé à 1 franc (pour une messe) selon la dite ordonnance ; 2° Considérant qu'un arrêté préfectoral du 23. 4. 1853 (en 1850 c'était un renouvellement des titres alors périmés - voir plus haut p. 1838 et en 1853, une action en judiciaire contre les héritiers - voir plus haut p. 1844) a autorisé la Fabrique à recevoir 40 frs pour amortissement d'une rente de 2 livres (monnaie précédant le franc ; en 1760, la Livre valait 12 Euros de 2013 puis à la création du franc en 1795, celui-ci valait 1 Livre 3 deniers ou la conversion d'1 livre = 0, 62 francs et 9, 45 Euros de 2001) dues par les héritiers Sausseau (appert dudit arrêté) et fondée antérieurement à 1781 ; Considérant que après les recherches les plus minutieuses, le **nom du fondateur et de la date du titre primordiale n'ont pu se découvrir, et que nous trouvons la dite rente mentionnée pour la première fois, comme préalablement existante, dans la ferme (bail) du revenu temporel du Prieuré de Mervent** (le prieuré de Mervent est cité la première fois en 1200-1232 – p. 1625 – puis en 1568 – voir p. 1629, 31 – puis en 1623 – voir p. 1654, 56 – puis en 1652 – voir p. 1660 ; cette rente n'a pu se faire qu'après les guerres de religion 1562-1598, voire encore beaucoup plus), consentie devant le susdit Me Phelippeau à Vouvant le 3. 5. 1781 ; 3° Considérant (ci-contre rue où se trouvait Me Phelippeau) qu'un arrêté préfectoral du 22. 1. 1853 (voir plus haut p. 1844) a**



autorisé notre Fabrique à recevoir de Mr Bernard eau 189 frs 80 (presque 500 E) pour rembour- p. 1857
 sement du capital et les aréages de la rente de 6 Livres (entre 60 et 80 E.), également
 fondée avant 1781 comme la précédente (rente Sausseau) et que considérant que les
 renseignements sur l'origine de cette rente n'ont pu être puisés qu'aux mêmes sources
 ci-dessus indiquées pour la rente Sausseau (à l'article 2).

Avocat sous Napoléon III ➔

Vu la lettre de Mr Eugène Bréchar d avocat à Fontenay, par laquelle le débiteur
 (famille Sausseau) fait une **obligation de conscience à la Fabrique** d'un service
 religieux annuel pour sa famille ; considérant que par suite de cette réclamation, de la
 proposition de Mgr l'Evêque, de l'acceptation de la Fabrique, et de l'approbation
 définitive de Sa Grandeur, le capital de la dite rente Bernard eau est maintenant grevé
 d'une charge de 2 messes annuelles, dont l'honoraire est pour chacune de 1 fr 50 ».



Ces histoires de rente sont très compliquées car le cours de
 la monnaie a changé au long des décennies et de plus les titres
 d'origine sont introuvables. En plus, il apparaît que la Fabrique, chargée du règlement
 du coût de la messe au curé, rechigne, et que les descendants des fondateurs de ces
 rentes veulent absolument que le prix des messes soit réajusté, et les messes dites.

En tous cas, selon un décret récent « Fait au camp de Châlons, le 14 août 1860 –
 signé Napoléon III fait Empereur », la Fabrique a l'obligation de placer le reste de
 l'argent dû par les Sausseau et Bernardeau, et qui sera affecté, dans une rente de l'Etat,
 jusqu'à la célébration des services religieux.

Toujours des créances à régler (13. 5. 1859) « payé à Deligné (horloger à Bourneau
) pour la pendule 25 frs » ; puis en fin d'année (12 décembre) « payé à Mr Liot pour 36 **chapelets** » peut-être
 distribués aux chanteurs ou aux indigents ; et à la même date, une somme « payé à Melle Allaire **sacriste** (
 sic - et institutrice à la commune) » pour le nettoyage et blanchiment des linges liturgiques.

En 1859, une transaction a lieu : « L'an de notre Seigneur 1859, le 19 août, le Conseil de Fabrique
 consulté par Mr le curé, pense qu'il est à propos d'employer pour la Fabrique à titre d'emprunt sur les
 fonds disponibles de la **caisse du Vénérable Père de Montfort**, 40 à 60 frs, selon le besoin » (environ 100 E).

Le curé Parlangeau est vraiment suspicieux !

Voici ce qu'il écrit dans le registre religieux : « Sépulture d'un garçon Jourdain – L'an de Notre



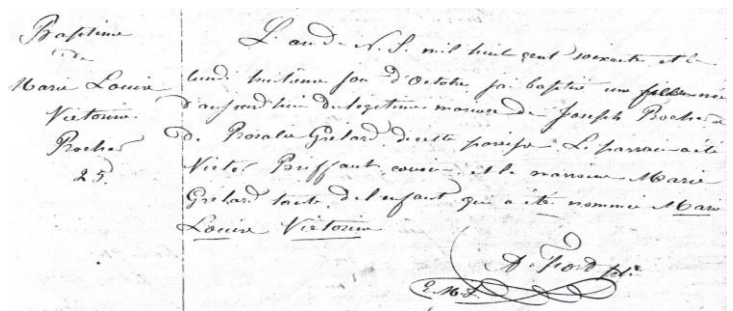
Seigneur mil huit cent cinquante neuf le
 vendredi, dix – huitième jour du mois de
 novembre , un fils de Jean Jourdain, maçon et
 Pauline Archambault, du village des Coutres, en
 cette paroisse, né le même jour, après avoir été
douteusement baptisé à la maison par sa grand-
 mère, a rendu son âme à Dieu ; son corps a été
 inhumé aujourd'hui samedi, dix – neuvième jour
 de novembre, dans le cimetière de cette

paroisse ».

Il met en doute la validité de l'ondoisement effectué, peut-être pas dans les règles, par la grand-mère.
 Ou bien l'a-t-elle fait alors que le nouveau-né était décédé, baptême auquel l'enfant n'avait absolument pas
 droit, et de ce fait il n'avait pas le droit, non plus, d'être inhumé dans la partie bénie du cimetière mais dans
 une fosse commune !

Il ne fait aucun doute que Mr Parlangeau,
 le curé de notre paroisse, se meurt.

Cela fait quatre ans qu'il est malade (1856
) et pourtant, il n'arrête pas ! Puisque, encore (le
 31. 8. 1860), la Fabrique a « payé à Mr le curé
 Parlangeau, pour 2 messes basses « Fondation
 Bernardeau » 3 frs et (encore pour) 7 messes
 basses (sans doute à 1 fr comme dit plus haut) ».



Plusieurs desservants vont l'assister, de temps à autre, pendant l'année 1860 : pour un baptême (14. 2
) fait par Mr Charles Joseph Poirier desservant de la paroisse de St- . . ? ; puis deux baptêmes (le 1. 10) par
 un prêtre missionnaire Mr Fort :

« L'an mil huit cent soixante le huitième jour d'octobre, j'ai baptisé une fille née d'aujourd'hui du p. 1858 légitime mariage de Joseph Rocher et de Rosalie Grélard de notre paroisse. Le parrain a été . . . etc. l'enfant a été nommée Marie Louise Victorine ». Signé « A. Fort prêtre missionnaire des E. M. I. » (de la congrégation des Enfants de Marie Immaculée).



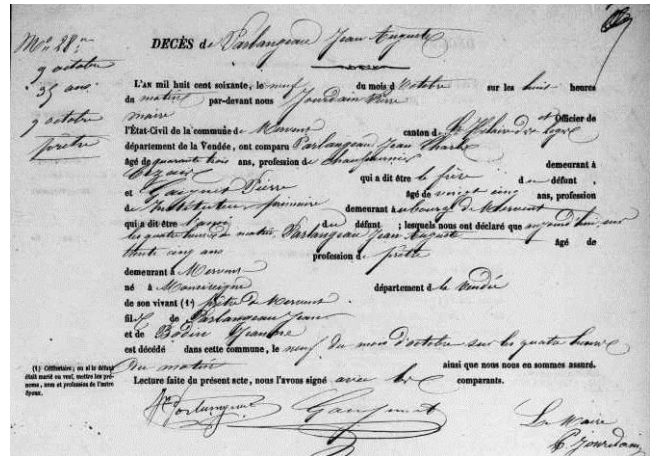
← Fillettes de Mervent des **Enfants de Marie Immaculée** en ? Dans la nuit du 8 octobre Mr Parlangeau meurt âgé de 35 ans. Il a officié pour la dernière fois, le lundi 10 septembre.

Son décès est déclaré en mairie mais aussi sur le registre religieux. En mairie, il est écrit qu'il est décédé le 9 octobre « sur les quatre heures du matin ».

Sa mort a été déclarée par son frère, qui devait se trouver sur place pour l'assister dans ses derniers moments, Jean Charles Parlangeau âgé de 43 ans, chauxfournier à Cezais, et par Pierre Gagnet, 25 ans, instituteur à Mervent.

Dans le registre religieux, dans la marge, est écrit « Sépulture de Auguste Jean Parlangeau curé de cette paroisse ».

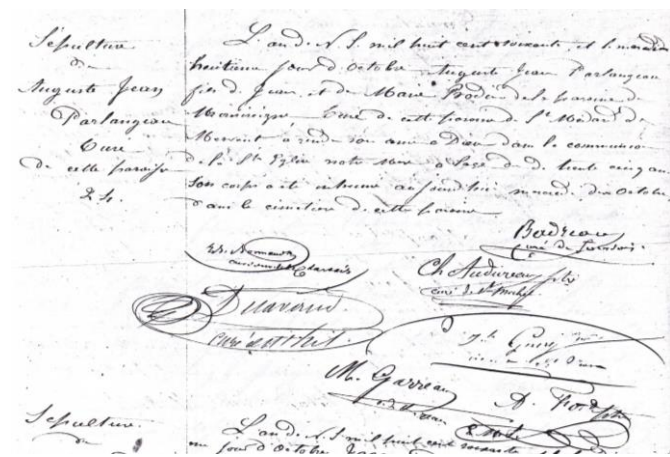
« L'an de N. S. (Notre Seigneur) mil huit cent soixante et le mercredi huitième jour d'octobre, Auguste Jean Parlangeau, fils de Jean et Marie Bodin de la paroisse de Monsireigne, Curé de cette paroisse de St-Médard de Mervent, a rendu son âme à Dieu dans la communion de la Ste-Eglise Notre Mère, à l'âge de trente cinq ans. Son corps a été inhumé aujourd'hui mercredi de Octobre (sic) dans le cimetière de cette paroisse ».



Ont signés les curés : Badreau curé de Foussais, Ch. Audureau prêtre curé de St-Michel (le Clouc), Mr Bonnaud curé de Charzais, Delavaud curé de . . ? , Jph Guerry curé de . . ? , M. Garreau curé de . . ? , et D. Fort, prêtre missionnaire qui a assuré le service d'un baptême le jour même du décès de Mr Parlangeau.

Il fut probablement un bon curé qui a aimé sa paroisse et ses paroissiens. Il fut aussi certainement estimé de ses confrères car, comme jadis sous l'Ancien Régime, de nombreux prêtres ont assistés à ses funérailles.

En fin d'année 1860 (décembre), la Fabrique a réglé plusieurs sommes « payé aux héritiers de Mr



Parlangeau, pour Mr l'exécuteur testamentaire, vin de messe que le curé avait avancé ». Puis, le 31 décembre la « pension du Missionnaire qui a administré la paroisse pendant la maladie de Mr Parlangeau décédé en cette paroisse ». En fait, du 8 octobre au 23 du même mois, et avant l'arrivée d'un nouveau curé, la paroisse sera tenue par un remplaçant.

Le curé Parlangeau fut aussi un homme très généreux puisqu'il fit un legs pour ses paroissiens. Cette donation fut évoquée en séance des membres de la Fabrique le 13 janvier 1861 où « il a été arrêté ce qui suit : 1° par suite de l'article du testament olographe de défunt Mr Parlangeau ancien curé de cette paroisse



qui lègue aux pauvres de cette paroisse sa **montre** (montre 1850-1870 ci-contre) et sa **longue vue** (longue vue fin XIXème ci-contre), les dits objets seront vendus hâtivement possible et le prix distribué aux achats de **bons pains à prendre chez le boulanger** (Jacques Croizé 33 ans x Rosalie Poupin) de la paroisse ; les pauvres seront désignés par ledit Conseil ».



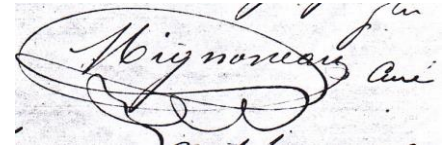
Le 9 février 1862, la Fabrique a « payé à l'enregistrement (les frais) du legs de l'orgue fait p. 1859 par Mr Parlangeau », à l'église de Mervent.



Plus de quarante ans plus tard, en décembre 1908, il a été réglé par la Fabrique une somme pour « transport tombe Parlangeau 3, 50 frs ». Où ont donc été emmenés les restes de ce curé exceptionnellement généreux. Etant donné qu'il était né à Monsireigne, on peut penser qu'il avait désiré que ses cendres reposent, un jour et pour l'éternité dans son pays natal !

Deux semaines à peine après le décès du curé Parlangeau, son successeur était arrivé à Mervent, le mardi 23 octobre 1860 :

Louis Mignonneau (° 1812 où ?), prêtre et curé, qui naturellement s'installe au Presbytère de la rue de Chalandry.



Au recensement de 1861, il a 49 ans et près de lui sa mère, Rose Travers âgée de 73 ans, plus une servante Marie Hucteau 62 ans et un domestique Baptiste Blard 21 ans. Mais, en février 1862, il quitte Mervent après avoir passé seulement 16 mois dans notre paroisse.

Ancien moule à bougies de curé →

Et, il y a toujours des factures à honorer, ainsi : (23. 4. 1862) « achat d'une échelle pour les servitudes de la Cure (sic) en fait du presbytère, puis (9. 8.) « payé à Mr Vexiau, lampiste de Fontenay, pour des moules de bougies », encore (31. 5.) payé à la Vve Crépineau, demeurant (alors) aux Deux-Eaux, pour 2 mois de fonction de chanvre rempli par son mari » (+ 9. 3. 1862 à 47 ans).

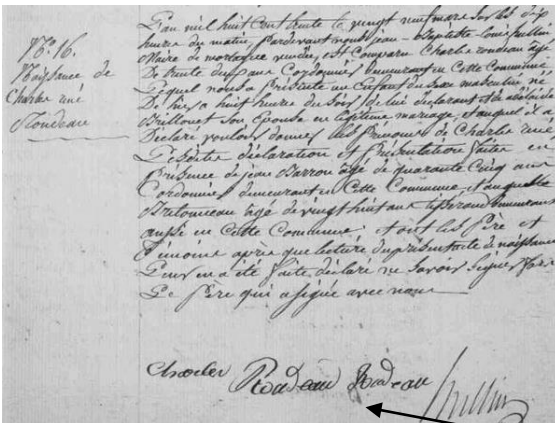


← Les dépendances du Moulin des Deux-Eaux

Feu Jacques Crépineau avait été confessé le 7 mars par le nouveau curé. Mr Rondeau, le 8, il reçoit la communion et l'extrême-onction, le lendemain 9 il « rend son âme à Dieu » et est inhumé le 10 mars.

Sa veuve ne reste pas au bourg mais s'installe au moulin des Deux-Eaux où vivent en location dans les annexes du moulin des Deux-Eaux (aujourd'hui sous l'eau du barrage) plusieurs familles très modestes.

Que de précisions, maintenant, dans les actes religieux !



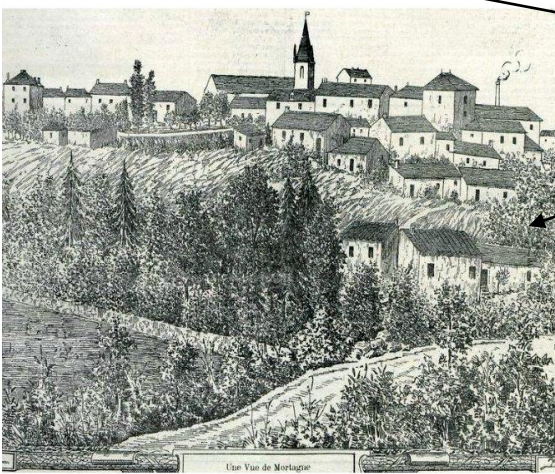
Pourtant le curé de la paroisse ne chôme pas puisqu'il y a eu dans la paroisse, pour cette année 1862, 47 baptêmes, et le 8 juin jour de la Pentecôte, 18 garçons et 10 filles ont fait leur 1^{ère} communion, ensuite le curé a fait 17 mariages et enterré 22 de ses paroissiens !

Charles René Rondeau, qui semble avoir eu une assez bonne instruction, officie à Mervent depuis, au moins le vendredi 7 mars 1862 (et jusqu'en 1889). C'est un jeune curé de 32 ans. Comme ses prédécesseurs, il s'installe au Presbytère de la rue de Chalandry.

Il est né à Mortagne/Sèvre, le 28 mars 1830, dans une famille modeste. Son père nommé aussi



Charles (qui signe bien) est un simple cordonnier en la ville de Mortagne (Vendée) et sa mère Adélaïde Brillouet élève une famille nombreuse : deux sœurs avant lui Adélaïde Charlotte et Marie Henriette, et derrière lui Germaine Adélaïde, puis deux garçons Alexandre Théophile et Eugène Auguste, et enfin Marie Adélaïde.



Les paysans de Mortagne furent parmi les premiers à se révolter, en 1793, contre l'autorité républicaine. Ils massacrèrent sauvagement, en pleine campagne non loin de Montaigu, 23 gardes nationaux de Mortagne et leur commandant. Les cadavres furent ensevelis çà et là dans les

sillons et surtout « dans les gueules des fossés, presque à fleur de terre ».

Longtemps après, nul doute que ces actes barbares commis par les rebelles royalistes pourtant profondément croyants, devaient se raconter dans les foyers, le soir à la veillée. Le curé Rondeau, dans sa jeunesse, a dû être marqué par le récit de ces initiatives impitoyables.

A Mervent, dans le petit presbytère, il a avec lui (recensement de 1866) une servante Jeanne Michot 59 ans, puis ensuite (recensement de 1872) Henriette Lassineau 45 ans servante native de Mortagne, puis (recensement de 1876) Henriette Gouraud aussi de Mortagne et avec lui encore, son neveu, Charles Rondeau 11 ans, (recensement de 1881), une autre servante Henriette Raminiaux 61 ans, et enfin (recensement de 1886) sa sœur Adélaïde Rondeau 45 ans qui est dite « rentière ». Est-elle pour autant sa servante ?



Sitôt l'arrivée du curé Rondeau en 1862, des travaux importants sont faits à l'église car (26. 7.) a été « payé 2 milliers de tuiles pour la **couverture de l'église** ».

En séance, « L'an de Notre Seigneur 1863 et le dimanche 5 octobre, jour de la **fête du Rosaire**, sont présents les membres et Mr Rondeau curé, qui décident : 1° une somme de 250 frs (environ 650 E) est votée pour l'achat d'un **nouvel Ostensor** en remplacement d'un ancien qui ne peut plus servir ; 2° une somme de 32 frs (environ 80 E) est votée pour repeindre la **Croix dite de la Chapelle** ».



Pour ce qui est du nouvel Ostensor, la somme votée n'avait point été suffisante puisque en fin d'année (31. 12.) il a été « payé à Mr Vexiau, lampiste, pour l'**Ostensor**, 355 frs 30 » (environ 900 E). C'est vraiment une grosse somme !

Attardons-nous un instant sur cette fête du Rosaire.

On avait coutume au Moyen-âge de couvrir de roses la tête des statues de la Vierge (voir plus haut tableau de la Vierge du Rosaire p. 1749 et 1755) : une rose pour une prière d'où le nom de rosaire. La fête se rattache initialement à la **Confrérie du Rosaire**, qui se proposait de diffuser la dévotion au chapelet. Le Pape Grégoire XIII (élu 1572) lui donna le titre qu'elle porte aujourd'hui et la fixa au premier dimanche d'octobre. Obligatoire pour les seules églises où se trouvait érigée la confrérie du Rosaire.

Bannière de la **confrérie du Rosaire** lors d'une mission en 1935 →



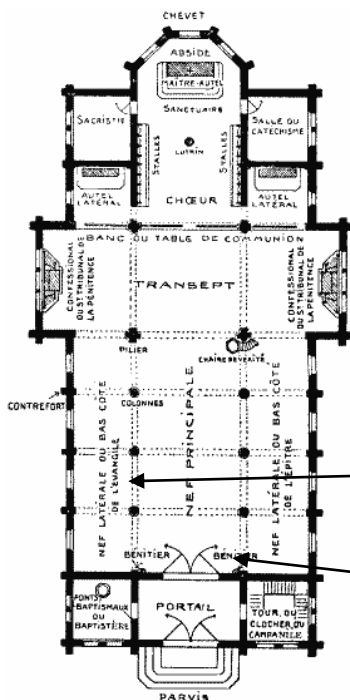
Nous avons donc, à Mervent, plusieurs confréries (voir plus haut p. 1754) dont une confrérie du Rosaire. Mais depuis quand ?

Lors de la session de 1863, de nouveaux membres sont nommés dont Jacques Bouron, trésorier, « ce dernier accepte l'honneur qu'on lui fait à condition qu'on lui donne **gratis une place dans l'église**. Le Conseil ne voit aucune difficulté à adhérer à la demande de son nouveau trésorier ».

Session du 4 octobre 1863 : « Considérant 1° que l'église ne possède qu'un **drap mortuaire**, peu digne des sépultures de première et 2^{ème} classe, autorise Mr le curé a en acheté un autre plus beau pour la somme de 70 frs » (environ 180 E).

Session de 1865 il est question de réparations : « des **bancs de l'église**, seulement ceux qui sont du côté de l'Évangile », c'est-à-dire, à Mervent, du côté du baptistère et jusqu'au portail de l'église, et le Conseil décide aussi « de faire **reblanchir l'église** avant le placement des nouveaux bancs ».

← Plan intérieur classique d'une église



Session de 1866 (28. 1.) un nouveau membre, Mr Mesdeau, devenu maire est remplacé par Pierre Jourdain du village de **Gde Perrure** ; le Conseil a jugé de « faire confectionner à neufs des **bancs** depuis le bénitier à droite jusqu'au confessionnal ». Les bancs sont l'un des soucis principaux de la

Fabrique puisque c'est l'une des ressources la plus importante !

p. 1861



Ce que l'on constate aussi à la lecture du compte-rendu des sessions, c'est que beaucoup d'éléments de l'église ont été déplacés. On a même du mal à faire des comparaisons avec aujourd'hui !

Au printemps (13. 3.) de l'année 1866, est fait un « *don à la Fabrique par la Maîtresse Couton et livré . . ? . . par les héritiers Boutin, 300 frs* » (presque 600 E). C'est énorme !

Mais, la veuve Couton née Jeanne Françoise Couton est riche. Elle demeure au village des Loges. C'est elle qui avait fait faire un monument sur la tombe de son défunt mari dont elle n'eut point d'enfant (voir plus haut p. 1775), et sur celle de son frère riche célibataire, et c'est elle encore qui fut la marraine de la cloche en 1858 (voir plus haut p. 1848) pour avoir fait le plus gros don.

← Le moulin du Besson (en haut le village des Loges)

Lors de la session du 1^{er} octobre 1866, il a été décidé, toujours à cause de l'emplacement des bancs : « Article 3^o que le **confessionnal** serait transporté aux Fonts Baptismaux ; 4^o que les fonts Baptismaux seraient transporter sous le clocher – mais ce déménagement a-t-il vraiment été fait ? - ; de plus dans un article unique il a été décidé que le curé, pour l'année 1867, prélèverait la somme de 200 frs (un peu plus de 500 E), sur les fonds de la Fabrique, à titre de supplément de traitement ».

Dans cette même session a lieu la réélection de certains membres car « François Arnaud de la Bodinière, a donné sa démission pour cause de départ de la paroisse. L'élection s'est faite à **bulletin secret** et la majorité des voix a été pour François Seguin domicilié au **Peu du Nay** de cette paroisse de Mervent ».

Le porche du **Peu du Nay** →

Toujours pour les bancs, il a été acheté (21. 5.) « des supports (petits crochets) pour casquettes et chapeaux placés aux bancs » et (le 3. 7.) « a été payé une boîte d'encens d'Arabie ».



← Une petite rentrée d'argent (le 1. 1. 1867)

« vente des anciens bancs estimés par le Conseil de Fabrique à 30 frs » (à peine 80 E).

Il a été fait (29. 8. 1867) un « achat de deux **paniers** pour le pain béni » (voir plus haut p. 1765).

Encore un achat (31. 12.) « de bancs neufs auprès des Fonts Baptismaux avec faits (également) des petits sièges dans la nef de la Ste Vierge ».

Des travaux encore en 1868 (28. 3.) « il a été fait un plancher près des Fonts Baptismaux » et « payé pour un tour d'autel pour le mois de Marie » (mois de mai), puis (le 17. 7.) de nouveaux frais pour un « **encensoir galvanisé, une corde de la cloche, une paire de burettes et bobèches** » (disque adapté aux chandeliers et destiné à recueillir la cire qui coule).



En fin d'année encore (30. 12.) « frais pour veilleuses, balais, allumettes plus un « tour d'autel pour la Ste-Vierge ».

1869, c'est une année propice pour la Fabrique car elle place de l'argent.

Lors d'une session (21. 2.), la Fabrique « par autorisation de Mgr l'Evêque de Luçon, a décidé que la somme de 1000 frs (2530 E) que possède la Fabrique sera placée immédiatement chez Mr Badillé Armand banquier à Fontenay (rue Royale = rue G. Clémenceau) et pour un an seulement avec intérêt légal ; cette somme était dans le coffre-fort de la Fabrique ».

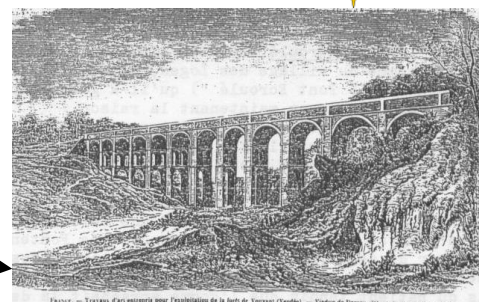


L'Evêque du moment est Charles Théodore Colet (1861 – 1874) qui avait choisi pour ses armoiries un blason « D'azur au mouton contourné et au repos d'argent, surmonté d'une balance d'or » et la devise « Justice et Paix ».



où il décède en 1883 ; son gisant est exposé dans la cathédrale St-Gatien de Tours.

Le curé Rondeau, sur ses registres religieux, ne néglige pas les petits détails : **Sépulture** (13. 4. 1869) « Arsène Garnier, terrassier (pour la confection de la route et le pont de Doreau, qui hélas s'écroulera) âgé de 68 ans a été trouvé mort sur la route du **Pont de Doreau** (dit plus tard le Pont



Eroulé) de cette paroisse. On a trouvé sur lui un **chapelet**, ce qui semblait attester qu'il était p. 1862 chrétien catholique ; et d'après cet indice il a reçu les honneurs de la sépulture ecclésiastique le mercredi 14 et a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse ». Aux côtés du curé : Jean Michel, chantre et organiste et Charles Bouillaud (27 ans tailleur de pierres) sacristain et chantre. Selon quelques anciens qui l'avaient bien connu, il chantait horriblement faux !

Toujours des frais (10. 5. 69) « réparation de la **chaire** de l'église ».

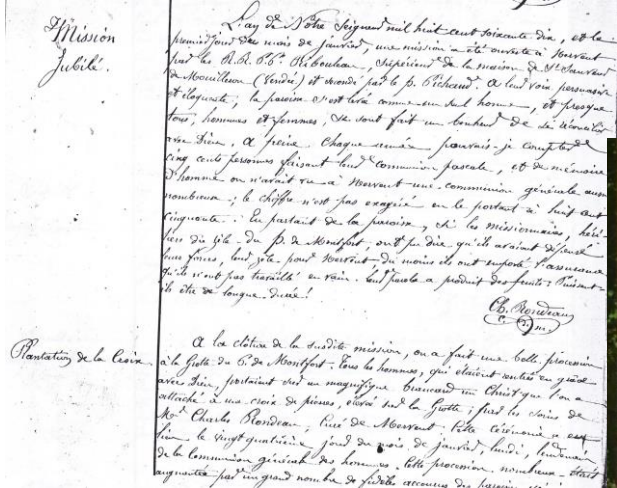
A l'automne (1è. 10.), le Conseil délibère et « Article 1 nous approuvons le projet de Mr le curé d'avoir une **mission**, prêchée par le R.P. (Révérent Père) Missionnaire de Moulleron (-en-Pareds où il y a un séminaire au domaine de St-Sauveur) ; Article 2 pour subvenir aux dépenses nécessaires de cette mission, nous permettons à Mr le curé de prendre sur le budget de



1870 la somme de 150 frs (environ 380 E).

La nouvelle année débute avec la « **Mission Jubilé** » (un jubilé est une période privilégiée décidée par l'Eglise. C'est une invitation à mieux vivre l'essentiel et à nous tourner davantage vers Dieu).

Et en voici le compte-rendu (voir acte registre religieux) : « L'an de Notre Seigneur mil huit cent soixante dix, et le premier jour du mois de janvier, une mission a été ouverte à Mervent par les



R.R.P.P. (Révérends Pères) Ribouleau, supérieur de la maison St-Sauveur de Moulleron (Vendée) et secondé par le p. Bichaud. A leur voix persuasive et éloquente, la paroisse s'est levée comme un seul homme, et presque tous hommes et femmes se sont fait un bonheur de se réconcilier avec Dieu (se sont confessé). A peine chaque année pouvais-je compter **cinq cent personnes** faisant leur communion pascale, et de mémoire d'homme on avait vu, à Mervent, une communion générale aussi nombreuse ; le chiffre n'est pas exagéré en le portant à **huit cent cinquante**. En partant de la paroisse, si les missionnaires, héritiers du zèle du Père de Montfort, ont pu dire qu'ils avaient dépensé leurs forces, leur zèle pour Mervent, du moins ils ont emporté l'assurance qu'ils n'ont pas travaillés en vain. Leur parole à produit des fruits : puissent-ils être de longue durée ! ». Signé : Ch. Rondeau.

On comprend pourquoi le curé avait besoin d'aide pour effectuer cette Mission. De plus, il devait héberger et nourrir les délégués qui s'étaient déplacés.

Mais, ce n'est pas tout, il poursuit : « A la clôture de la susdite Mission, on a fait une belle procession à la Grotte du P. de Montfort. Tous les hommes, qui étaient rentrés en grâce avec Dieu (qui s'étaient confessé et avaient communie) portaient sur un magnifique brancard un **Christ** que l'on a attaché à une croix de pierre, élevée sur la Grotte (ce lieu-dit, que l'on rejoint quasiment seulement à travers la forêt, est à environ 4 km du bourg), par les soins de Mr Charles Rondeau, curé de Mervent : cette cérémonie a eu lieu le vingt quatrième jour du mois de janvier, lundi, le lendemain de la communion générale des hommes.



Cette procession nombreuse était augmentée par un grand nombre de fidèles accourus des paroisses voisines malgré un **froid rigoureux**. Ce n'est point aller contre la vérité en portant à **quatre mille** les personnes réunies au moment de la Bénédiction faite par le p. Ribouleau. C'est dûment autorisée par l'administration forestière : que j'ai fait élevée la Croix sur le plateau de la Grotte, et c'est surtout avec le produit des offrandes déposées dans le tronc (de la Grotte) que la Croix a été élevée. Etaient présents à la cérémonie de la bénédiction du lieu, dit le **jardin du P. de**

Montfort, et de la Croix : M.M. Ribouleau et Bichaud, missionnaires, Messieurs Garreau, Curé de p. 1863 St-Jean de Fontenay-le-Comte, Dumesnil, Curé de Beugné (Deux-Sèvres), François Barreau, Curé des Treize-Septiers ; Chauvin, Curé de Bazoges-en-Pareds ; Louis Artus, Curé de Pissotte ; Pierre Baron, Curé de l'Orbrie ; Henri Laurent, Curé de Vouvant ; Prosper Brochard, Curé de Foussais ; Charles Audureau, Curé de St-Michel- le- Clouq ; Théodore Lhomme, Curé de St-Cyr des Gâts ; Guibert, vicaire de St-Hilaire de Voust ; Prudhomme, vicaire de Foussais, et Charles Rondeau, Curé de Mervent soussigné ». Pas moins de 15 prêtres ont assistés à cet évènement.

On comprend pourquoi le curé Rondeau avait sollicité une aide pécuniaire au compte de la Fabrique, qui d'ailleurs, en ce moment, ce budget se porte bien puisque (le 1é. 3. 1870) « la Fabrique a touché 50 frs (175 E) d'intérêt sur un placement de 1000 frs placés chez Mr Badillé, banquier à Fontenay ». A la suite de quoi, peut-être, (le 3. 3.) « la Fabrique a versé une allocation de 150 frs pour les frais de la Mission ».

Le Calvaire du Père de Montfort, aujourd'hui →



Le début du règne de Napoléon III (+ 1873), fut à peu près bien mené et en vingt ans, le pays avait rattrapé une partie de son retard tant sur le plan économique que social. La fin de son règne fut moins brillante surtout lorsque la catastrophique guerre franco-prussienne est déclarée le 19 juillet 1870. L'armée prussienne a d'ores et déjà l'avantage en hommes (plus du double par rapport à l'armée française), en

matériels (le canon Krupp) et même en stratégie.

La vive hostilité de Victor Hugo, à l'égard de Napoléon III, exprimée dans ses œuvres, est bien connue. Depuis son arrivée au pouvoir, l'Empereur, le moins qu'on puisse dire, est loin d'être en phase avec son peuple. Victor Hugo dénonce la pauvreté et l'égoïsme des nantis, entre autre, dans ses écrits « *Les Pauvres Gens* » ou « *Les Misérables* » et méprise l'Empereur qu'il surnomme « *Napoléon le Petit* » dont les caricaturistes s'emparent allègrement. L'animosité est telle entre les deux hommes qu'Hugo est forcé à l'exil pendant 20 ans !

Mais la fin de son exil, comme la fin du Second Empire approche. Le 19 juillet 1870 Napoléon III déclare la guerre qu'il perd le 1é septembre lors de la défaite de Sedan.

A son tour, il est exilé tandis que le 4 septembre, la IIIème République est proclamée.

Systématiquement, à Mervent (et comme un peu partout) changement de maire et le Conseil de Fabrique est lui aussi chamboulé !

A la Session du 2 octobre 1870, deux sujets sont traités : « Article 1 le trésorier Jacques Bouron, consent à garder ses fonctions et sans rétributions ». Ce qui est nettement plus républicain et surtout plus égalitaire !

D'autre part : « Article 2 Mr Pierre Jourdain étant **maire** a été remplacé au sein du Conseil par Mr François Aimé, propriétaire à la Guilbaudière ».

Jean « Pierre » Jourdain, 46 ans, est issu d'une famille de cultivateurs, aux origines humbles, qui semble s'être enrichie avec la Révolution et qui retombent deux siècles plus tard dans l'anonymat. Pierre Jourdain dit « métayer » est installé à la Grande Perrure où sa famille demeure depuis bien avant 1700 (je pense même, qu'avant, cette famille était protestante). C'est fut son père, Pierre Jourdain-Guillemet qui fut l'un des plus généreux donataire et pour cela le parrain de la cloche en 1858 (voir plus haut p. 1848). Le fils, Jean « Pierre », époux de Madeleine Tirbois, est alors déjà maire (1858-1865). A l'avènement de la IIIème République, il est à nouveau maire en 1870. Impossible de dire qu'elle est sa position politique mais il est le neveu de Pierre Guillemet, instituteur au bourg et cependant il très intime avec le curé !

